This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Library
95432

0914
.109
1878

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1878

CXXIXe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1879

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1878

CXXIXe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XI

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1879

Digitized by Google

0914
.109
1878
(1. Ser., t. 11)

Digitized by Google

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

LES

CAVERNES DES ENVIRONS DE TOUL

ET LES MAMMIFÈRES

Qui ont disparu de la vallée de la Moselle

PAR D.-A. GODRON

La vallée de la Moselle, depuis son entrée dans notre formation jurassique jusqu'à son confluent avec la Meurthe, est étroite, profonde, sinueuse, sauvage et presque partout dominée par de grandes forêts. Elle n'est déboisée et ne s'élargit qu'aux environs de Toul. Cette ville est entourée de couches puissantes de diluvium vosgien et repose elle-même sur cette formation.

C'est dans les assises de l'étage oolithique inférieur, si profondément fissuré, que sont creusées la plupart des cavernes situées dans les environs de l'ancienne capitale des Leuquois. Elles sont connues de temps immémorial, dans cette région, sous les noms de *Trous de Sainte-Reine, Trou des Fées,* près

472012

Digitized by Google

de Liverdun; *Trou du Géant,* près de Villey-le-Sec; *Trou des Fées,* à Bayonville; *Trou du Botenoi,* à Arnaville; *Trou du Gros-Bois,* à Rogéville; *Trou de la Grosse-Roche,* à trois kilomètres au-dessous d'Aingeray. M. Husson père, pharmacien à Toul, a donné, en 1863, suivant l'usage linguistique local, le nom de *Trou des Celtes* à une caverne nouvelle découverte par son fils. Deux de ces cavités souterraines méritent seules jusqu'ici d'être décrites, à raison des découvertes importantes qu'y ont faites les explorateurs.

Il en est une autre, toutefois, dont le sol encore vierge de toute recherche scientifique semble promettre des trouvailles intéressantes, c'est le *Trou de Saint-Aman,* qui présente les caractères d'une caverne à ossements. D'après les renseignements que vient de me communiquer M. Olry, instituteur très-instruit d'Allain-aux-Bœufs, cette cavité souterraine est facilement accessible; on y pénètre à peu près de plain-pied par une courte galerie qui conduit dans une grande chambre au fond de laquelle existe un couloir qui donne accès à une seconde chambre. Dans tout le pays, la tradition prétend que cette caverne est très-étendue; elle n'a qu'une entrée connue.

Il est infiniment regrettable qu'elle n'ait pas été fouillée, et mon âge m'interdit un semblable labeur. Elle est située au sud de la ville de Toul, sur le territoire de la commune de Favières, dans une

Digitized by Google

vallée qui traverse la forêt de Saint-Aman (1), à peu près de l'est à l'ouest, et près d'un hameau du même nom. « On fait remonter, dit M. H. Lepage, « l'origine de ce hameau à une époque très-reculée. « Saint Amon, évêque de Toul, qui vivait au IVe « siècle, se retira dans la forêt pour s'y livrer à la « prière et à son goût pour la solitude; il y cons- « truisit un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, « qu'il consacra lui-même et auquel il ajouta, dans « la suite, plusieurs cellules pour loger les membres « de son clergé qui venaient partager avec leur « évêque les douceurs de la retraite. Dans le siècle « dernier, l'ermitage de saint Amon subsistait « encore (2). » Ces faits historiques expliquent l'origine du nom de cette caverne.

Je dois dire aussi un mot du *Trou de Diane* (en patois : *Poté de Dione*); ce n'est pas une caverne, mais un puits naturel, profond de six à huit mètres, large de dix à douze. Il est situé sur le territoire de Moutrot, au sud de Toul. Lorsque la Bouvarde grossit, une partie de ses eaux s'y précipite (3).

On s'étonnera peut-être de la singulière dénomination donnée en Lorraine à ces excavations du sol.

(1) Cette forêt est désignée à tort sous le nom de Saint-Amand dans la Carte de l'État-major.

(2) H. Lepage, *le Département de la Meurthe*. Nancy, 1843, in-8°, t. I, p. 499.

(3) Olry, *Notes géologiques sur le département de Meurthe-et-Moselle*, dans le *Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, t. II (1876), p. 35.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas seulement dans notre pays qu'elle est en usage. Dans une autre partie de l'ancienne Gaule-Belgique, elle est aussi généralement employée. Ainsi les cavernes des vallées de la Meuse et de la Lesse (1), dans le trajet de ces cours d'eau à travers la province de Namur, cavités si fructueusement explorées par M. Édouard Dupont (2), portent les noms de *Trou des Nuttons, Trou de la Naulette, Trou du Frontal, Trou Magrite, Trou Rosette, Trou Renviau, Trou de Chaleux, Trou des Blaireaux* (en patois : *Trô des Tassous*), *Trou de l'Hyène, Trou de Praule, Trou des Allemands, Trou de l'Ours,* etc. Cette coïncidence ne doit pas être accidentelle. Cette partie de la Belgique, située au sud des pays anciennement occupés par les Francs saliens et les Francs ripuaires, placée, d'autre part, à l'ouest des anciennes colonies saxonnes du Luxembourg, présente des dénominations de localités toutes dérivées de la langue romane. Ce caractère linguistique relie, par les Ardennes et l'ancien Luxembourg français (*Luxemburgum romanum*), la province de Namur au pays de Toul et au cours supérieur de la Moselle. Le patois français en usage dans la province de Namur est analogue au patois lorrain (3). On ne doit pas

(1) La Lesse verse ses eaux dans la Meuse, en aval de Dinant.

(2) Ed. Dupont, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique;* série 2e, t. XX, p. 824 à 880 ; t. XXII, p. 31 à 68 ; t. XXIII, p. 244 à 264.

(3) L. Jouve, *Coup d'œil sur les patois vosgiens.* Épinal, 1864, in-12, p. 7.

Digitized by Google

dès lors s'étonner si le mot *Trou*, appliqué aux cavernes, est commun aux deux régions.

Le R. P. Bach considère le nom de Toul comme d'origine celtique et pense que cette dénomination lui a été donnée à raison des cavernes existant dans son voisinage. Le mot *Toull* signifierait, selon lui, en ancien langage gaulois : *cavité, trou, profondeur.* C'est parfaitement le sens qu'il a dans le breton moderne (1). Toul serait donc, dans cette hypothèse, *la ville des Trous.* Bien avant lui, Legonidec, sans s'inquiéter du nom de notre ancienne cité lorraine, avait attribué, dans son *Dictionnaire breton-français,* publié en 1850, au mot *Toull* (substantif masculin) le sens de : *trou, cavité, caverne,* et à *Toull* (adjectif) celui de : *troué, percé, creux.* Sans nous prononcer sur cette étymologie, nous ferons néanmoins remarquer que le *Tullum* des Romains se prononçait *Toull-um* et que la désinence *um* est un suffixe qu'ils ajoutaient souvent aux noms celtiques de localités. On sait, du reste, que les dénominations des villes et des villages étaient souvent, chez les Celtes, empruntées à certaines particularités du sol local, à des espèces d'arbres abondamment répandues dans le pays, etc.

Par contre, les Trous de Sainte-Reine et celui des Celtes, situés au sud-est de Toul, en sont distants de six kilomètres; les Trous des Fées, du Géant et

(1) P. Bach, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle,* t. V, p. 208.

Digitized by Google

de la Grosse-Roche, au nord-est, en sont encore plus éloignés. Mais il est infiniment probable que le même horizon géologique de cette région renferme encore d'autres cavernes (1) dont l'ouverture a été fermée, depuis l'origine de la ville de Toul, par des éboulis de sable calcaire qui se sont accumulés depuis des siècles à la partie inférieure des pentes inclinées vers la vallée de la Moselle. C'est ainsi, comme nous le constaterons plus loin, qu'une des ouvertures des Trous de Sainte-Reine est encore aujourd'hui fermée par ces terrains meubles sur les pentes, et que le Trou des Celtes était, il y a vingt ans, resté parfaitement inconnu par l'effet de la même cause. Il est possible aussi qu'il existe des cavernes dans la formation corallienne qui entoure

(1) Mon travail terminé, j'apprends qu'une nouvelle caverne vient d'être découverte. Elle est située sur le territoire de la commune de Chaudeney, comme les Trous de Sainte-Reine, dans une carrière exploitée pour la construction du fort de Villey-le-Sec. Elle s'est manifestée d'abord par une large crevasse verticale ; mais en enlevant de nouvelles assises de pierres, on a rencontré l'ouverture d'un puits naturel assez profond, qui perce la voûte d'une chambre très-spacieuse, haute de trois à quatre mètres ; il s'en détache, à sa partie inférieure, plusieurs couloirs étroits, obstrués par des stalactites et des stalagmites. On ne pourrait y pénétrer sans exécuter des travaux considérables. Je tiens ces détails de M. Gaiffe, constructeur d'instruments de physique à Nancy, qui s'est beaucoup occupé de géologie. Il est descendu dans cette nouvelle caverne au moyen d'une corde à nœuds. On n'en connaît pas l'orifice extérieur naturel. M. Husson père l'a également explorée.

Digitized by Google

à l'ouest la ville de Toul et qui, à Écrouves, n'en est plus distante que de quatre kilomètres. Les éboulis du corallien forment, à la base des pentes, des dépôts plus abondants que ceux de l'oolithe inférieure, et, sur certains points, ils recouvrent le diluvium vosgien de dépôts qui peuvent atteindre jusqu'à quatre mètres de puissance.

Trous de Sainte-Reine. — Nous ne connaissons aucun document ancien où il soit question de ces cavernes. Mais le *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul,* par le père Benoit-Picard (Toul, MDCCXI, in-12, t. I, p. 90), parle d'un ermitage de Sainte-Reine, situé dans cette partie de la vallée de la Moselle, où se trouvent les cavernes dont il est ici question et qui a dû donner son nom à ces cavités souterraines. De plus, la tradition a conservé le souvenir d'un ermite qui, avant la Révolution française, habitait à l'entrée d'une des deux ouvertures principales qui, à raison de ses caractères naturels, a mérité le nom de *Trou du Portique.* Ce qui semble confirmer cette tradition, c'est qu'on y observe deux échancrures faites au ciseau et à la même hauteur de chaque côté de la partie supérieure de l'ouverture et dans lesquelles a dû être fixée une traverse de bois qui a permis de la fermer par une porte. Une petite ouverture naturelle, qui perce la voûte très-près de l'entrée, offre des traces de suie et atteste ainsi qu'on y a fait du feu. M. Husson, pharmacien à Toul, a trouvé une tête

Digitized by Google

osseuse humaine enterrée superficiellement à proximité, en l'absence absolue d'autres ossements de notre espèce. Elle faisait vraisemblablement partie du mobilier religieux de cet ermite.

Si, en partant de Toul, on remonte le cours de la Moselle par la rive droite, jusqu'à six kilomètres de cette ville, au bord du *Bois-sous-Roche*, indiqué sur la *Carte de l'État-major*, presque en face du village de Pierre-la-Treiche, on rencontre les deux ouvertures libres de cette caverne, éloignées l'une de l'autre d'environ soixante mètres.

Les Trous de Sainte-Reine sont creusés dans les assises supérieures de l'oolithe inférieure. On observe, à quelques mètres au-dessus des ouvertures, une couche, épaisse d'un à deux mètres, de l'argile connue des géologues sous le nom de *Fullersearth* ou argile à foulon, qui rend ces cavités parfaitement sèches dans la presque totalité de leur étendue.

Ces deux cavités ont été longtemps considérées comme formant deux cavernes distinctes. Aussi ont-elles reçu les noms spéciaux de *Trou de la Fontaine* et de *Trou du Portique*. M. Husson, qui a pénétré beaucoup plus loin que ses devanciers, a le premier découvert un boyau oblique, long de quarante-cinq mètres, qui les réunit l'une à l'autre (1).

(1) Husson, *Origine de l'espèce humaine dans les environs de Toul, par rapport au diluvium vosgien*; 2e mémoire. Pont-à-Mousson, 1864, in-8°, p. 16.

Digitized by Google

Le *Trou de la Fontaine* s'ouvre dans une ancienne carrière. On y pénètre par un couloir facile jusqu'à une quarantaine de mètres; on arrive à une chambre assez haute et assez spacieuse, où se trouvent deux fontaines, l'une au sommet d'une des faces latérales, formant un plan incliné couvert de stalagmites épaisses; l'autre au pied du même plan. C'est le seul point où l'eau pénètre dans ces cavités. Il est vraisemblable qu'une faille a interrompu la couche imperméable du *Fullersearth;* du reste, les eaux peu abondantes qu'elle laisse passer s'infiltrent immédiatement dans les fissures et les dissociations du sol. A partir de cette chambre, les couloirs s'abaissent peu à peu et bientôt il faut changer le mode de progression; de bipède il faut se faire quadrupède. Cette nouvelle façon d'aller permet encore de cheminer assez loin. Puis on arrive à des passages où la voûte s'abaisse au point qu'on ne peut plus les franchir qu'en rampant ventre à terre, mais avec l'allure d'un escargot, en s'accrochant avec les mains, en se poussant par les pieds, ou même en s'appuyant sur les coudes, qu'on avance l'un après l'autre, en imprimant au bras un mouvement de bascule en avant, qui entraîne péniblement le corps dans cette direction. La dépense considérable de forces déployées dans cet exercice détermine une fatigue extrême. M. Husson a pu toutefois pénétrer à une centaine de mètres à partir de l'entrée. Pour aller au delà, il faudrait

Digitized by Google

enlever l'argile sableuse qui forme le plancher de la caverne.

Entre le Trou de la Fontaine, dont nous venons de parler, et celui du Portique, il y a une troisième ouverture à ces cavernes. Elle s'ouvrait aussi dans une ancienne carrière ; mais cette entrée est fermée par des éboulis, comme on peut le constater lorsqu'on pénètre jusque-là par l'intérieur, où l'on observe un trou de renard à la partie supérieure ; il donne un faible jour dans la caverne.

Le *Trou du Portique* offre une entrée facile. On rencontre d'abord un véritable labyrinthe de galeries ; puis on pénètre dans un long boyau, dont la voûte s'abaisse peu à peu et rend le cheminement plus ou moins pénible. On trouve à gauche l'entrée du couloir par lequel on pénètre dans les galeries du Trou de la Fontaine. On reconnaît aussi plusieurs embranchements trop étroits pour que le corps d'un homme puisse y pénétrer. M. Husson, nonobstant des difficultés sérieuses, a pu parvenir par le couloir principal jusqu'à près de trois cents mètres. Il a publié un plan approximatif des Trous de Sainte-Reine (1).

En creusant le sol des parties les plus accessibles de ces cavernes, MM. Husson et Gaiffe y ont ren-

(1) Husson, *Origine de l'espèce humaine, etc.*, 2e mémoire, 1864. Dans un premier mémoire sur la même question, publié à Toul en 1863, il en avait déjà donné un plan incomplet indiquant les parties déjà explorées.

Digitized by Google

contré des charbons et des cendres, ce qui prouve que des foyers y ont été allumés; mais à quelle époque? Une autre trouvaille faite au milieu ou près de ces foyers résout la question d'ancienneté relative. On y a recueilli, sous la surface du sol, des os longs de Mammifères fendus dans le sens de leur longueur, signe caractéristique qui nous fait remonter aux âges préhistoriques dans nos contrées. Toutes les cavernes, habitées d'une manière permanente par les anciennes populations troglodytes, nous montrent ces foyers et ces os fendus en long, ordinairement plus ou moins enfoncés dans l'argile des cavernes et quelquefois superposés. On suppose, non sans quelque raison, que ces os ont été ainsi fendus pour en recueillir la moelle ou pour la manger. Ces os brisés ont quelquefois subi l'action du feu. Mais, comme dans les Trous de Sainte-Reine, les foyers jusqu'ici découverts sont peu étendus, que les couches de cendres mêlées de charbon sont peu épaisses et qu'on n'y a trouvé qu'un petit nombre de produits de l'industrie humaine, on doit conjecturer que l'homme n'y a fait que des séjours peu prolongés.

Si les membres du Club alpin, qui ont l'habitude de gravir entre deux précipices les crêtes les plus ardues, pour atteindre les sommets les plus élevés des Alpes et des Pyrénées, à ce point que, nouveaux Titans, ils semblent vouloir escalader le ciel, sont richement dédommagés des fatigues et des dangers

Digitized by Google

auxquels ils s'exposent, lorsqu'ils ont atteint le but, par la grandeur et la beauté sévère du spectacle qui se déroule sous leurs yeux et leur présente le tableau d'un véritable chaos de montagnes et de vallées, de neiges et de glaciers et, dans le lointain, de forêts de Conifères ressemblant à des nains; enfin, lorsque l'œil, s'égarant dans la direction d'une longue vallée, rencontre parfois l'aspect d'un village réduit, par la perspective, à des dimensions presque microscopiques; s'il leur prenait fantaisie de varier leurs impressions de voyage et surtout s'ils aiment les contrastes, nous les engageons à visiter les Trous de Sainte-Reine. L'horizon visuel s'étend en avant à la distance que peut éclairer une bougie, et, sur les côtés, il est limité par la roche nue enveloppant l'observateur à ce point que, si la folle du logis s'éveillait dans son esprit, il pourrait bien se croire enterré tout vivant. Ce qui doit le rassurer, c'est qu'on ne risque jamais de s'y casser le cou.

En parcourant ces galeries, on ne se doute pas que le sol sur lequel on chemine renferme d'assez nombreux débris d'animaux qui ont disparu de la surface du globe pendant l'époque géologique qui a précédé celle où nous vivons.

M. Moreau, juge au tribunal de Saint-Mihiel et géologue très-distingué, est le premier qui ait exécuté quelques fouilles dans ces cavités. Il y a découvert un fragment de mâchoire inférieure d'ours

Digitized by Google

des cavernes (*Ursus spelæus Blum.*) munie de ses dents (1).

En 1856, j'y ai fait avec le docteur Vincent, mon préparateur, deux fouilles, l'une dans la chambre des deux fontaines, l'autre dans le labyrinthe. Le résultat a été négatif.

M. Husson, placé à proximité, y a exécuté depuis, avec une patience et une persévérance bien louables, de nombreuses et fatigantes explorations, qui ont amené la découverte d'une quantité d'ossements fossiles de l'époque quaternaire.

Il convient d'étudier tout d'abord le sol dans lequel ils ont été rencontrés. On observe, à partir de la surface, une argile plus ou moins terreuse, d'une puissance de 20 à 80 centimètres, qui affecte sur plusieurs points l'aspect d'une limonite de belle couleur noire à reflets métalliques. Au-dessous on rencontre une épaisseur souvent considérable de sable siliceux, rarement mêlé de cailloux roulés d'origine vosgienne, si ce n'est toutefois dans le voisinage des ouvertures.

M. Husson a découvert, principalement dans la couche argileuse, de nombreuses mâchoires, des dents et différents ossements d'ours des cavernes

(1) Je tiens ce fait de l'auteur de la découverte. M. Husson l'a reconnu avec franchise dès 1848 (*Esquisse géologique sur l'arrondissement de Toul*, 1848, in-8°, p. 79). Il ajoute que les dents de ce Mammifère ne sont pas rares dans les Trous de Sainte-Reine.

Digitized by Google

(*Ursus spelæus Blum.*) ; des dents, des mâchoires et d'autres parties du squelette d'hyène des cavernes (*Hyæna spelæa Cuv.*) ; trois dents et l'atlas du rhinocéros à narines cloisonnées (*Rhinoceros tichorhinus Cuv.*), c'est-à-dire les plus anciens Mammifères qui aient vécu dans nos contrées. De plus, il y a rencontré des os et des fragments de bois de renne (*Cervus Tarandus L.*), animal moins ancien que les précédents et qui vit encore dans les régions arctiques de l'ancien et du nouveau continent (1). Le même observateur y a recueilli également une mâchoire inférieure, munie de ses molaires, appartenant à la marmotte commune (*Arctomys Marmotta Gmel.*), qui vit encore aujourd'hui dans les hautes vallées des Alpes, des Pyrénées et des autres montagnes élevées de l'Europe. Le docteur Denys, ancien membre correspondant de l'Institut, a trouvé aussi, dans le diluvium vosgien des environs de Toul, une tête osseuse entière de ce Mammifère ; elle est déposée dans les collections de la Faculté des sciences de Nancy.

MM. Gaiffe et ses collaborateurs ont fait aussi dans ces cavernes des explorations très-fructueuses en ossements fossiles. Ils y ont rencontré des osse-

(1) Husson, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 10 août 1863, t. LVII, p. 329. L'auteur y indique que c'est moi qui, antérieurement à cette date, ai déterminé une partie de ces ossements ; M. Gervais a déterminé l'autre partie. J'ai été ainsi tenu au courant des trouvailles de M. Husson.

Digitized by Google

ments et des dents d'espèces de Mammifères, introduits dans ces cavités à des époques bien plus récentes que les précédents. Elles vivent encore dans le pays, et plusieurs sont même des animaux domestiques. Ainsi ils y ont recueilli des dents et des os de renard, de loup, de blaireau, de lièvre, de bœuf, de cheval, de sanglier, de chevreuil, de cerf, de chat, de chien, de mouton, dont une tête entière. Ils sont parfois mêlés aux débris osseux des espèces les plus anciennes, et il est facile de se rendre compte de cette promiscuité. Le sol de ces cavernes est çà et là percé par des galeries souvent très-longues de blaireaux et de renards. Ces fouisseurs en ont bouleversé les couches terreuses et sablonneuses depuis des siècles.

En dehors de ces cavernes, dans le dépôt si puissant de diluvium vosgien de la vallée de l'Ingressin, qui s'ouvre devant la ville de Toul et qu'on exploite de temps immémorial pour l'empierrement des routes, on découvre assez fréquemment des molaires, des défenses et des ossements de cet immense éléphant de l'époque quaternaire, connu sous le nom vulgaire de mammouth et que Blumenbach a nommé *Elephas primigenius*.

Un autre Mammifère, aussi de taille élevée(1), le *Bos primigenius Bojan.*, l'*Urus* de César, est d'ori-

(1) César s'exprime ainsi sur ce bœuf : *Hi* (*Uri*) *sunt magnitudine paulo infra Elephantos, specie et colore et figura Tauri.* (*Comm. Cæsaris de bello gallico,* lib. VI, cap. 28.)

Digitized by Google

gine moins ancienne que le précédent. L'empereur Charlemagne et son fils Louis le Débonnaire le chassaient encore dans les forêts de la chaîne des Vosges. Cette espèce a complétement disparu depuis de la surface de la terre, mais elle a laissé ses ossements dans le sol superficiel et principalement dans le lit des cours d'eau et des marais de la Lorraine. Le musée de la Faculté des sciences de Nancy possède cinq noyaux de ses cornes gigantesques, dont un pourvu d'une moitié de crâne, provenant de diverses parties du pays. En 1873, une tête osseuse presque complète de ce ruminant a été découverte dans la vallée de la Meuse, près de Vaucouleurs ; elle est déposée au musée de Bar-le-Duc.

Plusieurs de ces noyaux de cornes ont été aussi recueillis, de 1868 à 1870, par M. Husson, dans les travaux de canalisation entrepris par la ville de Toul pour la distribution dans ses rues des eaux de fontaine et des tuyaux de gaz (1).

Il était, avant tout, intéressant de savoir si c'est sur le sol primitif de la ville de Toul, c'est-à-dire dans le dépôt de diluvium vosgien, que les restes osseux de ce bœuf gigantesque ont été recueillis ; ou bien, si cette trouvaille a eu lieu dans les couches superposées qui, dans toutes les villes anciennes, exhaussent de siècle en siècle le niveau de leurs rues et conservent des débris de l'industrie humaine ca-

(1) Husson, *Histoire du sol de Toul.* Toul, 1870, in-8°, p. 30.

Digitized by Google

ractéristiques des âges pendant lesquels ces dépôts se sont formés. J'ai dû écrire à M. Husson afin de lui demander les détails nécessaires pour juger la question. Je connaissais de longue date son extrême obligeance, et il m'a immédiatement répondu ce qui suit : « C'est dans le sol gallo-romain du *Castrum* « ou ancien Toul que furent trouvés les noyaux de « cornes du *Bos primigenius*. Mes principaux échan- « tillons proviennent des fouilles faites à l'embran- « chement des rues Michâtel et Lafayette. » Ces indications sont précieuses. Ce *Castrum* est la première enceinte fortifiée de Toul ; elle est de construction romaine, et Dom Calmet, s'appuyant sur les restes de ses murs encore visibles de son temps et qui n'ont pas complétement disparu de nos jours, en a très-bien indiqué les limites dans un plan gravé de la ville de Toul, inséré dans le tome I^er^ de son *Histoire de Lorraine*. Elle formait un carré irrégulier, et sa rue principale qui, du temps de l'abbé de Senones, portait le nom ancien de Mi-Châté, « comme qui dirait, ajoute-t-il, rue du mi- « lieu du château » (1), divisait le *Castrum* en deux parties. M. Husson estime à douze hectares l'étendue de cette forteresse (2). Or, le sol gallo-romain

(1) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, article *Toul*. — M. le commandant du génie Daulnoy a publié un magnifique plan colorié de la ville de Toul, telle qu'elle existait en 1700, avant les fortifications de Vauban. On y trouve aussi, indiquée au pointillé, l'enceinte du *Castrum* romain avec ses tours.

(2) Husson, *Histoire du sol de Toul*, p. 17.

Digitized by Google

de cette enceinte est caractérisé par des tuiles à rebord, des poteries fines signées du nom latin du fabricant et d'autres plus grossières, des monnaies romaines de presque tous les empereurs, y compris Auguste, des trusatiles en lave d'Andernach, des statues et des bas-reliefs représentant des divinités païennes, des inscriptions latines de la même époque. C'est au milieu de tous ces produits du travail de l'homme, portant en eux-mêmes l'indication d'un âge archéologique très-précis, qu'ont été trouvés les noyaux de cornes dont il s'agit. On doit donc conclure de ces faits qu'à l'époque gallo-romaine on chassait, aux environs de Toul, le *Bos primigenius*, et que, pour consommer une masse aussi considérable de chair, l'heureux chasseur devait inviter à un copieux festin une partie des habitants de l'ancienne cité des Leuquois.

Les cerfs (*Cervus elaphus L.*), qui peuplaient autrefois les forêts de toute la chaîne des Vosges, y ont aujourd'hui une aire d'habitation extrêmement restreinte. Il s'en retrouve encore dans les bois des environs de Cirey, de Saint-Quirin, de Raon-l'Étape, de la vallée de Celles; on en voit aussi, mais très-rarement, dans les grands bois des environs de Lunéville. Ils étaient autrefois très-répandus dans toute l'étendue de la Lorraine. Ils n'ont disparu de la forêt d'Argonne qu'en 1840 (1). Du temps de

(1) Buvignier, *Statistique géologique, etc., du département de la Meuse*. Paris, 1852, in-8°, p. 30.

Digitized by Google

Buchoz on n'en voyait plus que de loin en loin dans les environs de Verdun (1). En 1476, aux environs de Metz, « Jehan Burtault, au temps d'hyver, estoit « journellement à la chasse, à tendre aux cerfs, « aux biches et aultres salvaigines et cognoissoit « bien la passé des dictes bestes » (2). Le comte René de Vaudémont et le duc de Lorraine Nicolas étaient réunis à Bar-le-Duc. « Le lendemain alli- « rent à la chasse. Les braconyers iij ou iiij grands « cervs avoient dans les mains. Tous ij ensemble, « leurs gens ès champs, s'en allirent por cerf pren- « dre (3). » Au XVI^e^ siècle, ils existaient certainement aux environs de Toul, comme nous l'apprend un document curieux, le *Livre des enquereurs de la cîté de Toul,* conservé aux archives de cette ville. Nous y lisons ce qui suit, relativement à l'hiver de 1564 qui fut extrêmement froid : « Les bestes sau- « vaiges, principalement les liepvres, contraints par « les neiges et la froidure, se venoient rèndre jus- « qu'aulx maisons des villaiges ; mesmement les « sangliers, biches, cerfz, et aultres bestes sauvaiges « se trouvoient mortes de froidure ès-bois et sur « les chemins (4). » Une charte de Thomas de Bourlemont, évêque de Toul, donnée en l'an 1337, *lou*

(1) Buchoz, *Aldrovandus lotharingicus.* Paris, 1771, in-12, p. 12.

(2) *Les Chroniques de Metz* pour 1476, p. 422.

(3) *La Chronique de Lorraine.* Nancy, 1860, in-8°, p. 103.

(4) *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine,* t. VIII, p. 206.

Digitized by Google

second jour du moy de may, s'exprime ainsi : « Item « disons, arbitrons et rapportons que ceulx de Liver- « dun pourront chasser aux liepvres et aux warpies « (*renards*) et si par adventure ils prenoient grosses « bestes comme cerf, chevreuil ou biche, li eves- « ques en auroient la moitié et li prenours l'aultre « moitié (1). » Aujourd'hui ils ont disparu de toutes ces dernières parties de la Lorraine.

L'ours brun (*Ursus Arctos L.*) a été très-commun dans les montagnes des Vosges, comme le prouvent beaucoup de passages de nos chroniques, que nous avons cités dans un travail intitulé : *Recherches sur les animaux sauvages qui habitaient autrefois la chaîne des Vosges* (2). Le dernier survivant y a été tué au siècle dernier. Pierre de Blarru, auteur d'un poëme latin intitulé *Nanceidos* et publié au com-

(1) H. Lepage, *les Communes de la Meurthe*. Nancy, in-8°, t. I, p. 603.

(2) Godron, *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1865, p. 167. — On peut ajouter toutefois aux indications données dans ce travail, la suivante : « Le nom de Bérange, village si- « gnalé dans un titre latin de 1206 et dont on a retrouvé les « ruines dans notre ancien arrondissement de Château-Salins, « au nord-est de cette ville, n'est que la forme francisée du « germain *Beringen*, ce qui indique la présence ancienne des « ours dans cette partie du pays autrefois très-boisée et qui l'est « encore aujourd'hui. » (J. A. Schmit, *Promenades antiques aux alentours de Château-Salins*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, série 3e, t. V (1877), p. 348.) On parlait donc français dans cette partie de la Lorraine, à cette époque reculée, comme aujourd'hui dans tout l'arrondissement de Château-Salins, réuni néanmoins à la Prusse.

Digitized by Google

mencement du XVI^e^ siècle, nous fait connaître que non-seulement on tuait quelquefois ce plantigrade, mais qu'on le mangeait encore aux environs de Nancy; que la graisse d'ours avait déjà une réputation acquise pour guérir la goutte, et que la moelle de ses os avait *alors* des propriétés médicales, comme l'affirment les vers suivants:

Tum nemorosa feras tellus hæc nutrit; et ursum
Semivirum mandit convivas inter amicos,
Risuros novitate cibi, contraque ciragram
Sumpturos adipem, medicasque ex osse medullas (1).

Enfin j'ajouterai qu'un métacarpien du pied antérieur droit d'un ours brun a été trouvé, presque à la superficie du sol, dans les bois des environs de Nancy, par le docteur Lamoureux. J'ai pu étudier cet os, qui avait subi peu d'altération, et le déterminer avec certitude en le comparant à l'os correspondant d'un squelette de la même espèce, que possède le musée de la Faculté des sciences de Nancy.

Le castor (*Castor Fiber L.*) a certainement vécu sur les bords de la Moselle, aux environs de Toul. Nous avons trouvé, M. Husson et moi, dans le Trou des Celtes, dont nous parlerons plus loin, une dent incisive droite de la mâchoire inférieure de

(1) *Nanceidos liber primus*, 1518, vers 21 à 24. — L'expression d'*Ursum semivirum* rappelle la faculté que possède l'ours brun de se tenir debout sur ses deux membres postérieurs, de marcher dans la station verticale, et, quand il attaque l'homme, de le saisir dans ses bras vigoureux, comme le ferait un lutteur appartenant à notre espèce.

Digitized by Google

cet animal. La couleur jaune-rougeâtre de sa face antérieure prouve qu'elle n'y fut pas introduite depuis une haute antiquité.

Nous connaissons aussi historiquement son existence ancienne en Lorraine. Pierre de Blarru, dans son poëme déjà cité, le comprend parmi les animaux qui, au commencement du XVI[e] siècle, existaient en Lorraine et qu'on y mangeait, comme l'indiquent les vers suivants :

> Quando gulo fies cum castore, præda biformi,
> Qui quadrupes piscem cauda se monstrat aquosa
> Squamosaque (1).

Le célèbre voyageur Pierre Bélon, qui écrivait à la même époque, rapporte que de son temps les Lorrains faisaient, pendant le carême, leurs délices de la chair du castor : *Undè Lotharingis per jejunia deliciis habetur* (2).

On sait que le castor se nomme en allemand *Biber* et en vieux français *Bièvre*, qui dérivent l'un et l'autre, ainsi que sa désignation latine *Fiber*, du mot celtique *Bebros* (3). Or, on trouve tantôt l'une, tantôt l'autre des deux premières dénominations, comme constituant des noms de rivières et de villages, ou bien entrant dans la composition de ces noms. Nous en connaissons plusieurs exemples en Lorraine. Ainsi une petite rivière du nom de *Bièvre*

(1) *Nanceidos liber primus*, vers 70 à 73.
(2) *Petri Bellonii De aquatilibus libri duo*, p. 28.
(3) D'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. II, p. 283.

Digitized by Google

prend sa source dans les basses Vosges, à la montagne d'Hohvasch, passe à Walscheid, Trois-Fontaines, à *Bieberkirch* (*Église des castors*), à Bühl, et va se perdre dans la Sarre, au nord de Sarrebourg. Une autre petite rivière de même nom a sa source dans les Ardennes et se jette dans la Chiers, entre Lamouilly et Brouenne (Meuse); sur ses bords existe un village de *Bièvre*. Dans la vallée de la Nied française (ancien département de la Moselle) s'étendait une forêt qui a disparu depuis le XIII^e^ siècle; elle s'appelait Biebersheim, c'est-à-dire le *chez soi* ou habitation des castors. Sur le sol de cette forêt défrichée, on a construit un village, qui porte aujourd'hui le nom de Grande-Bibiche; dans un document de 1283 il est appelé Bieure, c'est-à-dire Bièvre, suivant la manière usitée à cette époque d'écrire le *v* placé au milieu des mots. Il a aussi reçu les formes allemandes: *Biberschem* (1544) et *Bibichen* (1606); ce village est bâti sur le ruisseau de *Bibicherbach,* qui se jette dans la Nied, en aval de Bouzonville (1).

Le castor était donc encore assez répandu en Lorraine pendant le XVI^e^ siècle. Il en a depuis complétement disparu.

TROU DES CELTES. — Cette caverne est située sur la rive gauche de la Moselle, presque en face des Trous de Sainte-Reine et un peu en amont du vil-

(1) De Boutellier, *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle.* Paris, 1874, in-4°, p. 25 et 26.

Digitized by Google

lage de Pierre-la-Treiche. Elle est creusée aussi dans l'oolithe inférieure, mais à un niveau géologique quelque peu inférieur à celui des cavernes de la rive droite. A un mètre et demi au-dessus de son entrée, les couches formées de calcaire à mélanies sont surmontées de deux mètres en épaisseur de diluvium vosgien, qui couvre toute la terrasse de la Treiche, sous laquelle elle est creusée. Comme le *Fullersearth* n'existe pas au-dessus, la caverne est très-humide dans toute sa longueur. Elle s'ouvre dans une très-ancienne carrière, dont les travaux ont détruit sa partie antérieure Des éboulis en obstruaient l'entrée, à ce point que personne dans le pays n'en connaissait l'existence. M. Husson fils, en 1858, ayant observé au sommet de l'éboulis une petite ouverture ressemblant à un trou de renard, y grimpa et reconnut une cavité s'étendant sous la terrasse de la Treiche. Ce trou fut un peu agrandi avec les mains ; il se glissa à l'intérieur et en rapporta des ossements humains et quelques produits de l'industrie humaine. M. Husson père, occupé alors de travaux d'une autre nature, en remit à plus tard l'exploration. Les découvertes de Boucher de Perthes, reconnues enfin comme vraies par les savants français et anglais, en 1863, rappelèrent son attention sur le fait découvert par son fils. Il fit déblayer complétement par des ouvriers l'entrée de cette nouvelle caverne et, après y avoir fait une seconde exploration très-fructueuse, il m'invita

Digitized by Google

à en faire une troisième. Je me suis empressé de me rendre à son invitation, le 20 octobre 1863. Il m'y conduisit accompagné de son frère, de son oncle, de M. Gely, professeur au collége de Toul, et d'un ouvrier. Nous l'avons fouillée pendant six heures, et j'y suis retourné avec lui quelques semaines après.

Elle ne ressemble pas aux cavernes à ossements ordinaires; elle n'a ni chambres, ni couloirs rétrécis et ne forme qu'une seule galerie. Sa largeur varie de $1^m,50$ à $1^m,80$; sa longueur est de 72 mètres. Sa voûte est à peu près plate et manque de solidité; ses couches sont disjointes et fissurées verticalement, aussi des pierres d'un assez gros volume s'en détachent-elles peu à peu; elles rendent le plancher de la caverne très-inégal et l'encombrent quelque peu sur différents points de sa longueur. Sa hauteur n'est pas considérable; nulle part on ne peut s'y tenir debout, mais on peut s'y asseoir et s'y mettre à genoux. Les infiltrations ne laissent à la voûte qu'un mince dépôt calcaire et des stalactites embryonnaires qui se détachent et se renouvellent sans cesse. Le plancher présente un enduit stalagmitique quelquefois épais et qui rend les fouilles assez pénibles. On y trouve aussi des stalagmites coniques, surtout à proximité de l'entrée, et plusieurs d'entre elles mesurent de $0^m,50$ à $0^m,65$ de hauteur.

Cette caverne n'est pas moins intéressante que les Trous de Sainte-Reine, mais c'est sous des rapports bien différents. Elle a servi de grotte sépul-

Digitized by Google

crale dans des temps bien reculés et dont nous chercherons à établir l'époque relative.

Les ossements humains y sont très-nombreux et se trouvent généralement le long des parois latérales; ils appartiennent aux deux sexes et à tous les âges. Les os longs sont souvent brisés par la chute des pierres qui se détachent de la voûte; ils sont souvent empâtés d'enduit calcaire. Je n'ai pu y rencontrer aucune tête entière, mais seulement une mâchoire inférieure d'un sujet adulte ; elle a conservé à peu près toutes ses dents. L'écartement de ses deux condyles est tel, qu'on peut en conclure que la tête dont elle faisait partie était brachycéphale. Les dents incisives des individus adultes, et notamment celles de la mâchoire dont il est ici question, ont leur couronne usée, comme on l'observe chez presque toutes les antiques races des cavernes, qui se nourrissaient d'aliments végétaux et animaux, présentant une plus ou moins grande résistance à l'appareil masticateur. M. Pruner-Bey pense, en outre, que les deux mâchoires, au lieu de passer l'une en avant de l'autre, se correspondaient par suite du grand développement du muscle ptérygoïdien externe, qui projetait la mâchoire inférieure en avant. Ce qui vient à l'appui de cette supposition et l'élève au rang de démonstration, c'est que l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde, qui donne insertion à ce muscle par toute sa surface externe, est plus large dans les très-anciennes races que dans celles de l'é-

Digitized by Google

poque actuelle (1). On s'explique dès lors l'usure des dents incisives. Sur un humérus, la cavité olécranienne est percée d'un trou assez grand, particularité qui est aussi bien plus fréquente chez l'homme de l'époque de la pierre taillée que chez celui des temps historiques et surtout modernes, si ce n'est toutefois chez les peuples qui sont encore à l'état sauvage. Les ossements, assez bien conservés, à part leurs fractures, ne fourniraient par eux-mêmes aucun autre indice certain pour déterminer l'époque à laquelle les morts ont été déposés dans cette sépulture souterraine. C'est aux objets de l'industrie humaine qui s'y trouvent associés qu'il faut demander des lumières.

On rencontre, pêle-mêle avec les ossements, des fragments de poterie, les unes primitives, d'une pâte très-grossière, faites à la main, et l'on y observe même distinctement l'empreinte si caractéristique des doigts de l'ouvrier. D'autres, au contraire, sont d'une pâte plus fine et fabriquées au tour. Les fusaïoles en terre cuite n'y sont pas rares. Six pointes de flèches à ailettes et en silex pyromaque blanc y ont été recueillies par M. Husson; l'une d'elles est taillée avec une rare habileté et se trouve dans les collections de la Faculté des sciences de Nancy. Une pointe de lance de même matière, retaillée finement sur les bords pour lui donner un tranchant acéré,

(1) Pruner-Bey, dans le *Bulletin de la Société anthropologique de Paris*, t. IV, p. 324.

Digitized by Google

est d'un travail plus admirable encore. Les couteaux et les râcloirs en silex n'y sont pas extrêmement rares. Tous ces faits nous font remonter à l'époque de la pierre taillée dans nos contrées. On y a découvert aussi des poinçons en os et une belle aiguille de même matière avec chas, mais aucun vestige, à ce que je sache, de l'époque de la pierre polie.

La coquetterie a eu aussi sa part dans les trouvailles de cette caverne mortuaire. Des ornements, des bijoux, si l'on veut, que dédaigneraient certainement aujourd'hui les villageoises de la commune de Pierre-la-Treiche, faisaient probablement les délices et la gloire de leurs pauvres aïeules des temps antéhistoriques. Trois coquilles, percées de main d'homme et destinées vraisemblablement à être suspendues sur la poitrine, y ont été recueillies. L'une appartient à l'*Unio sinuata Lam.*, mollusque bivalve d'eau douce, qui vit dans la Saône et dans le Rhin, mais pas dans nos rivières lorraines. Les deux autres sont marines, et je les ai déterminées pour le *Cardium edule Lam.* et le *Petunculus marmoratus Lam.* Ces trouvailles indiquent clairement qu'à l'époque de l'enfouissement des corps humains dans la caverne, les habitants de la vallée de la Moselle avaient des communications, peut-être des relations commerciales, avec les grandes vallées voisines et même avec les côtes, soit de l'Océan, soit de la Méditerranée.

Digitized by Google

QUESTIONS
D'ETHNOGRAPHIE GAULOISE
ET DE LINGUISTIQUE
(ANANES, ANAUNI, SENONES)

PAR

M. ERNEST DUBOIS[1]

Identité des Ananes de Polybe avec les Anauni de la Table de Cles. — Identité ou parenté des Senones de la Gaule transalpine (Sens, Yonne) avec divers peuples de la Gaule cisalpine (Anauni, Tulliasses, Sinduni, Ananes, Agônes, Taurisques, Isarci, Euganei, Vénètes).

I.

Dans les séances des 8 et 15 février 1878 de l'Académie des inscriptions, M. Maximin Deloche, continuant ses intéressantes recherches sur l'ethnographie de la Gaule cisalpine, s'est occupé des trois peuples dont parle Polybe (II, 15 et 17) et qui ne sont pas mentionnés par Tite-Live (V, 34-35), savoir : des Ananes, des Agônes et des Taurisques. D'après

(1) L'auteur a été admis à donner lecture de cette note à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séance du 17 avril 1878.

Digitized by Google

les comptes rendus publiés par M. Ferd. Delaunay dans le *Journal officiel* des 13 et 26 février, les communications de M. Deloche peuvent se résumer de la manière suivante :

1. Les Ananes (Anianes, Anônes), établis non loin de Plaisance, portent un nom auquel on ne peut rattacher aucun nom ethnique, soit de la Gaule transalpine, soit des bords du Danube ou des Alpes septentrionales.

2. Quant aux Agônes, leur nom se retrouve dans celui de la rivière Agogna ou Gogna, en Piémont, province de Novare; on peut en rapprocher celui d'Agaunum (Saint-Maurice-en-Valais) et ceux de trois communes de France : Agon (Manche), Agonac (Dordogne) et Agonès (Hérault).

3. Les Agônes sont-ils les mêmes que les *Euganei?* L'opinion de M. Deloche n'est pas fixée sur ce point; dans la séance du 8 février, il pense qu' « il ne faut pas les confondre » (*Journal officiel* du 13, p. 1520); dans celle du 15, il les considère comme « identiques peut-être » (*Journal officiel* du 26, p. 2071).

4. Les Ananes et les Agônes sont-ils identiques? Dans une communication précédente, à la séance du 3 août 1877, M. Deloche admettait leur « identité vraisemblable » (*Journal officiel* du 8 août, p. 5676); dans celle du 8 février, il en parle comme de deux peuples distincts et ne fait pas même allusion à la possibilité de leur identité.

Digitized by Google

5. Les Taurisques et les Tauriniens sont différents les uns des autres, mais tous sont Celtes, et les Tauriniens peuvent être considérés comme une branche celto-ligure des Taurisques. « Les ethniques de la Gaule transalpine n'offrent aucun vocable que l'on puisse rapprocher de celui des Taurisques », dont le nom signifie *montagnards*.

Telles sont les conclusions du savant auteur. Ne pourrait-il pas y être ajouté quelque chose? En ce qui concerne en particulier les Ananes, le nom de ce peuple ne peut-il pas être rapproché de celui d'un autre peuple qui habitait une vallée des Alpes, au nord-ouest de Trente, les Anauni ou Anaunes? Aujourd'hui encore la vallée occupée par les Anauni a conservé leur nom : *Naunia,* Val di *Non, Nonsberg*. Leur existence et leur position, qui étaient déjà connues, sont désormais établies d'une manière certaine par une inscription de l'an 46 après Jésus-Christ, la Table de Cles, *Tabula Clesiana* ou *Anaunensis*. Cette inscription porte le texte d'un édit par lequel l'empereur Claude accorde le droit de cité romaine à trois peuples des environs de Trente, savoir aux Anauni et à leurs proches voisins les Tulliasses et les Sinduni. Elle a été découverte en 1869 près de Cles, chef-lieu actuel du Val di Non. En 1872, j'en ai publié et annoté le texte d'après divers travaux italiens et allemands (1).

(1) *La Table de Cles,* inscription de l'an 46 après J.-C., concernant le droit de cité romaine des Anauni, des Tulliasses

Digitized by Google

Les Ananes de Polybe et les Anauni de la Table de Cles ne sont-ils pas identiques? C'est la première question que je poserai.

L'affirmative me semble très-vraisemblable.

Parmi les variantes du nom des Ananes de Polybe se trouve celle d'*Anônes*, constatée par M. Deloche lui-même. Sans doute *ô* et *au* ne sont pas identiques, mais on a pu facilement les confondre et les prendre l'un pour l'autre.

Une autre variante du nom des Ananes, également admise par M. Deloche, est celle d'*Anianes*. Il se présente entre elle et le nom actuel d'une localité du département de l'Hérault, *Aniane*, un rapprochement remarquable en ce qu'il établit un certain rapport entre les Ananes et les noms de la Gaule transalpine. En outre, il vient à l'appui de l'identité des Ananes de Polybe avec les Anauni de la Table de Cles. En effet, les formes latines anciennes de la localité de l'Hérault sont *Anianum, Anania, Anagnense.* (V. le *Dictionnaire topographique de l'Hérault*, par M. Thomas, v° *Aniane.*) Or, c'est une forme latine très-semblable (*vallis Anagnina*) qui était donnée anciennement au nom de la vallée des Alpes où se trouve Cles, c'est-à-dire au pays des Anauni. (V. la carte du Tyrol dans le *Thesaurus orbis*

et des Sinduni (*Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, année 1872; et à part, Paris, Thorin, 50 p. in-8°). — M. Ch. Giraud lui a donné place dans son *Novum Enchiridion juris romani* [Paris, Cotillon, 1873 (p. 644-6)].

Digitized by Google

terrarum Ortelii.) Dans l'Atlas de Mercator (p. 541), la rivière de la même vallée est appelée *Anaguia fl.*

Enfin, le nom des Anauni ou Anaunes offre à son tour trois variantes, *Anaunenses, Anannenses* et *Anabsenses*. Dans les lettres de saint Augustin (epist. 139, *a*, Migne, *Sancti August. op.*, t. II, p. 536), il est parlé d'une *causa clericorum Anaunensium qui, occisi a Gentilibus, nunc martyres honorantur, Sisinnius, Martyrius et Alexander.* Trois manuscrits portent *Anannensium,* deux *Anabsensium,* les autres *Anaunensium.* L'identité de ces Anaunenses avec les Anauni semble évidente à première vue; elle est, en outre, confirmée par ce fait que dans le pays même des Anauni tel qu'il est déterminé par la Table de Cles, il y a tout près de Cles, au sud-est, une localité nommée Saint-Sinn, dont le nom rappelle celui de Sisinnius, l'un des trois martyrs *Anaunensium* mentionnés par saint Augustin.

II.

J'arrive à un autre rapprochement qui soulève beaucoup de difficultés, aussi est-ce avec la plus grande hésitation que je le propose : c'est celui des Anauni ou Anaunes de la Table de Cles avec les Senones de la Gaule transalpine (aujourd'hui Sens, dans le département de l'Yonne).

Ce n'est pas la première fois qu'il est fait. Déjà le baron Walckenaer, dans sa *Géographie des Gaules*

Digitized by Google

cisalpine et transalpine (t. II, p. 53-55), a soutenu l'identité des Anauni avec les Senones ; il admettait également, et comme intermédiaire, celle des Anauni et des Senones avec les Genaunes. Ces derniers sont mentionnés par Horace et par Pline. Horace, dans une de ses odes, où il célèbre les victoires de Drusus, compte parmi les peuples vaincus les

..... *Genaunos, implacidum genus* (*Odes,* IV, 14).

Pline, dans ce qu'il rapporte de l'inscription nommée *Tropæa Augusti,* dit que les Genaunes étaient placés sur cette inscription entre les Isarci et les Focunates (*Histoire naturelle,* III, 24).

Sans doute l'autorité de M. Walckenaer n'est pas décisive. On a reproché à cet auteur de s'être laissé souvent tromper par de fausses analogies, et l'un des maîtres dans la science géographique des Gaules pouvait écrire récemment : « On le cite plutôt pour le combattre que pour s'y appuyer [1]. » Le sujet même qui nous occupe fournit un exemple de la promptitude excessive avec laquelle M. Walckenaer présentait parfois ses arguments. L'un de ceux qu'il donne (t. II, p. 53) comme ayant le plus de force pour établir l'identité des Anaunes avec les Genaunes et avec les Senones, c'est que, « au nord de Nano, on trouve un lieu nommé Zenone ou Senone, qui justifie le nom de *Senones,* préféré par Florus à celui de *Genones* ». Or, le lieu qui est, en effet, au

[1] M. Ernest Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine.* Paris, Hachette, 1876, p. 41.

Digitized by Google

nord de Nano ne s'appelle pas simplement Zenone, ni encore moins Senone, mais bien *San Zenone*. C'est le nom bien connu d'un évêque de Vérone, qui se retrouve dans un assez grand nombre de localités du nord de l'Italie et des Alpes et qui est, en particulier, celui d'une des plus belles églises de Vérone. L'argument tiré de l'existence d'un lieu nommé *Senone* dans le pays des Anauni fait donc défaut, mais ne peut-il pas y en avoir d'autre à l'appui d'un rapprochement et peut-être d'une identité entre les Anauni et les Senones?

Un fait m'a souvent frappé dans mes voyages en Italie. C'est la ressemblance qui existe entre les noms de plusieurs localités ou de cours d'eau du département de l'Yonne et particulièrement des environs de Sens, pays des Senones, d'une part, et, d'autre part, les noms de plusieurs cours d'eau des Alpes et du nord de l'Italie.

Les rapports qui peuvent être fondés sur cette ressemblance, si elle a quelque valeur, ne sont pas limités aux seuls Anaunes et au Val di Non; ils s'étendent à un assez grand nombre d'autres peuples et à une vaste étendue de territoire. En effet, ils embrassent non-seulement les pays qui ont été occupés par les Senones, par les Anauni et par les Ananes, mais encore ceux qu'ont occupés les Agônes, les Taurisques et les Tauriniens, les Euganei, les Isarci et les Vénètes, enfin les Tulliasses et les Sinduni, c'est-à-dire tout le nord de l'Italie, le Piémont, la

Digitized by Google

Lombardie et la Vénétie, ainsi que plusieurs contrées alpestres de la Suisse et du Tyrol.

Je commence par les Tulliasses et les Sinduni. Ce sont les deux peuples auxquels l'empereur Claude a concédé le droit de cité romaine en même temps qu'aux Anauni. Ils apparaissent pour la première fois dans la Table de Cles. L'empereur signale l'étroite union qui existe entre ces trois peuples et le municipe de Trente et il donne expressément cette étroite union comme l'un des motifs qui le déterminent à leur accorder à tous ensemble le droit de cité, dont Trente jouissait déjà depuis l'an 705 de Rome, *ita permixtum cum Tridentinis ut diduci ab iis sine gravi splendidi municipii injuria non possit.* (Voir lignes 27 à 29 de l'inscription de Cles, et p. 42-45 de mon étude sur la *Table de Cles.*)

Les conjectures les plus vraisemblables sur l'emplacement des Tulliasses et des Sinduni conduisent à admettre pour les premiers la vallée de la Sarca, et pour les seconds celle de Giudicaria, de manière que les trois peuples de l'édit de Claude auraient occupé le pays à l'ouest de Trente, savoir : les Anauni au nord-ouest, les Tulliasses à l'ouest et les Sinduni au sud-ouest. (Voir p. 32 et 33 de l'étude précitée sur la *Table de Cles.*)

Voici maintenant les rapprochements de noms.

On trouve dans le Val di Sarca, c'est-à-dire dans le pays vraisemblable des Tulliasses : 1° Senas au nord-est, entre Vezzano (*Vettiani*) et Stenico; 2° le

Digitized by Google

nom même de la rivière *Sarca* qui rappelle celui des *Isarci*, placés par Pline (III, 24) à côté des *Genaunes*. — Dans l'Yonne : 1° *Dulliacus*, nom latin (en 974) de Dailly ou Doilly, lieu aujourd'hui détruit, dans la commune de Pont-sur-Yonne, à quelques kilomètres de Sens ; 2° *Tul*, ancien nom de la forêt de Thureau-du-Bar, commune de Monéteau (Auxerre) ; 3° *Sarce*, ancien nom du ruisseau sur lequel est Pont-de-Cerce, commune de Sauvigny-le-Bois (Avallon) ; 4° *Sarces*, ancien nom de Cerce, commune de Magny (Avallon) ; 5° *Vézannes*, non loin de Tonnerre (Vezzano). [Voir tous ces noms dans le *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, par M. Quantin, auquel nous empruntons également toutes les indications ci-après relatives au même département.]

Dans le pays des Anauni ou Val di Non, nous avons *Cles*, *Arz* et la rivière nommée *Nos* (*alias* Noce) ; dans l'Yonne, *Clérès*, hameau aujourd'hui détruit de la commune de Bussy-le-Repos (Joigny) ; Arces [autrefois Arcea, Artias, Arcia] (Joigny) ; Noé [anciennes formes, Noes, Noez] (Sens).

Les Euganei, dont le nom se retrouve aujourd'hui dans les *Colli Euganei*, au sud-ouest de Padoue et dans le Val Sugana, entre Trente et Feltre, paraissent avoir eu Vérone pour capitale ; M. Deloche l'admet ; or on trouve, peu au-dessus de Vérone, *Parona*, puis *Arce*, et non loin de Roveredo, le val d'*Arsa* et *Arsiero*. Le voisinage de Vérone et de Parona, placées

Digitized by Google

l'une et l'autre près de l'Adige, dans une position qui n'est pas très-différente de celle des deux villages de *Véron* et de *Paron* (Parado, Perronum), près Sens, m'a vivement frappé lorsque j'ai visité Vérone.

Du pays des Vénètes ou de la Vénétie, peut-on rapprocher *Venesia,* ancien nom de Venisy (Joigny) et *Vennetum,* ancien nom de Venoy (Auxerre)?

Le nom des Taurisques a-t-il quelque rapport avec celui de *Tauriacus,* Thury (Auxerre), *Toriacum,* Thury, commune de Brienon (Joigny), et *Thoriacum,* Thory, commune de Lucy-le-Bois (Avallon)?

En Lombardie, la province de Bergame a *Grone,* celle de Côme, *Grona;* le village de *Gron,* l'un des plus rapprochés de Sens, est tout à côté de Paron et en face de Véron, dont l'Yonne le sépare.

En Piémont, dans le pays des Agônes, c'est-à-dire le long de la rivière Agogna ou Gogna, dans la Lomelline actuelle, et plus au nord, aux environs du lac d'Orta, dans le Val Sesia, on trouve *Parona* près de Mortara, et *Parone,* dans le Val Sesia; puis non loin de ce Parone, *Varallo; Vareilles* (Sens) a pour anciennes formes *Varellæ, Varaliæ, Varoilliæ.*

Dans le Valais, *Agaunum,* aujourd'hui Saint-Maurice, est le même en latin qu'Agonès [Hérault] (*Agaunico* dans le *Dictionnaire topographique de l'Hérault,* par M. Thomas); il est voisin de Sion, *Sedunum.* Les *Seduni* du Valais peuvent-ils être rapprochés des *Sinduni* du Tyrol?

Digitized by Google

Enfin, dernière espèce de rapprochements : dans les divers pays dont nous venons de comparer les noms de lieux ou de cours d'eau, on trouve des localités dont le nom rappelle celui des peuples eux-mêmes, c'est-à-dire des Anaunes et des Agônes ; savoir : *Annone,* dans le pays de Côme; un autre *Annone,* près de Venise; *None,* en Piémont, près de Pignerol; *Agnona,* dans le Val Sesia, près de Parone et de Varallo.

La persistance de la syllabe *non* n'est-elle pas digne d'attention? C'est aussi la seule qui reste dans le nom actuel du pays des Anauni, Val di *Non, Nons*berg.

Cette syllabe serait-elle la partie essentielle du mot *Senones?* S'il en était ainsi, le nom actuel de Sens, ancienne capitale des Senones, serait mal fait, car il aurait perdu le radical essentiel *non.* Cette perte pourrait peut-être s'expliquer par les transformations successives du mot dans le latin du moyen âge : *Senones, Senonensis, Sennensis.* Plusieurs autres localités françaises portent aujourd'hui le nom de Sens. J'en ai relevé sept (1); il serait in-

(1) L'une de ces localités est dans le Cher, une autre dans Ille-et-Vilaine (Sens de Bretagne), deux dans Saône-et-Loire (un chef-lieu de commune et un hameau de la commune de Sennecey). Les dictionnaires topographiques de ces trois départements ne sont pas encore publiés. — Dans la Meurthe, Sens-de-Cour (La) et Sens-de-la-Meule, canton de Baccarat, indiqués par M. Lepage, *Dictionnaire topographique de la Meurthe,* mais sans forme latine, sont peut-être une mauvaise orthographe de

Digitized by Google

téressant de savoir quels étaient leurs anciens noms latins, mais les recherches que j'ai faites dans ce but sont demeurées jusqu'à présent sans résultat.

En admettant que la syllabe *non* soit la partie essentielle du mot *Senones,* peut-on partir de là pour identifier les Senones avec les Genaunes, les Anaunes et les Ananes, et même avec les Agônes? Comment s'expliquer la transformation ou la chute des consonnes et des voyelles qui, dans cette hypothèse, accompagneraient le radical essentiel *non?* Existe-t-il dans les langues aryennes d'autres exemples de chutes et de transformations semblables?

On sait que l'*s,* qui se trouvait au commencement des mots dans la langue aryenne primitive, tantôt disparaît en latin, tantôt s'y maintient, selon les lettres dont il est suivi. Il se maintient quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *v;* il disparaît lorsqu'il

Cense. — Dans la Dordogne, Sens, commune de Molières, indiquée au *Dictionnaire topographique,* par M. de Gourgues, n'a pas non plus de forme latine. — Dans la Seine-Inférieure, Saint-Saëns a pour variante ancienne Saint-Sens, forme latine *Castrum S. Sidonii* (Valois, *Notitia Galliarum,* p. 116). — Je ne parle pas de plusieurs autres localités françaises dont le nom ancien ou moderne rappelle plus ou moins celui des Senones. Je laisse notamment de côté Senones, près de Saint-Dié, dans les Vosges, dont le nom a pour origine, non l'établissement d'un peuple, mais celui d'un individu, savoir d'un archevêque de Sens, Gondebert, qui, au VII^e^ siècle, quitta son siége épiscopal pour fonder une abbaye dans les solitudes des Vosges. J'ai fait un séjour à Senones et je n'ai trouvé dans les environs aucune trace de noms sénonais.

Digitized by Google

est suivi de *r*, *l*, *m*, *n* et *f*(1). Remarquons l'*n* parmi les lettres dont le voisinage entraîne la chute de *s* initial. Est-il permis de conjecturer : — Que le radical primitif est *Snon?* — Que dans certains lieux et sous certaines influences ce radical a donné naissance à *Senones?* — Que dans d'autres lieux et par l'effet d'autres influences, l'*s* initial étant tombé, la syllabe *non* a seule été maintenue, quelquefois tout à fait seule, d'autres fois avec quelque addition, *Non*, *None*, *Annone?*

On conçoit que je ne fasse que poser ces questions sans les résoudre. L'intervention des linguistes est ici nécessaire. En s'adressant à eux, il ne faut pas oublier la différence qui existe entre la linguistique et l'ethnographie, différence que mettait récemment en relief l'un des membres de l'Académie lorsqu'il distinguait ce qu'il appelait les *ancêtres ethnographiques* des *ancêtres linguistiques* (2). Mais, lors même qu'il s'agit des premiers seulement et non des seconds, la linguistique est une des sciences qui peuvent fournir des lumières.

De tout ce qui précède y a-t-il une conclusion à tirer?

On sait déjà, d'une manière générale, qu'il existe

(1) Baudry, *Grammaire comparée des langues classiques*, 1re partie : Phonétique, § 189. Paris, Hachette, 1868, p. 201.

(2) M. Renan, Conférence de l'Association scientifique de France, à la Sorbonne : *Des Services rendus aux sciences histotoriques par la philologie*, publiée dans la *Revue scientifique* du 16 mars 1878.

Digitized by Google

une parenté certaine entre les anciens habitants de la Gaule transalpine et ceux du nord de l'Italie et des régions alpestres. Les rapprochements que nous avons faits n'ajoutent-ils pas quelque chose à cette connaissance générale? Il semble que oui, à moins qu'ils n'aient qu'une vaine apparence et que les ressemblances signalées ne doivent être regardées que comme purement fortuites. N'est-il pas difficile, et même impossible, de les regarder comme telles? Au lieu de les attribuer à un hasard, qui serait étrange, n'est-il pas juste d'en conclure que tous les peuples dont nous avons parlé étaient, soit identiques, soit au moins très-proches parents les uns des autres; que, tous membres d'une même famille, ils ont porté partout certains noms avec eux et qu'ils en ont laissé des traces plus ou moins nombreuses, plus ou moins reconnaissables, dans les divers pays où ils se sont établis?

Cette conclusion s'accorde avec le fait, bien connu, qu'il y avait des Gaulois établis en Italie, bien avant l'expédition de Bellovèse. Elle est particulièrement en harmonie avec l'explication que M. Deloche a donnée du silence que garde Tite-Live sur les trois peuples (Ananes, Agônes et Taurisques) mentionnés par Polybe. Cette explication consiste en ce que « Polybe, qui dresse une liste ethnique de la contrée circumpadane, a dû nommer ces dernières nations, tandis que Tite-Live, qui dresse une liste ethnique des bandes de Bellovèse, a pu

Digitized by Google

les passer sous silence » (*Journal officiel* du 26 février, p. 2072). Si, comme cela est très-probable, les Ananes de Polybe sont les mêmes que les Anauni de la Table de Cles, et si ceux-ci sont très-proches parents de leurs voisins les Tulliasses et les Sinduni, dont il est parlé dans la même inscription, il s'ensuit que tous ces peuples occupaient déjà le nord de l'Italie avant l'expédition de Bellovèse.

Par où y étaient-ils arrivés ? C'est la question si débattue et encore si obscure de savoir par où sont entrés en Italie les divers peuples gaulois qui s'y sont établis à des époques très-différentes. Je n'aurai pas la témérité de me prononcer sur ce point. Lorsque les hommes les plus compétents sont embarrassés et en désaccord, quelle réserve ne doivent pas s'imposer ceux qui, par les devoirs de leur profession, sont empêchés de se livrer à ce genre d'études, si curieux qu'ils puissent être d'en suivre la marche et les progrès? On parviendra, sans doute, à quelque lumière sur ces difficiles problèmes, et il est vraisemblable que l'on pourra démontrer qu'il est arrivé des Gaulois en Italie par des routes très-différentes et même entièrement opposées. L'une de ces routes a pu et même a dû être celle d'Aquilée, de Trieste et de l'Istrie. Peut-être même un jour prouvera-t-on, je n'en serais pas surpris, que c'est précisément par cette dernière route que sont arrivés en Italie la plupart des peuples dont nous venons de nous occuper.

Digitized by Google

Parmi les rapprochements qui précèdent, quelques-uns pourront paraître hasardés ou peu concluants; peut-être aussi en ai-je omis qui seraient plus décisifs que ceux que j'ai signalés. Enfin, ce que j'ai essayé pour une partie de la France, pour un département seulement, dont les noms m'étaient familiers, pourrait être tenté peut-être dans de plus vastes proportions et pour la France tout entière.

Des recherches de ce genre exigent la connaissance des formes anciennes des noms d'aujourd'hui. C'est une connaissance qu'il est très-difficile de se procurer. On la trouve dans ce qui a paru du *Dictionnaire topographique de la France*, mais il n'en a encore été publié qu'un bien petit nombre de volumes; on ne possède que ceux de quatorze départements, bien qu'il y ait dix-sept ans que les premiers aient été livrés au public (1). On voit combien il reste encore à faire. Si longue et si ardue qu'elle soit, la tâche n'est pas au-dessus du zèle et du talent de MM. les archivistes. C'est à eux sans doute de l'accomplir, mais c'est au ministère de l'instruction publique qu'il appartient de les encourager et de les stimuler. Peut-être aussi l'Académie des inscriptions et spécialement sa commission des antiquités de la France ne jugeraient-elles pas hors de propos de montrer l'intérêt qu'elles portent à l'achè-

(1) Les trois premiers qui ont paru sont ceux d'Eure-et-Loir, par M. Merlet, 1861; de la Meurthe, par M. Lepage, et de l'Yonne, par M. Quantin, 1862.

Digitized by Google

vement d'une entreprise qui a un caractère national. Il est grandement à désirer que l'œuvre commencée il y a une vingtaine d'années reçoive une vive impulsion et qu'au lieu d'avoir seulement le dictionnaire topographique de quelques départements, nous possédions, dans un avenir aussi prochain que possible, ce que promet le titre même de la publication, c'est-à-dire un véritable *Dictionnaire topographique de la France.*

Digitized by Google

DE LA CONDITION

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LES HAUTES CÉVENNES

AVANT ET APRÈS 1789

PAR M. MAGGIOLO

Un séjour prolongé dans l'arrondissement de Florac (1) m'a permis de rechercher quelle a été la condition de l'instruction publique, en ce pays, aux diverses époques de son histoire, triste souvent et tragique, intéressante toujours et instructive par l'esprit de sacrifice, la résignation des Cévenols, leur ferme caractère, l'énergie de leurs convictions et de leur foi.

(1) Située dans un sillon verdoyant arrosé par le Tarnon, entre les montagnes ravinées de l'Est et le rempart abrupt du *causse* Méjean, Florac (*flos aquarum*) était le chef-lieu du pays désigné sous le nom de bas Gévaudan ou de Colloque des Cévennes.

Digitized by Google

CHAPITRE I

DE L'ORIGINE DES ÉCOLES

L'origine des écoles dans les hautes Cévennes, l'une des grandes divisions territoriales de l'empire romain (*pagus gabalicus*) est enveloppée d'une obscurité presque complète ; le temps, *tempus edax*, ou les hommes, *homo edacior*, ont détruit les vestiges du passé ; les ruines elles-mêmes ont péri, a dit un poëte, *ipsæ periere ruinæ*.

Cependant, il est certain que les druides instruisaient, dans les forêts, les enfants des premiers de la nation ; des légendes populaires conservent le souvenir des lieux sacrés ; on m'a montré au fond des vallées, aux flancs de la montagne, des pierres vénérées, des sources mystérieuses ; on m'a parlé des rites anciens, grotesques ou terribles, des sacrifices sanglants, des idoles redoutées. César, qui laissa la trace de son passage dans les hautes Cévennes, définit en quelques mots les attributions des druides : ils exercent tout à la fois les fonctions du prêtre et celles du maître des écoles. « *Ad hos*

Digitized by Google

magnus adolescentium numerus concurrit.... omne officium ad quatuor summa capita revocari potest, quæ sunt sacrorum procuratio, legislatio, juridictio scholarum, exercitium seu artium disciplinarumque professio. » (*De acad., druid., Egas. Bulæo, 1565.*)

Sous la domination romaine, les cités rétribuent des médecins, des philosophes, des rhéteurs, des grammairiens pour tenir des écoles publiques. « *Quandiu Romani Gallias rexerunt satis belle et feliter cum litteris actum est.* » Le peuple-roi aimait les lettres, il savait les honorer, mais il fut impuissant à les protéger contre les barbares. « *Succrescentibus bellis... et Romanis omni Galliarum parte depulsis... Franci, homines rudes et ignari.... publicam illam quæ antea viguerat, litterarum professionem vanescere imo pæne extingui passi sunt.... summo reipublicæ detrimento.* »

L'invasion des barbares, moins terrible sur les bords escarpés et sauvages du Tarn et du Gard que dans les plaines fertiles du Rhône et de la Moselle, pénètre cependant dans les gorges des Cévennes et sur ses *causses* (1); elle suit la grande voie de Marseille à Clermont. Les écoles municipales de Meyrueys, la ville de Marius, celles de Treviron (Saint-

(1) Plateaux uniques en France par la configuration, l'aspect, le climat. Du latin *calx*, chaux. Le *causse* Méjean, bloc calcaire de 40,000 hectares de superficie...; la Joute, le Tarn, le Tarnon l'isolent. Dans le *causse* Sauveterre, de la gorge du Tarn à celle du Lot, s'ouvrent dans le calcaire des *avens* jusqu'à des profondeurs effrayantes....

Digitized by Google

Laurent-de-Trèves), chanté par Sidoine Apollinaire (Sid. Apoll. l. 2, p. 9, et le carmen 24), celles de Gabalum, la cité du Vercingétorix, sont fermées ou détruites. Au contraire, les écoles ecclésiastiques prennent un vigoureux essor ; l'avénement des monarchies barbares, la confusion et le malheur des temps imposent aux évêques le devoir de sauver la civilisation et la foi religieuse ; comme autrefois les druides, les évêques de Gabalum d'abord (*episcopi gabalitani*), ceux de Mende ensuite (*episcopi mimatenses*) établissent deux espèces d'écoles, l'école épiscopale et l'école presbytérale, dont j'ai constaté, dès le IVe siècle, l'existence et les programmes. On y enseignait à lire, à écrire, la note (*notam*), le comput (*computum*), le calcul (*artem calculi*) ; l'étude de la grammaire et de la théologie était en général réservée aux jeunes élèves destinés au service des autels.

En 529, le 5e jour du mois de novembre, saint Césaire d'Arles convoque à Vaison, près Vaucluse, un concile de province ; douze évêques, parmi lesquels celui de Gabalum, y assistent ; on y dresse cinq canons, le premier, le plus important, règle la discipline des écoles.

Les évêques, qui, dans l'intérêt de la foi catholique, « *ne fides catholica vacillatura esset* », ont établi des écoles dans les villes, les bourgades, les hameaux, sont merveilleusement secondés par les moines, qui, dès le milieu du VIe siècle, ajoutent

Digitized by Google

aux exercices de la vie contemplative et aux travaux des mains le soin de lire, d'écrire, de copier les anciens livres, de se livrer à la profession des lettres. « *Ad litterarum professionem se contulerunt, scholas habere voluerunt duplicis generis, ita ut unicuique liberum esset ad eos convolare.* » Ces écoles monacales ou claustrales étaient internes ou externes, on n'y admit d'abord que des oblats, des enfants destinés au cloître : « *ut schola in monasterio non habeatur nisi eorum qui oblati sunt* »; on y reçut ensuite quelques séculiers; le nombre s'en accrut, on fut obligé d'ouvrir des écoles nouvelles, en dehors de la clôture des monastères, pour y recevoir des externes. « *In cœnobiis scholas privatas ad monachorum instructionem, quas deinde, necessitate cogente, publicas facere et externis atque laicis, coacti sunt.* »

J'ai visité, avec une pieuse émotion, les ruines des abbayes célèbres fondées, dans les Cévennes, par cet ordre illustre de Saint-Benoît qui, vers la même époque (661), établit, dans les solitudes des Vosges, les monastères de Senones, de Moyen-Moutier et d'Étival, etc., etc. J'ai consigné tristement dans le recueil de mes pièces d'archives l'inventaire des meubles, effets, titres, papiers du couvent des bénédictins de Sainte-Énémie, supprimé en 1790, et aussi le procès-verbal de l'incendie qui, durant trois jours, en 1793, consuma les richesses de ce monastère vénéré.

Digitized by Google

Au VIII^e siècle, l'Église est impuissante à protéger ses institutions scolaires contre les violences et l'anarchie. Charlemagne prend l'initiative d'une réforme nécessaire ; il est le protecteur, l'arbitre, le chef suprême, en matière d'enseignement ; en 806, le concile d'Aix-la-Chapelle rétablit le droit de l'écolâtre (scholastique, chantre ou capiscole) qui, sous l'autorité de l'évêque, aura le gouvernement, la surveillance, la direction de l'éducation nationale. Dans les hautes Cévennes, le droit carlien si puissant ailleurs, et plus tard le droit féodal ne laissèrent aucune trace durable de leur puissance en matière d'instruction publique ; durant quatre siècles, les écoles secondaires et primaires restent sous la loi et la juridiction de l'évêque. En 1205, les débris des Albigeois, les purs, les parfaits, les cathares, comme on les appelle dans les chroniques, viennent chercher un abri dans ces âpres montagnes déchirées par les torrents, où le proscrit trouve un refuge contre le persécuteur. Au XIII^e siècle, les juifs ont dans les Cévennes une existence à peu près légale ; ils s'y livrent au négoce, ils font au clergé et à la noblesse des prêts en argent et en denrées ; à Mende, à Marvejols, à Florac, à Montjezieux surtout (*mons Judæorum*), ils ont des propriétés, une sécurité relative, une synagogue et des écoles. L'évêque Guillaume Durand I^er leur consacre un chapitre spécial dans le recueil des constitutions du diocèse. « On ne les forcera

Digitized by Google

pas à recevoir le baptême : « *nullus Judæos ad baptismum absolute compellat.* » On n'y admettra que ceux qui le demanderont, et, en ce cas, il ne sera pas tenu compte de l'opposition du père ou de la mère. En 1310, par ordre du roi Philippe le Bel, dont j'ai vu, aux archives de Mende, deux lettres relatives à cette affaire, Guillaume Durand II proscrit les juifs ; il confisque leurs biens et fait bâtir sur l'emplacement de leur synagogue, pour l'instruction des clercs et des laïques, *le collége de tous les saints*, dont les constructions servent encore aujourd'hui au séminaire diocésain et au collége communal.

En 1362, un fils illustre du Gévaudan, Guillaume de Grimoard, né au château de Grizac, docteur en droit canon, prieur de Chirac, est élevé à la papauté, sous le vocable d'Urbain V. Sa mémoire est restée en vénération. Pour montrer son amour pour l'église de Mende, « qu'il portait dans ses entrailles, comme sa bien-aimée entre toutes les églises particulières », il en transféra l'évêque au siége d'Avignon ; il se réserva l'administration du diocèse, afin d'en consacrer le revenu à de pieuses fondations. Il créa des collégiales à Quézac et à Bédouès, et il établit, à l'Université de Montpellier, le collége de Saint-Matthieu, afin d'y recevoir douze boursiers étudiants en médecine.

En résumé, à la veille de la Réforme (1560), l'instruction publique est assurée, dans les Cévennes,

Digitized by Google

par les écoles de grammaire et de latinité des villes et des monastères, par les écoles presbytérales des paroisses et des hameaux ; enfin, les jeunes gens des familles aisées et les boursiers vont étudier le droit à Toulouse, la médecine à Montpellier (1).

CHAPITRE II

DE LA RÉFORME A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1560-1789)

La question de l'instruction publique durant cette période tourmentée n'est, à proprement parler, dans les hautes Cévennes, que l'un des grands côtés, le plus grand peut-être, des guerres de reli-

(1) Archives de Mende : 1286-1296, constitution de l'évêque relative aux écoles de paroisses ; 1331-1361, nominations de maîtres ; 1520-1554 acte de fondation du collége ès arts. Il y a des traités entre les communautés et les maîtres d'école. « Les consuls de la ville de Mende avoient accoutumé de élire et nommer ung maître d'escole pour régir et governer les escoliers et petits enfans et le présenter à mon dit seigneur l'Evesque pour savoir si le dict maistre seroit suffisant et ydoine ou non et pour lui donner licence et auctorité de régir les dictes escoles ou le repellir s'il n'estoit recevable. »

Digitized by Google

gion. C'est sous la double influence du clergé catholique et des pasteurs de l'Église réformée que vont se poser et se résoudre les questions relatives à la méthode, à la discipline, à la direction, au nombre des écoles. En 1560, un disciple de Calvin, Théodore de Bèze, prêche la doctrine nouvelle à Alais, à Anduze, dans les bourgades du bas Gévaudan, puis il s'achemine vers le diocèse de Mende, aux 173 paroisses, et il pénètre, la Bible à la main, au centre des Cévennes. Il prêchait l'abolition du culte public, de la hiérarchie ecclésiastique, l'indépendance de la pensée; la turbulence féodale prend une large part à cette révolte contre le pouvoir temporel d'un évêque riche et puissant. Le seigneur de Gabriac, le baron de Peyre, pour ne citer que les plus audacieux, promènent le pillage, la désolation et la mort dans les monastères et les églises des villes et des campagnes... Le 25 mars 1561, les bourgeois de la ville épiscopale ouvrent leurs portes, et l'on vit avec douleur, dit le prêtre de Saint-Germain-de-Calberte, dans sa chronique, un ministre de l'erreur monter dans la chaire de la cathédrale et les fidèles forcés de venir l'y entendre. En 1579, au son de la cloche qui appelle les chrétiens à la messe de minuit, le farouche Merle s'empare de Mende, par surprise; il massacre les religieux et les prêtres jusque dans la crypte de Saint-Privat. En 1581, il reste à peine quatre cents ecclésiastiques dans ce diocèse, qui en comptait plus de

Digitized by Google

deux mille en 1572! Le Béarnais, Henri de Navarre, choisit l'évêque de Mende pour grand aumônier de France; deux ans après, il recevait de sa main la sainte communion, dans la basilique de Saint-Denis. Je n'ai pas à dire ici comment et pourquoi la Réforme, comme un vaste incendie, se développa au milieu de cette population pastorale, agricole, fière de sa pauvreté, de sa résignation, de son indépendance. Le Cévenol vit de seigle, de châtaignes, de lait; il paît ses troupeaux; en été, il file sa laine et la tisse en hiver. Les enfants, les femmes, les fidèles de tout âge et de toutes conditions lisent, étudient et chantent les psaumes, sur cette terre biblique, où, comme parle le psalmiste, « les « montagnes bondissent comme les béliers, les val« lées comme les agneaux, où l'Éternel, sur le désert « des *causses*, a changé la pierre en eau et fait jaillir « des rochers des sources abondantes ».

Durant ces longues et horribles guerres, l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire ont perdu leur prospérité relative. On ne va plus étudier ni la médecine à Montpellier, ni le droit ou la théologie à Toulouse; les écoles latines des presbytères et des couvents sont fermées ou brûlées; au contraire, l'instruction primaire devient, pour les réformés, une obligation religieuse et légale... Luther l'a dit, « Dieu commande impérieusement d'instruire les enfants, le magistrat a le devoir de forcer les parents à obéir à cet ordre divin; il y a,

Digitized by Google

au foyer de chaque famille, un ministre et un précepteur... » Henri IV, par l'édit de Nantes (1598), fixe l'état légal des protestants ; les religionnaires peuvent s'assembler au son des cloches, tenir consistoires, colloques, synodes, avec l'approbation du roi ; leurs ministres, comme le clergé catholique, jouissent des immunités et exemptions de la taille, du service du guet, de guide, de tutelle, etc. L'édit ne fait pas mention des petites écoles ; elles sont l'annexe obligée du temple ; le pasteur comme le curé a le droit de les tenir. Les universités, les colléges seront ouverts aux écoliers des deux religions. Sous l'empire de cette législation, il se produit un mouvement prodigieux au profit des réformés ; sans bruit, sans éclat, au fond des vallées, sur la montagne, au milieu des rochers, les communautés se constituent, le culte domestique s'organise ; des ministres, des anciens, des femmes surtout se dévouent à une active propagande ; on va dans les hameaux, dans les bergeries isolées catéchiser l'enfant, lui enseigner à chanter les psaumes, à lire la Bible ; on se réunit pour prier ; on ne connaît plus ni le chemin, ni les pratiques de l'église catholique. A la mort de Mazarin (1661), le roi fit vérifier si le nombre des temples, des écoles, des cimetières ne dépassait pas ce que l'édit avait concédé ; on constata que dans le bas Gévaudan, au sud du mont Lozère, il y avait 30,000 protestants.

Digitized by Google

Et cependant le clergé avait eu conscience du péril, surtout à partir de 1626 ; il n'avait rien négligé pour le conjurer. J'ai lu, aux archives de Florac, une note ainsi conçue : « Le roi ordonne un brevet aux religieux de la paroisse Saint-Bonaventure pour aller demeurer six ou huit religieux à la ville de Florac. Commandons aux consuls de les recevoir avec honneur et respect, de les pourvoir d'une maison convenable pour le service divin, la prédication, l'instruction de la jeunesse. » Sylvestre de Marcillac, durant son long épiscopat (1627-1659), lutte avec énergie ; fort de l'appui du roi, qu'il suivit, à l'armée, jusqu'en Lorraine, il favorise le développement des congrégations religieuses, il établit des missions, il appelle à son aide les Feuillants, les Carmes déchaussés, les Pères de l'Oratoire, ceux de la Doctrine chrétienne. De 1662 à 1682, on essaie de ramener les réformés par la persuasion, par des faveurs d'abord, par la persécution ensuite ; aucune de ces mesures ne pouvait atteindre les huguenots des Cévennes, inaccessibles à la crainte, insensibles aux séductions, étrangers aux intrigues, aux fautes de la politique ; ils se croyaient à l'abri dans leurs sauvages retraites ; ils se fortifiaient dans leur foi, par le jeûne, la prière, l'étude des saintes Écritures. En 1685, la foudre éclate : l'article 7 de l'édit qui devait, dans la pensée de beaucoup, anéantir, comme parti religieux, le protestantisme, que Richelieu avait détruit comme

Digitized by Google

parti politique, ferme les écoles particulières des réformés. L'article 8 ordonne que les enfants seront rebaptisés et instruits dans la religion catholique. La même année, l'évêque de Mende dote sa ville épiscopale de deux écoles gratuites, l'une de frères, l'autre de sœurs; il organise les missions. Les dominicains, à Marvejols, achètent, au prix de 150 livres, *les débris inutiles du temple renversé;* ils y fondent un collége.

L'intendant de justice, police et finances, en la province de Languedoc, M. de Lamoignon, appuie l'action de l'évêque, au nom du roi. Voici une de ses ordonnances, que j'ai copiée aux archives de Mende : « Sur l'avis à nous donné que, dans les diocèses de cette province, il y a plusieurs particuliers de l'un et de l'autre sexe, lesquels s'ingèrent d'enseigner la jeunesse sans en avoir préalablement obtenu permission de MM. les évêques, ce qui est d'une nécessité indispensable, estant important d'y pourvoir, nous faisons défense à toutes personnes de l'un et de l'autre sexe de tenir école ou d'aller enseigner la jeunesse sans avoir préalablement obtenu permission de M^gr^ l'évêque du diocèse, à peine de 500 livres d'amende, au paiement de laquelle seront les contrevenants contraints par perte de leurs biens, meubles et immeubles, et emprisonnement de leur personne, et sera la présente ordonnance leue, publiée, affichée et exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques. »

Digitized by Google

En fait, l'ordre fut exécuté dans toutes les paroisses où se trouvaient des religionnaires. J'ai retrouvé plusieurs accusés de réception; voici celui de Florac : « Nous, Grégoire Vidal, prêtre et curé de la ville de Florac, attestons avoir leu et publié cejourd'hui, 13ème jour du mois de janvier 1686, au prône de notre messe paroissiale, l'ordonnance cidessus imprimée, afin qu'elle soit notoire à tous nos paroissiens et qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. En foy de quoi nous nous sommes soussigné ce dit jour. VIDAL. »

Le même jour, à la requête du procureur du roi au bailliage de Gévaudan, Charles David, huissier immatriculé en la baronnie dudit Florac, lisait et publiait à haute voix, à l'issue de la messe paroissiale, ladite ordonnance; il l'affichait à la porte de l'église, afin qu'elle fût notoire à tous et que ceux qui ne fréquentaient plus les offices ne pussent en prétendre d'ignorance.

L'abbé du Chayla, un cadet de la maison de Langlade, revenu des missions de Siam, fut chargé de catéchiser les Cévennes et de diriger les écoles; il exerçait, avec un pouvoir absolu, les fonctions de capiscole. Il vint s'installer au foyer de l'hérésie, à Saint-Germain-de-Calberte(1), où il établit un séminaire. « Sa mort tragique, *funeste mais bienheureuse*, dit Fléchier dans une lettre à ses curés

(1) Urbain V avait fondé et doté ce séminaire, l'abbé du Chayla ne fit que le rétablir.

Digitized by Google

sur les malheurs du temps, *fut le signal d'une révolte générale qui amena une juste et terrible répression.* »
La pièce suivante, que j'ai été assez heureux pour découvrir aux archives de Barre, précise l'état légal des écoles à la date du 29 avril 1696. Je la cite textuellement : « De la déclaration prise par MM. Pierre Meynadier, conseiller du roi, maire de la paroisse de Barre, Pierre Parlier, premier consul, et Jean Velay, second consul, a été extrait ce qui suit : A été proposé, en faveur de Mᵉ André Lallemand, régent d'école, la somme de 120 fr. pour ses gages d'une année, qui a commencé le 3 février dernier, suivant l'approbation de M. l'abbé du Chayla de Teneur. Nous, François de Langlade du Chayla, inspecteur et archiprêtre des Cévennes de Mende, prieur de Laval, approuvons le sieur André Allemand, ancien catholique du lieu de la Canourgue, diocèse de Mende, pour tenir les écoles dans le lieu de Barre, aux règlements accoutumés dans mon inspection, auquel MM. les consuls de Barre fourniront les logements bien propres aux écoles et les 120 livres qu'on donne aux régents, sous la permission expresse de M. de Basville. Fait à Saint-Germain, le 3 février 1698. Du Chayla. »

Dans ces mêmes archives de Barre, j'ai copié 1° un *cathalogue* dressé par le curé Sarrazus (1745) de ceux qui vivent en concubinage, sous prétexte qu'ils ont épousé au camp de l'Éternel ; 2° un registre sur lequel les maîtres et les maîtresses d'é-

Digitized by Google

cole ont signé, de 1713 à 1789, le reçu de leur traitement ; 3° une délibération du conseil général et politique de Barre, présidé par M. de Campistron, maire et subdélégué de l'intendance, pour l'emploi d'une somme de 429 livres à la construction, au-dessus de la halle au blé, d'un étage et d'un galetas pour servir de logement au régent et à la sœur régente des écoles; 4° un procès-verbal fort curieux de l'adjudication de ces travaux. Tout y est prévu : « Les planches seront bonnes, sèches et de récepte et enchâssées l'une dans l'autre, soutenues par des poutres bonnes et de récepte ; de bois chagnier ou chaîne, plus un escalier pour monter au galetas. » A la fin du XVII[e] siècle, l'Église a besoin, dans les Cévennes, du bras séculier; Lamoignon de Basville et le maréchal de Broglie, descendant par Genouillac, tournent le plateau oriental du mont Lozère, ils suivent le Tarn du pont de Monvert à Florac, où ils établissent leur quartier général. Durant vingt années, les pâtres, les cardeurs de laine, les pasteurs, les prédicants se lèvent, non plus seulement pour prier, mais pour combattre. Armés de faux, de pioches, de haches, de pistolets et de fusils, ils luttent avec une sauvage énergie contre les milices et les dragons. En 1715, la violence de la persécution semble avoir brisé l'énergie des réformés : les ministres sont proscrits, les temples renversés, les écoles privées fermées ; à la surface, l'hérésie est domptée. Chaque paroisse a son curé,

Digitized by Google

ses missionnaires, sa garnison, son école où l'enseignement est obligatoire ; mais les artisans, les paysans surtout, ne sont pas convertis. Il faut lire, dans les mémoires du curé de Saint-Germain-de-Calberte, l'abbé Louvreleuil, ce qu'il dit de l'état déplorable de sa paroisse et des Cévennes : « Les femmes, les enfants courent à l'assemblée avec les bibles et les psautiers échappés aux flammes ; à la fête de Pâques, c'est au désert que la multitude va faire la Cène... Souvent le prêtre, sortant de l'église vide, entend le chant des psaumes traduits par Marot... Un curé ordonne au maître d'école d'amener ses écoliers à l'église ; le maître le promet ; dès que les enfants entendent la cloche, ils se sauvent à la montagne... La mère du célèbre Court le conduit à l'école à l'âge de sept ans ; elle recommande au maître de ne pas épargner les verges, s'il y a lieu ; à dix ans, l'enfant sait lire, écrire, un peu de calcul ; elle refuse de le confier au régent de grammaire, qui l'eût mené à la messe ; elle préfère l'ignorance, ou plutôt elle l'instruira à son foyer dans les livres venus de Genève. Une ordonnance de M. de Basville, faite à Montpellier le 9 décembre 1709, à la prière des promoteurs des évêchés de Mende, de Béziers et autres diocèses, permet d'apprécier l'état des écoles et les conditions des régents et des régentes. Les maires et consuls qui n'auront pas, conformément à l'ordonnance du 9 mars 1703, exigé des communautés les gages et

Digitized by Google

le logement décents pour les maîtres, seront contraints, par saisie et vente de leurs biens, d'en répondre en leur propre et privé nom, sauf leur recours contre lesdites communautés. Ce document curieux, copié sur l'original le 21 janvier 1711, par le régent des écoles de Compaigné, m'a été fourni par l'instituteur de Gignac. Aucun village ne manquait donc ni d'école, ni de régent; la plupart avaient une maîtresse; on y veillait avec soin. Le 5 avril 1716, le duc d'Antin prie l'évêque de lui envoyer la liste des écoles, « de lui signaler les lieux qui en manqueraient, afin que les enfants des nouveaux convertis ne retombent dans les égarements de leurs pères, faute d'instruction ».

En 1720, la peste désole les Cévennes; gouverneurs et soldats s'éloignent ou restent dans leur cantonnement; les églises réformées de Florac, de Pont-de-Monvert, de Saint-Julien-d'Arpaon, de Cassagnas, pour ne parler que des principales, « font de grands progrès et se relèvent par une assistance merveilleuse de Dieu », écrit l'un des pasteurs du désert. Les archives des Cévennes, celles de l'Hérault, les suppliques, les requêtes, les dépêches secrètes adressées à M. de Basville, confirment cette marche en avant de l'hérésie. « Nos églises, fréquentées « autrefois par respect humain, sont abandonnées...; « il y a de grosses paroisses où il se trouve à peine « un catholique pour aider le curé...; les parents « cessent d'envoyer leurs enfants à l'école...; les

Digitized by Google

« livres de Genève se multiplient à l'infini...; il est « temps d'agir avec plus de sévérité. »

La déclaration de 1724 traite la question de l'éducation des enfants de ceux qui ont ci-devant professé la religion prétendue réformée : « Art. 5. « Voulons que l'édit de janvier 1686 et les déclarations des 13 décembre 1698 et 16 octobre « 1700 soient exécutés en tout ce qu'elles contiennent et en y ajoutant, nous défendons à tous nos « sujets d'envoyer élever leurs enfants hors du « royaume... L'amende pour les contrevenants « sera réglée à proportion des biens et facultés des « pères et mères, néanmoins ne pourra être moindre que la somme de 6,000 livres. Il y aura partout des maîtres et des maîtresses d'école ; ils « enseigneront à lire, à écrire, le tout ainsi qu'il « sera réglé par les évêques ; le traitement varie « entre 150 et 250 livres pour les maîtres, 100 et « 150 fr. pour les maîtresses... Tous les habitants « seront imposés pour ce traitement, si la communauté manque de ressources spéciales. — Art. 6. « Ordre aux pères, mères, tuteurs et autres personnes d'envoyer les enfants aux écoles jusqu'à « seize ans, si ce n'est que ce sont personnes de « telles conditions qu'elles puissent et qu'elles doivent les faire instruire chez elles, ou les envoyer « au collége ou dans les monastères... Enjoignons « aux curés de veiller avec une attention particulière sur l'instruction des dits enfants dans leur

Digitized by Google

« paroisse... Exhortons et enjoignons aux évêques « et archevêques de s'en informer soigneusement, « et à nos juges, procureurs et à ceux des sieurs « qui ont la haute justice de faire toutes diligences, « perquisitions et ordonnances pour l'exécution de « notre volonté à cet égard et de punir ceux qui « seraient négligents d'y satisfaire ou qui auraient « la témérité d'y contrevenir. — Art. 7. Pour assurer « encore plus l'exécution de l'article précédent, « voulons que les procureurs et nos hauts justiciers « se fassent remettre, tous les mois, par les curés, « vicaires, maîtres et maîtresses, un état exact de « tous les enfants qui n'iront pas aux écoles..., de « leurs noms, âge, sexe, et des noms de leurs pa- « rents, pour faire ensuite toutes les poursuites né- « cessaires... Qu'ils aient soin de rendre compte, au « moins tous les six mois, à nos procureurs géné- « raux des diligences qu'ils auront faites à ce « sujet. »

Le 4 août 1727, M. l'intendant envoie à MM. les curés la communication suivante : « M. le comte « de Saint-Florentin m'ayant adressé les ordres du « roi sur l'éducation des enfants des nouveaux ca- « tholiques, il m'a paru nécessaire d'en composer « une instruction, dont vous trouverez ci-joint deux « exemplaires; vous en garderez un et remettrez « l'autre, s'il vous plaît, au maître ou à la maî- « tresse d'école de votre communauté... Les maîtres « sont obligés de dresser *un rolle,* conjointement

Digitized by Google

« avec vous et avec les consuls, de tous les enfants « de sept à quatorze ans, avec les noms, âge, sexe « des enfants et de leurs parents... Une copie sera « adressée au subdélégué de M. l'intendant; elle « sera signée par le curé, les consuls, le greffier de « la communauté. Le curé tiendra la main à ce qui « est prescrit ; il préviendra l'intendant si le maître « est négligent à remplir les intentions de Sa Ma- « jesté. »

Il y avait des juges entachés de calvinisme; l'intendant leur écrit en termes sévères : « En cas de « retardement pour infliger l'amende ou de négli- « gence, ils seront suspendus de leurs fonctions. » Nous avons vu déjà les peines prononcées contre les maires et les consuls qui, pour favoriser l'hérésie, refusaient de payer et de loger les maîtres orthodoxes. En 1739, au titre V des statuts synodaux des maîtres et maîtresses, l'évêque de Mende interdit les écoles mixtes; il conjure les curés de visiter souvent les écoles et de témoigner de l'affection aux maîtres, qui sont pour eux de précieux auxiliaires. De leur côté, les pasteurs du désert redoublent d'ardeur et de zèle; ils envoient des députés au synode national. En 1726, ils prêchent la persévérance et la résignation; ils annoncent des temps meilleurs; ils empêchent les enfants d'aller aux écoles et les jeunes hommes de se polluer par mariages avec des catholiques; ils tiennent des colloques, des assemblées au champ Domerque, à la Faulx-des-Armes,

Digitized by Google

dans les lieux de difficile accès, que l'on rencontre partout dans les Cévennes. Aussi, en 1737, l'autorité ecclésiastique renouvelle ses doléances; elle signale, en ces termes, le péril à M. de Saint-Florentin : « Il y a des prédicants qui tiennent consis-« toires et assemblées en plein midi, sur les mon-« tagnes, dans les bois, souvent dans les maisons « privées... Nous le savons, personne ne dit mot, « crainte d'être assassiné, comme il est arrivé... « Nous vous supplions, Monseigneur, par les en-« trailles de Jésus-Christ, de nous aider à ramener « dans le bercail nos brebis égarées, par les voies « les plus efficaces, mais les plus douces, qui, en ar-« rêtant les prévarications, conservent les prévari-« cateurs. »

Les intendants mis en cause rejettent la responsabilité sur le clergé; ils ont condamné, proscrit, pendu les hérétiques. Mais les curés ont-ils dénoncé tous les contrevenants? N'ont-ils pas craint de se compromettre? En 1756, la persécution recommence; on enlève les enfants, même les filles; on les fait élever au couvent : « Le père payera quatre « écus par mois; s'il refuse, on enlèvera de sa mai-« son tout ce qu'il y aura de mieux. » Les amendes se multiplient, les prisons sont remplies d'hommes, de femmes, d'enfants... On a vérifié, aux archives de Montpellier, le chiffre des amendes imposées et collectées contre les nouveaux convertis, dont les enfants ont manqué à l'école, contre les maîtres

Digitized by Google

et les maîtresses qui n'ont pas rédigé le rôle exigé ; le total s'élève à 93,137 livres pour la province de Languedoc, dont au moins 30,000 livres pour les pauvres communautés des Cévennes !

En 1759, on semble renoncer à la lutte; le principe de la liberté de conscience triomphe ; il se fait un apaisement dans les esprits; les huguenots adressent au roi une très-humble et respectueuse requête. Le marquis de Paulmy, Antoine d'Argenson, chargé par Louis XV de lui rendre compte de l'état réel des esprits dans les Cévennes, déclare « qu'il y a vu un peuple brave et industrieux, uniquement occupé de ses travaux, priant Dieu pour la conservation du roi et le bien de l'État ».

A partir de cette époque, les religionnaires jouissent d'une sécurité relative, jusqu'à ce que l'édit de 1789, révoquant la législation antérieure, leur assure la liberté civile, les droits de Français, et empêche qu'on « les moleste en raison de leur foi ».

En résumé, à la veille de 1789, il y a dans les hautes Cévennes un nombre suffisant d'écoles secondaires dirigées par des religieux, dans les couvents et monastères, par des régents de latinité, la plupart laïques, dans les villes et les bourgades de quelque importance. Chaque paroisse a au moins une école primaire ; les maîtres et les régentes d'école, choisis par les communautés, jouissent d'un traitement suffisant et d'une maison, dont le loyer

Digitized by Google

s'élève à 20, 30 et même 50 fr., là où elle n'est pas la propriété de la commune. On sait lire, écrire et compter; on a étudié le catéchisme catholique ou protestant; on chante des psaumes et des prières; on a reçu une éducation morale et chrétienne. Aussi, je ne crains pas de le dire, la situation de l'instruction publique dans les hautes Cévennes, sous l'ancien régime, était généralement satisfaisante; la triple influence du clergé, des pasteurs, de la royauté, a constitué, au milieu des crises les plus douloureuses, un vaste système d'enseignement primaire, obligatoire, à peu près gratuit, laïque, bien plus qu'ecclésiastique (1).

CHAPITRE III

DE LA RÉVOLUTION A 1802

Nulle part plus que dans les hautes Cévennes, l'aurore de la régénération politique ne fut saluée avec plus de bonheur, plus d'enthousiasme; la no-

(1) Les pièces de la comptabilité et de l'évêché permettent d'établir la série des maîtres de l'école chrétienne de Mende (1707-1792), celle des régents du collége, du séminaire...

Digitized by Google

blesse, le clergé, le tiers, les catholiques, les protestants, tous, unis en une même pensée, espéraient enfin l'apaisement des luttes religieuses, une ère nouvelle de concorde, de transformation sociale, de justice et de progrès. Les cahiers « des souhaits, doléances et très-humbles remontrances » que les habitants des quatre chefs-lieux des hautes Cévennes chargent leurs députés de présenter à l'Assemblée, sont un modèle de mesure, de bon sens, de fidélité, de respectueuse et loyale indépendance. L'élévation des idées et le style, tout atteste une intelligence cultivée, une haute moralité. Et cependant, il faut bien l'avouer, dix ans après, il n'y a plus en ce pays ni instruction publique, ni éducation religieuse ! Faut-il s'en étonner ? L'évêque de Mende, traîné à Versailles, a été assassiné ; vingt-trois prêtres ont péri, les autres sont proscrits. La Révolution n'a épargné ni les nobles, ni les bourgeois, ni les paysans ; les fêtes impies imposées à tous ont remplacé les exercices pieux des chrétiens catholiques ou réformés. Quelques faits et quelques dates, choisis entre mille dans les archives des communes que j'ai explorées, avec un vif intérêt, indiqueront la marche rapide de la décadence et de la chute des établissements secondaires et primaires. La suppression des monastères entraîne la ruine de la plupart des écoles de latinité ; quelques prêtres, éloignés de leurs paroisses pour refus de serment, quelques capucins ou bénédictins reçoivent, à Ispa-

Digitized by Google

gnac, à Quézac, à Mende, à Marvejols, dans les Cévennes catholiques, quelques élèves secondaires jusqu'aux jours de la Terreur. A Florac, le 26 avril 1790, le maire, assisté du procureur de la commune, en présence du prieur, procède à l'inventaire du couvent des capucins; le 29 octobre de la même année, il informe le conseil que le R. P. Breys, supérieur des capucins, lui a remis un mémoire dans lequel il démontre la justice et l'utilité de conserver cette maison pour en faire un établissement public, un hospice et un collége. Le conseil exprime au Révérend Père l'estime et la reconnaissance de la commune; il demande à l'administration départementale l'autorisation d'établir dans le couvent un hospice et des écoles. La réponse ne se fait pas attendre : elle est négative; la maison sera vendue; elle le fut à vil prix, et, après bientôt un siècle, Florac ne possède ni un hospice, ni un collége! En 1791, en cette même ville, le budget, arrêté le 8 août, porte à 428 livres le traitement du régent et de la régente des écoles; le 23 décembre 1792, le citoyen maire rend compte des dépenses; il a payé 200 livres à la régente, mais le maître n'a rien reçu ; le 23 février 1793, le maire, en présence des officiers municipaux et des notables opinant, expose que la commune, à partir de 1791, a jugé à propos de supprimer le maître, « attendu qu'il y en avait d'autres qui enseignaient les enfants à un tant par mois », mais qu'elle a con-

Digitized by Google

servé la maîtresse d'école, dont les gages sont fixés à 201 fr. par an. » Ces gages et ceux du maître d'école, pour le service de 1791, ont été imposés en conséquence de l'autorisation du département; la maîtresse d'école continua son service, en 1792, sous la foi du traité, et son salaire lui est dû incontestablement; néanmoins les citoyens administrateurs ont rejeté cet article des dépenses. Le Conseil déclare qu'il est de toute justice que la régente soit payée pour 1792, d'autant plus qu'elle est dans la plus affreuse indigence et dans le cas de demander le pain dans une commune qu'elle sert depuis plus de 20 années. » L'administration départementale, au mépris de toute justice, repoussa cette nouvelle requête!

A Saint-Julien-d'Arpaon, le 27 juin 1790, le conseil refuse d'inscrire au budget le traitement du maître; le citoyen Auguste de La Pierre proteste en ces termes: « L'imposition de 140 livres pour gage et logement d'un maître étably de tout temps par les règlements des commissaires du Roy doit être votée; il y a toujours eu un régent d'école, dont la commune n'a eu qu'à se louer. » Le procureur combat la proposition; il demande l'ajournement et il l'obtient. A partir de 1792, je ne trouve plus au budget des communes de traitement alloué soit au maître, soit à la maîtresse d'école; l'école est fermée en même temps que l'église. En effet, le 30 frimaire an II, sous la pression d'un homme néfaste,

Digitized by Google

représentant du peuple à la Convention après avoir été député aux États généraux par la noblesse, le conseil général de Florac renonce formellement à tout culte public ou salarié par la nation. L'un des considérants, que je cite textuellement, est aussi dur et aussi injuste pour les catholiques que pour les huguenots : « Vu encore que le culte, dont les ministres ont jusqu'ici abusé n'est pas le vray culte où l'on doive puyser la vraie félicité; vu que la religion des prêtres et celle des ministres n'a été souvent qu'un masque pour tromper les hommes, arrête... » Le même conseil, pour profiter du bénéfice de la loi, destine et consacre l'église pour servir de temple de la Raison et de la Vérité.

Le peuple chrétien regrette ses églises ou ses assemblées; il ne va pas au temple de la Raison et de la Vérité; le jour du dimanche, il suspend ses travaux, il prie dans l'intérieur des maisons, il se promène *sur le planet...* Le Directoire s'en irrite; le conseil arrête que les citoyens seront invités à assister au temple, au jour de décadi, « à peine d'être déclarées suspectes les personnes qui y manqueront; comme aussi il est défendu à tous cabaretiers, aubergistes, traiteurs et autres de donner à boire ou à manger pendant le temps *de la lecture,* sous peine de suspension et d'amende. » Il avait été fait déjà inhibitions et défenses aux habitants de s'occuper de leurs travaux ordinaires et injonctions à tous marchands et artisans de fermer leur bou-

Digitized by Google

tique, à peine de punitions contre les contrevenants. Ce n'est plus l'instruction qui est obligatoire, il n'y a plus d'école ; c'est le culte, un culte impie qui devient obligatoire, au nom de la liberté ! Le 11 floréal an II, il s'agit d'appliquer la loi du 21 frimaire. Écoutons le citoyen maire : « Il est, dit-il, un objet important qui mérite que l'on s'en occupe sans retard : il s'agit de l'organisation de l'instruction primaire. » On fait publier et afficher le décret de la Convention, on ouvre « un registre devers le greffe de la municipalité pour y recevoir les déclarations des instituteurs et institutrices qui voudront se vouer à l'enseignement dans le district, sous le traitement de 20 livres par chaque élève pour l'instituteur et de 15 livres par élève pour l'institutrice». Le décret du 7 brumaire an II avait éloigné ou chassé ceux et celles qui se pouvaient vouer à l'éducation de la jeunesse, les ci-devant nobles, religieux, ministres d'un culte quelconque, ainsi que les ci-devant sœurs grises, les anciennes maîtresses, même laïques, nommées par des ecclésiastiques ou des nobles ; aussi le registre ne contient pas un seul nom, personne ne se présente ; on est réduit à désigner pour ces fonctions le citoyen Metgé. — Ce Metgé est ignorant, il est pauvre, il n'a pas d'élèves, pas de traitement ; le 27 prairial, on le charge de surveiller les réparations que l'on fait au temple de la Raison ; tous les décadis, il remettra aux commissaires le nom des citoyens qui, volontairement,

Digitized by Google

ont répondu à l'appel de l'autorité et pris part aux travaux de restauration de la vieille église transformée en temple de la Raison. « Les dommages et vols de noix, raisins et autres fruits se multiplient »; le conseil s'en émeut, le maire menace les enfants de châtiments, les parents seront responsables ; on se plaint, on murmure, on réclame un maître d'école pour garder les enfants, réprimer le désordre et satisfaire aux exigences de la loi. Un honnête homme, le greffier de la municipalité, Boyer, déclare qu'il est disposé à accepter la direction de l'école, mais il demande que l'on fasse au presbytère, affecté à l'instruction primaire, des réparations majeures et essentielles. Le 8 pluviôse an III, le conseil, vu que Boyer n'a accepté « cette honorable, mais pénible charge, qu'à la condition qu'il sera fait toutes les réparations nécessaires pour rendre la maison logeable et y recevoir les enfants, — qu'on lui fournira tréteaux, bancs et tables pour leur faire la leçon », supplie l'administration départementale d'approuver les dépenses. La requête demeura sans réponse ; Boyer resta à son greffe, il n'y eut ni école, ni instituteur ! Le 4 nivôse an III, on dresse l'état des dépenses de la commune, aucun crédit pour l'enseignement public. J'ai constaté le même fait sur tous les points de la Lozère. La statistique des conjoints illettrés nous montrera tout à l'heure la ruine des établissements scolaires dans un pays surtout où l'instruction est un moyen de

Digitized by Google

propagande religieuse. Le 1er thermidor an III, à Florac, « dans la maison commune, la municipalité assemblée, est comparu le citoyen A. Bourgoide, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de culte protestant, et a requis qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la République, de laquelle déclaration il lui a été décerné acte conformément à la loi du 11 prairial an III ». La même année, le 7 et le 15 fructidor, deux prêtres, L. E. Felval et Villedieu, déclarent qu'ils se proposent d'exercer le ministère du culte catholique, apostolique et romain, « et ont requis qu'il leur fût donné acte de leur soumission aux lois de la République, sous la réserve qu'elles ne porteront aucune atteinte aux lois de Dieu et de l'Église ». A partir de ce jour, nous rentrons dans les traditions du passé ; les registres ne parlent pas encore d'écoles, mais les vieillards que j'ai interrogés, dans les doyennés de Mende, de Meyrueis, de Saint-Germain-de-Calberte, de Florac, etc., etc., m'ont tous parlé du prêtre ou du ministre qui leur a enseigné à lire et à écrire, en leur enseignant le catéchisme. — Si j'ai surtout cité les pièces d'archives de Florac, c'est que j'ai pu y mettre en ordre les registres des délibérations municipales, qui sont moins complètes dans les autres communes de l'arrondissement. J'espérais être plus heureux aux archives de Mende, où j'ai pu, grâce à un savant et digne

Digitized by Google

archiviste, rechercher à l'aise, dans les liasses encore inexplorées, la trace de ces pièces nombreuses, dont j'ai signalé l'existence à l'est et au centre de la France.

Mes investigations, pour cette période du moins, ont été peu fructueuses ; l'agent national et le directoire du département ont probablement laissé sans réponse les questions que leur adressait le représentant du peuple Baraban, à la date du 3 floréal an III. J'y ai trouvé trois circulaires de François de Neufchâteau : la première, du 20 fructidor an VII, sur les talents des enfants qui ont pris part à la fête de la jeunesse ; je copie textuellement le procès-verbal de cette fête célébrée, à Mende, dans la ci-devant église du collége : « Les jeunes gens de la commune parvenus à l'âge de 16 ans s'y sont réunis ; les vieillards des deux sexes ont occupé une place d'honneur, les membres de l'administration centrale, ceux des tribunaux, les autorités, la gendarmerie, un grand concours de citoyens ont pris part à la cérémonie ; la séance a été ouverte par la lecture de la loi du 9 ventôse... On a prononcé un discours rempli d'énergie sur la solennité et propre à inspirer à la jeunesse les vertus morales et civiques qui constituent le bon républicain ; la fête a été célébrée devant un autel de la patrie et terminée par des hymnes et chants patriotiques. » Il n'y est question ni d'écoles, ni « des talens des enfans qui ont pris part à la fête,

Digitized by Google

ni des examens, qui ont dû terminer le cours des études primaires »; on ne répondit pas, et pour cause, aux circulaires du ministre, il n'y avait plus d'écoles, plus de maîtres, plus d'élèves; la situation était déplorable aux points de vue matériel, intellectuel et moral. — Livré au bon plaisir, à la parcimonie égoïste des municipalités, le service de l'instruction publique est désorganisé dans les Cévennes, comme dans la France entière; il faudra de longues années d'efforts et de sacrifices pour rendre à ces populations pauvres, mais viriles et chrétiennes, le rang honorable qu'elles occupaient avant la Révolution. Je n'ai pu réunir, pour le XVII[e] siècle, les éléments d'une appréciation sérieuse des conjoints illettrés, les registres ont été brûlés, mais la Lozère (1), en 1789, occupe le 30[e] rang avec une moyenne de 37,05 (59,60 époux, 14,50 épouses); elle tombe au 40[e] en 1820, avec une moyenne de 32,89 (48,34 époux, 17,44 épouses); elle se relève au 35[e] en 1866, avec une moyenne de 65,49 (80,89 époux, 50,10 épouses); nous la retrouvons, en 1876, au 29[e], avec une moyenne de 77,65 (86 époux, 69 épouses).

(1) Le département de la Lozère a été formé du haut et du bas Gévaudan et de quelques fragments du Velay et du pays d'Uzès. Le paysan des causses (*caoussenaous* ou *caussenard*) est grand st fort; celui des terres cristallines, qui vit de seigle et de châtaignes, est moins vigoureux.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

DE 1802 A 1875

Durant le premier empire et la Restauration, la situation des écoles est triste; la Lozère, avec une superficie de 5,170 kilom. carrés, une population de 140,269 habitants répartis en trois arrondissements, 24 cantons et 193 communes, est presque au dernier rang pour la valeur de ses productions agricoles et pour la faiblesse de sa population kilométrique (1). — En 1829, 81 communes sont pourvues d'écoles; le chiffre des élèves est de 3,366 en hiver, de 2,685 en été; la décadence est complète, la moyenne des conscrits illettrés est de 51,37 p. 100. En 1834, 55 instituteurs ont reçu du ministre l'institution pour le degré élémentaire, 3 pour le degré supérieur. En 1837, il y a une école normale; 146 communes ont au moins une école; on compte 175 écoles publiques, 137 affectées aux garçons, 14 aux filles, 24 aux deux sexes, et 90 écoles privées (14 de garçons, 76 de filles). — Les écoles communales catholiques reçoivent 5,118 garçons et 4,048 filles; les 25 écoles protestantes, 816 gar-

(1) 27 habitants par kilomètre carré.

Digitized by Google

çons et 375 filles; les écoles privées, 680 garçons et 2,718 filles; au total : 13,755 enfants. Il y a une école supérieure au chef-lieu, avec 47 élèves, une salle d'asile, avec 83 enfants; le produit des ressources communales est de 22,102 fr. 69 c., y compris 667 fr. 62 c., chiffre des legs, dons et fondations; les deux centimes du département produisent 15,272 fr. 82 c.; 162 communes ne possèdent pas de maison d'école; le traitement des instituteurs est en moyenne de 333 fr. (200 fr. fixes, 133 rétribution scolaire); l'institutrice est réduite à la rétribution qui, en moyenne, ne dépasse pas 150 fr. — En 1840, 216 écoles publiques, dont 44 exclusivement protestantes (145 de garçons, 29 de filles, 42 mixtes), 375 écoles libres (15 de garçons, 129 de filles, 231 mixtes). Le total des enfants qui fréquentent les écoles publiques et privées est de 18,663 en hiver (9,640 garçons, 9,023 filles); en été, la désertion est complète: il ne reste plus que 1,737 garçons et 1,771 filles; 129 communes n'ont pas de maison d'école. — En 1845, les ressources communales s'élèvent à 28,448 fr. 28 c., celles du département à 15,759 fr. 93 c.; le revenu moyen des instituteurs a baissé (280 fr.), celui des institutrices n'a pas varié (155 fr.). Il n'y a au budget départemental aucun crédit ni pour l'acquisition et l'entretien des maisons d'école, ni pour indemnités aux maîtres et aux maîtresses; la pauvre Lozère ne reçoit que 2,500 fr. sur le chiffre total de 1,462,642 fr.

Digitized by Google

porté au budget de l'État. — En 1866, le progrès s'affirme ; il y a des écoles partout : 198 écoles publiques de garçons, 224 de filles, 76 mixtes, 354 écoles libres, dont 26 mixtes dirigées par une institutrice. Ces 852 écoles renferment 24,452 élèves, dont 8,741 seulement sont exemptés de la rétribution ; le nombre des enfants privés d'instruction n'excède pas 393; le curé et le pasteur exigent que, pour être admis à la première communion, l'enfant suive l'école (jusqu'à 16 ans chez les protestants). 3,164 élèves quittent l'école pour n'y plus rentrer, 122 seulement ne savent ni lire ni écrire. Nous les retrouverons dans les cours d'adultes, dont le succès fut merveilleux. Il y en avait 6 en 1864, 19 en 1865, 317 en 1868, 436 en 1867, 486 en 1868. Cette année-là, 4,120 adultes (hommes) suivent les 230 cours dirigés gratuitement par les instituteurs, 3,218 adultes (femmes), les 256 cours dirigés, avec la même générosité et le même zèle, par les institutrices; la Lozère a l'honneur d'occuper le deuxième rang dans la statistique officielle ! La moyenne de ses conscrits illettrés s'abaisse successivement de 33,46 en 1865, à 21,06 en 1867, à 9,57 en 1868 !

Un cours normal dirigé, depuis 1841, par les dames de l'Union chrétienne, à Mende, forme des institutrices catholiques; il compte 15 élèves réparties en trois années ; chacune d'elles reçoit de l'État une bourse de 350 fr., le département fournit une subvention de 2,000 fr. Les jeunes filles protestantes

Digitized by Google

qui se destinent à l'enseignement sont envoyées au cours normal de Nîmes. J'ai dressé sur les lieux des cartes qui indiquent, pour quelques cantons, les distances à parcourir pour arriver aux écoles, à travers les ravins, les rochers, les précipices; il y a telle commune qui ne compte pas moins de 36 hameaux ou fermes, celle de Barre, par exemple, dont voici le détail:

COMMUNE DE BARRE.

NOMS DES LIEUX.	DÉSIGNATION.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitants.	DISTANCE au chef-lieu.	OBSERVATIONS.
1. Barre.	"	121	376	„h„k	
2. Moulin de la Croix. .	Ferme.	1	3	" 7	
3. Les Bastides	Id.	1	5	1 "	
4. Les Combes.	Id.	1	5	1 5	
5. Saint-Pierre.	Id.	1	9	1 5	
6. Le Pesquier.	Id.	1	6	2 "	
7. Le Fromental.	Id.	"	"	1 8	
8. Le Bramadou.	Id.	1	4	2 1	
9. Bélair.	Id.	1	5	1 5	
10. Balaourio	Id.	1	2	1 9	
11. Moulin de Rodier. . .	Id.	1	8	1 3	
12. Moulin de Sallet. . . .	Id.	1	6	1 6	
13. La Combe de Soulatge.	Id.	2	7	1 4	
Ancienne commune des Balmes.					
14. Le Château des Balmes	Ferme.	1	5	4 "	
15. La Cure.	Id.	1	4	3 6	
16. Les Crouzets	Id.	1	4	2 7	
17. Antigues	Id.	1	4	5 2	
18. Le Barthas	Id.	1	5	5 6	
19. Le Bouquet.	Id.	1	4	3 "	
20. L'Hermet	Id.	1	9	4 "	
21. Le Malhautard	Village.	5	20	5 6	Les enfants de ces fermes vont à l'école des Crozes, distante seulement de 4 à 8 hectom.
22. Le Malhautier.	Id.	8	29	6 6	
23. Clot de la Mole. . . .	Ferme.	1	14	8 6	
24. Les Avens	Id.	"	"	8 4	
25. Le Castanet.	Id.	1	6	8 "	
26. Le Vergougnoux. . .	Village.	4	30	3 3	
27. Le Crémadet	Hameau.	2	12	8 "	Les enfants de ce hameau fréquentent l'école du Majistavol qui est à 5 hectom.

Digitized by Google

NOMS DES LIEUX.	DÉSIGNATION.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitants.	DISTANCE au chef-lieu.	OBSERVATIONS.
Ancienne commune du Bousquet-la-Barthe.					
28. Mazeldan	Village.	19	38	1h7k	
29. Crossentières.	Ferme.	1	6	2 4	
30. Malafosse	Id.	1	4	2 8	
31. Les Pélandresques . .	Hameau.	2	6	3 4	
32. Les Vignettes.	Ferme.	1	4	2 6	
33. La Croix	Village.	5	19	2 8	
34. Barret.	Ferme.	"	"	3 "	
35. Coubonnes	Id.	1	2	2 3	
36. Bilières	Id.	1	4	1 4	

En 1874, la population a continué sa marche décroissante : 135,190 habitants; il y en avait 137,263 en 1866 et 140,269 en 1837 ; le nombre des écoles est exactement le même qu'en 1866, on en compte 852, dont 705 publiques et 147 privées; les écoles sont fréquentées (1); il y a des cours d'adultes (447), des bibliothèques scolaires, du dévouement chez les maîtres et les maîtresses, mais la situation matérielle est déplorable. Le tableau ci-joint comprend, pour 1874, avec quelques chiffres empruntés à la statistique générale du département, des éléments essentiels pour apprécier l'état de l'instruction primaire dans les 7 cantons de l'arrondissement de Florac, qui est en réalité la capitale du bas Gévaudan, le centre des églises protestantes.

(1) En 1877, le nombre des enfants recensés est de 20,331, de 6 à 13 ans; de 6,261, de 4 à 6 ans; de 7,583, de 13 à 16 ans. Total général 34,175, soit 24.7 sur 100 habitants.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE FLORAC. Population, 36,336 hab. 20,604 protestants, — 15,732 catholiques. 7 cantons. — 52 communes.	FLORAC. 4,680 catholiques, 2,986 protestants.	BARRE. 517 catholiques, 4,055 protestants.	SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE. 1,546 catholiques, 7,311 protestants.	MEYRUEIS. 2,988 catholiques, 959 protestants.	SAINTE-ÉNÉMIE. 3,598 catholiques, 30 protestants.	MASSEYROS. 1,813 catholiques, 17 protestants.	PONT-DE-MONTVERT. 590 catholiques, 5,245 protestants.	TOTAL de l'arrondissement.	TOTAL du département.
1 Écoles spéciales de garçons (publiques) . .	11	7	11	6	7	6	3	51	210
2 Écoles spéciales de filles (publiques) . . .	16	7	8	5	7	6	3	52	153
3 Écoles mixtes (publiques).	17	15	23	13	18	3	25	114	316
4 Écoles libres de garçons (ou mixtes) . . .	"	1	"	"	"	"	1	2	112
5 Écoles libres de filles	8	2	2	2	1	1	1	17	52
6 Total des instituteurs publics catholiques. .	7	2	5	6	7	7	1	35	"
7 — instituteurs publics protestants. .	10	17	23	2	"	"	15	67	"
8 — institutrices publ. catholiques . .	20	5	6	13	25	8	6	83	"
9 — instutrices publiques protestantes.	7	7	8	3	"	"	7	32	"
10 Nombre des écoles publiques catholiques. .	17	7	11	19	32	15	7	118	"
11. Nombre des écoles publiques protestantes (1)	17	24	31	5	"	"	22	99	"
12. Total des élèves des écoles	1,492	870	1,305	719	848	382	1,099	6,715	26,886
13. Total des garçons.	767	495	671	383	438	190	575	3,519	13,757

(1) En 1877, 105 écoles protestantes. — Il y en a 1,535 en France.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE FLORAC. Population, 36,336 hab. 20,604 protestants, — 15,732 catholiques. 7 cantons. — 52 communes.	FLORAL. 4,680 catholiques, 2,936 protestants.	BARRE. 517 catholiques, 4,055 protestants.	SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE. 1,546 catholiques, 7,311 protestants.	MEYRUEIS. 2,988 catholiques. 959 protestants.	SAINTE-ÉNIMIE. 3,598 catholiques. 30 protestants.	MASSEGROS. 1,813 catholiques, 17 protestants.	ONT-PD-EMONTVERT. 500 catholiques, 5,245 protestants.	TOTAL de l'arrondissement.	TOTAL du département.
14. Total des filles	725	375	634	336	410	192	524	3,196	13,129
15. Élèves payants	601	298	441	295	174	101	275	2,185	6,151
16. Élèves gratuits	891	572	864	424	674	281	824	4,633	20,735
17. Nombre des cours d'adultes	29	26	33	12	20	10	22	152	447
18. Chiffre des élèves	358	288	409	116	229	90	247	1,737	"
19. Salles d'asile	1	"	1	1	"	"	"	3	19
20. Maisons propriété de la commune	14	5	5	7	11	6	4	52	"
21. Maisons prêtées ou louées (1)	30	24	37	17	21	9	25	165	"
22. État des maisons (mal ou très-mal)	29	11	23	14	22	13	22	144	"
23. Mobilier (mal ou très-mal)	39	26	23	21	22	15	26	172	"
24. Écoles pourvues de latrines	5	3	4	4	1	1	3	21	"
25. Écoles pourvues de jardins	2	3	5	3	2	2	3	20	47
26. Bibliothèques scolaires	6	8	3	2	"	"	"	19	93

(1) En 1877, la location des maisons coûte 22,101 fr.

Digitized by Google

Le fractionnement des communes en sections explique et justifie la multiplicité des écoles et impose à l'État des sacrifices considérables. La dépense totale de l'instruction primaire s'est élevée, en 1873, à 411,143 fr. 94 c., la subvention de l'État à 323,706 fr. 64 c. ; les communes, la rétribution, le département n'ont contribué que pour 87,337 fr. 30 c. ; il y a tel élève qui coûte 100 fr. ! En 1877, d'après les statistiques officielles, la dépense totale a été de 572,027 fr. 42 c., sur lesquels l'État a fourni 464,195 fr. 61 c. Aussi, la Lozère occupe le premier rang parmi les départements classés d'après le nombre des écoles et des classes publiques; elle compte, par 10,000 habitants, 55 écoles, 64 classes, 21 instituteurs, 41 institutrices. Elle est au sixième rang pour le nombre des enfants des deux sexes présents à l'école, au septième pour les garçons, au troisième pour les filles, au dix-huitième pour le nombre des certificats d'études obtenus par les élèves, 172 par les garçons, 117 par les filles.

Il y a eu 346 cours d'adultes et 4,208 auditeurs; sur ce nombre, 25 garçons et 23 filles seulement ne savaient, en entrant, ni lire ni écrire. Et cependant il reste beaucoup à faire : les traitements sont insuffisants ; l'exiguïté des maisons d'école délabrées, humides, insalubres, place le maître et l'élève dans les conditions les plus funestes au point de vue hygiénique et scolaire. J'ai vu des salles de classes situées au-dessus des étables et des fumiers,

Digitized by Google

des tables vermoulues, des enfants accroupis sur le sol faute de bancs, des familles nombreuses d'instituteurs condamnées à vivre dans une chambre malsaine, adossée au rocher, et j'ai admiré l'esprit de résignation et de sacrifice de ces maîtres, de ces maîtresses, qui ont vraiment le sentiment du devoir. — On peut tout espérer pour l'avenir des largesses de l'État, de l'intelligence, de la docilité de l'enfant de la Lozère, du dévouement des instituteurs, du patriotisme de cette population industrieuse, honnête, énergique; le Cévenol sait travailler et souffrir !

Digitized by Google

LE

ROLE POLITIQUE DES FLEURS

PAR

D. A. GODRON

On connaît le langage des fleurs qui, à l'époque des bergers et des bergères de Florian, s'exprimaient avec tant de naïveté et une discrétion si admirable. Mais quand les fleurs se mêlent à la politique, leur façon de parler également muette est tout aussi expressive. Malheureusement elle n'a plus l'amabilité pour objet; au lieu de réunir, elle semble avoir pour mission de diviser. Aussi les fleurs peuvent devenir les victimes des passions politiques qui règnent dans nos sociétés modernes.

Les changements de gouvernement opèrent, dans tous les pays du monde civilisé, de véritables hécatombes parmi les fonctionnaires de l'ordre administratif; les uns arrivent sur la scène, les autres s'en vont par les coulisses. Il en est quelquefois de même des plantes d'ornement, lorsqu'elles deviennent des emblèmes de la politique du jour; d'autres

Digitized by Google

sont au contraire des signes d'opposition. Aussi des administrateurs expérimentés, de même que de jolis végétaux, ont-ils été souvent sacrifiés aux passions des partis qui ont divisé notre patrie.

Je ne parlerai pas de la guerre des deux Roses, ni des gracieux emblèmes sous lesquels deux partis politiques se livrèrent des combats sanglants et fratricides; je me bornerai à indiquer, en quelques mots, les fleurs qui ont joué un rôle important dans l'histoire de notre belle France.

Le lis blanc, si toutefois c'est lui, et non l'abeille (1), qui était primitivement représenté sur le drapeau de la légitimité, est originaire d'Orient et se trouve à l'état spontané en Palestine (2). Il n'a dû être connu en France que depuis l'époque des croisades, ainsi que plusieurs plantes d'ornement qu'on rencontre encore aujourd'hui sur les ruines d'an-

(1) On sait qu'en 1653 on découvrit à Tournay le tombeau du roi Childéric Ier. Parmi les différents objets qu'on recueillit dans cette sépulture, se trouvaient plusieurs abeilles en or. La figure des fleurs de lis des rois de France ressemble plus à celle d'une abeille vue par le dos et la tête en bas, qu'à la fleur à six pétales du *Lilium candidum*. On peut consulter, sur cette question litigieuse, Leber (*Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France.* Paris, in-8°, t. III (1838), p. 168, 198 et 292.)

(2) Linné (*Sp. plant.*, 433) l'indique en Palestine et en Syrie. Il y était connu du temps de Salomon; on sait que deux lis étaient gravés sur le bassin connu sous le nom de *Mer d'airain*, placé dans le temple de Jérusalem. (*Bibl. sacr. Regum lib.* III, *cap.* VIII, 26.)

Digitized by Google

ciens châteaux de la féodalité, où elles se sont naturalisées. Le lis blanc se recommande aux yeux par son port élégant, ses belles corolles d'un blanc de neige, et aux organes de l'olfaction par son odeur suave. Il est aujourd'hui rarement cultivé, si ce n'est par ceux de nos paysans qui attribuent à ses oignons des vertus thérapeutiques quelque peu problématiques. On lui préfère généralement plusieurs autres espèces du même genre qui, sans lui céder en beauté, ont leurs fleurs plus ou moins inodores. La mode horticole aime les nouveautés, et, comme la politique, elle a ses caprices et ses exigences.

Sous la Restauration, le lis héraldique eut un adversaire. On cultivait dans un grand nombre d'orangeries le *Geranium tricolor Andr.*, qui, au point de vue esthétique, était loin d'avoir son mérite ; mais il lui était bien supérieur comme emblème d'opposition. Cela est si vrai que, le drapeau de la Révolution et du premier empire une fois rétabli sur nos monuments publics, ce *Geranium* disparaît à ce point que je ne l'ai plus revu depuis. Son règne était passé ; il n'avait plus sa raison d'être.

Toutefois il eut nécessairement des ennemis. J'ai ouï conter que, peu après le retour de Louis XVIII en France, une dame de haute noblesse, s'étant rendue à cheval dans son château nouvellement acquis, descendit devant la serre, y pénétra, et qu'à l'aspect d'une nombreuse collection de cette plante révolutionnaire, elle la mit en pièces à coups de cravache.

Digitized by Google

C'est ainsi que la politique prend en haine d'innocents végétaux et les frappe de proscription.

Je puis citer un autre exemple analogue qui date de la même époque. Un jardinier, bon royaliste, chargé de cultiver un jardin et de soigner une serre, y rencontra, *horresco referens !* une collection d'*Hortensia,* introduite par son prédécesseur qui avait, sans aucun doute, sacrifié à l'étoile qui venait de pâlir et de s'éclipser. Sans en demander l'autorisation au propriétaire, cette plante disparut sans laisser aucune trace, pas même, assure-t-on, dans la poche de ce jardinier réformateur. Pourquoi cette exécution sommaire ? La cause en fut à l'ignorance de celui qui l'avait introduite et de celui qui l'avait exterminée. L'un et l'autre supposaient que cette dénomination avait été donnée à ce végétal en l'honneur de la reine Hortense. Cette attribution est absolument impossible, comme nous allons le démontrer.

Le nom de cette reine de Hollande figurait-il pour la première fois dans l'histoire ? On connaissait, depuis longtemps, un fameux orateur romain, né l'an 113 avant l'ère chrétienne et qui se nommait *Quintus Hortensius.* S'agirait-il de lui, par hasard ? Pourquoi pas ? Les botanistes ont bien donné le nom de *Virgilia* à un arbre de l'Amérique du Nord, et celui de *Theophrasta* à un arbre de l'Amérique du Sud. Mais, pour honorer ceux-ci, il y eut un motif sérieux : le nom de Virgile rappelle les

Digitized by Google

Géorgiques et celui de Théophraste un livre sur les causes de la végétation. L'orateur Hortensius ne se recommande que par des fleurs de rhétorique, et ce n'est pas là un titre scientifique.

Si l'on ouvre le *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet, où l'on trouve tant de choses et qui est entre les mains de tout le monde, on y lira, à l'article Commerson, que ce botaniste a fait le tour du monde et qu'il a recueilli dans son voyage l'herbier le plus riche connu jusqu'alors. Cet herbier est déposé au Muséum d'histoire naturelle de Paris. On y retrouve la plante dont nous parlons; elle est étiquetée de sa main *Hortensia*. Elle a été repandue et cultivée sous ce nom, que lui a imposé l'auteur de son introduction à l'Ile-de-France et dans les jardins d'Europe. Or, Commerson est mort en 1773, bien avant qu'il fût question de la reine Hortense, née en 1783.

On connaît, du reste, d'une manière positive la personne à laquelle cette plante a été dédiée. Ce n'est ni une reine, ni une princesse, ni un orateur, ni un poëte, ni même un savant naturaliste. C'est tout simplement le nom d'une bonne bourgeoise de Paris, Hortense Lepaute, femme d'un horloger renommé, dont Commerson était l'ami.

On peut donc en toute conscience cultiver cette belle plante en pleine République, sans porter ombrage à aucun parti politique. Elle est originaire de la Chine et du Japon, et les peintures chinoises et

Digitized by Google

japonoises la représentent fréquemment. On la cultive avec passion dans ces deux contrées, où l'horticulture est en très-grand honneur. Nous croyons avoir définitivement réhabilité l'*Hortensia* et calmé les esprits à son sujet.

Enfin la violette a été choisie plus récemment comme emblème d'un parti politique, ce qui constitue, selon nous, une véritable usurpation. Cette plante recommandable appartient de temps immémorial à un parti infiniment respectable, qui ne s'occupe que de la politique intérieure de la maison et généralement avec habileté. Il a presque pour lui l'autorité du nombre, puisqu'il constitue la moitié la plus aimable et la plus influente du genre humain. L'humble violette a le double mérite d'épanouir ses corolles dès le premier printemps et de répandre autour d'elle ses suaves parfums, alors qu'un bien petit nombre de végétaux sont arrivés à l'époque de leur floraison. Les savants aussi l'ont distinguée; ils ont donné son nom à l'une des couleurs du spectre solaire. Les bouquets qu'on en forme font les délices des dames de nos villes et surtout de Paris, où il s'en fait un commerce considérable. Dans nos campagnes, les jeunes filles savent aussi apprécier ces petites fleurs printanières; elles les recueillent avec bonheur pour s'en parer les dimanches et les jours de fête.

Nous concluons de tous ces faits que les fleurs sont l'emblème de la paix, qu'elles ont pour mission

Digitized by Google

de charmer l'homme et surtout sa compagne. C'est donc un contre-sens de les choisir comme enseigne de partis politiques, puisque ceux-ci se combattent perpétuellement par la parole, par la plume, par la presse et malheureusement aussi quelquefois par des moyens plus violents, comme l'histoire le constate, même chez des peuples qui se considèrent comme ayant atteint un haut degré de civilisation.

Digitized by Google

LE CODE CIVIL

ET LES

DROITS DES ÉPOUX EN MATIÈRE DE SUCCESSION

PAR M. JULES LIÉGEOIS

L'honorable M. Delsol a présenté à l'Assemblée nationale, dans la séance du 21 mai 1872 (1), une proposition de loi relative aux droits du conjoint survivant sur la succession de l'époux prédécédé.

Nous nous proposons d'étudier, dans les pages qui suivent, l'influence qu'exercerait sur la prospérité publique la création d'un nombre indéfini de droits d'usufruit, établis, non par la libre volonté des personnes, mais par une disposition générale de la loi civile sur les successions *ab intestat;* mais, avant d'exposer notre opinion, nous présenterons un court historique de la question soulevée par M. Delsol.

(1) *Journ. off.,* 7 juin 1872, p. 3821.

Digitized by Google

I.

M. Delsol indique de la manière suivante le but qu'il poursuit :

« Aux termes de l'article 767 du Code civil, l'époux n'est appelé à recueillir la succession de son conjoint prédécédé que si celui-ci ne laisse ni parents au degré successible, ni enfants naturels.

« Or, comme l'article 755 déclare successible tout parent jusqu'au douzième degré, il est extrêmement rare que la succession ne soit pas appréhendée par un héritier légitime ou par un enfant naturel. Aussi peut-on dire que le droit de succéder accordé à l'époux survivant est purement illusoire.

« La conséquence de ces dispositions est, dans certains cas, profondément regrettable. Ainsi supposez que l'époux prédécédé ait seul de la fortune, et que, surpris par la mort, il n'ait pas eu le temps d'assurer, par acte entre vifs ou testamentaire, le sort de son conjoint survivant, celui-ci n'aura rien à prétendre sur les biens du défunt, si considérables qu'ils puissent être, et si grand que soit son propre dénûment. »

On admet généralement que la dureté excessive avec laquelle la loi traite le conjoint survivant, est le résultat d'une erreur, dans laquelle seraient tombés les rédacteurs du Code civil, et c'est pour

Digitized by Google

réparer cette erreur législative que M. Delsol a formulé une proposition destinée à faire une part plus équitable à l'époux survivant, en présence des diverses classes d'héritiers que peut laisser le conjoint prédécédé.

Le rapport présenté au nom de la commission d'initiative de l'Assemblée nationale conclut à la prise en considération de la proposition, laquelle fut votée, sans discussion, dans la séance du 21 mars 1873. En conséquence, l'Assemblée nomma, dans ses bureaux, une commission de quinze membres chargée d'examiner la question au fond et de faire un rapport.

Cette commission, reprenant une des traditions les meilleures et les plus oubliées du régime parlementaire, jugea que, s'agissant d'une modification importante et délicate à apporter au régime de nos lois de succession, elle ne pouvait s'entourer de trop de lumières. Elle pria, en conséquence, le Gouvernement de demander, sur le fond même de la proposition de M. Delsol, l'avis de la Cour de cassation, des cours d'appel et des Facultés de droit.

Presque tous les corps ainsi consultés répondirent à cet appel, et leurs avis furent résumés dans deux rapports préliminaires présentés à la commission de l'Assemblée nationale. L'un de ces rapports, rédigé par M. Sebert, contient l'analyse des observations présentées par la Cour de cassation et par les cours d'appel. L'autre, rédigé par M. Humbert,

Digitized by Google

résume et coordonne les avis exprimés par les Facultés de droit (1).

M. Humbert constate que neuf Facultés, savoir : celles d'Aix, de Dijon, de Douai, de Grenoble, de Nancy, de Paris, de Poitiers, de Rennes et de Toulouse, ont envoyé des mémoires manuscrits ou imprimés.

« Presque tous les mémoires qui nous sont parvenus, ajoute-t-il, s'accordent pour approuver, en principe, la proposition de M. Delsol, mais ils diffèrent, à beaucoup d'égards, en ce qui concerne les moyens les plus propres à améliorer la position de l'époux survivant au point de vue héréditaire..... »

Et plus loin : « Y a-t-il lieu d'accroître les droits de succession accordés au conjoint survivant? C'est la question fondamentale à laquelle la proposition de l'honorable M. Delsol a pour but essentiel de donner une solution affirmative. Les Facultés de droit ont été unanimes dans leur approbation de la pensée du projet. »

Quant au rapport présenté par M. Sebert, il constate que la Cour de cassation et vingt-six cours d'appel, sur vingt-sept, ont donné l'avis qui leur avait été demandé, et que la cour de Caen seule n'a pas fait connaître le sien. Puis il ajoute :

(1) *Journ. off.* du 16 mars 1876. V. aussi : *Observations présentées au nom de la Faculté de droit de Nancy,* par M. Charles Chobert, agrégé, chargé d'un cours de Code civil à cette Faculté.

Digitized by Google

« Dix-sept cours d'appel, qui sont, dans l'ordre alphabétique, celles de : Agen, Alger, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Chambéry, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy, Nîmes, Orléans, Pau, Riom, Rouen, Toulouse, ont plus ou moins adopté le principe de la proposition de M. Delsol.

« La Cour de cassation et huit cours d'appel qui, par ordre alphabétique, sont celles de : Aix, Bordeaux, Bourges, Limoges, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, ont émis l'avis qu'il y avait lieu de repousser dans son entier la proposition de M. Delsol. »

La cour de Douai a formulé une opinion intermédiaire tendant à reconnaître seulement au profit du conjoint survivant un droit alimentaire sur la succession du conjoint prédécédé.

Enfin, quoique la Cour de cassation et la cour d'appel de Paris aient été contraires à la proposition, il s'est trouvé, dans le sein de chacune d'elles, une minorité qui a fait valoir avec beaucoup de force les motifs qui militent en sa faveur (1).

Les deux rapports de MM. Sebert et Humbert avaient été déposés sur le bureau de l'Assemblée les 29 et 30 décembre 1875. Les choses en étaient là, lorsque l'Assemblée nationale, en exécution des lois constitutionnelles des 24 et 25 février 1875, pro-

(1) Pages 99 et suiv. du rapport de M. Sebert.

Digitized by Google

nonça sa dissolution, après la formation du Sénat, nommé, partie par l'Assemblée elle-même, partie par les électeurs sénatoriaux, dans les conditions déterminées par la loi du 2 août 1875. Il fut ensuite procédé à de nouvelles élections, au mois de février 1876, pour la formation de la Chambre des députés.

Le principe, constamment suivi par nos assemblées délibérantes, en vertu duquel tous les projets ou propositions qui n'ont pas abouti à un vote définitif avant la fin d'une législature, n'ont plus aucune existence officielle, mettait fin aux travaux préparatoires dont la question des droits du conjoint survivant avait été l'objet.

Heureusement, si l'honorable M. Delsol n'était plus membre d'une Assemblée nationale qui avait cessé d'exister, il était devenu sénateur, et, en cette qualité, usant de son droit d'initiative, il soumit au Sénat sa proposition de 1872.

La commission nommée par le Sénat, pour examiner la proposition au fond, se montra favorable aux modifications projetées, et chargea M. Delsol lui-même de préparer le rapport.

Dans sa première proposition, M. Delsol avait conclu à la constitution d'un simple droit d'usufruit en faveur du conjoint survivant, toutes les fois que celui-ci se trouverait en concurrence avec des enfants ou descendants, ou des collatéraux jusqu'au sixième degré; au delà du sixième degré, le con-

Digitized by Google

joint devait devenir un véritable héritier et prendre part à la propriété.

Cette dernière partie du projet fut repoussée par toutes les cours d'appel moins une (Alger) et toutes les Facultés de droit moins une (Douai); tous ces corps refusèrent d'accorder, en aucun cas, un droit de propriété, et se prononcèrent pour la simple concession d'un droit d'usufruit.

M. Delsol crut devoir se ranger à cette opinion, et réduisit sa proposition à la constitution d'un droit d'usufruit dans tous les cas possibles.

La commission du Sénat partagea entièrement cette manière de voir, et, en conséquence, elle proposa d'accorder au conjoint survivant : 1° l'usufruit d'un quart de la succession, quand il y a des enfants communs; 2° l'usufruit d'une part d'enfant légitime le moins prenant, sans pouvoir jamais dépasser le quart, quand il y a des enfants d'un premier lit; 3° l'usufruit de la moitié de la succession, dans tous les autres cas.

Le projet de loi préparé par la commission fut soumis à une première délibération, le 1er mars 1877, et le Sénat décida sans discussion qu'il passerait à une seconde délibération, laquelle s'ouvrit le 6 du même mois. La discussion des articles fut très-nourrie et très-solide, MM. Delsol et Bourbeau soutenant le principe de la proposition, M. Bertauld, au contraire, combattant vivement la modification qu'on voulait introduire dans notre Code civil.

Digitized by Google

L'honorable M. Bernard, sénateur, maire de Nancy, réussit, en dernier lieu, à faire adopter un amendement qui restreindrait singulièrement l'application des nouvelles dispositions proposées. Enfin, le projet ainsi amendé fut voté, dans son ensemble, le 9 mars 1877.

Transmis, après la vote du Sénat, à la Chambre des députés, le projet de loi fut renvoyé aux bureaux, qui nommèrent une commission chargée de l'examiner et de faire son rapport. Mais, avant que ce rapport eût pu être déposé, un décret du Président de la République prononçait la dissolution de la Chambre des députés. En conséquence, de nouvelles élections eurent lieu le 14 octobre 1877.

C'est devant la Chambre issue de ces élections que la question des droits de l'époux survivant se trouve de nouveau posée. C'est elle, en conséquence, qui devra adopter, modifier ou rejeter le projet de loi déjà voté par le Sénat. La commission nommée dans ses bureaux par la Chambre actuelle n'a pas encore présenté son rapport.

II.

Avant d'examiner ce qu'il y a à faire pour améliorer la situation du conjoint survivant, jetons un coup d'œil sur les législations étrangères.

A l'exception de la Belgique, qui n'a pas encore

Digitized by Google

changé notre Code, et de quelques cantons de la Suisse, « dans tous les États civilisés d'Europe et d'Amérique, le législateur a assuré au conjoint survivant une situation honorable et digne ».

Dans quinze États, on applique encore le droit romain plus ou moins modifié, et on accorde à l'époux survivant soit « l'augment de dot », soit la « quarte du conjoint pauvre ». Parmi eux figurent la Grèce, l'Écosse, la Bavière, la Roumanie, les îles Ioniennes, la Louisiane, etc.

Dans dix-sept États, le législateur attribue au conjoint un droit d'usufruit dans tous les cas, même en présence d'enfants légitimes ; de plus, lorsque les héritiers ne sont pas des enfants, l'époux a une part dans la propriété de la succession. Parmi eux, nous trouvons l'Italie, l'Espagne, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Wurtemberg, la Norwége, etc.

Dans onze États, on donne au conjoint survivant, en présence de toute sorte d'héritiers, même d'enfants, non plus seulement un droit d'usufruit, mais un droit de propriété ; autrement dit, on lui confère le titre, la qualité et les droits d'un héritier légitime, même quand il vient en concurrence avec des enfants communs. Parmi eux se trouvent la Saxe, la Bavière, le Danemark, les États-Unis, moins la Louisiane.

Enfin, dans treize États, le droit d'usufruit ou de propriété est à titre de réserve, c'est-à-dire qu'il ne peut être enlevé au conjoint survivant par la

Digitized by Google

volonté de l'époux prédécédé : Italie, Prusse, Wurtemberg, Saxe, Russie, Danemark, Berne, etc.

A côté de ces dispositions si sages, si humaines, si protectrices de la sainteté du mariage et de la dignité des familles, qu'a fait notre Code civil ? Il relègue le mari ou la femme au dernier rang, au delà des collatéraux parents du défunt au douzième degré ! L'État seul vient après lui !

On a peine à comprendre l'idée qui a pu inspirer le législateur de 1804, quand il a édicté une disposition qui, depuis bientôt quatre-vingts ans, fait violence, on peut le dire, au bon sens et à l'opinion publique.

Ainsi, voici deux époux qui, durant de longues années, ont vécu dans une parfaite union ; prenant au sérieux les devoirs qu'impose le mariage, ils ont élevé convenablement leurs enfants et les ont mis à même de se suffire. Ils ont bien travaillé, ils ont su borner leurs jouissances, résister aux tentations du luxe et de la vanité, et ils comptent que leur vieillesse se trouvera à l'abri du besoin. Mais, à raison même des charges auxquelles ils ont bravement fait face, la communauté n'est pas encore très-prospère. Tout d'un coup le mari meurt, sans avoir écrit ce testament qu'il a eu peut-être vingt fois le projet de faire ; c'est lui qui possédait en propre la presque totalité de la fortune du ménage, et avec lui sa veuve perdra la situation digne et honorée qu'elle a eue si longtemps. Au lieu de rester véritablement,

Digitized by Google

à la place de son mari mort, le chef de la famille, elle devra solliciter de ses enfants une modeste pension alimentaire! Trop heureuse, si le cœur de ceux-ci comprend tout ce qu'un pareil devoir a pour eux de saint et de sacré!

Un homme a su conquérir par son travail une position honorable; magistrat, militaire, avocat, médecin, fonctionnaire, il n'a pour toute fortune que son travail; sa femme lui a apporté une dot, dont les revenus, joints aux émoluments du mari, feront au ménage une situation suffisante. Mais le ciel a refusé à ces époux les joies de la famille : ils n'ont point d'enfants. La femme meurt sans avoir fait aucun testament, sa fortune va à des collatéraux, qu'elle n'a jamais connus ou pour lesquels, en tout cas, elle n'avait aucune affection. Et le mari, devenu vieux peut-être, ne pouvant plus supporter les fatigues du barreau ou de la carrière médicale, ou n'ayant qu'une maigre pension de retraite, tombera dans une position voisine de la gêne et souvent de la misère.

Ou bien, au contraire, la femme n'aura apporté aucune dot à son mari, qui possède seul de la fortune. Pendant de longues années, elle aura contracté les habitudes d'une vie aisée et facile. Peut-être son époux a songé plus d'une fois à assurer son existence pour le temps de son veuvage. Mais une mort imprévue vient à le frapper avant qu'il ait pu remplir ce devoir. Que va devenir sa veuve?

Digitized by Google

« Quel est ce conjoint, a dit M. Bourbeau (1), que vous appelez la veuve et qui pleure, si elle n'est pas encore la personnification de cette union brisée, s'il ne reste rien du mariage, si tout a disparu en même temps que celui qu'elle aimait ? Ce n'est pas là seulement une question de succession, une question d'hérédité, mais c'est la famille qu'il faut honorer dans son principe. » Mais, faites-vous observer, on peut faire un testament. « Est-il toujours possible, demande de son côté M. Bourbeau, d'en faire un ? Supposez une femme associée à l'existence d'un malheureux qui a perdu jusqu'au souvenir de ses affections et qui n'est pas, suivant l'expression de la loi, sain d'esprit. Quel testament fera-t-il ? Voilà des soins assidus qui lui ont été donnés pendant cette vie matérielle, qui s'est continuée chez lui après la cessation de la vie intellectuelle ; celle qui les lui a prodigués n'a même pas pu lire dans les regards de ce malheureux la reconnaissance, qui est aussi une récompense, et la loi ne ferait pas un testament pour lui ! et celle qui a donné ses soins, consumé sa jeunesse, se verrait, veuve, exilée du domicile conjugal ! Elle aurait pour tout souvenir ces habits de deuil que l'article 1481 du Code civil lui concède, et le droit de rester dans l'habitation commune pendant trois mois, après lesquels elle sera obligée d'aller chercher un logis ailleurs ! »

(1) M. Bourbeau. Discussion au Sénat (*Journ. off.* du 7 mars 1877, p. 1745.)

Digitized by Google

Non, il n'est pas possible de laisser subsister une pareille injustice, qui fait tache dans notre Code civil, et qui nous laisse fort en arrière de la législation de presque tous les peuples civilisés!

D'ailleurs, il semble que le législateur français ait eu plus d'une fois comme une sorte de remords d'avoir aussi durement traité la veuve, et on a fait observer avec beaucoup de raison que, depuis la publication du Code civil, il s'est manifesté un nouveau courant d'idées plus favorable aux droits des époux. On a cité à ce sujet les lois sur les majorats, sur la propriété littéraire et artistique et sur les pensions civiles et militaires.

En premier lieu, le décret du 1er mars 1808 dispose (art. 48 et 49) que les veuves de titulaires de majorats, non remariées ou remariées avec permission du chef de l'État, ont droit à une pension qui doit être de la moitié du revenu si le majorat subsiste, et du tiers seulement en cas d'extinction et de translation hors de la famille.

Le décret du 5 février 1810 (art. 39) accorde à la veuve de l'auteur un droit viager sur les produits de l'œuvre de son mari; les enfants ou autres héritiers ne viennent exercer leur droit qu'après la mort de la veuve. La loi du 14 juillet 1866 a porté à cinquante ans, à partir du décès de l'auteur, la durée des droits accordés aux héritiers des auteurs, compositeurs ou artistes. Pendant cette période de cinquante ans, le conjoint survivant, quel que soit

Digitized by Google

le régime matrimonial, et indépendamment des droits qui peuvent résulter du régime de la communauté, a la jouissance des droits dont l'auteur prédécédé n'a pas disposé par acte entre vifs ou par testament (art. 1er).

Enfin, aux termes de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles, les veuves de fonctionnaires ou employés de l'État morts en jouissance d'une pension de retraite ou en possession de droits à cette pension, par l'expiration du temps de service exigé, ont elles-mêmes droit à une pension viagère (art. 13). Des dispositions analogues régissent les pensions militaires.

Ces diverses dispositions législatives nous tracent en quelque sorte la voie à suivre. Il importe de réparer l'injustice dont le Code civil a rendu victime le conjoint survivant; de rendre à celui-ci la situation honorée à laquelle il a droit; de le relever à ses propres yeux et aux yeux des héritiers de l'époux prédécédé; de fortifier la base même de l'organisation de la famille et d'honorer le mariage en perpétuant, dans la mesure du possible, jusqu'au delà du tombeau, cette communauté d'intérêts, d'affections et d'assistance mutuelle qui est un des éléments les plus essentiels de l'union conjugale. Mais il faut, en même temps, prendre garde de manquer le but, de ne pas tenir un compte suffisant des objections des adversaires du projet, de prêter ainsi le flanc à des critiques fondées. Il faut s'en-

Digitized by Google

tourer de toutes les lumières que peut fournir une étude attentive des faits, et recourir aux enseignements de l'économie politique.

Précisons notre pensée. Étant admis qu'il faut améliorer la condition du conjoint survivant, dans ses rapports avec les différentes classes d'héritiers avec lesquels il se trouvera en contact, quelle sera la nature du droit que la loi nouvelle devra lui conférer? Sera-ce un droit de propriété ou un simple droit d'usufruit? C'est cette question que nous voulons examiner, en nous aidant des lumières que pourra nous fournir l'analyse des phénomènes économiques.

Nous ne prétendons pas que ce point de vue ait été absolument négligé par les grands corps judiciaires ou les publicistes qui ont traité la question des droits du conjoint survivant (1), mais il ne nous semble pas que le sujet ait été épuisé, ni qu'on ait, pour le traiter à fond, fait une part suffisante à la science économique. C'est cette lacune que nous allons essayer de combler. D'ailleurs, les inconvénients de la constitution de droits d'usufruit *ab intestat* n'ont été, à ma connaissance du moins, mis en lumière jusqu'ici que par des adversaires déclarés de la proposition de M. Delsol. Peut-être ne

(1) V. notamment l'article publié sur ce sujet par M. Thézard, notre savant collègue de la Faculté de droit de Poitiers, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, 1877, p. 389.

Digitized by Google

sera-t-il pas sans utilité qu'un partisan zélé de la réforme proposée mette en garde tous ceux qui, sur le *principe,* sont d'accord avec lui, contre un danger qu'il est urgent de signaler, afin de ne pas compromettre le succès même du projet.

III.

La Cour de cessation, qui s'est, à notre grand regret, montrée contraire à toute modification de l'article 767 du Code civil, a formulé dans les termes suivants son appréciation sur les inconvénients que présenterait, au point de vue de la richesse générale, la constitution *ab intestat* d'un grand nombre d'usufruits :

« Sans doute, la concession d'un simple droit viager d'usufruit, qui ne profiterait qu'à l'époux survivant et non à ses propres parents, ne heurterait pas de même le principe de la loi successorale, mais ce droit, généralisé par la loi, imposé comme une charge normale sur le patrimoine de chaque famille, entraînerait aussi de graves inconvénients pratiques. Indépendamment des difficultés et des complications qu'il susciterait dans le règlement des successions, il frapperait d'un discrédit inévitable les biens qu'il grèverait, amoindrirait leur valeur, gênerait leur disponibilité et leur circulation. Qui ne sait qu'un bien soumis à un droit d'usufruit

Digitized by Google

est déprécié bien au delà de l'importance de la charge qu'il supporte? Si, malgré son influence défavorable à l'administration des biens, l'usufruit, à l'état accidentel, ne peut produire un trouble économique sérieux, il est aisé de prévoir que, multiplié par la loi, s'étendant sur des biens, soit partagés, soit indivis, non-seulement entre des enfants, mais entre des lignes collatérales, ramifiées, souvent aux mains de personnes dont l'activité serait déjà ralentie par l'âge ou les infirmités, il affecterait gravement la fortune publique : ce serait en quelque sorte la création d'une nouvelle main-morte.

« La perturbation serait moindre lorsqu'il s'agirait de fortune mobilière : celle-ci se prête mieux à la jouissance, qui pourrait être légalement simplifiée au moyen d'une rente pécuniaire, mais qui, toutefois, laisserait encore subsister l'inconvénient de paralyser longtemps la valeur qui l'alimenterait. »

Parmi les cours d'appel, nous avons dit déjà que huit d'entre elles, savoir : Aix, Bordeaux, Bourges, Limoges, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, s'étaient montrées hostiles au principe même de la proposition de M. Delsol.

Quant aux autres, qui ont, au contraire, formulé une opinion favorable, toutes, sauf la cour d'Alger, se sont prononcées, non pour la concession d'une part en propriété à l'époux survivant, mais seule-

Digitized by Google

ment pour une part en usufruit. « A quoi bon d'ailleurs, dit la cour de Nancy, si l'usufruit suffit aux besoins du conjoint survivant, y joindre une nue propriété qui ne profiterait qu'à des étrangers? »

La minorité de la cour de Paris, favorable au projet de modification que repoussait la majorité de ce corps, avait voulu répondre aux objections faites contre la trop grande multiplicité de droits d'usufruit établis par la loi elle-même :

« Il est facile de parer à de pareilles appréciations en adoptant une disposition qui se trouve dans le Code civil italien. Elle donne aux tribunaux le pouvoir de cantonner l'usufruit du conjoint survivant sur des biens déterminés d'une valeur suffisante, ou d'y affecter une rente moyennant des sûretés particulières. L'intérêt des parties, sans attendre l'intervention des tribunaux, leur dictera, la plupart du temps, des règlements semblables. Tout naturellement ils s'imposeront dans les petites successions, où l'usufruit n'offrirait qu'un mince avantage. L'expérience a prononcé d'ailleurs à ce sujet dans les nombreux pays où a été admis le droit usufructuaire du conjoint survivant, spécialement en Angleterre. On ne peut que taxer d'exagération et d'erreur les craintes économiques que ce droit si juste ferait concevoir. L'économie politique n'a nullement à tenir ici en échec la justice. »

La commission qui a examiné le projet voté ensuite par le Sénat paraît n'avoir pas tenu compte

Digitized by Google

des objections présentées par la Cour de cassation, et semble avoir considéré comme suffisante la réponse qu'y avait faite la minorité de la cour de Paris. Elle a reconnu cependant « que la survenance d'un usufruit à la dissolution de chaque mariage pourrait avoir des conséquences économiques regrettables, du moins en ce qui concerne la fortune immobilière ». Aussi a-t-elle proposé une disposition qui se trouve déjà dans le Code civil italien, en vertu de laquelle les tribunaux pourront convertir l'usufruit du conjoint survivant en une pension (1) équivalente, avec des sûretés particulières (2).

Cette disposition est devenue le paragraphe 8 du projet voté par le Sénat et qui devrait, s'il était adopté, prendre la place de l'article 767 du Code civil. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« L'usufruit de l'époux survivant pourra être converti en une rente viagère, sur la demande d'un ou de plusieurs héritiers du prédécédé, à la charge par eux de fournir des sûretés suffisantes. »

Ce n'est là, selon nous, qu'un palliatif. Les inconvénients signalés par la Cour de cessation, comme devant résulter d'une trop grande multiplicité des droits d'usufruit, sont extrêmement sérieux ; les

(1) Le texte du *Journal officiel* porte le mot *portion ;* nous supposons qu'il faut lire *pension.*

(2) Rapport présenté au nom de la commission du Sénat, par M. Delsol. (*Journ. off.*, 4 mars 1877, p. 1665.)

Digitized by Google

craintes exprimées à ce sujet ne sont pas chimériques, comme le croit la minorité de la cour de Paris, et nous allons montrer qu'il y a là une question très-importante au point de vue du développement et de la conservation de la richesse générale.

IV.

Bien différent du droit de propriété, qui n'est pas une création de la loi, mais qui est antérieur et supérieur au droit positif, le droit d'usufruit n'a pour ainsi dire qu'une existence artificielle. C'est la première fois qu'on propose de l'établir, comme droit de succession *ab intestat,* dans de telles proportions et avec une telle généralité.

Nous n'avions jusqu'ici que deux cas dans lesquels la loi civile eût créé une situation analogue. Le premier est réglé par l'article 754 du Code civil ; quand le père ou la mère d'une personne décédée se trouve en concours avec des collatéraux de l'autre ligne, autres que des frères ou sœurs ou descendants d'eux, le père ou la mère a l'usufruit du tiers des biens auxquels il ne succède pas en propriété. Cela arrive assez rarement, et, le plus souvent, au profit de personnes âgées; l'usufruit légal n'offre pas ici de très-grands inconvénients.

D'autre part, aux termes de l'article 384, le père, durant le mariage, et, après la dissolution du ma-

Digitized by Google

riage, le survivant des père et mère ont la jouissance des biens de leurs enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis ou jusqu'à l'émancipation, qui pourrait avoir lieu avant l'âge de dix-huit ans. On a remarqué avec raison (1) que ce droit de jouissance légale se distingue d'un véritable usufruit par sa durée toujours assez courte et dont le maximum est certain, par les charges auxquelles elle est subordonnée; portant d'ailleurs sur les biens d'enfants mineurs, qui n'en pourraient jouir par eux-mêmes, sur des biens dont la loi ne permet que très-difficilement l'aliénation ou l'hypothèque, elle n'ajoute pas, à vrai dire, d'entraves à la propriété.

Il en serait tout autrement d'une loi qui établirait un droit d'usufruit au profit de tous les conjoints survivants sur les biens des conjoints prédécédés (2), et réunirait ainsi, à un moment donné, en la personne de presque tous les Français, la double qualité d'usufruitier et de nu-propriétaire.

On sait quels rapports irritants s'établissent entre le nu-propriétaire, qui a la propriété sans la jouissance, et l'usufruitier, qui a la jouissance sans la propriété. Les bons effets qu'exerce le droit de

(1) M. Thézard, *loc. cit.*, p. 406.

(2) Le conjoint aurait la propriété, aux termes du projet adopté par le Sénat, quand le défunt ne laisserait ni parents au degré successible, ni enfants naturels ; mais ce cas est si rare, qu'on nous permettra de n'en pas tenir compte.

Digitized by Google

propriété sur la moralité et l'esprit de famille disparaissent presque complétement quand il s'agit d'un droit d'usufruit, qui interdit toute mesure d'administration un peu large, décourage toute pensée d'amélioration, pousse à la consommation destructive, à l'incurie, à la paresse. Là où le droit de propriété aurait fait un travailleur laborieux, l'usufruit fera un pensionnaire misérable.

La Cour de cassation, dans le passage que nous avons déjà cité, fait ressortir, avec beaucoup de sobriété et de force tout à la fois, les dangers d'une pareille situation. Un autre adversaire de la proposition de M. Delsol, M .Thézard, expose aussi sur ce point des considérations qu'il faut peser sérieusement :

« Comment espérer, dit-il, la mise en valeur des propriétés dans un État où celui qui aurait les pensées d'avenir ne pourrait pas les réaliser, où celui qui pourrait les réaliser aurait intérêt à ne pas le faire? Comment échapper même à certaines pertes que produirait une exploitation dirigée pour faire produire au fonds tout ce qu'il peut donner, sans autre limite qu'un abus de jouissance assez caractérisé pour faire craindre la déchéance du droit? Dans les contrées où l'on cultive la vigne, un vignoble soumis à l'usufruit pendant de longues années est souvent un vignoble perdu. Pour convaincre l'usufruitier d'abus de jouïssance, pour suivre les progrès de malversations latentes qui ont

Digitized by Google

activé la production actuelle et compromis l'avenir, il faudrait remonter dans un passé lointain et se heurter à des causes de force majeure invoquées avec plus ou moins d'apparence. »

Mais faisons, pour un moment, abstraction de ces inconvénients, de ces causes de dépérissement; supposons le droit d'usufruit établi, et voyons ce qu'on en pourra tirer. Si une succession comprend des meubles ou des immeubles pour une valeur de cent mille francs, et que différents héritiers se la partagent en toute propriété, les uns auront plus et les autres moins; mais les uns et les autres auront du moins la même espèce de droit : d'un côté, je suppose, il y aura pour vingt-cinq mille francs de valeurs, et de l'autre pour soixante-quinze mille francs. Il y aura, d'un côté comme de l'autre, transmission d'un capital, sauf la différence des chiffres : le petit capital pourra être consacré à la production tout comme le plus considérable. Mais constituons, sur cette même valeur de cent mille francs, non plus deux droits identiques au fond, mais au contraire de nature différente : l'un des héritiers aura la nue propriété, l'autre l'usufruit. Alors, au lieu de la situation nette, précise, déterminée que nous avions tout à l'heure, nous trouvons une situation obscure, embarrassée, incertaine.

Quelle valeur peut-on attribuer au droit d'usufruit? Nul ne le sait. Et à la nue propriété? Pas davantage. En effet, on ignore combien de temps

Digitized by Google

durera l'usufruit, parce qu'on ignore combien de temps vivra l'usufruitier. S'il arrive à un âge avancé, il aura recueilli des avantages considérables; s'il meurt au bout d'un temps assez court, ce sera le contraire. Le valeur de la nue propriété subira, mais en sens inverse, la même alternative. Et dans quelle proportion peut ainsi varier la valeur d'une nue propriété? Si nous prenons le taux d'intérêt de 5 p. 100, nous trouvons qu'un capital de 100,000 fr., payable dans 14 ans, ne vaut actuellement que 50,500 fr.; dans 25 ans, 29,500 fr.; dans 30 ans, 23,100 fr.; dans 40 ans, 14,200 fr., dans 50 ans, 8,700 fr.

Ainsi, la nue propriété peut avoir une valeur presque égale à la propriété pleine, quand l'usufruit s'éteint promptement; elle peut, au contraire, si l'usufruit dure cinquante ans, ne pas valoir le dixième de la valeur totale soumise au droit de l'usufruitier.

Bien plus, on ne saura jamais *à l'avance* quelle sera cette valeur; on ne le saura que le jour où il ne sera plus possible d'utiliser le renseignement. Dès lors, ni l'usufruitier, ni le nu-propriétaire, ne pourront plus faire de la valeur soumise à leur double droit l'usage moyennant lequel elle pourrait contribuer au développement de la richesse générale. Rien, au contraire, ne ferait obstacle à cet usage si, au lieu de droits dont la valeur est incertaine, la loi attribuait à l'un, en toute propriété,

Digitized by Google

les trois quarts ou les cinq sixièmes, et à l'autre le quart ou le sixième restant.

Ce n'est pas seulement aux héritiers en présence qu'un tel système porte dommage, mais encore à la société tout entière. Et, qu'on veuille bien le remarquer, nous défendons ici, non pas la cause du conjoint survivant, que nous considérons comme gagnée, mais seulement l'intérêt général et supérieur de la bonne distribution de la richesse et de son utilisation la plus efficace pour l'accroissement de la prospérité publique.

La multiplication indéfinie du nombre des usufruits constituerait une véritable calamité pour l'agriculture, l'industrie et le commerce. D'abord, quant aux immeubles, on supprime aussitôt le grand mobile de la production durable et des améliorations possibles : au lieu de cet amour passionné de la terre, qui caractérise le paysan français et qui, au milieu des chimères et des utopies qui hantent le cerveau des classes industrielles, en fait le plus ferme soutien de l'ordre social, on aura un homme âpre au gain, qui considérera d'un œil d'envie et parfois de haine ce nu-propriétaire, dépouillé actuellement, mais destiné à le remplacer un jour; qui épuisera le sol; qui, pour le moindre profit actuel, causera sans scrupule un dommage éloigné et souvent irréparable. On aura mis ainsi — sans le vouloir et sans le savoir — l'agriculture française au niveau de ces fils de famille prodigues qui « mangent leur

Digitized by Google

blé en herbe » ; mais, à la différence de ceux-ci, il ne sera même pas possible de lui donner un conseil judiciaire !

Quant à l'industrie et au commerce, nous pensons qu'ils pourront, moins encore que l'agriculture, supporter le régime d'un droit viager substitué à la propriété pleine. Comme le capital circulant ne donne de revenu qu'en changeant de possesseur ou de forme, il en résulte que la condition essentielle de son existence c'est la disponibilité ; or, dans l'usufruit, la disponibilité n'existe pas : donc on se trouvera placé dans l'impossibilité de retirer du capital circulant les bénéfices qui doivent, en même temps, rémunérer le capital fixe.

Dira-t-on qu'on pourra obtenir, moyennant caution, le droit de disposer librement des valeurs soumises à l'usufruit? Mais où trouvera-t-on des cautions disposées à garantir que l'usufruitier fera de bonnes affaires? Est-ce possible? Est-ce pratique? Et va-t-on voir, comme on l'a dit avec raison, la moitié des Français cautionner l'autre moitié? C'est donc pour le capital circulant que l'usufruit sera mortel. On n'aura pas là seulement une diminution, mais bien une dénaturation. Une comparaison fera bien comprendre notre pensée. Le capital féconde le travail comme l'eau féconde la terre. Que pourrait l'ouvrier sans l'outil qui lui permet d'attaquer le bois, la pierre, le fer? que ferait l'ouvrier dans un champ sans la charrue ou la

Digitized by Google

bêche? Comment transporterions-nous les lourds fardeaux, les matières encombrantes, sans les voitures, les bateaux ou les wagons? De même, comment les plantes tireraient-elles du sol et de l'air les éléments de leurs tissus sans l'intervention de l'eau?

Eh bien! séparer un capital en deux parties, le diviser en nue propriété et en usufruit, c'est comme si nous décomposions l'eau en ses deux éléments: hydrogène et oxygène. Une petite quantité d'eau fécondera aussi bien la terre, toute proportion gardée, qu'une plus grande; mais l'eau transformée en hydrogène et en oxygène ne fécondera plus rien du tout. De même, un capital n'a pas besoin d'être considérable pour servir d'auxiliaire au travail; mais si, au lieu de lui laisser sa nature de capital, nous le décomposons en nue propriété et usufruit, il perd toutes ses qualités. Il devient alors impropre à la production des richesses, et n'est plus guère susceptible que d'alimenter, au grand détriment de la prospérité publique, le fonds de nos consommations personnelles.

Les partisans les plus décidés du droit d'usufruit à accorder au conjoint survivant, n'ont pu méconnaître les inconvénients attachés à ce système. Mais ils ont proposé, sinon pour les faire disparaître, au moins pour les atténuer dans une large mesure, certaines précautions qu'il faut examiner.

Ainsi, la loi autoriserait, par exemple, les héri-

Digitized by Google

tiers légitimes à transformer, quand bon leur semblerait, le droit d'usufruit du conjoint survivant en un revenu viager de même importance. Ce revenu pourrait être constitué soit en un placement à fonds perdu, soit « par l'achat d'une rente sur l'État, qui serait immatriculée pour la nue propriété au nom des héritiers et pour les arrérages au nom du conjoint survivant, soit, enfin, par la constitution d'une rente viagère sur des institutions garanties par l'État (1) » (par exemple, la Caisse de retraites pour la vieillesse, créée par la loi du 18 juin 1850).

Nous craignons qu'en proposant ces palliatifs, on ne se soit laissé égarer par deux erreurs économiques. On a, ce nous semble, confondu le capital avec le numéraire, et ensuite, quant à la rente sur l'État, on a également confondu le point de vue individuel et le point de vue social.

D'abord, il est clair qu'on a confondu le numéraire avec le capital quand on a dit : « La dette publique, il est vrai, représente un ensemble de consommations presque entièrement improductives, mais tout placement en rentes sur l'État, *en même temps qu'il enlève à la production un capital, lui en rend un autre de valeur égale,* de telle sorte que, on peut le dire, le mal ici porte avec lui son remède (2). » Il est évident que la pensée ainsi

(1) Rapport présenté au nom de la Faculté de droit de Nancy, par M. Chobert, p. 24.

(2) *Eod. loc.*, p. 24.

Digitized by Google

exprimée implique le raisonnement suivant : On vend un capital et on en retire 75,000 fr., avec lesquels on achète 3,000 fr. de rente 3 p. 100; comme ces 3,000 fr. de rente existaient auparavant, celui qui les a aliénés touche le prix de 75,000 fr., et il y a balance complète. Ce raisonnement serait juste s'il s'agissait, *dans les deux cas*, d'une même somme de numéraire, et encore faudrait-il que l'une et l'autre fussent employées à la production. Mais ce n'est pas là l'hypothèse posée par nous. Cette hypothèse la voici :

Les biens du conjoint prédécédé — agriculteur, industriel, commerçant — comprenaient, entre autres, pour 75,000 fr. de capitaux : c'étaient, par exemple, des fourrages, des fumiers, du bétail, des machines, des voitures; c'était une usine avec tout son outillage, ses matières premières, ses produits en magasin; c'était un fonds de commerce avec tout son approvisionnement. Tout cela était consacré à la production agricole, industrielle ou commerciale; tout cela alimentait le travail et augmentait la masse des produits mis à la disposition du pays. A lieu de laisser se continuer cette production, vous l'arrêtez ; vous faites tout vendre et, avec le produit, vous achetez une rente sur l'État de 3,000 fr. Il ne pourrait alors y avoir compensation que si, en même temps que vous retirez 75,000 fr. au fonds du capital de la nation, le vendeur de la rente lui restituait cette valeur en même nature, c'est-à-dire

Digitized by Google

ajoutait des capitaux jusqu'à due concurrence à ceux qu'il possédait déjà. Mais rien n'est moins certain, et bien souvent le rentier n'aura vendu ses 3,000 fr. de rente que pour en faire une consommation improductive : il se livrera à des dépenses de luxe ou de pur agrément qui, une fois faites, ne laisseront aucun équivalent dans l'actif social. On aura ainsi détruit d'un côté, sans être certain qu'on édifiera de l'autre.

Mais abandonnons maintenant le point de vue individuel, pour revenir au point de vue social. Est-il sage, est-il utile, est-il conforme à l'intérêt national de créer, par la loi — en dehors des libres déterminations des particuliers — un courant tendant à appauvrir la masse des capitaux productifs du pays, au profit de cette fausse richesse — source de faiblesse et non de prospérité — qui a nom la dette publique, et qui a pris, de nos jours, un si fâcheux accroissement?

Ne serait-ce pas confondre la richesse des particuliers et la richesse de la nation? Sans doute, en général, on peut dire que la richesse nationale se compose de la richesse des individus. Cependant, cela n'est pas vrai dans tous les cas.

Ainsi, si nous considérons une personne privée, nous pourrons bien dire que cette personne a une grande fortune, parce qu'elle possède des titres de rente sur l'État, des créances hypothécaires, des actions, des obligations de chemins de fer. Mais nous

Digitized by Google

tomberions dans une erreur complète si, voulant faire l'inventaire de la fortune du pays, nous comptions comme valeur active le montant de la dette publique. Nous n'en devons tenir aucun compte.

Qu'est-ce, en effet, qu'un titre de 3,000 fr. de rente sur l'État? Ce n'est, au point de vue général, ni une richesse, ni *à fortiori* un capital : c'est un titre représentant des consommations presque entièrement destructives, — guerres, révolutions, invasions, — et une assignation sur les produits à venir de l'impôt. Les 750 ou 800 millions de rente que paie aujourd'hui la France peuvent faire beaucoup de particuliers riches, mais la France en est moins riche d'autant que si elle n'avait point à en charger son budget.

De même pour les créances hypothécaires. Si nous voulons faire le total de la richesse du pays, nous ne compterons pas, *à la fois*, et l'immeuble d'une valeur de 100,000 fr. et la dette de 50,000 fr. dont il est grevé : la valeur du titre que possède ici le créancier est évidemment à déduire de la valeur du gage resté dans la main du propriétaire de l'immeuble.

Enfin, si nous avons consacré dix milliards à la construction de nos chemins de fer, nous n'ajouterons pas non plus à la valeur de ce merveilleux instrument de travail et de progrès, la masse des actions et des obligations qui représentent les

Digitized by Google

sommes consacrées à la construction de notre réseau. Évidemment il y aurait là double emploi.

Donc, il n'est pas indifférent de produire, par une disposition formelle de la loi, un déplacement de la richesse tel que, chaque année, une masse considérable de valeurs soit enlevée au fonds des capitaux productifs du pays et transformée en rentes sur l'État ou en placements viagers, et à fonds perdu. Ce serait non-seulement mal servir les intérêts du conjoint survivant, mais encore porter une grave atteinte aux éléments de diverse nature dont se compose la richesse nationale.

V.

Nous pouvons maintenant conclure.

L'établissement, par la loi, d'un droit de succession *ab intestat, en usufruit,* au profit du conjoint survivant :

Détruira périodiquement ou tendra à stériliser les capitaux existants ;

Affaiblira l'idée d'épargne, en poussant l'usufruitier vers les consommations improductives, et l'éloignera de toute pensée d'amélioration ;

Frappera au cœur la production nationale tout entière, en la rendant plus difficile et plus coûteuse ;

Préparera l'abaissement progressif de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ;

Digitized by Google

Ajoutera une cause nouvelle et toute-puissante aux causes de morcellement excessif et d'émiettement de la propriété, résultant déjà de l'article 832 du Code civil, sur le partage forcé ;

Créera une nouvelle mainmorte, et reproduira sur une échelle immense (1) tous les inconvénients des anciennes substitutions, prohibées avec tant de raison et de vigueur par la législation moderne.

Une telle loi — si elle devait être appliquée durant une longue suite d'années — affaiblirait, jusqu'à l'énerver, le grand ressort de la production : je veux dire *l'intérêt qui pousse le propriétaire incommutable à réaliser toutes sortes d'améliorations, parce* QU'IL SAIT QUE LUI ET LES SIENS EN PROFITERONT. Notre conviction sur ce point est si profonde que — partisan très-décidé, en principe, de la proposition de M. Delsol — nous n'hésiterions pas à la repousser si l'on maintenait les cas nombreux dans lesquels le conjoint n'aura qu'un droit d'usufruit. Mais nous aimons mieux penser que le législateur reconnaîtra à temps l'erreur dans laquelle il est sur le point de tomber. La justice commande d'améliorer la position du conjoint survivant, aujourd'hui sacrifié même aux parents du douzième degré ; il faut donc lui donner, non une part en usufruit, mais une part en propriété, graduée comme on le voudra.

(1) Il y a en France plus d'un million de décès par an. Combien d'usufruits en résultera-t-il ?

Digitized by Google

Et, si l'on était tenté de considérer comme chimériques les craintes que nous avons exprimées, je demanderais pourquoi l'Italie, l'Autriche et la Prusse ont préféré la propriété à l'usufruit? Le grand argument invoqué par les partisans de la thèse que nous combattons, est l'intérêt de la conservation des biens dans les familles ; je ne sache pas cependant que les nations que je viens de citer — les deux dernières surtout — passent pour sacrifier cet intérêt, et pourtant elles ne l'ont pas mis en balance un instant avec le respect du principe de la propriété pleine, entière, incommutable, dégagée des entraves mortelles de l'usufruit.

Dans le royaume d'Italie, l'époux a un tiers EN PROPRIÉTÉ, lorsqu'il se trouve en face d'ascendants ou d'enfants naturels. Il a LA TOTALITÉ, si les collatéraux sont au delà du sixième degré ;

En Autriche, s'il y a des enfants, le conjoint survivant a l'usufruit d'une part d'enfant; mais, s'il n'en existe pas, il a droit à un quart EN PLEINE PROPRIÉTÉ ;

En Prusse, il a droit au quart EN PLEINE PROPRIÉTÉ, s'il existe des enfants; au tiers, s'il n'existe que des ascendants ou des frères et des sœurs ; à la moitié, plus les meubles meublants, si ce sont des collatéraux plus éloignés.

C'est ce dernier système qui nous paraît préférable. Seul, en effet, il a ce double avantage : d'abord, de ne créer jamais les rapports irritants qui s'éta-

Digitized by Google

blissent nécessairement entre le nu-propriétaire et l'usufruitier, et ensuite de ne pas constituer un nombre immense de droits d'usufruit, de nature — nous croyons l'avoir démontré — à mettre en péril le développement et la conservation de la richesse du pays (1).

(1) La constitution d'un grand nombre de droits d'usufruit *ab intestat* aurait encore beaucoup d'inconvénients au point de vue des droits d'enregistrement.

On sait, en effet, que, pour l'application des droits de mutation par décès, le fisc perçoit un double droit chaque fois que la propriété est transmise grevée d'un usufruit : le nu-propriétaire paie le droit entier sur la valeur, non de la nue propriété, mais bien de la propriété pleine, absolument comme si l'usufruit n'existait pas ; et, d'autre part, l'usufruitier doit, de son côté, acquitter un droit de mutation calculé : 1° s'il s'agit de *meubles,* sur la moitié de la valeur entière de l'objet ; 2° s'il s'agit d'immeubles, d'après une évaluation portée à *dix fois le produit des biens ou le prix des baux courants..., sans distraction des charges* (Loi du 22 frim. an VII, art. 14, n° 11, et art. 15, n° 8). S'il s'agit d'immeubles ruraux, l'évaluation de l'usufruit s'élève même à douze fois et demie le revenu, aux termes de l'article 2 de la loi du 21 juin 1875.

Il suit de là que la constitution de droits d'usufruit *ab intestat* aurait pour résultat d'augmenter considérablement les droits de mutation par décès, pour toute la portion de succession qui serait soumise à l'usufruit de l'époux survivant. Or, ces droits sont déjà extrêmement lourds, au moins pour toutes les successions collatérales. Il ne serait pas juste de les accroître encore.

Nous ferons enfin une dernière observation. Même dans le cas où la proposition de M. Delsol serait votée par la Chambre des députés, telle qu'elle a été amendée par le Sénat, il y aurait lieu de ne pas laisser l'époux survivant soumis au droit de 9 p. 100 (soit 11,25 p. 100, y compris les deux décimes et demi) auquel il est actuellement assujetti. Ce taux excessif peut, jusqu'à un certain point, se justifier tant que le Code civil ne fait

Digitized by Google

venir le conjoint à la succession du prémourant qu'à défaut de tous parents légitimes, même au douzième degré. C'est, en effet, un droit identique de 9 p. 100 qu'ont à payer ces derniers, quand ils recueillent la succession.

Mais la loi nouvelle, si elle était adoptée, devrait nécessairement placer le conjoint survivant dans un rang plus favorable, entraînant dès lors un droit moins élevé (par exemple 4,5 p. 100, comme pour les transmissions *ab intestat* entre frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces.

Autrement, si nous supposons le conjoint survivant en présence de frères ou sœurs, le fisc aurait à percevoir :

1° Sur la succession entière, sans déduction du droit de l'usufruit.	6,50	p. 100
2° Sur l'usufruit de la moitié de la succession, 9 p. 100, correspondant pour la succession entière à.	4,50	—
	11,00	—
En y ajoutant 2 décimes $^1/_2$. . . .	2,75	—
On trouve que l'État prendrait.	13,75	p. 100

S'il s'agissait de parents au delà du quatrième degré, venant en concours avec l'époux, on arriverait au chiffre de 16 fr. 88 p. 100, que l'État prélèverait immédiatement sur la succession. Un tel résultat est inadmissible.

Il nous semble qu'il y a là encore une considération qui recommande à l'attention du législateur le système consistant à préférer des parts en propriété aux parts en usufruit.

Digitized by Google

LE DIAMANT DU BRAHMANE

LÉGENDE RIMÉE

(Deux fragments extraits de la seconde et de la cinquième partie de ce poëme.)

L'auteur n'ayant demandé que pour certains passages de son œuvre l'hospitalité des Mémoires de l'Académie, on place en tête de chacun de ces deux extraits un avant-propos qui donne le résumé des vers précédents.

PREMIER EXTRAIT

ORIGINE DU DIAMANT

En 1875, M. Moreau, vieillard ami de l'étude, vivait en paix dans la petite propriété qu'il possédait aux bords de l'Yonne. Il allait marier Valérie, sa fille unique, à son neveu Georges, quand arriva d'Égypte une lettre qui mit le trouble au sein de ce tranquille intérieur.

La mère de Valérie était morte depuis bien des années; aussi, le père et l'enfant avaient-ils concentré l'un sur l'autre toute leur affection. Georges était orphelin : son père avait épousé la sœur de

Digitized by Google

M. Moreau ; mais, déjà veuf en 1870, il s'était éteint pendant la guerre, à Strasbourg, sa résidence officielle et le berceau de son fils, qui, dès lors, était venu se faire le commensal et le soutien d'un oncle affaibli par l'âge et par les peines.

Quoique sa vue baissât et qu'il lui fût presque impossible de lire ou d'écrire, M. Moreau n'en continuait pas moins la correspondance littéraire depuis longtemps commencée, poursuivie, cordialement entretenue avec un honnête brâhmane de Bénarès.

Ce brâhmane était de race antique, de profond savoir et de vertu solide : néanmoins, les gens de sa caste le haïssaient, parce qu'il avait recueilli l'enfant de son frère défunt, une petite fille dont la mère appartenait, de son vivant, à la classe servile.

Or, la lettre d'Égypte annonçait que Maryâdin (1), ce vénérable Hindou, malheureux dans son pays, s'était décidé résolûment à venir terminer ses jours en France, auprès de son ami ; qu'il amenait sa nièce, et qu'il apportait le merveilleux diamant dont il avait décrit l'histoire à M. Moreau ; qu'il léguerait à son hôte la jeune fille et la pierre précieuse ; qu'il lui tardait de s'embarquer pour Marseille, mais que, tombé malade à Suez, il craignait d'y mourir en laissant à l'abandon l'enfant et le

(1) En sanscrit, maryâdin signifie honnête, de bonnes mœurs. On prononce ma-ryâ-dinn, trois syllabes.

Digitized by Google

trésor; qu'il priait donc son ami d'accourir au plus vite.

Valérie et Georges, appréhendant pour le vieillard les fatigues d'un pareil voyage, s'opposèrent d'abord au départ de M. Moreau; chacun ensuite voulut l'accompagner. Il décida que le mariage de sa fille et de son neveu serait célébré sans retard, que les jeunes époux garderaient la maison, et qu'il se mettrait en route, dès le lendemain de la noce, avec Tâta (1), son fidèle domestique.

Les choses étant ainsi réglées, à table, M. Moreau conte à sa famille, pendant le dessert, l'origine du diamant sans pareil qui l'attend à Suez.

Connaissez-vous la riante vallée
Qui fut un lac en des temps fabuleux,
Et qui, soustraite aux âges nébuleux,
Siècle par siècle, enfin, s'est révélée
Dans sa fraîcheur, dans sa grâce voilée?
Telle Aphrodite échappe aux flots houleux.

Ah! ce vallon, qu'il est doux à connaître!
Comment le voir, y séjourner, y naître,
Et le quitter sans répandre des pleurs?
C'est le pays des parfums et des fleurs;
La race humaine est là digne des choses;
Et, tous les ans, à la fête des roses,
La jeune fille est le plus gracieux
Des mille objets qui séduisent les yeux.

Tiède climat, opulentes campagnes,
Soyeux troupeaux sur le flanc des montagnes

(1) **Tâta veut dire mon bon, mon cher, mon ami. C'est un terme d'affection qui s'adresse aux parents, aux fils, aux frères, aux époux, entre intimes et familiers.**

Digitized by Google

D'où l'eau jaillit, bondit de toutes parts,
Et qui te font de verdoyants remparts,
Val du Kaçmîr, paradis de la terre (1),
Pourquoi faut-il que ta paix solitaire,
Parfois troublée en son cours innocent,
Ait à souffrir du vice tout-puissant?

Mille ans peut-être avant l'ère chrétienne,
Le roi Nâra gouvernait ces pays (2)
Depuis longtemps attaqués, envahis
Et possédés par la conquête âryenne (3).
Du peuple issu de ces nobles vainqueurs
Le prince avait l'indulgence et les cœurs;
Il jouait bien son brillant personnage :
Facile et brave, aimable et généreux,
Nâra plaisait en son libertinage ;
S'il s'amusait, on se croyait heureux.

(1) En sanscrit, कश्मीर (Kaçmîra). La haute vallée qui forme le pays de Kaçmîr, dans le système des montagnes de l'Himalâya, s'élève de 6 à 7 mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Sa longueur moyenne est de 30 lieues, sa largeur de 14. Parmi les dons d'une flore inépuisable, dit M. Troyer dans son *Esquisse du Kaçmîr,* on remarque la rose à cent feuilles, la blanche et la rouge. Quand les boutons de cette reine des fleurs s'épanouissent, les Kaçmîriens célèbrent leur fête des roses avec toute la magnificence de leurs richesses et toute la gaieté de leur caractère.

Là règne un perpétuel printemps, dit en parlant du Kaçmîr le poëte persan Raffie-ad'din qui visita ce pays à la suite du victorieux Akbar, en 1598.

Voir aussi la correspondance de Jacquemont.

(2) Selon les calculs les plus probables, le roi Nâra, prince de la troisième période et de la dynastie de Gonarda, régnait sur le Kaçmîr vers l'an 992 avant notre ère. Voir l'histoire des rois du Kaçmîr, traduite du sanscrit par M. Troyer.

(3) Les Aryas sont les populations blanches qui envahissaient l'Inde au temps védique. Le mot arya ou ârya veut dire noble, bien né.

Digitized by Google

Mais les débris des souches primitives,
Rudes tribus d'hommes indépendants,
Nâgas épars aux bords des eaux plaintives (1),
Des fiers dêvas agrestes descendants (2),
Ces demi-dieux, qu'on traitait de reptiles,
Se nourrissaient de sentiments hostiles
Contre le jeune et coupable râja (3),
Dont la débauche avait flétri déjà
La pureté des plus charmantes filles,
Parfums ravis à leurs chastes familles.

Un vieux Nâga, riche et considéré,
Modeste et bon, de chacun révéré,
Sage et pieux, largement charitable,
Parfois aussi terrible, redoutable,
Prompt punisseur des outrages commis
Envers les siens, parents, voisins, amis,
Çridanæva, ce maître débonnaire (4)
Dont sous l'offense éclatait le tonnerre,
Ce chef de clan aux vêdas converti (5),

(1) Les nâgas, anciens habitants du Kaçmîr, dépossédés par les Aryas. Nâga signifie serpent, et par un *a* bref, naga, montagne. Pour les vainqueurs, ces aborigènes étaient des reptiles réfugiés au bord des lacs ou dans les montagnes.

(2) Dêva, de la racine *div,* briller, veut dire adjectivement divin, et substantivement un dieu.

(3) Râja, un riche, un roi ; *rex, regis.* La racine râj, qui forme le verbe râjâmi, râjê, a le sens de resplendir et de régner.

(4) Le substantif féminin çrî veut dire bonheur, gloire. Il représente différentes divinités, Laxmî, Saraswatî, etc. Comme nom commun, de tout genre, il se place devant les mots qui désignent des personnages illustres et même des choses. On l'emploie par respect et vénération : Çri-Ganêça, Çri-Râmâyana, le divin Ganêça, le glorieux Râmâyana. C'est le mot français-latin *sanctus,* saint : Saint Louis, saint Georges, la sainte Bible, la sainte Table.

(5) Le mot vêda, de la racine vid, signifie science. Comme

Digitized by Google

Venait d'unir sa fille Iravâti,
La fleur, la perle et l'amour de sa race,
A Maryâdin, brâhmane au front songeur,
L'œil arrêté sur l'invisible trace
Que l'Éternel ouvre au Temps voyageur.

Ils étaient beaux, naïfs, jeunes, sincères,
Et l'un par l'autre éperdûment charmés,
Quand un vautour aux instincts affamés
Tendit sur eux ses formidables serres :
Le roi voulait l'enfant de Danævâ;
Donc, pour avoir sa proie, il l'enleva.

L'époux, frappé dans le cœur de son âme,
Par des sanglots plus que par le discours.
Contre l'auteur de ce larcin infâme,
De son beau-père implora le secours.

Çridanæva bondit, et de son œuvre
A l'instant même il conçut le dessein;
Des flots de rage écumaient dans son sein :
Telle se gonfle et siffle la couleuvre
Qui, sous les pieds du tigre triomphant,
Se dresse encor, s'enroule et se défend.
Le fier Nâga, franchissant sa demeure,
Vers tous les siens, robustes montagnards,
Hôtes des bois et rudes campagnards,
Alla crier · Guerre au monstre! qu'il meure!
Sous les débris de son trône brisé
Bientôt après Nâra fut écrasé;
Palais, jardins et ville tout entière
Ne firent plus qu'un vaste cimetière :
Ainsi vit-on les Grecs se réunir
Et se venger du rapt de leur Hélène,
En combattant jusqu'au point de finir
Par ne laisser d'Ilion qu'une plaine.

nom propre, c'est l'ensemble des Saintes Écritures apportées dans l'Inde. Les vêdas comprennent le Rig, le Sama, les deux Yadus et l'Atharva.

Digitized by Google

Iravâti, dans sa simplicité,
Son innocence et sa naïveté,
Sa modestie et sa candeur aimante,
Certes était mille fois plus charmante
Que la fragile et banale Astarté
Dont Ménélas eut la charge infamante.

Aussi, le jour où pâle, sérieux,
Morne, abattu quoique victorieux,
Cridanæva, repentant de sa rage
Et frissonnant au sortir de l'orage,
Vint ramener l'épouse et la rendit
Immaculée au bienheureux pandit (1),
Il murmura ces mots : — « Elle est encore
Digne de toi, brâhmane ; elle est l'aurore (2)
Qui de ton cœur chassera les ennuis
Et de ton ciel les attristantes nuits.
Vivez en paix : toi, mon gendre, fier d'elle ;
Et toi, ma fille, indulgente et fidèle ;
Point de remords à qui fait son devoir.
Et néanmoins je renonce à vous voir...
Oui, mes enfants, je vais où Brahme emmène (3)
Les demi-dieux qui, sous la forme humaine,
Ont exercé justement leur pouvoir ;

(1) Un pandit est un savant, un brâhmane. La racine de ce mot est le nom féminin pandâ, science.

(2) Les brâhmanes se dégradaient par l'ignorance et le vice ; les xattriyas, par la lâcheté ; les væsyas, par la pauvreté ; quant aux çûdras, ils se relevaient par la richesse et la vertu. Les alliances d'une caste à l'autre étaient fréquentes ; ceux que ces mariages abaissaient, pouvaient reprendre leur rang à force de mérite, et rien n'empêchait leurs enfants de se réhabiliter. Les castes n'étaient donc point fermées, comme on le suppose à tort. C'est un fait incontestable qui se prouve d'une manière évidente par l'ensemble même des lois de Manou, quelque rigoureux que soit ce code brâhmanique, dont le bouddhisme vint singulièrement adoucir la sévérité.

(3) Il ne faut pas confondre Brahme, l'âtman universel, le

Digitized by Google

Mais, je l'avoue, altéré de vengeance,
J'aurai peut-être exagéré le mien.
Grand par le cœur et par l'intelligence,
L'homme n'est point, comme on dit, une engeance
Ardente au mal, inerte pour le bien.
Quel que soit donc l'art qui voile ou colore
L'affreux excès de mes emportements,
Je répudie, à cette heure, et déplore
La cruauté de mes ressentiments.
Honteux d'avoir épuisé mon cratère
Pour engloutir une ville et son roi,
Je n'ose plus demeurer sur la terre...
Mes bons enfants, soyez heureux sans moi. »

Çridanæva tout d'un coup cessa d'être ;
Mais à sa place on vit soudain paraître
Une vapeur, un nuage d'azur,
Pour l'empyrée un corps subtil et pur.
En s'élevant il inclina la tête,
Et de ce front, hier gros de tempête,
Jaillit, pareil au sillon de l'éclair,
Un diamant, qui vint, traversant l'air,
Près des époux tomber sans bruit dans l'herbe,
Où de ses feux s'épanouit la gerbe (1).

Le noble ami, le collaborateur
Que j'irai voir sur son lit de souffrance,
Et que je veux, ajouta le conteur,
S'il se remet, présenter à la France,

principe de la vie, l'Être absolu, suprême et neutre, Dieu seul existant par lui-même, avec Brahmâ, générateur du monde actuel et première hypostase de Brahme.

(1) Une foule de légendes avaient répandu chez les Hindous la croyance aux diamants formés dans la tête de certains êtres privilégiés, de quelques animaux mystérieux, comme les serpents et les éléphants.

Voir la note de M. Troyer sur le premier çlôka du Râjataranginî.

Digitized by Google

Ce vieux brâhmane est légitimement,
En droite ligne, issu du donataire
Qui, par miracle, obtint ce diamant
Et le transmit, richesse héréditaire,
De siècle en siècle à chaque légataire
Jusqu'à celui qui, par son testament,
De ce trésor me fait dépositaire.
Accepterai-je ? Oui, mais avec serment
Que mon pays sera propriétaire
D'un bien que, moi, j'aurais pour mon tourment.

SECOND EXTRAIT

FIN OU NIRVÂNA DU DIAMANT

Après les noces de sa fille, M. Moreau partit pour l'Égypte, accompagné de Tâta. Le voyage ne fut pas heureux. Déjà souffrant au sortir de France, le vieillard tomba malade au Caire et devint irrémédiablement aveugle. On amena de Suez auprès de lui le brâhmane et Nâyikâ, sa nièce (1). Les deux savants amis demeurèrent quelque temps ensemble ; puis, le sage de Bénarès expira sans douleur, et M. Moreau se sentit assez fort pour entreprendre

(1) Nâyikâ signifie épouse, amante. C'est aussi le nom d'une déité. Au masculin, nâyika veut dire guide, chef, conducteur, et quelquefois ce mot représente le principal joyau d'un collier. La racine est *nî*, qui forme le verbe nayâmi, nayê, mener, conduire, emmener.

Digitized by Google

de rentrer dans son pays, sous la conduite de Tâta, qui s'enorgueillissait d'être le guide de son maître, le porteur du diamant et l'appui de sa femme, car il s'était épris de la jeune Hindoue, avait osé la demander en mariage et l'avait obtenue de l'oncle mourant.

Valérie et Georges, informés par maintes dépêches successives de ce qui se passait au Caire, auraient bien voulu s'y rendre; mais Georges avait été renversé par un cheval fougueux sous les roues d'une lourde voiture, et quand il commençait à ne plus trop souffrir des suites de cet accident, sa femme allait être mère : il dut rester.

Deux mois après, Tâta leur fit savoir que M. Moreau s'embarquait enfin pour Marseille ; ils s'y transportèrent avec leur petit enfant.

Déjà le paquebot s'approche des côtes de la France. Tâta se tient sur le pont; il rêve, il pense au diamant.

C'est une excellente et bizarre créature que ce Tâta, fils d'un vieux sergent du pays messin. Demi-lettré, poëte par lubies, satisfait de son humble condition et mécontent de sa personne, affectueux et dévoué quoique rarement expansif, il a d'abord, et bien au-dessus de tout, la passion du patriotisme.

Sur le haut pont du paquebot fidèle,
Qui, très-docile aux lois de la vapeur,
Escaladait la mer à tire-d'aile,
Lorsque Tâta se sentit, il eut peur

Digitized by Google

Et se cacha le long des bastingages,
Seul au milieu d'un amas de bagages,
Dans le recoin le plus abandonné :
Tel un coupable, à bon droit condamné,
S'évade, fuit, trouve — à ce qu'il espère —
Un introuvable asile, un sûr repaire.

Les cieux étaient profonds, purs, étoilés;
D'un tissu d'or les flots semblaient voilés;
Dans l'air, du calme; au-dessous, du silence;
L'oreille aurait entendu les bruits sourds
Que fait la terre alors qu'elle s'élance
A la rencontre et des nuits et des jours...
Écoutez bien! Au travers de l'espace
Elle bondit, avec nous elle passe.

Persuadé que le fiévreux dessein
Dont les ardeurs lui dévorent le sein,
Peut s'accomplir sans obstacle et sur l'heure,
Notre valet se laisse prendre au leurre
Que lui tendait l'amour passionné
De son pays naguère exterminé;
Sous l'œil de Dieu, témoin du tête-à-tête,
Il veut revoir le trésor, la conquête,
L'astre venu de l'empyrée indien
Et choisissant Tâta pour son gardien.

— « Oh! disait-il en clignant la paupière,
La voilà donc cette admirable pierre!
Comme il est gros et lourd, ce diamant!
Qu'il est taillé miraculeusement!
Ce n'est pas là, certes, une œuvre humaine;
Ce bijou vaut le plus royal domaine...
Ne pourrait-il devenir la rançon
Du généreux et fraternel tronçon
Que les malheurs d'une fatale année
Ont mis aux fers d'une autre destinée?
Rien ne peut-il avoir assez de prix
Pour racheter le sol qu'on nous a pris?

Digitized by Google

Comment appelez-vous la terre qui vit naître
De votre aïeul le paternel ancêtre,
Et votre frère, et vous-même, et vos sœurs,
Vos héritiers et tous vos précurseurs?
Des cendres de vos morts le bon Dieu l'a pétrie,
Et, lui donnant une âme, a dit : Sois la patrie?

Salut, terre de France! O France, notre mère,
Que ta légende est un brillant sommaire
De majesté, de généreuse ardeur,
De toute force et de toute grandeur!
Mais que de maux, hélas! sur ta gloire flétrie
Ont étendu leur deuil lamentable, ô patrie!

Qu'ai-je osé dire? Non, la tempête et l'orage,
L'une accourant du dehors avec rage,
L'autre chez toi, sur tes fils les plus chers
Dardant le feu de ses mortels éclairs,
N'enlèveront jamais à ta tête meurtrie
Son auguste auréole, ô ma sainte patrie!

Flambeau du monde entier, ton phare séculaire
Jette les rais de sa gerbe solaire
Dans les climats du globe oriental,
Sur tout le plan du ciel occidental,
Et des peuples en chœur la grande voix s'écrie :
Salut, France! Chez toi c'est encor la patrie!

O César germanique, élu de la victoire,
Sois magnanime! Oui, transmets à l'histoire
Le doux renom d'Empereur très-clément!
Daigne accepter ce rare diamant,
Et rends à notre amour, à notre idolâtrie,
La chair de notre chair, nos lambeaux de patrie!

L'enthousiaste en ces termes parlait,
Chantait plutôt, surtout gesticulait,
Et plein de foi, presque de frénésie,
En déclamant sa chaude poésie,

Digitized by Google

Il tourmentait dans ses doigts soucieux
De son joyau le dépôt précieux.
On eût juré que sa main imprudente
Se torturait sous une braise ardente,
Tant il tournait, secouait le bijou,
L'exposant fort à tomber, Dieu sait où.

Pauvre Tâta, sa robuste assurance,
Son chauvinisme et son honnêteté,
Son dévoûment et sa belle ignorance
Lui faisaient croire avec naïveté
Que le dessein qu'il avait enfanté
Réussirait selon son espérance.
Il supposait qu'on aime son pays,
Qu'on le préfère à tous les biens du monde ;
Qu'il ne faut pas, sur des efforts trahis,
Édifier la paresse inféconde ;
Qu'un peuple doit, quand il est abattu,
Se relever d'un bond par la vertu ;
Que la défaite, elle aussi, se couronne
De verts lauriers comme un triomphateur,
Si le devoir rudement l'éperonne
Et la conduit au but réparateur ;
Que sans combattre on obtient sa revanche,
Si d'un rival plus terrible qu'heureux
On gagne en paix l'amitié forte et franche,
Et qu'on se montre à l'envi généreux.
Longtemps peut-être en phrases cadencées
Il eût émis de semblables pensées,
Pauvre Tâta qui pleurait nos revers;
Mais en disant aux astres ces deux vers : —

« Rendez à notre amour, à notre idolâtrie,
« La chair de notre chair, nos lambeaux de patrie ! » —

Avec le bras il fit un mouvement
Si malheureux que le gros diamant,
Bombe qui file ou comète qui passe,
Alla décrire au milieu de l'espace

Digitized by Google

Sa courbe vive, habile à fendre l'air,
Et puis tomba comme un plomb dans la mer.

O catastrophe, ô ruine effroyable !
A ce spectacle impossible, incroyable,
L'œil dilaté, fixe et saisi d'horreur,
La bouche ouverte au large à la terreur,
Le front tendu, le visage livide,
La tête en feu, le cœur paralysé,
Tâta restait debout quoique brisé,
Le corps inerte et comme dans le vide,
Quand de sa gorge une plainte sortit
Et que, soudain, par terre il s'abattit.

Le paquebot poursuivait sa carrière,
Et notre ami, regardant en arrière,
Cherchait au loin, sur l'abîme écumant,
A voir l'endroit fatal au diamant.
Illusion ! miraculeux vertige !
Du gouffre ému qui ravit un trésor,
Voilà que prend soudainement l'essor
Une colonne, une flamme, une tige,
Joyau dissous dont le dernier vestige
Fit sur la mer pleuvoir des larmes d'or ;
Et même on dit que, de ces étincelles,
— Présage heureux, précieuses parcelles, —
Plus d'une alla se frayer un accès
Dans les hauteurs de notre ciel français.

L. LEUPOL.

Digitized by Google

DU

PARLER DES HOMMES

ET DU

PARLER DES FEMMES

DANS LA LANGUE CARAÏBE

PAR

LUCIEN ADAM

Le P. Labat s'exprime ainsi qu'il suit, au sujet de ce curieux phénomène : « Les Caraïbes ont deux sortes de langage. Le premier, le plus ordinaire, est comme affecté aux hommes. Le second est tellement propre aux femmes qu'encore bien que les hommes l'entendent, ils se croiraient déshonorés s'ils l'avaient parlé et s'ils avaient répondu à leurs femmes, en cas qu'elles eussent eu la témérité de leur parler en ce langage. Les femmes savent la langue de leurs maris et doivent s'en servir quand elles leur parlent, mais elles ne s'en servent jamais quand elles parlent entre elles, et elles n'emploient alors d'autre idiome que le leur particulier, qui est totalement différent de celui des hommes (1). »

(1) *Voyage aux îles d'Amérique*, t. VI.

Digitized by Google

A part cette assertion que la différence entre les deux langages eût été *totale,* le dire du P. Labat est exact. Il y avait, dans la langue caraïbe, une partie du vocabulaire et certaines formes grammaticales qui étaient propres aux femmes, mais dont il ne leur était point permis de faire usage dans leurs entretiens avec les hommes. De leur côté, ceux-ci n'employaient les façons de parler féminines que dans le cas où ils avaient à rapporter textuellement les paroles d'une femme ; en toute autre circonstance ils se servaient, partiellement au moins, d'un vocabulaire à eux propre, ainsi que de quelques formes grammaticales qui leur étaient particulières. Mais le plus grand nombre des mots et des formes grammaticales proprement dites étaient communs aux Caraïbes des deux sexes. En réalité, le bilinguisme prétendu était constitué : lexiologiquement, par 400 couples de mots environ ; grammaticalement, par une double série de préfixes pronominaux, ainsi que par un double verbe négatif.

Dans son dictionnaire français-caraïbe, le P. R. Breton fait figurer, en regard de près de 400 mots français, deux vocables caraïbes appartenant, l'un au parler des hommes, l'autre au parler des femmes. Par exemple, au mot « visage » répondent les deux mots *embatali* et *ichibou,* avec la mention que ce dernier est propre aux femmes. Cela veut dire que, pour rendre l'idée de « visage », les hommes se servaient invariablement du mot *embatali,* et que,

Digitized by Google

pour rendre cette même idée, les femmes faisaient emploi du mot *ichibou* lorsqu'elles parlaient entre elles, du mot *embatali* quand elles s'entretenaient avec un homme. Le double langage se réduit, au point de vue de la lexiologie, à cette singularité que, pour exprimer environ 400 idées sur 2,000 à 3,000, les hommes invariablement, et les femmes seulement entre elles, se servaient de mots différents.

Au point de vue grammatical, le parler viril se distinguait du parler féminin, principalement par l'emploi, aux deux premières personnes du singulier et à la première personne du pluriel, de préfixes pronominaux différents. Soient pour exemples, le mot viril *i-oumân*, père, et le mot féminin *acou*, œil.

	I.	II.	III.
Sing.	*i-ioumân.*	*a-ioumân.*	*l-ioumân* « de lui.
	le père de moi.	« de toi.	*t-ioumân* « d'elle.
	n-acou.	*b-acou.*	*l-acou* « de lui.
	l'œil de moi.	« de toi.	*t-acou* « d'elle.
Plur.	*K-ioumân.*	*h-ioumân.*	*nh-ioumân.*
	Oua-cou.	*h-acou.*	*nh-acou.*

Des pronoms préfixes, trois sont exclusivement virils : *i-*, *a-*, *k-* ; trois sont exclusivement féminins : *n-*, *b-*, *oua-* ; quatre sont communs : *l-*, *t-*, *h-*, *nh-*.

La seconde différence grammaticale entre le parler viril et le parler féminin consiste en ce que, pour former les verbes négatifs, les hommes suffixent au thème verbal la particule *-pa*, au lieu que les femmes lui préfixent la particule *ma-*, *m-*. Exem-

Digitized by Google

ples : H. *arameton-pa-ti-na;* F. *m-arameton-ti-na,* je ne cache pas.

Réduit à ces proportions, le double parler caraïbe n'en constitue pas moins un problème qui s'impose à l'attention des linguistes comme à celle des ethnographes.

La solution qui se présente la première à l'esprit est l'hypothèse d'une conquête qui aurait été suivie du massacre des mâles et du rapt des femmes survivantes. On sait, en effet, que les Caraïbes étaient des Galibis venus de la terre ferme, et que les îles auxquelles nous avons donné leur nom avaient été conquises par ces forbans pré-colombiens. Les premiers colons français ont trouvé dans les rochers de la Dominique, les trophées de la victoire remportée sur les anciens habitants, et le P. R. Breton rapporte avoir appris des capitaines caraïbes de cette île, « que les vainqueurs avaient exterminé tous les naturels du pays, à la réserve des femmes qui ont toujours gardé quelque chose de leur langue » (1). J'ai dit ailleurs que cette explication du double parler me paraissait être difficilement acceptable (2). J'entendais par là, que la science ne peut admettre, sans preuves à l'appui, et sur le seul témoignage de quelques Indiens, une solution ayant les apparences d'un *à-priori.* Mais depuis, l'étude

(1) *Dictionnaire caraïbe-français,* p. 229.

(2) Introduction à la grammaire caraïbe du P. R. Breton.

Digitized by Google

comparée du caraïbe, du galibi et de l'arrouague m'a amené à reconnaître que les capitaines caraïbes avaient exactement renseigné le P. R. Breton.

I.

Le caraïbe possède trois séries de pronoms personnels :

	I.	II.	III.
1° Sing.	*ao.*	*amanle, manle.*	———
2° Sing.	*nou-koya.*	*bou-koya.*	*li-kia.* *to-koya.*
Plur.	*oua-kia.*	*ho-koya.*	*nha-m-kia.*
3° Sing.	*i-nou-ra.* *i-na-ra.*	*i-bou-ra.*	*i-ki-ra.* *i-nou-kou-ra, tou-kou-ra.*
Plur.	*hui-hou-ra*	*hi-heu-ra.*	*i-nyha-ra.*

De ces divers pronoms, trois sont propres aux hommes : *ao, amanle* ou *manle, inara ;* quatre sont propres aux femmes : *noukoya, boukoya, inoura, iboura ;* onze sont communs aux deux sexes : *likia, tokoya, inoukoura, toukoura, ikira, ouakia, hokoya, huihoura, hiheura, nhamkia, inyhara.*

Que si maintenant on compare ces pronoms à ceux du galibi et à ceux de l'arrouague, on découvre à première vue : 1° que deux des pronoms propres aux hommes sont de provenance galibi ; 2° que le troisième pronom des hommes (*inara*), les pronoms propres aux femmes et les pronoms communs sont de provenance arrouague.

Digitized by Google

Le Galibi présente cette particularité remarquable, qu'il ne compte que quatre pronoms personnels, dont trois sont des deux nombres (1).

	I.	II.	III.
Sing. et plur.	*aou.*	*amoré, more.*	*mocé, moc.*
		amoro, amolo.	*moncé.*
Plur.	*ana* (2).		

Il saute aux yeux, d'une part, que les pronoms caraïbes *ao, amanle,* sont identiques aux pronoms galibis *aou, amoré;* d'autre part, que les pronoms caraïbes du nombre pluriel correspondent à des pronoms du nombre singulier autres que *ao, amanle;* et enfin que ces derniers forment à eux seuls une série absolument distincte des deux autres.

Afin de mettre mieux en relief la constitution pronominale du galibi et particulièrement cette propriété caractéristique que les mêmes pronoms y sont des deux nombres, je crois utile de présenter au lecteur le tableau des pronoms personnels de deux langues apparentées : le cumanagota et le chayma.

	Cumanagota.		
	I.	II.	III.
Sing.	*u-re*	*amue-re.*	*mueke-re, muek.*
Plur.	*amna.*	*amiar-com.*	*mueki-amo.*

(1) D'ordinaire, quand les pronoms sont du nombre pluriel, on leur postpose l'adjectif *papo* « tous ». Ex. : *ao,* moi, *ao papo,* nous.

(2) L'auteur de l'*Essai de grammaire sur la langue des Galibis* dit au sujet de ce pronom : « *Nous* s'exprime quelquefois par *ana.* »

Digitized by Google

		Chayma.	
Sing.	*u-re, uche.*	*amue-re.*	*mueke-re, muek.*
Plur.	*amna,* nous autres.	*amia-mor-com.*	*muki-amo.*
	cu-che, moi et toi.		
	cu-che-com, nous tous.		

Je me borne à constater ici : 1° que la première série des pronoms caraïbes se rattache à un ensemble *galibi-cumanagota-chayma,* dans lequel la seconde et la troisième personne du pluriel n'ont point de thèmes qui leur soient propres; 2° que dans les trois langues le pronom de la troisième personne est des deux genres; 3° que dans la langue galibi le pronom de la première personne du pluriel (*ana*) n'est point, comme dans les deux langues apparentées, d'un emploi habituel et rigoureux.

Contrairement à ce qui existe dans le groupe galibi-cumanagota-chayma, l'arrouague possède une série pronominale fortement constituée par sept thèmes autonomes et par la distinction de deux genres à la troisième personne.

	I.	II.	III.
Sing.	*da-kia.*	*bo-kia.*	*li-kia.* *tu-rreha.*
Plur.	*wa-kia.*	*hu-kia.*	*na-kia.* *na-rraha.*

Sauf quelques variations purement phonétiques, la série arrouague se retrouve tout entière dans la seconde et dans la troisième série du caraïbe. Sing. I. *da* = *na, nou;* II. *bo* = *bou;* III. *li* = *li; tu* = *to* = *tou.* Plur. I. *wa* = *oua* = *h-ou.* II. *hu* = *ho* = *heu;* III. *na* = *nha* = *nyha.*

Digitized by Google

II.

Après avoir constaté la double provenance galibi et arrouague des pronoms personnels caraïbes, je comparai entre eux les noms de nombre des trois langues, et là encore je trouvai que l'arrouague avait exercé sur la langue des îles une influence manifeste, ainsi qu'on en pourra juger par le tableau des trois premiers nombres.

	Galibi.	Arrouague.	Caraïbe.
1.	*auniq, oouin.*	*abba.*	*aban.*
2.	*ouecou, oco.*	*biama.*	*biama.*
3.	*oroa, ououa.*	*kabbuhin.*	*eleoua.*

III.

Mis ainsi sur la voie, j'avais à rechercher si les mots caraïbes propres aux hommes n'étaient point, comme les pronoms *ao, amanle,* de provenance galibi, et si les mots féminins ne trahissaient point, comme les pronoms des deux autres séries, la nationalité arrouague des femmes des Caraïbes. Je donne *in integro* les résultats que j'ai obtenus en comparant avec le caraïbe, d'abord le galibi, et ensuite l'arrouague.

Les mots caraïbes, souvent affectés de l'un des pronoms de la première personne, sont précédés de

Digitized by Google

l'une des lettres H, F, C, D, suivant qu'ils sont virils, féminins, communs aux deux sexes, ou douteux.

GALIBI.	CARAÏBE.
Aboucouita, aviron.	H. *i-aboucouita-li*, F. *n-enene*.
Abouli, poignet.	H. *i-abouli*, F. *n-eleouchagoné*.
A-boubou-tou, ton pied.	H. *i-epoue, oupou*, F. *nou-goutti*.
Acato, hamac.	H. *acat*, F. *ekera*.
Acapo, âme de l'homme.	H. *acamboue*, F. *opoyem*.
Accoléou, fièvre.	H. *ekeléou*, F. *ocobiri*.
Alloflérou, épingle.	C. *aliopfoler*.
Amine, manger.	H. *amine-ti-na*, j'ai faim. F. *laman-ha-ti-na*, j'ai faim.
Amonbit, avare.	H. *amoinbé-ti*, F. *akin-ti*.
Amoucon, aucun. *Amou*, autre.	H. *amoincoua-kia*, *amoucom*, aucun. F. *amien*, autre.
Amotchimbé, puant.	H. *amoinchibé-ti*, F. *keurrè-ti*.
Aouassi, blé de Turquie.	H. *aoachi*, F. *marichi*.
Aouer-lé, aouran, bien.	H. *aouere*, F. *inalaki*.
Apori, main.	H. *ibouere*, F. *noubalaa*.
Apotomé, grand.	H. *oubouton-ti*, F. *ouairi-ti*.
Apouiti-mé, femme.	H. *t-ebouité*, la première femme.
Atai-man, ramer.	H. *n-atalimain-ti-na*, je rame. F. *n-ano-yem*, je rame.
Atombai, malade.	H. *atombé-ti, ekeléou l-ouago*, la fièvre le brûle.
Auto, case.	H. *aute*, F. *obogne*.
Baba, père.	H. *baba, ioumân*. F. *noucouchi-li*.
Balatanna, grosses bananes.	C. *balatanna*.
Baloulaoa, petites bananes.	C. *baloulou*.
Bamou, beau-frère.	H. *i-bamoui*, F. *n-ani-re*.
Banaré, compère.	H. *i-banoualé*, F. *n-itignaon*.
Bati, lit.	H. *i-bati*, F. *n-ékéra*.
Bebeito, vent.	H. *bebeiti*, F. *memeéli*.

Digitized by Google

Bibi, mère.	H. *bibi*, F. *noucouchourou.*
Binaro, il y a longtemps.	C. *binaré.*
Becou, nuées.	C. *oubécou.*
Boucané, demeurer.	H. *boekén*, F. *erémata.*
Bouioulou-li, serviteur.	F. *na-bouyoucou.*
Bouleoua, roseau.	C. *bouleoua.*
Boutou, massue.	H. *i-boutou-lou.*
Cabouya, corde.	C. *caboya.*
Cachipara, épée. *Soubara*, épée.	D. *ka-choubara-té-li-na*, j'ai une épée; *echoubara*, épée.
Cachourou, rassade.	C. *cachourou.*
Cambo, boucan.	H. *camboue*, F. *aribelet.*
Caman, allons !	H. *caiman-co*, allons vitement. F. *iahora-tim.*
Camoucoulou, calebasse d'herbe.	C. *camoucoulou.*
Canaoua, pirogue.	H. *canaoa*, F. *oucounni.*
Cannabira, navire.	C. *canabire.*
Cassiripo, mouchache.	H. *cachiripoue*, F. *euckéheu.*
Catoli, hotte.	F. *cataoli*, H. *manicoulacae.*
Chicapoui, faire.	H. *chicaboué*, F. *atéca.*
Chico, chiques.	C. *chiké.*
Chicou, urine.	H. *i-chicou-lou*, F. *n-araguani.*
Chioué, tuer.	H. *tioue*, F. *apara.*
Chequé, tirer.	H. *chekay*, F. *chaoua.*
Cicouramouy, raccommoder.	H. *chicouloumain*, guérir. F. *agnouraca*, id.
Cinat, flûte.	H. *china*, F. *couloura.*
C-iponi-mé, aimer.	H. *ibonina*, F. *kinchi.*
Coignaro, hier.	H. *cognale*, F. *oulinanca.*
Colliara, canot.	C. *couliala.*
Connobo, pluie.	H. *conoboui*, F. *oya.*
Coropo, demain.	H. *mane couloupoue*, F. *alouca.*
Couaboua, donner à boire.	H. *al couaboucou*, j'ai envie de boire.
Couchari, cerf.	C. *ouchali.*
Coué, hameçon.	H. *kéoué*, F. *oubouré.*
Coulaoua, pitte.	C. *coulaoua.*

Digitized by Google

Couraneme, bon.	D. *calinemé-ti.*
Ebegacé, vendre. *Ebeti-mé*, prix.	F. *n-ebeci-ti-na.*
Ebicagué, demander.	H. *ch-ebeké-tae*, F. *amouliaca.*
E-iata-ri, aisselle.	D. *iatta*, hanche.
E-ipeti, ipiti, cuisse.	H. *i-ebeti*, E. *n-ebouic.*
E-itoto, itoto, ennemi.	H. *i-etoutou*, F. *n-acani.*
Embata-li, visage.	H. *i-embata-li*, F. *ichibou.*
Embato-ri, bouche.	C. *t-ibouta-li.*
Enabi-ri, menteur.	H. *t-enabi-ti-na*, je ments. F. *malachou-a-ti-na*, id.
Enassa-ri, gorge.	H. *i-enecha-li*, F. *n-akele.*
Ené, voilà.	H. *enni*, F. *ity.*
Enourou, œil.	H. *enoulou*, F. *n-acou.*
Ensin, frère aîné.	H. *anhin*, F. *n-iboucayem.*
Eoulan, parler.	H. *eolla*, F. *l-ariangoni.*
Epeman, donner.	H. *ebema*, F. *ebeci*, vendre.
Epe-ri, fruit.	H. *k-ebe-ca-ti*, il porte du fruit. F. *k-im-ti*, id.
Ereba, cassave.	H. *eleiba*, F. *marou.*
Erecou, guerre, colère.	H. *l-erécou-lou*, F. *l-iam.*
Erouba-co, parle !	C. *l-erouba-ta-ca-yem*, je harangue.
Escouty, ceinture.	H. *i-ecouty*, F. *n-ananichi.*
Eté, nom.	H. *i-eti*, F. *n-iri.*
I-econa-ri, genou.	H. *i-econa-li*, F. *n-agagiric.*
Ieppo, os.	H. *epoue*, F. *abo.*
I-eri, dents.	H. *i-eri*, F. *n-ari.*
Icourita, midi.	F. *coulita-niali ouao*, il est midi. H. *nicolete-main-hali*, id.
I-motali, épaule.	H. *i-mouta-li*, F. *n-eche.*
I-mourou, fils.	H. *i-moulou*, F. *itaganum, im.*
Inemo, fil.	F. *n-inimou-li.*
I-oncé, oucay, cheveux.	H. *oueche*, F. *itibouri.*
Ipetaqueme, changer.	H. *l-ipitagama*, troc. F. *l-ebeci-coua.*
Iponombo, chair.	H. *t-ibonum*, F. *tekeric.*

Digitized by Google

Ipouma, maigre.	H. *ibouman-hali.* F. *m-akriké-li.*
Irauei, se dépêcher.	H. *irao-na-pa,* ne pas se dépêcher.
Iroupa, bon, doux.	D. *iropon-ti.*
Issairi, jambe.	H. *icheri,* F. *n-ourna.*
Itan-gue, va-t'en.	H. *item-pa-ti-na,* je ne m'en vais pas. F. *m-ioutouli-ta-ti-na,* id.
Itoupou, herbes.	C. *itobou,* herbe médicinale.
Mabi, patate.	F. *ni-mabi-ri.*
Mamboulou, roseau.	C. *mamboulou.*
Manati, mamelle.	H. *manati-be, ti-banati-ri.* F. *t-ouri.*
Manhoulou, coton.	H. *manhoulou,* F. *ouamoulou.*
Mani coignaro, avant-hier.	H. *mane cognale,* F. *toukoura-bouca.*
Maraka, calebasse.	H. *i-malaga-li,* F. *chichira.*
Matoutou, table.	C. *matoutou.*
Mayna, jardin.	H. *i-maina-li,* F. *n-icha-li.*
Mecho, chat.	C. *mechou.*
Moboui, tu es venu. *Noboui,* il est venu.	H. *nemboiu,* venir, F. *achilera.*
Moboya, diable.	C. *mapoya.*
Monamé, dérober.	H. *monemé-li,* F. *lioualou-ca- yem*
Montochi, palétuvier.	C. *montochi.*
Moule, siége.	H. *moule,* F. *hala.*
Natamoue, pleurer.	H. *natamoin,* F. *ayacoua.*
Nataboui, aborder.	H. *nataboui,* F. *abourrica.*
Neramai, revenir.	H. *chiramain,* F. *acouyoukéta.*
Nouna, lune.	H. *nonum,* F. *cati.*
Oly, femelle, femme.	H. *ouelle,* F. *inharou.*
Oma, chemin.	F. *n-ema-li.*
Oquili, mâle, homme.	H. *oueke-li,* F. *eye-ri.*
Oto, ouatto, poisson.	C. *aoto.*
Oualimé, guerre.	H. *oualimé-n-ti-um,* ils vont en terre ferme, en guerre. F. *baloue-hon-ti-um,* id.

Digitized by Google

Ouaté, excrément.	H. *ouatté*, F. *itica.*
Ouatou, feu.	C. *ouattou.*
Ouboupo, tête.	H. *boupou*, F. *ichic.*
Ouepo, île.	H. *oubao*, F. *acaera.*
Ouetou, sommeil.	H. *ti-huetou*, dormir. F. *aromanca*, id.
Ouioui, hache.	H. *houéhoué*, F. *araoua.*
Ouicou, boisson, vin.	H. *ouecou*, id.; *k-ouecou-lou-ti*, il fait un vin. F. *k-abayaou-lou-ti.*
Ouimbo, ventre, entrailles.	H. *huembou*, F. *oullacae.*
Ouraba, arc.	H. *oullaba*, F. *chimala.*
Pagara, panier.	C. *bacalla.*
Parana, mer.	H. *balana*, F. *balaoua.*
Pena, porte.	C. *bena.*
Piaye, médecin.	C. *boyé.*
Pira, voile de navire.	C. *bira.*
Poinco, sanglier.	C. *boinké.*
S-eboli, trouver.	H. *nébouli*, ce que j'ai trouvé. F. *nibini*, id.
Séné, voir.	H. *chenaim*, F. *arica.*
Sérica, étoile.	F. *chiric*, H. *iromoboulémé.*
Simoulaba, planche.	C. *chimalouba.*
Sine-ri, boire.	H. *chinaim*, F. *ataca.*
Tamon, esclave.	C. *tamon.*
Tamoui, tabac.	H. *i-taman-le*, F. *iouli.*
Tamouné, blanc.	H. *tamoné-ti*, F. *alou-ti.*
Tapopiré, large.	F. *taboubéré-ti*, H. *boérechi-ti.*
Tapou, pierre.	C. *tébou.*
Taya, chou caraïbe.	H. *taya*, F. *ouaheu.*
Tegané, courir.	C. *tikenné.*
Teguere, puer.	H. *tikelé*, F. *inchi.*
Tenarigué, avoir peur.	H. *tinalé-ca-ti*, F. *kanoubouté-ti.*
Terré, oui.	C. *terée.*
Tiche, loin.	C. *tiche.*
Timoca, *nimocen*, bouillir.	H. *i-nimouca-li*, ce que j'ai fait bouillir.

Digitized by Google

Timounou-ré, sang.	H. *timoina-lou*, F. *ita*.
Tonolo, oiseau.	H. *tounnoulou*, F. *oulibignum*.
Toppé, dur, fort.	H. *teubée-li*, F. *tele-ti*.
Toualé, fou.	H. *talou-a-li*, F. *baichue-ti*.
Touna, eau.	C. *toné*.
Tuimbague, être ivre.	H. *k-ihue-timpoue-ti-na*. F. *bayaoulouon-ti-na*.
Wuéwué, arbre.	C. *huehue*.
Ueyou, soleil.	H. *hueyu*, F. *cachi*.
Yemamoui, il est jour.	H. *imamain-ha-li*, F. *atouca-a-li*.

Sur 160 mots galibis qui ont pu être identifiés avec des mots caraïbes, 110 figurent dans le parler des hommes, 9 dans le parler des femmes, 36 étaient communs aux deux sexes, 5 sont douteux.

Arrouague.	Caraïbe.
Abu, avec.	C. *abua*.
Abule-di-n, perdre.	H. *aboule-coua*, F. *leuketa*.
Abu-na, os.	F. *abo*, H. *epoue*.
Abunu-n, planter.	C. *abona*.
Ada, bois, forêt.	D. *ara-bou*, dans la forêt.
Adaku-n, uriner.	F. *n-arago-iem*, H. *n-achiti-em*.
Adiki-n, voir.	F. *arica*, H. *chenaim*.
Adian, parler.	F. *arian-ga*, H. *chicalete*.
Adike, oreille.	C. *aricae*.
Adiki, après.	F. *t-arici*, H. *t-ibapoue*.
Adenna, bras.	C. *aréunna*.
Adimissi-n, sentir.	F. *k-irimicha-ti-ti*. H. *k-achirougou-ti*.
Adukuli, grand-père.	F. *n-argouti*, H. *itamoulou*.
Aduku-tu-n, montrer.	F. *aroco-ta*, H. *cheboubai-kéta*.
Adum-ki-n, dormir.	F. *aroman-ca*, H. *tihuetou*.
Adule-bu, les côtes.	F. *n-oroole*.
Aebussu-nua, fructifier.	F. *ebechou-a-rou*, elle a été conçue *ateca-coa-a-rou*, id.

Digitized by Google

Aeke, manger.	F. *aica*, H. *chinaim.*
Aiy-i-n, pleurer.	F. *aya-coua*, Hr *natamoin.*
Akannabu-n, entendre.	F. *acamba*, H. *tibanegue.*
Akatu, hamac.	H. *acat*, F. *ekera.*
Akumu-du-n, sécher au soleil.	F. *acomou-rou*, H. *touloua-rou.*
Akussa-n, coudre.	D. *akecha-coua.*
Akuttu grand'mère.	F. *n-aguette*, H. *i-nou-ti.*
Akuyu-kuttu-nua, faire revenir.	F. *acouyou-keta-bae*, fais-le revenir. H. *chiramain-bae*, id.
Akula-tu-n, frapper.	C. *k-acoula-ca-ti.*
Aku-ssi, œil.	F. *n-acou*, H. *enoulou.*
Ani, appartenir.	C. *ani.*
Anaku, milieu.	H. *anaké-ti*, F. *l-iranna-coua.*
Anaku-nua, ramer.	F. *anaca*, H. *atalimain.*
Anoa-n, élire, choisir.	F. *annoa-ta-bae*, élis-le. H. *ele-bae*, id.
Aolassa-n, fendre.	F. *aollacha*, H. *achara-kéta.*
Aonaba-n, répliquer.	F. *aonaba-ti*, H. *cheoucou-ti.*
Aparra-n, frapper, tuer.	F. *apara*, H. *tioue.*
Ari, dent.	F. *n-ari*, H. *i-eri.*
Ari, nom.	F. *n-iri*, H. *i-eti.*
Arruku-ssan, trembler.	C. *arikicha-coua.*
Assa-n, nommer.	F. *acha-bae*, nomme-le.
Assur-tu-n, sucer.	H. *n-achouro-ien-li.*
Atta, sang.	F. *ita*, H. *timoinalou.*
Attiki-di-n, tomber.	F. *atike-ra-ali*, H. *tioue-hali.*
Atlin, boire.	F. *ataca*, H. *chinaim.*
Atuku-n, manger du fruit.	D. *ataca-ali.*
Balissi, cendre.	F. *balissi*, H. *hueronum.*
Emeu-du-n, enfanter.	F. *emei-gnoua*, H. *neumain.*
Era, *tera*, jus.	F. *tira*, H. *teoucoulou.*
Eretin, se marier (une femme).	F. *k-araiti-ti-arou*, elle est mariée. H. *nicheouanae-arou*, id.
Hala, siége.	F. *hala*, H. *moule.*
Hati, poivre.	F. *ati*, H. *boemoin.*

Digitized by Google

Hiaeru, femme.	F. *inharou*, H. *ouelle.*
Ibi-ki-n, couper.	F. *k-ibe-coua*, couper bien. H. *k-amana.*
Ibini-n, danser.	H. *abina-ca-ni*, danse. F. *abaima-ca-ni*, id.
Issibu, visage.	F. *ichibou*, H. *embatali.*
Issihi, tête.	F. *ichic*, H. *boupou.*
Issiri, nez.	C. *ichiri.*
Issirimain, premier-né.	F. *n-ichiriman*, H. *ihuenema-tobou.*
Itika, excrément.	F. *itica*, H. *ouatte.*
Iouli, tabac.	F. *iouli*, H. *itamanle.*
Iwuera, membre viril.	F. *l-ihuera*, H. *li-aloucouli.*
Kaduli-n, avoir des racines (le manioc).	F. *karale-ti*, H. *teroubou-ti.*
Kaku-n, vivre.	F. *kake-keili*, il vit encore. H. *noulou-keili*, id.
Kalle, manioc, cassave.	F. *kele-tona*, farine de manioc. H. *cibiba*, id.
Karau, herbes.	F. *calao*, H. *toulloulli.*
Kati, lune.	F. *cati*, H. *nonum.*
Kudibiu, oiseau.	F. *oulibi-gnum*, oiseaux, H. *tonnoulou.*
Kuliara, bateau.	C. *couliala.*
Lukku, homme, Arrouague.	F. *a-louague*, H. *touaiicha.*
Mabba, miel.	C. *mamba.*
Mabbaran, chauve.	F. *manbanna-ti*, H. *ekeikirou.*
Meikuru, nègre.	F. *meguerou*, H. *tibouloue.*
U-banna, feuille.	C. *banna.*
U-bada, ongle.	F. *noubara.*
Ueda, peau, écorce.	F. *ora*, *t-ora*, H. *t-ibipoue.*
Ueia, ombre.	F. *iaoua.*
Uekabu, main.	F. *n-oucabo.*
Ukutti, pied.	F. *ougoutti*, H. *oupou.*
Ulluku, dedans.	F. *t-iroucou*, H. *t-itao.*
Uwuria, pour.	F. *oaria.*
Ubuku, cuisse.	F. *n-ebouic*, H. *i-ebeti.*

Digitized by Google

Sur 79 mots arrouagues qui ont pu être identifiés avec des mots caraïbes, 60 figurent dans le parler des femmes, 5 dans celui des hommes, 11 étaient communs, 3 sont douteux (1).

Ces résultats sont assurément des plus concluants ; aussi, bien qu'il n'ait pas été possible de vérifier la provenance de tous les mots composant chacun des vocabulaires spéciaux, peut-on affirmer que celui des hommes est *galibi,* tandis que celui des femmes est *arrouague.*

IV.

La comparaison grammaticale des trois idiomes donne des résultats non moins probants.

Préfixes possessifs. — La Sauvage (2) enseigne que la possession s'exprime, en galibi, analytiquement, au moyen des pronoms personnels préposés aux noms possédés.

Mais, en même temps, il reproduit une note du P. Pelleprat suivant laquelle « les pronoms possessifs sont quelquefois désignés par ces trois lettres *e, a, o.* Ex. : *e-moulou,* mon fils; *a-moulou,* ton fils ; *o-moulou,* son fils ». A la suite, on lit que

(1) Le vocabulaire arrouague dont M. J. Platzmann a bien voulu me permettre de prendre une copie est incomplet et moderne.

(2) *Essai de grammaire sur la langue des Galibis,* par M. D. L. S. Paris, 1763.

Digitized by Google

« le plus souvent les pronoms possessifs ne sont pas exprimés par ces voyelles ni autrement ».

En fait, on rencontre dans le dictionnaire galibi compilé par La Sauvage, un petit nombre de mots qui sont affectés des préfixes *e* (ou *i*), *a*, *o*. Je citerai notamment : *a-boubou-tou*, ton pied ; *a-iabo*, ton siége ; *a-moule-ri*, siége ; *e-mourou* et *i-mourou*, mon fils ; *i-prety*, ma femme ; *i-amor-i* et *amo*, doigt ; *e-iata-ri*, aisselle ; *e-ipeti* et *ipiti*, cuisse ; *e-itoto* et *itoto*, ennemi ; *e-popo* et *o-pipo* (?), cuir.

Ces quelques exemples suffisent pour que l'on puisse considérer avec certitude les deux préfixes virils *i-*, *a-*, comme étant de provenance galibi.

Quant aux préfixes propres au parler des femmes (*n-*, *b-*, *oua*) et quant à ceux qui étaient communs aux deux sexes (*l-*, *t-*, *h-*, *nh-*), ils proviennent tous de l'arrouague.

		I.	II.	III.
Sing.	Arr.	*da, d.*	*bo, bu, b.*	*li, l, tu, t.*
	Car.	*n.*	*b.*	*l, t.*
Plur.	Arr.	*wa, w.*	*hu, h.*	*na, n.*
	Car.	*oua, ou.*	*h.*	*nh.*

Verbes négatifs. — La formation virile par le suffixe *-pa* appartient au galibi, tandis que la formation féminine par le préfixe *m* est caractéristique de l'arrouague. Ex. Gal. *an-aboi-pa*, je ne prends pas ; Arr. *m-aiyahaddi-ni-ca-de*, je n'erre pas.

Digitized by Google

V.

Indépendamment des deux faits ci-dessus spécifiés, l'arrouague a exercé sur le caraïbe une influence grammaticale qu'il importe de noter. Outre qu'il a introduit dans cet idiome la distinction du genre masculin et du genre féminin neutre, laquelle n'existe ni dans le galibi ni dans les dialectes cumanagota et chayma, il lui a fourni encore les éléments pronominaux du verbe.

Du verbe galibi. — Si les documents à l'aide desquels La Sauvage a composé son *Essai de grammaire* ne se rapportent pas à une sorte de baragouin de traite, le verbe galibi était, vers le milieu du XVII[e] siècle, absolument et grossièrement analytique. Voici en effet le schème de conjugaison qu'a dressé cet auteur.

Infinitif.	*ciponimé*, aimer.
Indicatif présent.	*aou ciponimé*, j'aime.
	amoré ciponimé, tu aimes.
	mocé ciponimé, il aime.
	aou papo ciponimé, nous aimons.
	amoré papo ciponimé, vous aimez.
	mocé papo ciponimé, ils aiment.
Indicatif passé.	*aou penaré ciponimé*, j'aimai.
Indicatif futur.	*aou coropo* (1) *ciponimé*, j'aimerai.
	aou ciponimé aboroné (2) j'aimerai.

(1) *coropo*, demain.
(2) *aboroné*, tantôt.

Digitized by Google

Impératif. *amoré ciponimé*, aime
amoré papo ciponimé, aimez !

Il est vrai qu'il fait suivre cette conjugaison à la chinoise d'une note restrictive. « Quoique, dit-il, cette règle semble être générale, il y a pourtant quelques terminaisons différentes qui indiquent les trois temps ci-dessus. Il est assez difficile de décider si cette différence de terminaison s'étend sur tous les verbes ou s'il n'y en a que quelques-uns qui l'admettent. Quoi qu'il en soit, indépendamment des exemples que l'on cite ici, on aura soin de faire observer dans le dictionnaire tous les verbes que l'on connaît où cette différence de terminaison a lieu. »

Les exemples cités sont empruntés au P. Pelleprat.

Présent. *S-ica-ssa*, je fais, *m-ica-ssa*, tu fais, *n-ica-ssa*, il fait.
Passé. *S-ica-bui*, *m-ica-bui*, *n-ica-bui*.
Présent. *S-ecali-ssa*, j'apprends, *m-ecali-ssa*, *n-ecali-ssa*.
Passé. *S-ecali-ti*, *m-ecali-ti*, *n-ecali-ti*.
Présent. *S-imero*, j'écris, *m-imero*, *n-imero*.
Passé. *S-oboui*, je suis venu, *m-oboui*, *n-oboui*.
Passé. *S-onoui*, j'ai mangé, *m-onoui*, *n-onoui*.
Futur. *S-ica-tague*, je ferai, *s-ataima-tague*, je ramerai, *s-ené-tagué*, je verrai, *s-aré-tan*, je porterai.

Les préfixes *s-*, *m-*, *n-*, la désinence *-ssa* du présent, et la finale *i* du passé sont autant de formes absolument étrangères au caraïbe, mais nous allons les retrouver dans les deux autres dialectes du groupe.

Digitized by Google

Soient, par exemple, le verbe prétendu substantif *a* et le verbe attributif *are*, porter.

CUMANAGOTA.

	I.	II.	III.
Présent.	*hu-a-che,*	*m-a-che,*	*n-a-che* ou *man-a.*
Passé.	*hu-e-chi,*	*m-e-chi,*	*n-e-chi.*
Plus-que-parfait.	*hu-e-taca-i,*	*m-e-taca-i,*	*n-e-taca-i.*
Présent.	*hu-ar-a-che,*	*m-ar-a-che,*	*mad-ar-a-n.*
Passé.	*hu-ar-e-i,*	*m-ar-e-i,*	*n-ar-e-i.*
Plus-que-parfait.	*hu-ar-e-tacai.*	*m-ar-e-tacai,*	*mad-ar-e-tacai.*

CHAYMA.

	I.	II.	III.
Présent.	*gu-a-z,*	*m-a-z,*	*n-a-z* ou *man-a-i.*
Passé.	*gu-e-chi,*	*m-e-chi,*	*n-e-chi.*
Présent.	*gu-are-a-z,* ou *gu-are-a-n,*	*m-are-a-z,* ou *m-ar-e-a-ne,*	*man-are-a-n.*
Passé.	*gu-ar-e-i,*	*m-ar-e-i,*	*n-ar-e-i.*

Les préfixes de la seconde et de la troisième personne (*m-*, *n-*) sont identiques; *i* finale est caractéristique du passé (1) dans les trois systèmes de conjugaison; reste à découvrir le préfixe de la première personne (*s-*) et la désinence (*-ssa*) du présent.

Il ressort de la comparaison de diverses formes verbales du cumanagota et du chayma qu'à la première personne *ch-* prend la place de *hu, gu*. Exemples: cumanagota, *hu-eta-ze,* je l'entends; *hu-aniquia-ze,*

(1) Indépendamment du changement de *a* en *e*: *hu-a-che, hu-e-chi.*

Digitized by Google

je l'appelle; *hu-ena-ze,* je le vois; *hu-apueza-che,* je le prends; = chayma, *ch-eta-z, ch-anequia-z, ch-ene-a-z, ch-apuecha-z.* D'autre part, là où Pelleprat et Boyer ont transcrit par *s, c,* Biet a souvent transcrit par *ch.* Exemples: Boy. *ciouy, seicapoui, cicou;* Pellep. *sicassa;* Biet *chioé, chicapoui, chicou, chicassan.* On peut donc voir dans *s-* un substitut phonétique de *ch,* et dans ce dernier un substitut morphologique de *hu, gu.*

Relativement à la désinence *-ssa* = *che,* on remarquera que *ch-e* et *z-e* deviennent *ch-i* au passé du verbe prétendu substantif, d'où il suit que la voyelle finale est sujette à varier, tandis que l'articulation qui la supporte demeure.

Au surplus, la provenance n'est-elle pas suffisamment accusée par les préfixes *s-, m-, n-,* pour qu'il n'y ait pas à mettre en doute l'identification de *-che, -ze, -ssa?*

Si le P. Pelleprat était l'unique témoin de la conjugaison synthétique, on serait tenté de se demander avec quelque inquiétude s'il n'a pas confondu la grammaire d'un dialecte chayma avec celle du galibi proprement dit. En effet, les tribus qu'il a évangélisées occupaient les bords de la rivière Ouarabiche, laquelle se jette dans le golfe de Paria; il a donc fait ses études linguistiques dans cette région de l'Orénoque où, durant le XVII^e^ siècle, les nations chayma et palenqué confinaient à la tribu des Galibis occidentaux. Or, La Sauvage rapporte

Digitized by Google

que ce missionnaire trouvait beaucoup d'attrait dans l'étude du galibi « en ce que cette langue était presque universelle pour les différentes nations sauvages », ce qui fait songer à une sorte de *langue générale* plutôt qu'à un dialecte. Mais le même La Sauvage ajoute « que les Cumanagotes qui habitaient aux environs de Cumana étaient les seuls qui ne l'entendissent pas ». Cette indication suffit pour faire écarter la supposition d'une méprise, car si Pelleprat avait parlé un dialecte chayma il eût été compris par les Cumanagotes.

Quoi qu'il en soit, son témoignage est confirmé par ceux de Boyer et de Biet qui ont consigné dans leurs vocabulaires des formes verbales impliquant la conjugaison synthétique.

C'est dans les environs de Cayenne que Biet a recueilli, soit personnellement, soit par l'intermédiaire du nommé Bigot dit l'Indien, les phrases galibis dont il a enrichi sa liste de mots. Or, il conjugue ainsi qu'il suit le verbe *sicassa* du P. Pelleprat :

aou ch-ica-ssa-n,	je fais.
amoré m-ica-ssa-n,	tu fais.
aou ch-ica-poui,	j'ai fait.
aou ch-ica-tagué,	je ferai.

Ces formes sont d'autant plus remarquables que le thème verbal affecté des préfixes *ch, m,* est précédé des pronoms personnels, ce qui indique que les préfixes ne sont point des pronoms-sujets. Les

Digitized by Google

PP. Yangues et Tauste conjuguent assez souvent de la même manière, par la raison fort simple que le verbe cumanagota-chayma ne renferme point d'élément pronominal correspondant au sujet de l'action (1). Primitivement la conjugaison par pronoms préposés a été la seule régulière, puis l'usage s'est introduit de supprimer ces pronoms aux deux premières personnes. Les formes *aou chicassan, amoré chicassan* sont donc plus régulières et plus anciennes que *sicassa, micassa.*

Voici un certain nombre de formes synthétiques relevées dans les vocabulaires de Boyer et de Biet :

Boyer, *n-imocen,* bouillir. Biet, *t-imoca.*
Boyer, *n-irombouy,* mourir. Biet, *irombouy.*
Boyer, *m-ebori,* trouver. Biet, *s-eboli.*
Boyer, *n-ossa,* sorti. Biet, *m-ossa.*
Biet, *oia m-issan,* où vas-tu ? Biet, *aou n-issan,* je vais.
Biet, *aou s-iri,* j'ai porté.
Biet, *s-ebega-di,* j'ai donné, *n-emega-di,* il a donné.
Biet, *aou s-acabou-tigué,* je mordrai, *n-ecabou-ti aou,* il m'a mordu.

Que les Galibis aient perdu le sentiment des formes verbales au point de dire *aou n-ecabou-ssan,* je mords ; *aou n-issan,* je vais ; ou que ces solécismes soient imputables à Biet, toujours est-il que le verbe a été conjugué avec les préfixes *s-, m-, n-,* non-

(1) Le verbe *hu-are-a-che* « je le porte » se décompose en ces quatre éléments : *hu* pronom-objet, *are* thème verbal attributif, *a* thème du verbe prétendu substantif, *che* indice du temps présent.

Digitized by Google

seulement dans la Guyane espagnole, mais encore dans la Guyane française, où cependant la conjugaison purement analytique paraît avoir prédominé. De là deux hypothèses : la première, que la conjugaison analytique aurait été propre au galibi, mais qu'à la suite d'unions nombreuses contractées avec des femmes chaymas la conjugaison synthétique aurait été introduite et adoptée concurremment à la conjugaison nationale ; la seconde, que la conjugaison synthétique était commune aux tribus du groupe galibi-cumanagota-chayma, mais qu'à la longue et par l'effet d'une rétrogradation grammaticale analogue à celle qui s'est produite dans la famille aryenne, les Galibis auraient été amenés à substituer l'analyse à la synthèse.

Du verbe arrouague. — Le verbe arrouague est formé synthétiquement ou d'un pronom-sujet et d'un thème verbal ou d'un thème verbal et d'un pronom-sujet, ce qui revient à dire que l'élément pronominal se préfixe ou se suffixe à un thème verbal et que, dans dans les deux cas, cet élément désigne l'auteur de l'action.

Les pronoms qui se préfixent au thème verbal en qualité de pronoms-sujets sont les mêmes que ceux qui se préfixent aux noms en qualité de pronoms possessifs. Ex. : *da-iyahadda,* j'erre ; *bu-iyahadda,* tu erres ; *l-iyahadda,* il erre ; *tu-iyahadda,* elle erre ; *wa-iyahadda,* nous errons ; *hu-iyahadda,* vous errez ; *na-iyahadda,* ils errent, elles errent.

Digitized by Google

Il y a deux séries de pronoms-suffixes :

	I.	II.	III.
Sing.	*-de*	*-bu*	*-i*, *-n*
Plur.	*-u*	*-hu*	*-ye*

Ex. : *kallikebe-de,* je me réjouis ; *hallikebe-bu,* tu te réjouis ; *hallikebe-i,* il se réjouit ; *hallikebe-n,* elle se réjouit ; *hallikebe-u,* nous nous réjouissons, etc.

	I.	II.	III.
Sing.	*-da*	*-ba*	*-la*, *-ta*
Plur.	*-wa*	*-ha*	*-na*

Ex. : *missire-da,* je suis droit ; *missire-ba,* tu es droit ; *majauqua-la,* il demeure ; *majauqua-ta,* elle demeure, etc.

On peut d'ailleurs conjuguer tous les thèmes verbaux analytiquement en préposant les pronoms personnels. : Ex. *dakia iyahadda,* j'erre ; *bokia iyahadda,* tu erres, au lieu de *da-iyahadda*, *bu-iyahadda ; dakia hadubuttica,* je sue, au lieu de *hadubuttica-de,* etc., etc.

Du verbe caraïbe.—Le verbe caraïbe présente cette triple particularité : 1° qu'il se conjugue, sans distinction de parler, à l'aide de pronoms-préfixes et de pronoms-suffixes empruntés à l'arrouague ; 2° qu'il est formé d'un pronom-sujet, d'un thème verbal et d'un verbe auxiliaire ; 3° que les verbes attributifs transitifs changent de pronoms et de verbe auxiliaire quand on passe du présent et du futur au passé.

Digitized by Google

PRONOMS-PRÉFIXES.

	I.	II.	III.
Sing.	*n-*	*b-*	*l-*, *t-*
Plur.	*w-*	*h-*	*nh-*

PRONOMS-SUFFIXES.

	I.	II.	III.
Sing.	*-na*	*-bou*	*-li*, *-rou*
Plur.	*-wa*	*-heu*	*-num*

Ex. : Présent, *n-aronca-i-em,* je dors ; *b-aronca-i-em,* tu dors ; *l-aronca-i-em,* il dort ; *t-aronca-i-em,* elle dort, etc.

Futur, *n-aronc-ou-ba, b-aronc-ou-ba, l-aronc-ou-ba, t-aronc-ou-ba,* etc.

Passé, *aronca-ha-ti-na, aronca-ha-ti-bou, aronca-ha-li, aronca-hu-rou,* etc.

On peut aussi conjuguer les thèmes verbaux en leur postposant le verbe auxiliaire *n-i-em.* Ex. : *aronca n-i-em,* je dors, au lieu de *n-aronca-i-em.*

J'ai dit que le verbe caraïbe a emprunté ses pronoms à l'arrouague. Il est vrai que les pronoms-suffixes de la troisième personne sont en arrouague, d'une part *-i, -n, ye,* et d'autre part *-la, -ta, -na,* tandis qu'en caraïbe ils sont uniformément *-li, -rou, -num.* Mais il convient de noter que les suffixes *-i, -n, ye* ont passé eux aussi dans le caraïbe, où ils s'emploient comme pronoms-sujets affectant les pronoms interrogatifs et certains adverbes. Ex. : *aca-i,* si il, *cata-e* (pour *cata-i*) qui (est) -il ?

Digitized by Google

catagne-m qui sont-ils? Quant à la substitution de *-rou* à *-ta,* elle s'est opérée par l'intermédiaire de *tu.*

VI.

Le caraïbe a encore fait à l'arrouague d'autres emprunts parmi lesquels je signalerai :

1° L'indice du futur, 2° l'augment *a,* 3° la particule possessive *ka,* 4° le suffixe causatif, *kete keta.*

L'indice du futur caraïbe est *ba.* Ex. : *n-ou-ba,* je ferai ; *n-aronc-ou-ba,* je dormirai ; *ba-ti-na-,* je serai, etc.

Futur galibi. *s-ica-tagué, s-ené-tagué.*
Futur arrouague. *d-a-iyahaddi-pa,* j'errerai, *hallikebbe-pa-de,* je me réjouirai, *missire-da-pa,* je serai droit.

Le P. R. Breton a constaté que la plupart des verbes caraïbes « commencent par *a* à l'infinitif et par conséquent au présent ». Il en est de même en arrouague, et rien de semblable n'existe en galibi.

L'arrouague exprime verbalement la possession d'un objet en préfixant la particule *ka, k* au nom et en conjuguant celui-ci à l'aide de pronoms-suffixes. Ex. : *aeke,* vêtement ; *k-aeke-de,* j'ai des vêtements ; *kalle,* pain ; *ka-kalle-de,* j'ai du pain. Ce procédé, qui paraît être étranger au groupe galibi-cumanagota-chayma, se retrouve dans le caraïbe. Ex. : *acae,* pot ; *k-acae-ti-na,* j'ai un pot.

Digitized by Google

L'arrouague forme des verbes causatifs en suffixant au thème simple la particule *-kitti*, *-kuttu*, Ex. : *amaliti-n*, faire ; *amaliti-kitti-n*, faire faire ; *akunu-n*, aller ; *akunu-kuttu-n*, faire aller ; *assukussu-n*, laver ; *assukussu-kuttu-n*, faire laver. Or, ce suffixe est aisément reconnaissable dans *abaa-gna-kête-nni*, défense ; *k-abaa-gna-keta l-ome-ti*, il défend (primitif *abaa*, perdre, punir) ; *acouyou-kêta*, revenir ; *chebou-bai-kêta*, montrer, etc.

VII.

Il est remarquable que dans cette fusion du galibi et de l'arrouague qui a donné naissance au caraïbe, l'influence prépondérante ait été exercée par l'idiome des vaincus, et que ce soit particulièrement dans la sphère des relations qui constituent la grammaire que les forts aient subi la loi des faibles. Ce renversement des rôles tient sans doute à ce que les femmes des Caraïbes étaient exclusivement chargées de l'éducation des enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de neuf à dix ans ; j'incline néanmoins à penser que la supériorité grammaticale de l'arrouague sur le galibi n'a point été un facteur indifférent.

Quoi qu'il en soit, la science saisit sur le vif, dans le double parler caraïbe ramené à ses origines, le phénomène instructif de la formation d'une langue par l'effet d'une conquête, qui, d'une partie

Digitized by Google

des hommes de la nation conquérante et d'une partie des femmes de la nation vaincue, fait une nation nouvelle. Comme les populations américaines ont été soumises durant des siècles à la loi de l'exogamie, qui a dû produire pacifiquement les mêmes effets sociaux que le droit de la guerre pratiqué à outrance, on est en droit de se demander si le nombre des nations et des langues de l'Amérique n'a pas été accru considérablement par des causes identiques ou analogues à celle qui a produit la nation et la langue des Caraïbes?

Au dernier moment, j'ai eu la bonne fortune de découvrir, dans l'*Histoire naturelle et morale des îles Antilles,* par C. de Rochefort, un passage duquel il appert que les Caraïbes de la Dominique avaient sur l'origine du parler propre à leurs femmes des notions plus explicites que celles qui nous ont été transmises par le P. R. Breton.

Voici textuellement ce que nous apprend cet historien : « Ceux qui ont conversé longtemps avec les sauvages de la Dominique rapportent que ceux de cette île estiment que leurs ancêtres sont sortis de la terre ferme, d'entre les Galibis, pour faire la guerre à une nation d'Arrouagues qui habitait les îles, laquelle ils détruisirent entièrement, à la réserve de leurs femmes qu'ils prirent pour eux, ayant par ce moyen repeuplé ces îles. Ce qui fait qu'encore aujourd'hui les femmes des Caraïbes insulaires ont un langage différent de celui des hommes en plusieurs

Digitized by Google

choses et conforme en quelque chose à celui des Arrouagues du continent. »

A l'appui de cette assertion des Caraïbes de la Dominique qu'une nation d'Arrouagues occupait les Antilles, j'ajouterai que, sur 41 mots du taino ou ancienne langue de Cuba qu'il m'a été possible d'identifier, 18 appartiennent au parler des femmes caraïbes, 8 à l'arrouague, 13 soit au galibi, soit au parler des hommes, 3 au cumanagota et au chayma.

Nanichi, âme, cœur.	F.	*n-anichi.*
Caona, or.	Car.	*caouanam*, Gal. *caouanague.*
Narguti, grand-père.	F.	*n-argoutti.*
Areito, solennel.	Arr.	*ariti-n*, donner un nom.
Coaiba, ciel.	Gal.	*cabo.*
Huibo, montagne.	Gal.	*ouiboui*, Car. *ouébo.*
Canoa, pirogue.	H.	*canaoa*, Cum. *canagua.*
Chemes, zemi, démon (bon).	F.	*chemiin.*
Bohio, maison.	Arr.	*buhu.*
Bem, deux.	Arr.	*biama.*
Mani, manger.	Gal.	*a-miné.*
Ni, n, je, le, mien.	F.	*ni, n.*
Li, lui, il.	Arr.	*li.*
Inuya, femme, épouse.	F.	*innoyu-m.*
Liani, id. id.	F.	*n-iani, l-iani.*
Raheu, fille.	F.	*ni-raheu.*
Rabu, fils.	F.	*ni-raheu.*
Ziniquin, eau, fleuve.	Arr.	*wuinic.*
Cabuya, corde.	Gal.	*cabouia.*
Huito, homme, mari.	Cum.	*huit.*
Chali, jardin.	F.	*ni-chali.*
Anaki, ennemi.	F.	*n-acani* (?).
Guani, mari.	Ch.	*guane-r.*

Digitized by Google

Cari, mari.	F.	*karai-ti-ti-arou*, elle est mariée, elle a un mari.
Caya, île.	F.	*acaera* (?).
Gua, celui, ce, cet.	Arr.	*kia*.
Ziba, pierre.	Arr.	*siba*.
Hamaca, hamac.	Arr.	*hamaqua*.
Nekera, id.	F.	*ekera*.
Bagua, mer.	F.	*balaoua*.
Boiti, médecin,	Gal.	*boyé*.
Opoyem, opia, esprit.	F.	*opoyem*.
Cuac, pain.	Gal.	*couac*.
Maru, id.	F.	*marou*.
Baia, père.	Gal.	*baba*.
Moinaly, sang.	Gal.	*moinourou*.
Bohique, prêtre	Car.	*boyaicou*.
Ua, vieux.	F.	*ouai*.
Kachi, soleil.	F.	*cachi*.
Ubek, sur.	H.	*t-ibouic*.
Huracane, tempête.	Gal.	*hyorocan*

Digitized by Google

LES

ISOETES DES VOSGES

PAR M. P. FLICHE

En 1863, M. J. Gay fit paraître, dans le *Bulletin de la Société botanique de France* (1), un mémoire fort intéressant, intitulé : *Voyage botanique au Carnavonshire, dans le North Wales, fait en août 1862, en vue d'une étude particulière des Isoetes de cette contrée.*

Notre compatriote y rendait compte des recherches qu'il avait faites dans le pays de Galles pour étudier, dans toutes ses stations, la plante découverte pour la première fois dans cette contrée, à la fin du XVII^e^ siècle, par un naturaliste d'Oxford, Edward Lloyd ou Ilwyd, et qui devait recevoir plus tard de Linnée le nom d'*Isoetes lacustris*. En même temps, il avait observé avec le plus grand soin tous les lacs où se trouvait une seconde es-

(1) *Bull. soc. bot.*, t. X, p. 270, 319, 382, 409, 420, 462, 485.

Digitized by Google

pèce (1) récemment décrite, et découverte en 1861 sur le sol anglais par M. Babington ; il avait, en outre, fait les comparaisons les plus intéressantes entre la façon dont ces deux Isoetes se présentaient et vivaient dans les eaux galloises et dans celles de la France, particulièrement dans les lacs du plateau central récemment explorés par lui. Son mémoire renferme une quantité de documents intéressants sur la structure, l'historique, les caractères, les mœurs des deux espèces, tels que pouvaient les lui fournir sa grande érudition botanique et son très-remarquable esprit d'observation. Enfin, le premier il signale d'une façon formelle et décrit des variétés chez l'*Isoetes lacustris*. Il est fort singulier qu'aucun botaniste avant lui, sauf D ll (2), n'en eût fait mention, car la description de l'*Isoetes lacustris* par Linnée, dans le *Systema vegetabilium*, a été faite sur une des variétés les moins communes. Il est plus singulier encore que les auteurs dont les écrits sont postérieurs à ce mémoire de Gay aient continué à les négliger plus ou moins complétement. Seul, Milde (3), à ma connaissance, signale différentes formes chez cette plante.

En décrivant ces variétés, l'auteur se trouve

(1) L'*Isoetes echinospora*, D. R.

(2) J. Ch. Döll, *Flora des Grossherzogthums Baden*. Carlsruhe, 1857, p. 86. L'auteur ne signale du reste qu'une variété, qu'il attribue à tort à l'âge.

(3) J. Milde, *Filices Europæ et Atlantidis*. Lipsiæ, 1867, p. 277.

Digitized by Google

amené à parler de leurs stations continentales et, en particulier, des Vosges; il cite, comme existant dans les lacs de Gérardmer, la première d'entre elles; il donne à entendre que la seconde s'y trouverait aussi; quant à la troisième, il résulte de ses expressions qu'elle n'y existerait pas.

Par suite d'un séjour de trois ans et de plusieurs voyages à Gérardmer, par suite aussi des communications qui m'ont été faites par d'autres botanistes, j'ai pu étudier assez complétement le genre *Isoetes* dans les Vosges. J'ai vu, notamment, que l'*Isoetes lacustris* n'y était pas moins variable que dans les lacs du pays de Galles, et je puis rectifier Gay sur ce point, ce qui est bien naturel, puisque cet éminent descripteur n'avait point visité les Vosges depuis son voyage en Angleterre. Ses assertions ne reposaient que sur des échantillons d'herbier.

Cette rectification et la description complète des variétés de l'*Isoetes lacustris* dans les lacs de Gérardmer ne sont pas sans intérêt. Que l'on soit darwinien ou non, on ne saurait méconnaître toute l'importance acquise par l'étude des variétés et des races depuis les travaux du célèbre auteur de l'*Origine des espèces*. Il est d'autant plus nécessaire de bien décrire tous les états actuels des plantes curieuses rencontrées dans les lacs des Vosges que ces bassins de faible étendue peuvent être modifiés avec une extrême facilité par les travaux de

Digitized by Google

l'homme et présenter de nouvelles conditions à la vie végétale et animale. Quelques-uns ont déjà été atteints; d'autres, parmi les plus beaux et les plus importants, étaient récemment menacés d'une transformation en vulgaires étangs à niveau largement variable; ils seront respectés. Puisse cette victoire de l'art et de la poésie sur l'industrie être définitive! Mais si elle ne l'était pas, les botanistes de l'avenir pourraient être heureux de rencontrer une description exacte des plantes qui habitaient ces lacs alors que rien n'avait encore troublé leurs relations naturelles ni l'action des milieux. C'est ce que j'essaie de faire pour les *Isoetes* dans ce mémoire.

Appelé ainsi à parler de ces plantes, il m'a semblé utile de joindre à la description des variétés quelques considérations historiques, géographiques, physiologiques, sur ces végétaux remarquables, à essayer de faire, en un mot, sur les *Isoetes* des Vosges, un travail analogue à ceux que Gay a consacrés, d'une façon si heureuse, à ces mêmes plantes pour les lacs du plateau central de France et du pays de Galles.

Il me semble inutile de revenir sur la description des espèces elles-mêmes. On la trouvera fort bien faite dans nombre de flores. Je me contenterai de décrire les variétés afférentes à chacune d'elles, je ferai l'historique de ces plantes depuis leur découverte dans les Vosges. J'examinerai ensuite

Digitized by Google

quelles sont les conditions de leur habitation dans ces montagnes ; enfin, j'indiquerai des faits qui nous expliquent, en partie au moins, la production des variétés qu'elles offrent à notre examen.

Description des variétés.

Isoetes lacustris L.

α *stricta*. Frondes droites rigides, tantôt rassemblées en pinceau, tantôt plus ou moins étalées, quelquefois assez fortement. Taille, 6 à 13 centimètres.

β *elatior*. Frondes très-allongées et moins larges, beaucoup plus molles, d'un vert plus pâle ; fertilité réduite. Taille beaucoup plus considérable : 13 centimètres à 196 millimètres.

γ *falcata*. Frondes arquées, toujours plus ou moins étalées, en général assez fortement ; d'un vert clair. Taille, 32 millimètres à 10 centimètres. Les petits échantillons, par leurs feuilles étalées courtes, rappellent le facies de l'*Is. echinospora*.

Cette dernière forme γ est identique à la troisième variété de Gay. Quant aux deux premières, elles correspondent aux deux premières variétés du même auteur; mais j'ai été amené, dans les diagnoses, à donner plus de valeur à la consistance des frondes, à leur rigidité, à leur couleur qu'à leur direction. On verra plus loin, en effet, à quelle différence remarquable dans le milieu chacune d'elles paraît due.

Digitized by Google

ISOETES ECHINOSPORA DURIEU.

α *genuina.* Frondes de faibles dimensions, fertilité très-grande. Taille de 45 à 60 millimètres.

β *elatior.* Frondes divergentes comme le type, à peu près de même coloration, mais plus grandes et plus larges ; plus molles que le type ; fertilité paraissant un peu réduite. Taille, 120 millimètres.

Gay considérait l'*Is. echinospora* comme absolument invariable (1). Al. Braun (2), en 1863, signala de grandes variations dans la taille des frondes de cette espèce. C'est une de ces formes, à frondes très-grandes, qui a été trouvée, le 9 août 1876, dans le lac de Longemer, par M. R. Zeiller, qui a bien voulu me la communiquer.

Historique des Isoetes *dans les Vosges.* — La première espèce connue dans les Vosges a été naturellement l'*Isoetes lacustris,* sa congénère n'ayant été caractérisée par M. Durieu qu'à une époque très-récente. Suivant Nestler (lettre à M. Maurice Engelhardt citée par Kirschleger) (3), cette plante aurait été découverte avant 1788 par Lavoisier, qui l'aurait mentionnée dans un mémoire inséré parmi ceux

(1) Gay, *op. cit.*, p. 430.

(2) Al. Braun, *Monatsbericht d. Kgl. Akad. d. Wissenschaft. zu Berlin,* 7 déc. 1863, p. 598.

(3) Kirschleger, *Flore d'Alsace.* Strasbourg, 1862, III, p. 370.

Digitized by Google

de l'Académie des sciences. Elle aurait été retrouvée, en 1816, par Mougeot, qui aurait ignoré la découverte de l'illustre chimiste. Kirschleger a cherché vainement ce mémoire de Lavoisier; je n'ai pas été plus heureux que lui, bien que j'aie eu à ma disposition l'édition complète des œuvres de ce savant, publiée récemment par l'État. Tout porte à croire que Nestler a été mal servi par sa mémoire, et que l'*Isoetes lacustris* a été non pas retrouvé, mais découvert par Mougeot dans les lacs des Vosges. En quelle année l'éminent botaniste, qui a jeté une si vive lumière sur la végétation de ces montagnes, a-t-il rencontré cette plante remarquable? C'est ce qu'il est presque impossible de déterminer au moyen des seuls documents imprimés.

Willemet (1) la cite dans son ouvrage, publié en 1805, et l'on sait, par sa préface, qu'il était en relation avec le docteur Mougeot, qui lui faisait des envois de plantes; mais on ne connaît pas moins l'extrême médiocrité de l'œuvre de Willemet et le peu de scrupule qu'il avait à y introduire toutes les espèces qu'il pensait pouvoir vivre dans le rayon de sa flore. La manière dont est rédigé l'article consacré à l'*Is. lacustris* semble indiquer qu'il ne l'avait pas vu et que, dans tous les cas, il en ignorait

(1) *Phytographie encyclopédique, ou Flore de l'ancienne Lorraine et des départements voisins*, par Willemet. Nancy, an XIII (1805), III, p. 1251.

Digitized by Google

absolument les stations. Le voici, en effet, textuellement :

Isoetes lacustris. — Calamaria folio longior gracilior Dille.

Subularia lacustris. S. Calamistrum. Herba aquatica alpina Rai.

Feuilles en alène, demi-arrondies, recourbées ; se trouve dans le fond des étangs.

La diagnose est la traduction rigoureuse de celle de Linnée (1), et elle s'applique imparfaitement aux formes les plus communes aux environs de Gérardmer. Quant à l'indication de localité, non-seulement elle est complétement vague, mais elle exclurait plutôt les lacs des Vosges qu'elle ne les comprendrait.

Lamark et de Candolle ne citent pas les localités vosgiennes de l'*Is. lacustris* (2).

En présence de ces incertitudes, je me suis adressé à M. le docteur A. Mougeot qui a bien voulu, avec une extrême obligeance, faire de longues recherches dans les papiers et les collections de son père pour élucider ce point d'histoire botanique en Lorraine. Il n'a pu arriver cependant à un résultat précis (les échantillons d'herbier ne portent aucune date), mais voici comment il résume ses recherches :

« Le deuxième fascicule des *Stirpes cryptogamæ*, 1811, contient l'*Is. lacustris*.

(1) Linnée, *Systema vegetabilium*. Édit. XV, Murray. Paris, Didot, 1798, p. 769.

(2) *Flore française*, 3e édit. Paris, 1815.

Digitized by Google

« Dès 1808, trois années après le retour de mon père de Paris, le projet d'une publication cryptogamique (*exsiccata*) était arrêté avec Nestler et les matériaux des premières centuries amassés.

« Il est donc probable que la découverte date de 1804, 1805 ou 1806. »

Depuis la découverte de Mougeot, l'*Is. lacustris* est cité dans toutes les flores ou tous les catalogues se rapportant à la région desVosges (1) et dans la *Flore de France* de MM. Grenier et Godron, mais sans aucune mention de variétés. Une plante aussi remarquable ne pouvait manquer d'attirer l'attention de la Société botanique de France dans la session extraordinaire qu'elle a consacrée à la visite des Vosges en juillet 1858. Voici en effet ce qu'on lit dans le compte rendu de cette excursion (2) : « Les plantes les plus intéressantes des bords du lac (de Gérarmer) sont l'*Isoetes lacustris* et le *Nuphar pumilum.* » Comme on le voit, il n'est pas question non plus de variétés.

Tous les herbiers lorrains de quelque valeur contiennent naturellement cette espèce. Les deux plus importants, celui de M. Godron et celui de

(1) Godron, *Flore de Lorraine,* 1re édit. Nancy, 1844, III, p. 214, et 2e édit. Nancy, II. — Mougeot, *Considérations générales sur la végétation spontanée des Vosges.* Épinal, 1845, p. 45 et 228. — Kirschleger, *Flore d'Alsace.* Strasbourg, 1857, II, p. 370, et *Flore vogéso-rhénane,* 1870. — Grenier et Godron, *Flore de France.* Paris, 1855-1856, III, 650.

(2) *Bulletin de la Société botanique,* V, p. 408.

Digitized by Google

Soyer-Willemet, présentent les trois variétés ; mais de la plus distincte au premier abord, la γ *falcata,* il n'y a d'autres échantillons que ceux recueillis par moi en novembre 1862.

L'*Isoetes echinospora* a été trouvé pour la première fois dans le lac de Longemer le 9 octobre 1866 par *Nicolas Martin,* guide à Retournemer, l'infatigable chercheur qui a rendu, ainsi que son père *Gérard,* aux explorateurs des Vosges des services dont je suis heureux de consigner ici une fois de plus le reconnaissant souvenir. Sa découverte fut annoncée, je crois, par Kirschleger dans un numéro des *Annales de la Société vogéso-rhénane* que je n'ai pu retrouver. Elle échappa à la Société botanique, dont le Bulletin n'en renferme aucune trace. On la trouve mentionnée dans Milde avec le nom inexact de Gérard. L'*Isoetes echinospora* fait défaut dans la *Flore vogéso-rhénane* de Kirschleger, imprimée après la mort de son auteur. Seul parmi les botanistes qui se sont occupés de la Lorraine, M. Godron (²), dans sa dernière publication sur la flore de cette contrée, décrit cette plante et donne le nom exact de celui qui l'a découverte dans les Vosges.

Stations. — L'*Isoetes lacustris* se rencontre abon-

(¹) Milde, *op. cit.,* p. 280.

(²) Godron, *Notice sur les explorations botaniques faites en Lorraine de 1857 à 1875.* Nancy, 1875. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* p. 117.)

Digitized by Google

damment dans trois lacs situés aux altitudes suivantes : Gérardmer, 640 mètres; Longemer, 746 mètres; Retournemer, 780 mètres. Il est à peine besoin de rappeler qu'on ne le trouve pas dans les fossés aquatiques des environs de Remiremont, où Kirschleger l'avait indiqué à tort sur la foi d'un correspondant. Ces trois bassins sont très-près les uns des autres. Il n'y a pas 9′ de différence entre l'extrémité occidentale du lac de Gérardmer placé le plus à l'ouest et l'extrémité orientale de celui de Retournemer placé à l'est. Le parallèle de 48°6′ tombe entre le lac de Longemer, situé à la même latitude que Gérardmer, et celui de Retournemer. Pourquoi l'espèce manque-t-elle dans les autres lacs qui se rencontrent en assez grand nombre dans les Vosges lorraines ou alsaciennes? Leur altitude, en général plus forte, ne paraît y être pour rien. Elle ne dépasse pas 1,060 mètres au lac du ballon de Soultz, ce qui, en tenant compte de la différence des latitudes, correspondrait à peu près aux 1,238 mètres du lac de Guéry et resterait notablement en dessous des 2,200 mètres de l'Estang-d'Aude, stations supérieures de l'espèce dans le plateau central et les Pyrénées. Si cette cause agit pour exclure l'espèce, ce ne pourrait être, dans tous les cas, que dans les lacs du ballon de Soultz, Blanc et de Blanchemer. J'avais pensé aussi à une différence dans la composition des eaux. Nous ne possédons malheureusement aucune analyse comparative

Digitized by Google

des eaux des lacs des Vosges ; nous connaissons seulement la composition de celles du lac de Gérardmer par un travail de Braconnot (1). La nature des roches d'où proviennent les eaux qui alimentent ces réservoirs peut nous renseigner à ce sujet. Les bassins de réception de la plupart des lacs dont est exclu l'*Isoetes lacustris* sont formés par des roches autres que le granit commun dont les lacs de Gérardmer et de Longemer sont entourés. Mais ces roches (granit porphyroïde et grauwacke) renferment infiniment peu de chaux, et toutes les recherches de géographie botanique ont démontré qu'avec le sel marin, c'était cette substance qui, pour les eaux comme pour les sols, avait l'action modificatrice la plus puissante sur la flore. Le lac de Retournemer reçoit d'ailleurs des eaux qui viennent en majeure partie de ces roches.

Il me semble infiniment probable dès lors, — quoique cette opinion soit encore fort sujette à objection, particulièrement pour le lac des Corbeaux, — que la cause qui exclut les *Isoetes* de ces lacs est la profondeur subitement considérable de l'eau. Cela tient soit à la présence de peaux tourbeuses sur les bords, comme à Lispach et à Blanchemer, soit à la forme de la cuvette, dont les parois sont le plus souvent presque à pic.

Les deux premières variétés de l'*Isoetes lacustris*

(1) Braconnot, *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) pour 1849, p. 344.

Digitized by Google

se trouvent certainement dans les trois lacs : la première vers le bord, aux faibles profondeurs; la seconde à la suite, vers la limite de l'espèce. Je n'ai trouvé la troisième que dans le lac de Gérardmer. Elle y est rare, ce que prouve, en dehors de mes observations, ce fait qu'elle n'avait pas été trouvée avant des recherches faites par moi avec beaucoup de soin sur les fonds tourbeux du lac en vue de trouver l'*Is. echinospora*. Elle est rare d'une manière générale, car, en dehors du pays de Galles, Gay ne la connaissait qu'en Smoland et en Bavière.

L'*Is. echinospora* se rencontre seulement dans le lac de Longemer; il y est commun, mais sur un espace assez peu étendu à l'extrémité S.-E. du lac.

Eau, sa nature, sa profondeur, etc. — L'eau exerce naturellement une influence capitale sur les plantes aquatiques, sur celles surtout qui vivent dans un état constant de submersion. Les *Isoetes*, pour se développer, exigent une eau tranquille, d'une profondeur déterminée, parfaitement limpide et très-pure.

Dans les Vosges, les *Isoetes* ne sortent pas des lacs; il en est généralement ainsi. Gay les a cependant trouvés une fois dans une eau courante dans la vallée de Llanberis, et le fait lui a paru assez extraordinaire pour qu'il l'ait rapporté ainsi qu'il suit (1) :

« Une autre localité à citer séparément pour les

(1) Gay, *op. cit.*, p. 328.

Digitized by Google

deux *Isoetes* réunis au *Subularia aquatica,* c'est celle que j'ai assignée plus haut au *Nymphæa alba;* non pas l'étang au sein duquel ce dernier a établi son domicile, mais le lit de la rivière qui coule tout auprès, la rivière Seiout, qui sert de réservoir au Llyn-Padarn. L'endroit précis est, comme je l'ai dit, à 100 mètres environ au-dessous du pont sous lequel passent les eaux du lac pour se contracter immédiatement en rivière. Cette station a quelque intérêt en ce que c'est la seule que j'aie jusqu'ici rencontrée où nos deux *Isoetes* vécussent dans une eau courante ; il est vrai que le courant est ici très-peu sensible. »

Dans les Vosges, les deux espèces gardent toute leur antipathie pour les eaux courantes et la manifestent de la façon la plus remarquable. Ainsi, dans le lac de Gérardmer, l'*Isoetes lacustris* cesse brusquement au pont qui se trouve sur la naissance de la Jamagne, par laquelle s'écoulent les eaux. Il ne pénètre pas dans cette rivière, bien qu'elle présente les fonds de sable qu'il recherche, une profondeur d'eau suffisante sans être trop forte, et que des barrages en ralentissent beaucoup le cours, à ce point que la *Littorella lacustris,* autre plante amie des eaux tranquilles, y pénètre sous la forme submergée dont il sera question plus loin.

Une seconde condition pour le développement de nos deux *Isoetes* est une profondeur d'eau convenable. L'*Isoetes lacustris* ne se trouve jamais sur aucun

Digitized by Google

découvrant à l'époque des plus basses eaux. Il ne commence à former des gazons que sous une profondeur d'eau atteignant 30 centimètres en ce moment de l'année. Il est d'abord chétif, à frondes très-courtes; à mesure que la profondeur augmente, il devient très-vigoureux. Il est en même temps très-fertile et correspond aux vaviétés α et γ. Il reste tel jusqu'à des profondeurs de 2 mètres à $2^{m},50$ au moins pour la variété α. La profondeur qui paraît lui être la plus favorable est celle de 1 mètre à $1^{m},50$; au delà de $2^{m},50$, les frondes s'allongent, la fertilité décroît et on passe à la variété β. Enfin, la plante disparaît entièrement, comme cela paraît être le cas pour toutes les plantes vasculaires au moins, sous une épaisseur d'eau de 4 mètres environ. Il est bon de faire observer que les objets situés à 3 mètres de profondeur, sur le lit du lac, sont encore très-nettement visibles pour une bonne vue ; qu'à 4 mètres au contraire la vision est devenue absolument indistincte.

L'*Isoetes echinospora* a des exigences très-différentes. Il se rencontre en des points qui découvrent aux plus basses eaux. Sa station préférée est sous une épaisseur d'eau de 30 centimères ; à 80 centimètres, il donne la variété β *elatior*. Il s'étend un peu plus loin, mais sans que je puisse dire exactement où il cesse.

Les *Isoetes lacustris* et *echinospora* étant des plantes entièrement submergées, réclament, dans

Digitized by Google

les Vosges, comme dans toutes les contrées qu'elles habitent, des eaux très-transparentes. Toutes les matières qui, tenues en suspension, feraient obstacle à la pénétration de la lumière, leur seraient très-nuisibles.

Au point de vue chimique, les eaux des lacs de Gérardmer sont presque pures, ainsi que cela résulte de l'analyse de Braconnot citée plus haut; il paraît en être de même pour les eaux de tous les terrains siliceux ou feldspathiques; dans tous les cas, elles ne renferment pas une grande quantité de carbonate de chaux comme celles des terrains calcaires. En prenant la liste si complète des localités de nos deux *Isoetes* donnée par Milde, j'ai pu constater que toutes celles pour lesquelles je pouvais avoir des renseignements géologiques, c'est-à-dire la presque totalité, se trouvaient en dehors des terrains calcaires. On peut affirmer que ces plantes, comme le supposait déjà M. Godron (1), redoutent les eaux calcaires. C'est pour cela, semble-t-il, qu'elles sont exclues de la plupart des lacs du Jura, de la dépression suisse et des Alpes.

Sol. — Les plantes submergées sont non-seulement sous la dépendance des eaux, mais encore sous celle du sol dans lequel elles sont enracinées. Dans les contrées où, d'après ce qui vient d'être dit, les deux *Isoetes* vosgiens se rencontrent, la terre minérale, là où le fond n'est pas occupé par des

(1) *Essai sur la Géographie botanique de la Lorraine*, p. 191.

Digitized by Google

blocs ou des galets, est toujours formée par des sables ou des graviers, dans lesquels l'élément calcaire fait défaut ; ce peut, d'ailleurs, être une arène granitique, du sable, ou le produit de la désagrégation des schistes métamorphiques. Mais souvent, à cette terre minérale se trouvent mélangés, en proportion variable, des débris organisés ; il peut même arriver que ce dernier élément se substitue entièrement au premier. Dans les Vosges, on trouve, comme ailleurs, l'*Isoetes lacustris* sur tous les sols ; il paraît cependant préférer la terre minérale, sauf la variété γ qui ne se rencontre que sur sol tourbeux.

L'*Isoetes echinospora* croît à Longemer sur un fond de sable granitique blanc et fin ; il fait ici exception à ce qu'on a observé ailleurs. Gay, comme les autres observateurs, ne l'avait trouvé que sur fond limoneux.

Plantes vivant en société des Isoetes. — Parmi les phanérogames on peut citer :

Radnunculus aquatilis L.

Nuphar pumilum Sm.

Subularia aquatica L., mais seulement en un point du lac de Longemer, où elle est, d'ailleurs, abondante.

Myriophyllum alterniflorum D. C.

Littorella lacustris L., qui constitue avec les *Isoetes*, sous sa remarquable forme submergée, déjà signalée par Gay, des gazons très-étendus, mais sans dépasser la profondeur de 2 mètres.

Digitized by Google

Potamogeton natans L.
Sparganium natans L.
Scirpus palustris L.
Carex ampullacea God.
Baldingera colorata God.
Equisetum limosum L., à ramification très-lâche, formée de rameaux grêles.

Parmi ces plantes, la *Littorella lacustris* paraît être un compagnon inséparable des deux *Isoetes*. Il en est à peu près de même des *Subularia aquatica* et *Sparganium natans*. Il est remarquable de rencontrer la première de ces deux espèces seulement dans le lac où croissent ensemble les deux *Isoetes*. Si nous comparons cette liste à celles fournies par Gay, nous voyons que, dans les Vosges, les *Isoetes* ont, à côté d'eux, les *Nuphar pumilum* et *Myriophyllum alterniflorum*, qui manquent dans les lacs du pays de Galles, tandis qu'on n'y rencontre pas la *Lobelia dortmanna*, qui les accompagne si constamment dans les stations anglaises. Elle fait aussi défaut dans les lacs du plateau central.

On n'a pas recherché jusqu'à présent les Acotylédones cellulaires qui croissent en société des *Isoetes*. Cependant certaines forment avec eux des associations très-intimes, puisqu'elles en recouvrent très-habituellement les frondes d'un magma brunâtre. Je l'ai examiné et j'ai vu qu'il était formé, pour majeure partie, de Diatomées, parmi lesquelles le *Tetraples lacustris* joue le premier rôle, et avec lui

Digitized by Google

des *Navicules* et diverses *Naviculariées*. On y trouve aussi des *Œdogonium* et *Bulbochoete*. Le premier surtout est très-commun, autant qu'on peut affirmer son existence sur des échantillons dépourvus de fructifications. On rencontre aussi un *Spirogyra*, enfin une *Palmellacée*, qui est l'espèce la plus rare.

Maturation des spores. — Gay (1) a constaté que l'époque de maturation des spores varie, d'une localité à l'autre, dans d'assez larges limites. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Ceci me porte à croire que, étant donnée une même espèce qui peut étendre son aire géographique du centre de l'Europe jusqu'au cercle polaire, comme c'est le cas des *Isoetes lacustris* et *echinospora*, la maturation des spores ne s'achèvera dans la même espèce qu'à des époques très-différentes, suivant la latitude sous laquelle aura vécu la plante; pour les montagnes de la France centrale, ce sera la fin d'août ou le commencement de septembre; dans le pays de Galles, la fin de décembre ou le mois de janvier, et pour les terres plus septentrionales seulement le printemps ou la fonte des glaces. »

Dans les Vosges, la maturation des spores a lieu sensiblement à la même époque que dans les lacs du plateau central explorés par Gay, bien que la latitude soit plus boréale de 2°36', en prenant

(1) Gay, *op. cit.*, p. 413.

Digitized by Google

pour terme de comparaison celle du pic de Sancy. Il n'y a point là de contradiction avec les faits signalés par ce botaniste ; ils trouvent, au contraire, une confirmation remarquable. En effet, la différence moyenne d'altitude entre les lacs des deux régions est de 500 mètres. Or, comme on sait que 100 mètres d'altitude correspondent, au point de vue de la décroissance de température, à un demi-degré de latitude, il est facile de voir qu'entre les lacs habités par les *Isoetes* dans le plateau central et les Vosges, il y a compensation exacte entre la décroissance due à l'altitude d'une part et à la latitude d'autre part.

Production des variétés. — Si les variétés que présentent nos deux *Isoetes* ont été peu étudiées en elles-mêmes jusqu'à présent, elles l'ont été moins encore dans les causes qui les produisent. Döll seul, dans le passage cité plus haut, attribue la forme étalée que présentent certains pieds d'*Isoetes lacustris* à leur âge avancé. C'est là une erreur, car on trouve de très-vieux pieds chez lesquels les feuilles sont toutes dressées, tandis que les plus jeunes pieds de la variété γ *falcata* les ont, au contraire, parfaitement étalées.

Cette variété se rencontre exclusivement dans le lac de Gérardmer, sur les fonds tourbeux ou dans la composition desquels les débris organiques se joignent au moins en très-forte proportion au sable ou gravier granitique, sous des épaisseurs d'eau assez

Digitized by Google

faibles ; elle y est mélangée à la forme normale qui est plus commune. Les pieds de l'une et de l'autre sont isolés, ne forment pas gazon, et ont tous une tendance à présenter des feuilles étalées, ce qui pourrait être une conséquence de leur état d'isolement. Mais cette cause, non plus que le sol et la profondeur de l'eau, ne sauraient nous rendre compte des caractères si remarquables de cette variété, puisque, dans ce cas, tous les pieds qui se rencontreraient dans les mêmes stations devraient être affectés de la même façon. Nous devons constater les conditions dans lesquelles vit cette variété, faisant appel à de nouvelles observations pour nous dire le lien qui les rattache. Il est fort probable que nous sommes ici en présence d'un de ces cas morphologiques où des causes intimes, que la science jusqu'à présent doit se borner à constater sans en saisir le mode d'action, s'unissent aux agents extérieurs pour modifier les formes des êtres organisés.

Il n'en est plus de même pour la variété β *elatior;* celle-ci est en relation directe et facile à saisir avec le milieu. On a vu plus haut que l'*Isoetes lacustris* se développe sous des épaisseurs d'eau très-variables, mais qu'une profondeur de 1 mètre à 1^{m},50 lui était plus favorable que celles qui dépassaient ces limites ou leur étaient inférieures. A mesure que la profondeur augmente, les frondes s'allongent, la plante devient intermédiaire entre la

Digitized by Google

forme normale et la variété β, jusqu'à ce qu'enfin celle-ci nettement caractérisée, se présente seule entre les profondeurs de 3 et 4 mètres. A $3^m,50$, elle est encore très-abondante. Ces faits prouvent, de la façon la plus évidente, que cette variété est due exclusivement aux modifications de milieu qu'entraîne une profondeur d'eau plus grande. Les caractères de cette variété ont été donnés plus haut. Si nous la comparons aussi exactement que possible avec des pieds très-vigoureux de la forme type, nous constatons les faits suivants : les frondes sont beaucoup plus longues, d'un vert notablement moins foncé; leur base est blanchâtre sur une longueur de 7 centimètres, tandis que chez le type cette portion blanche ne dépasse pas 25 millimètres et même 1 centimètre sur quelques pieds vigoureux dont les frondes atteignent jusqu'à 113 millimètres de longueur. Les frondes sont aussi moins larges : leur diamètre transversal pris à la base, au-dessus de la région élargie qui porte les spores, atteint seulement 5 millimètres, tandis que ce même diamètre chez le type arrive à 11 millimètres; la fertilité est très-sensiblement réduite; la souche est moins volumineuse, les racines un peu moins grosses. Tous ces caractères sont des signes évidents d'étiolement. Quelle en est la raison? Il est difficile de la dire exactement. Nous ne savons à peu près rien de l'influence qu'exerce l'augmentation de pression sur les plantes immergées, de la

Digitized by Google

rapidité avec laquelle l'acide carbonique décomposé par les végétaux sous-aquatiques se renouvelle, et notre science n'est guère plus avancée en ce qui concerne la pénétration de la chaleur et de la lumière solaires dans les eaux des lacs. Nous savons cependant que la décroissance de la température, mesurée à partir de la surface, y est d'abord très-rapide, qu'elle s'atténue ensuite et finit par cesser. Ainsi, dans le lac de Genève, Becquerel (1), par des observations faites près du château de Chillon, a trouvé que la température de la surface étant de 19°80, celle que l'on rencontrait à 20 mètres de profondeur n'atteignait plus que 12°30, ce qui donne un abaissement de 7°50, tandis que, à 40 mètres, elle était à 9°, ce qui donnait un nouvel abaissement de 3°30 seulement.

Pour la lumière, nous sommes dans une ignorance plus grande encore que pour la chaleur; l'extrême imperfection de nos procédés photométriques se fait sentir ici comme pour les recherches relatives à l'action de la lumière sur les plantes végétant dans l'air. Cependant ce fait que, dans un lac comme celui de Gérardmer, dont l'eau est d'une pureté remarquable, la vision distincte des eaux cesse à 4 mètres de profondeur, prouve que la quantité de lumière qui traverse l'eau décroît aussi rapidement. Entre 3 et 4 mètres, là où croît la variété *elatior* de l'*Isoetes*

(1) Becquerel, *Éléments de physique terrestre et de météorologie*. Paris, 1847, p. 248.

Digitized by Google

lacustris, la vision est encore très-nette. Mais il ne faut pas oublier que, dans l'air, l'assimilation du carbone se ralentit en général beaucoup à la lumière diffuse, et qu'elle cesse, ou au moins devient insignifiante, bien avant le degré où la lumière devient trop faible pour permettre la vision distincte. Des recherches récentes de M. W. Vogel (1) montrent aussi que les rayons les moins réfrangibles, c'est-à-dire les plus actifs pour l'assimilation végétale, pénètrent moins profondément dans l'eau de mer que les autres, et, sous ce rapport, il doit y avoir identité entre l'eau douce et l'eau salée. Il me semble, dès lors, probable que les modifications offertes par l'*Isoetes lacustris* à mesure que la profondeur de l'eau augmente tiennent surtout à l'insuffisance, en quantité et qualité, de la lumière qui lui arrive; elles sont, en effet, complétement semblables à celles qu'on observe chez les végétaux terrestres soumis à une lumière trop faible pour permettre une nutrition active.

Quant à la variété β *elatior* de l'*Isoetes echinospora*, elle me paraît due à la même cause que celle de son congénère. Je ne l'ai pas étudiée sur place, mais, d'après ce que m'a écrit M. Zeiller, cette espèce se modifie avec l'augmentation de profondeur, exactement comme je l'ai observé pour l'*Isoetes*

(1) *Spectroskopische Untersuchung des Lichtes der blauen Grotte auf Capri.* (*Poggendorff's Annalen*, sixième série, t. VI, 1875, p. 325.)

Digitized by Google

lacustris. Comme elle croît normalement sous des épaisseurs d'eau moindre, dès qu'elle atteint des fonds situés à 1 mètre de profondeur, elle est déjà complétement modifiée.

Cette influence de la profondeur de l'eau sur les *Isoetes* me semble intéressante. Les botanistes connaissent depuis longtemps les effets de l'immersion sur les plantes amphibies ou nageantes. Askenasy et Hildebrand (1) les ont étudiés expérimentalement; le dernier a fait ressortir les effets de la profondeur de l'eau sur le *Marsilea quadrifolia;* mais c'est la première fois, à ma connaissance, que cette même influence ait été constatée sur des plantes constamment immergées. Il serait intéressant de l'étudier par voie expérimentale, au point de vue physiologique, comme à celui de l'hérédité des formes ainsi acquises. Les faits observés sont peu favorables à l'idée que cette forme remarquable soit héréditaire; la liaison intime qui existe entre la modification et le milieu, liaison qui s'observe même pour les formes intermédiaires, tend à prouver que la modification se produit immédiatement, même sur les sujets provenant de spores de la forme type qui se trouveraient entraînés à la profondeur voulue, et qu'elle ne persiste pas dans la condition inverse. Au reste, à propos de cette question d'hérédité, il est bon de remarquer la di-

(1) *Bot. Zeit.*, 1870 et 1874.

Digitized by Google

minution très-sensible de la fécondité chez la forme modifiée. Il y a là un phénomène incontestablement défavorable à la fixation de cette variété comme de beaucoup d'autres analogues, celle, par exemple, de la *Littorella lacustris* citée plus haut, qui est absolument stérile et ne se multiplie que par voie asexuée.

Digitized by Google

DES

TROIS FAITS PHYSIOLOGIQUES

PRINCIPAUX

QUI SERVENT DE GUIDES LORS DES ANESTHÉSIATIONS

à la clinique chirurgicale du professeur SIMONIN.

Dans l'anesthésiation, une question doit préoccuper sans cesse l'opérateur, celle de reconnaître nettement la période de l'éthérisme qui se produit sous ses yeux, et la solution de cette question n'a qu'un but, dans la presque totalité des cas, celui d'atteindre dans l'éthérisme la période dite chirurgicale et de la maintenir sans la dépasser et, par conséquent, sans danger pour le sujet anesthésié, durant tout le temps nécessaire aux plus longues opérations.

Je reproduis ici les symptômes principaux de la période chirurgicale : insensibilité périphérique générale, constatée depuis quelques secondes, à la tempe, à la cornée et à l'orbiculaire des paupières; insensibilité des parties profondes, enflammées ou

Digitized by Google

siége de luxation ; serrement des mâchoires coïncidant avec la résolution musculaire générale ; abolition des mouvements réflexes ; contraction de la pupille, pendant que la respiration se rapproche du type normal, bien que la circulation offre, parfois encore, une fréquence plus grande que d'habitude ; abaissement de la température, accrue pendant la période d'excitation.

Le seul diagnostic de la période de l'éthérisme nécessite donc une étude approfondie de la science de l'anesthésiation.

Si le physiologiste doit se préoccuper de toutes les questions que soulève l'éthérisme, il n'en est pas de même du chirurgien qui veut le déterminer seulement au point de vue d'une opération, d'une manœuvre opératoire, d'un accouchement, d'un simple diagnostic ou d'un but thérapeutique spécial. Le chirurgien peut donc laisser de côté la constatation de plusieurs phénomènes, et celle de certains symptômes relatifs à l'appareil digestif, à l'appareil utérin, à la sécrétion des larmes, de la salive, du lait, de la bile, de l'urine, aux sécrétions des muqueuses, à l'exhalation pulmonaire, à l'état du sang. J'ai développé ces notions et j'en ai démontré l'importance au point de vue physiologique, mais elles sont, en général, d'une importance secondaire au point de vue chirurgical, comme aussi certains résultats ultérieurs à l'anesthésiation et à l'éthérisme.

Digitized by Google

Les faits que le chirurgien ne doit pas perdre de vue se rapportent aux fonctions intellectuelles, aux sens, aux perceptions, à l'état psychologique de la conscience, à la sensibilité, aux mouvements, à la situation de la langue, à la circulation, à la respiration, à la sécrétion bronchique, à la calorification et à la sécrétion de la sueur. Quoique déjà le tableau des modifications dues à l'éthérisme se trouve ainsi réduit, il offre encore, comme on le voit, un vaste champ d'observations.

En exposant l'importance de la connaissance des synchronismes, et en offrant un tableau général des synchronismes dans les faits relatifs à l'action du chloroforme et de l'éther employés en inhalations ou par la méthode rectale, j'ai tracé en partie le devoir du chirurgien lors de l'anesthésiation. Je crois devoir le rappeler. Le chirurgien doit se bien pénétrer de la variété d'expressions offertes par les fonctions influencées à la fois ; il doit savoir, d'un œil habile, reconnaître nettement la marche de l'éthérisme dans les divers appareils. Chacun d'eux en offre une manifestation spéciale qui est en rapport avec la nature même de chaque fonction, qui résulte souvent des périodes déjà parcourues dans l'éthérisme et, dans le plus grand nombre des cas, de la durée même de ces périodes. On peut comparer l'ensemble des diverses modifications qui résultent de l'influence des agents anesthésiques sur toutes les fonctions, à un merveilleux tableau dans lequel des couleurs, en

Digitized by Google

nombre infini, ayant chacune une signification propre, se modifieraient de minute en minute, parfois de seconde en seconde, offrant des teintes croissantes, ou décroissantes, disparaissant et réapparaissant après des durées très-diverses.

Tantôt l'ensemble des synchronismes constatés dans l'éthérisme indique une marche générale satisfaisante ; tantôt, au contraire, quelques-uns d'entre eux indiquent des modifications fonctionnelles qui peuvent être un danger pour l'économie. Après la cessation même de l'anesthésiation, il ne faut pas négliger de suivre avec le plus grand soin les transformations qui s'opèrent encore, soit par suite de l'accroissement de l'éthérisme, soit à raison de sa disparition normale et progressive. C'est en n'oubliant aucune de ces vérités que le praticien se place dans une situation aussi éloignée d'un orgueilleux optimisme que d'une défaillance puérile de l'esprit, et qu'il peut arriver au bien par le vrai.

Il faut se persuader que chaque fonction influencée par l'agent anesthésique ne passe pas de l'état normal aux périodes successives d'excitation, de transition, de période chirurgicale, en évitant le collapsus, sans de grands soins de la part du praticien.

L'action progressive désirée de l'éther ou du chloroforme est, en effet, très-fréquemment et très-facilement arrêtée. De cet arrêt résulte le retour des fonctions vers l'état physiologique, en repassant, parfois, par les périodes déjà franchies et en

Digitized by Google

constituant, en réalité, au point de vue de l'éthérisme à atteindre, un véritable recul qui peut porter le trouble dans l'esprit de l'observateur s'il ne possède pas complétement les lois de l'éthérisme, et qui, fréquemment, au milieu d'un désordre qui n'est qu'apparent, fait décider l'interruption de l'anesthésiation lorsqu'il faudrait, au contraire, ou la reprendre ou la continuer vigoureusement.

Que de causes, en dehors même de la constitution du malade et de la qualité de l'agent anesthésique employé, concourent à ramener de la période chirurgicale complète, entrevue et parfois atteinte, à l'agitation la plus vive ! Les diverses dispositions prises par l'opérateur, le bruit ou le silence, la tenue des aides et des assistants, et, je ne saurais trop le répéter, le caractère sérieux ou non donné à l'anesthésiation, le mode d'examen des fonctions, soit par l'interrogation, soit par le toucher, soit par les piqûres, la répétition trop fréquente et trop prolongée de celles-ci, l'examen intempestif des parties qui doivent être le siége de l'opération, la surveillance plus ou moins attentive de la continuité de l'inhalation et de la proportion des vapeurs anesthésiques à l'air inspiré, telles sont les causes les plus fréquentes qui décident de la marche et du succès de l'éthérisme, et que tout praticien a pu observer. Il ne faut donc pas que l'esprit de l'opérateur reste tranquillement dans l'attente de la succession régulière des symptômes de l'éthérisme.

Digitized by Google

C'est la constatation de l'état simultané de toutes les fonctions, c'est, en un mot, la constatation des divers synchronismes qui, pendant bien des années, m'a permis d'atteindre le succès dans les anesthésiations ; mais, successivement, j'ai pu dégager des faits sans cesse à l'étude un certain nombre de symptômes d'éthérisme qui, par leur importance théorique, dominent tous les autres et qui, aujourd'hui, au nombre de trois seulement, peuvent principalement guider le praticien, à la fois, pour lui permettre le diagnostic des périodes de l'éthérisme, pour lui faire atteindre la vraie période chirurgicale, pour aussi mettre le malade à l'abri d'accidents. Ces trois faits principaux forment pour moi, lors des anesthésiations, une sorte de trépied physiologique, base principale de mes appréciations, et voici leur énumération :

1° Manifestation de l'insensibilité périphérique, notamment celle des tempes et de la cornée ;

2° État des muscles des mâchoires ;

3° État de la pupille sous le rapport de la contraction et du relâchement de l'iris.

En recherchant les faits principaux qui, à raison des lois observées, peuvent servir encore de points de repère pour le diagnostic de la période de l'éthérisme, il va sans dire que les faits relatifs à la respiration et à la circulation se trouvent au premier rang, et que ce sont les symptômes qui se rapportent à ces deux fonctions importantes qui ont presque toujours

Digitized by Google

décelé les accidents rapportés par les observateurs. Mais l'intégrité apparente de ces fonctions ne suffit pas pour éclairer et diriger suffisamment l'opérateur. Suivant moi, la direction et le succès de l'anesthésiation reposent, en général, presque uniquement sur la constatation exacte des symptômes relatifs aux trois points que j'ai énumérés et sur lesquels je dois m'arrêter.

1° Par la remarque de l'apparition de l'insensibilité périphérique, on peut non-seulement apprécier la marche de l'éthérisme et établir le diagnostic de ses périodes, auquel concourent, d'ailleurs, tant d'autres notions fournies par l'intelligence, les sens, les perceptions, la circulation et la respiration, mais c'est par la remarque de la progression de l'anesthésie périphérique que l'on constate, avec une certitude presque absolue, que l'éthérisme a atteint la période dite chirurgicale, dont j'ai reproduit la définition lorsque j'ai dû, après mes recherches thermométriques, ajouter aux symptômes de l'éthérisme précédemment notés, l'indication de l'accroissement de la température pour la période dite d'excitation, et l'indication de la diminution de la température pour la période dite de collapsus.

2° C'est par la constatation du trismus, qui se maintient dans la période chirurgicale, bien que tout le reste du système musculaire se trouve arrivé à l'état de résolution, et qui ne cesse, dans la succession croissante des phases de l'éthérisme, qu'à

Digitized by Google

l'approche de la période de collapsus ou lors de l'apparition de cette redoutable période, que, dans une anesthésiation régulière et dans ses résultats les plus habituels, l'on peut juger qu'aucun péril ne menace le malade tant que persiste le serrement des mâchoires.

3° Ce sont, enfin, les manifestations de la contraction ou du relâchement de l'iris qui permettent au chirurgien d'arriver aussi à des conclusions précises, quoique moins absolues. Le resserrement de la pupille accompagne la période dite chirurgicale de l'éthérisme, et tant que dure cette contraction, il n'existe aucun péril pour la vie du sujet anesthésié. La dilatation de la pupille doit, au contraire, inspirer des inquiétudes pour lui, ou tout au moins provoquer une grande attention de la part du chirurgien.

Ce sont mes convictions sur les trois manifestations dont il vient d'être question qui, lors des opérations, me font demander fréquemment aux aides chargés de suivre les résultats de l'anesthésiation : Les mâchoires sont-elles serrées? l'iris est-il contracté? l'opération elle-même me servant de criterium pour la question de l'anesthésie.

Ayant, ici même, étudié la question de la recherche des origines organiques des fonctions et les remarques propres à servir de guide au point de vue de l'anesthésiation, je ne rentrerai pas dans l'exposé des apparences relatives aux trois points qui viennent d'être indiqués, dont j'ai tenté de donner

Digitized by Google

la traduction physiologique et dont la conclusion a été donnée dans un tableau synoptique.

Dans ce tableau, les manifestations principales de l'éthérisme sont mises en regard de l'intoxication des diverses parties du système nerveux. C'est à ce tableau que je renvoie pour les conclusions relatives aux effets de l'éthérisme sur la protubérance annulaire et sur les diverses parties de la moelle épinière; à ceux de l'éthérisme de la double cinquième paire, du ganglion ophthalmique et de la septième paire.

A l'occasion des fonctions de la respiration, j'ai fait un rapprochement entre la persistance de l'action du nœud vital et de celle de la cinquième paire et du pneumo-gastrique; il faut encore ajouter à cette vue générale la persistance remarquable de la septième paire, sur laquelle je n'ai peut-être pas assez insisté; mais je dois ici arrêter l'attention sur quelques réflexions déjà émises et qui sont destinées à éviter des déceptions dans la pratique même de l'anesthésiation, et par conséquent des erreurs fatales au sujet anesthésié.

Ces réflexions concernent les exceptions qui peuvent se présenter dans les apparences physiologiques le plus ordinairement observées. Ces exceptions apportent quelque hésitation dans l'esprit du chirurgien, qui doit alors appuyer ses déterminations soit sur celles des manifestations qui persistent normalement, soit en analysant rapidement la valeur des

Digitized by Google

diverssynchronismes dont, après bien des recherches, j'ai exposé le tableau, soit pour l'éther, soit pour le chloroforme, avec précision, je l'espère; tout au moins n'ai-je pas épargné les efforts pour atteindre ce but. Il importe donc de m'arrêter sur les faits exceptionnels qui se présentent soit dans la production de l'anesthésie périphérique, soit dans l'apparition du trismus, soit dans l'aspect de la pupille.

En développant toute la théorie de la loi relative à la production de l'insensibilité périphérique, notamment celle des tempes et de la cornée, j'ai insisté sur certaines exceptions que je n'avais pas encore observées au moment où l'Académie de médecine insérait, en 1848, dans son Bulletin, mon premier travail sur cette question.

Après avoir indiqué que l'anesthésie sous-cutanée n'existe nulle part tant que la sensibilité n'est pas éteinte à la tempe au moins depuis quelques secondes, j'ai dit tout récemment qu'en trente années j'avais vu à cette loi sept exceptions, une exception sur cent anesthésiations environ. C'est-à-dire que, bien que les tempes fussent insensibles, certaines parties avaient encore conservé de la sensibilité durant un certain temps. Ce sont ces exceptions qui m'ont fait indiquer l'importance pratique d'interroger divers points de la périphérie cutanée avant de procéder à une opération, bien que l'anesthésie des régions temporales ait été préalablement reconnue.

Digitized by Google

La production du trismus des mâchoires offre des exceptions assez nombreuses, tirées des conditions mêmes de l'éthérisme musculaire. Si, parfois, certaines rigidités musculaires précèdent des contractions cloniques, les unes et les autres peuvent n'avoir pas lieu, et la résolution musculaire peut être rencontrée sans les apparences préalables dont il est ici question. Il peut en être de même pour le trismus, bien que la chose soit rare, et par conséquent il faut se mettre en garde, lorsqu'il n'existe pas, contre la pensée que l'éthérisme général est encore peu avancé; car si la recherche du trismus n'a pas eu lieu en temps opportun, la période du collapsus peut avoir déjà motivé le relâchement des mâchoires. Lorsque le trismus existe, ce qui a lieu, dans l'immense majorité des cas, pendant la période d'excitation et la période chirurgicale, il sert de guide très-assuré. Lorsque le trismus n'existe pas, il faut trouver dans l'état de l'anesthésie périphérique, dans l'apparence de la pupille, et, ne l'oublions pas, dans les fonctions intellectuelles, dans celles de la circulation et de la respiration, les indications suffisantes pour établir exactement la situation du sujet anesthésié.

Ces dernières réflexions peuvent s'appliquer à l'aspect de la pupille lorsque des exceptions existent à l'état qui est le plus fréquemment observé.

C'est par l'action antagoniste des tubercules quadrijumeaux, opposée à celle du ganglion cervical su-

Digitized by Google

périeur du grand sympathique, que j'ai pensé qu'il fallait interpréter les apparences diverses présentées par les pupilles des sujets anesthésiés, et j'ai considéré la contraction de l'iris comme un symptôme presque constant de la période chirurgicale de l'éthérisme, et la dilatation de la pupille comme un symptôme de la période de collapsus, de l'agonie et de la mort, bien que, dans un certain nombre de cas, cette dilatation soit passagère, ainsi qu'il va être dit ci-après.

Les exceptions relatives à l'état de la pupille ne sont pas, en effet, aussi rares que les exceptions qui concernent la production de l'anesthésie périphérique; parfois j'ai vu la pupille dilatée momentanément, au début de l'anesthésiation, pendant la période d'excitation; parfois la dilatation pupillaire s'est montrée sur un seul œil, tantôt il y a eu des alternatives, parfois assez rapides, de dilatation et de constriction.

Parfois, en dehors de la période de collapsus, l'état de l'estomac, décelé par des nausées et par des vomissements, a paru motiver la dilatation pupillaire (1); mais dans quelques cas cette explication

(1) Après la lecture de ce travail à l'Académie de Stanislas, le 7 juin 1878, j'ai, le 8 août suivant, rencontré un fait nouveau et fort intéressant que j'ai rapporté à cette cause. Un enfant âgé de onze ans, opéré par M. Chrétien, professeur agrégé à Nancy, en vue d'une uranoplastie, anesthésié heureusement par moi durant deux heures entières, au moyen du chloroforme, fut maintenu, presque constamment, dans une période de tran-

Digitized by Google

ne paraissait pas devoir être invoquée. Parfois, on peut, pour cette explication, recourir à la théorie dont j'ai parlé et qui consiste à rattacher à l'état de la moelle épinière elle-même les faits relatifs à la pupille. Quelles que soient les explications auxquelles l'on puisse recourir pour expliquer la dilatation de la pupille, les faits nombreux qui font de cette dilatation un des symptômes de la période de collapsus profond doivent, ainsi qu'il a été dit plus haut à l'occasion du trismus, mettre le chirurgien en garde contre des surprises, et lui imposent le devoir de rechercher dans les synchronismes de la circulation et de la respiration, des éléments de diagnostic de la période de l'éthérisme.

Malgré les exceptions dont il vient d'être question, la valeur de la méthode d'anesthésiation qui est mise en pratique depuis bien des années à ma clinique, et qui résulte des études successives que j'ai

sition de l'éthérisme intermédiaire à la période d'excitation et à la période chirurgicale, devenue complète à certains moments. Pendant la seconde moitié du temps de cette anesthésie, qui permit de mener à bonne fin la délicate opération dont il est question, j'observai et je fis constater à plusieurs reprises une dilatation marquée des pupilles, sans qu'il pût être question de la rapporter à un état de collapsus, l'éthérisme se rapprochant en effet fréquemment de la période d'excitation générale, et l'opéré ayant besoin d'être maintenu. Des nausées, suivies rapidement de deux vomissements abondants, eurent lieu; une quantité considérable de sang écoulé dans l'estomac pendant l'opération fut rejetée. Ces vomissements me parurent expliquer la dilatation pupillaire momentanée; dans la journés trois vomissements de sang eurent lieu encore.

Digitized by Google

publiées sur chacune des fonctions de l'économie, a été prouvée, d'une manière quasi-indiscutable, lors des faits qui concernent les modifications organiques les plus graves observées en 1876, et cette méthode a permis alors de surmonter les écueils les plus redoutables. Les autres faits dus à l'éthérisme, présentés par l'intelligence, la circulation, la respiration, le système musculaire, n'ont pas perdu certainement l'importance que j'ai mise en relief; ils deviennent, toutefois, dans l'éthérisme normal, des faits secondaires, en quelque sorte, mais que le chirurgien ne doit pas perdre de vue. Lors des anesthésiations difficiles, le pouls ne doit, pour ainsi dire, être jamais abandonné.

Le trépied physiologique qui m'a permis d'ériger en une méthode distincte la méthode d'anesthésiation que je mets depuis si longtemps en usage à ma clinique de Nancy, a une simplicité pratique extraordinaire et, en 1877, en félicitant mes aides de l'avoir si bien comprise et de la mettre si habilement en pratique, j'ajoutais : Cette simplicité n'est que le résultat des travaux auxquels vous avez été initiés successivement, et lorsque vous l'affirmerez, vous ne pourrez être crus que par les observateurs qui, comme vous, auront parcouru la chaîne entière des questions physiologiques relatives à l'éthérisme (1).

(1) Je trouve, dans une lettre d'envoi à l'Académie de médecine, en lui adressant, le 14 novembre 1848, le mémoire

Digitized by Google

C'est, en effet, en apportant une grande précision dans la recherche des apparences dues à l'éthérisme et une grande rigueur dans la traduction de ces apparences; c'est en découvrant la valeur plus ou moins importante de chaque symptôme, que l'anesthésiation a été simplifiée en se perfectionnant; que l'emploi du chloroforme n'offre pas plus de danger que celui de l'éther sulfurique, en procurant au praticien les avantages que j'ai signalés lors des comparaisons qui m'ont fait donner à l'emploi du chloroforme la préférence sur celui de l'éther sulfurique.

qu'elle m'a fait l'honneur d'imprimer dans son Bulletin le 24 novembre 1848, que c'est le 25 février 1847 que j'ai formulé la loi de l'apparition progressive de l'anesthésie périphérique. Depuis cette date, aucune anesthésiation n'a eu lieu à ma clinique sans avoir recherché comme guide, dans l'anesthésiation, cette anesthésie périphérique progressive.

En 1863, j'ai lu à la Sorbonne un mémoire intitulé : *Deux Remarques physiologiques*, etc.; l'une de ces remarques concernait l'insensibilité périphérique progressive, et l'autre le trismus des mâchoires.

Quant aux apparences de l'iris, c'est plus tard que j'ai joint les symptômes offerts par la pupille aux deux guides précédemment indiqués, et ce n'est qu'à partir de 1868 que j'ai constitué ce que j'appelle, aujourd'hui, le trépied physiologique.

Le tableau synoptique publié en 1869, dans le compte rendu des travaux de la Société de médecine pour 1867-1868 (p. 84), contient plusieurs énoncés que j'ai dû rectifier en 1877 dans

Digitized by Google

la 4e livraison de mon travail sur l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme (voir page 767 et suiv.). C'est une partie de ce tableau que je crois devoir reproduire ici.

Manifestations principales de l'éthérisme mises en regard de l'intoxication présumée des diverses parties du système nerveux.

Manifestations principales de l'éthérisme.	Parties du système nerveux atteintes par l'intoxication.
Excitation, perversion, suspension de l'intelligence; modification de la mémoire, du jugement, de la conscience et de la volonté. . .	Lobes et hémisphères cérébraux.
Abolition de la vision	Couches optiques; tubercules quadrijumeaux.
Dilatation de la pupille.	Tubercules quadrijumeaux; l'action du grand sympathique agissant seule, ou suivant la théorie anatomique de Rouget, n'ayant pas d'influence après l'éthérisme des tubercules quadrijumeaux.
Abolition de l'ouïe.	Nerf auditif.
Diminution des impressions tactiles.	Protubérance annulaire.
Diminution et abolition de la sensibilité en général.	Parties postérieures de la moelle épinière; substance grise de la moelle épinière; plexus cervicaux, lombaires, sacrés.
Modifications du mouvement, en général, et de sa coordination; son abolition.	Protubérance annulaire; cervelet; parties antérieures de la moelle épinière.
Anesthésie aux tempes	
Trismus; résolution des muscles de la mâchoire	5e paire ou trijumeau.
Anesthésie de la cornée. Immobilité du sourcil et du sphincter des paupières	Nerfs ciliaires; ganglion ophthalmique. 5e et 7e paires.
Rétraction spasmodique de la langue; son collapsus	Grand hypoglosse; glosso-pharyngien.
Abolition des mouvements réflexes	Tout le système nerveux de la vie de relation.
Excitation de la respiration; son collapsus : production d'écume bronchique; cessation de la respiration	Colonnes antérieures de la moelle épinière; pneumo-gastrique; nœud vital.
Excitation de la circulation; son collapsus; son arrêt.	Substance grise de la moelle épinière; nerfs accélérateurs; plexus cardiaque; nerfs dépresseurs.
État de l'utérus pendant l'accouchement; conservation de sa contractilité.	Éthérisme seul des nerfs provenant de la moelle épinière.
Accroissement de la chaleur générale; décalorisation.	Système vaso-moteur général dont l'excitation et le collapsus se trouvent sous l'influence de l'axe cérébro-spinal.

Digitized by Google

LES COLONIES

LORRAINES ET ALSACIENNES

EN HONGRIE

PAR

LE Dr L. HECHT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

Peu de pays en Europe, plus que l'Autriche et spécialement la Hongrie, présentent un mélange de nations si dissemblables, d'éléments ethniques si divers au triple point de vue de la race, de la langue, de la religion. Aux trois grandes races de l'Europe moderne, à des Germains, à des Slaves, à des Latins, se trouvent mêlé en Hongrie, dès le moyen âge, un peuple de race touranienne (ougro-finnoise), les Magyares. Arrivés en Europe à la suite de l'invasion des Huns, convertis au christianisme, puis gagnés, en partie du moins, à la civilisation occidentale, ils s'établirent définitivement dans les pays qu'ils avaient conquis.

Bien souvent, depuis lors, des groupes de familles chrétiennes, serbes ou croates, viennent chercher un

Digitized by Google

refuge sur le sol de la Hongrie actuelle pour échapper à la domination des Musulmans. Bien des fois encore, après les incursions des Turcs qui laissaient des districts entiers sans chaumières et sans habitants, les souverains d'Autriche furent forcés de faire appel à des colons de toute provenance et de tous pays pour repeupler leurs possessions dévastées. C'est ainsi que des Roumains de la Moldo-Valachie, des Serbes, des Bulgares, des Ruthènes et jusqu'à des Albanais, arrivèrent sur les territoires de la Couronne de Saint-Étienne. D'autre part, des Allemands, des Saxons, et notamment des Badois et des Wurtembergeois (d'où le nom de *Schwab* qui sert à les désigner encore aujourd'hui en Hongrie), puis encore des Luxembourgeois et des Lorrains vinrent fournir leur contingent à la colonisation de la Hongrie (1).

C'est sur ce dernier élément, qui nous intéresse plus directement, que je voudrais appeler l'attention.

(1) Au XVIII[e] siècle, le général Mercy, premier gouverneur du Banat de Hongrie après la délivrance de ce pays de la domination turque, y appela des Espagnols originaires de la Catalogne et de la Biscaye, et, en 1728, des Italiens qui, réunis à Mercydorf (comitat de Temesvar), s'adonnèrent à la culture du riz et de la soie. Ces colonies ont disparu sans laisser de traces. (*Gesch. des Temeser Banats* v. Schwicker. Pest., 1872, p. 462.)

Pourquoi les Turcs qui, pendant des siècles, ont tenu sous leur joug une partie de la Hongrie (Pesth eut une longue série de pachas pour gouverneurs [1603-1686], Temesvar resta en leur pouvoir de 1522 à 1716), en ont-ils absolument dis-

Digitized by Google

Rechercher la part, quelque faible qu'elle puisse être, que prirent les Lorrains à la colonisation de la Hongrie, déterminer les causes qui les ont sollicités à s'expatrier, leurs lieux d'origine, décrire l'état actuel des colonies lorraines, enfin signaler les traits originels que leurs habitants ont pu conserver et qui les distinguent des populations voisines, tel est le but que je me suis proposé.

Des documents intéressants qu'il m'a été donné de consulter dans les archives de la Chambre Aulique à Vienne, une visite que je fis récemment dans les colonies lorraines de la Hongrie, m'ont permis de le réaliser.

Quand on considère une carte de la Hongrie, on est bientôt frappé de la disproportion avec laquelle la population est répartie. Au centre de la Hongrie, en effet, se trouve un espace de forme quadrangulaire mesurant environ 60 lieues du nord au

paru ? C'est à peine si de nos jours un vrai croyant vient tous les ans une fois prier sur la tombe d'un marabout vénéré, enterré sur une colline des environs de Bude. Les événements dont nous sommes les témoins en Bulgarie et en Roumélie, la hâte que, dans bien des districts, ont mise les Musulmans à suivre les armées du Sultan dans leur retraite vers Constantinople, autorisent à penser que, lors de l'évacuation de la Hongrie par les Osmanlis, l'ensemble de la population civile musulmane, probablement peu nombreuse, a obéi aux mêmes sentiments que de nos jours : elle a repassé en masse le Danube plutôt que de continuer à vivre au milieu de peuples ennemis dont les séparaient si profondément sa religion et son état social.

Digitized by Google

sud (de Kersch à Neusatz), un peu plus de 40 lieues de l'est à l'orient (d'Arad à Baja). Ce sont les vastes plaines de la Hongrie, dans lesquelles le regard s'étend à perte de vue, et qui depuis longtemps étonnent les voyageurs. Limitées à l'ouest et au sud par le Danube, à l'est et au nord par une ligne de collines, ces plaines sont traversées par la Theiss et la Maros; ces deux rivières importantes se réunissent à angle droit à Szegedin (capitale de la Koumanie), qui est à peu près au centre de la région. De rares villages y sont parsemés; leurs noms disparates forment une bigarrure étrange, sans qu'on puisse toujours conclure avec certitude du nom du village à la nationalité de ses habitants. Toujours est-il qu'au milieu de noms hongrois, serbes et roumains apparaît un îlot de villages dont les noms sont allemands et français. Des villages situés dans le Banat de Hongrie (1), au nord-ouest de Temesvar (la ville de la Temes), sa capitale, à l'est-sud-est de Szegedin, dans une région limitée au nord par la Maros et au sud par le chemin defer de Vienne à Basiaz, sont les colonies lorraines et alsaciennes de Saint-Hubert, Charleville, Seultour, Trübswetter,

(1) On comprend sous le nom de Banat le territoire qui correspond de nos jours aux comitats de Temesvar, Torontàl et Krasso. Le nom de Banat, du mot slave *ban*, seigneur, signifie seigneurie; il a été, arbitrairement du reste, donné au Banat de Temesvar qui n'a jamais eu de Ban. — Les comitats ont été érigés et organisés en Hongrie en 1780.

Digitized by Google

Ostern, Gottlob (1), fondées par l'impératrice Marie-Thérèse.

Les noms des trois premiers restent le témoignage historique de l'immigration de colons lorrains-français en Hongrie.

C'est de 1762 à 1773 que furent fondées ces colonies, presque uniquement peuplées de Lorrains qui avaient quitté leur sol natal. Le mouvement d'émigration qui à cette époque se manifesta parmi les populations de la Lorraine, nous paraît pouvoir, en partie du moins, s'expliquer par la situation de ce pays dans la seconde moitié du règne de Stanislas. Il faut bien le reconnaître, pendant que le roi Stanislas transformait sa capitale en l'ornant de ces nombreux monuments dont elle est fière à juste titre, dotait Nancy d'institutions qui devaient développer et nourrir le goût des belles-lettres et des sciences, les populations des campagnes succombaient sous le poids des charges les plus lourdes : appels répétés de contingents militaires pour combler les pertes

(1) Les colonies lorraines sont situées entre 18° et 19° longit. est, mérid. Paris (30°10 et 38°20 longit. est., mérid. d'Islande), et entre 45°,42 et 46°, lat. nord ; le 46° passe un peu au nord de Trübswetter.

Saint-Hubert est éloigné de { Vienne de 533 kilomètres. / Pesth de 255 kilomètres. / Szegedin de 65 kilomètres. / Temesvar de 47 kilomètres.

Saint-Hubert est à 80m,86 / Vienne. . . . . à 197m,05 / Pesth. . . . . à 105m,48 / Szegedin . . . . à 89m,36 / Temesvar. . . . à 88m,98 } d'altitude au-dessus du niveau de la mer Adriatique.

Digitized by Google

éprouvées par les régiments et les milices lorraines pendant la guerre de Sept Ans (1), réquisitions d'approvisionnements pour l'armée d'Allemagne, demandes de subsides adressées par Louis XV à son beau-père, d'où comme conséquence forcée la progression rapide des impôts (2).

A tous ceux qui à des titres divers frappaient déjà les produits du sol, Stanislas, en 1756 et 1757, dut en ajouter de nouveaux (3). Émue de la misère du peuple, la cour souveraine de Lorraine et du Barrois, tout en protestant de sa soumission aux ordres du roi, refusa d'enregistrer l'édit. Des lettres de cachet, l'exil des magistrats, au premier rang desquels était M. de Chateaufort, leur dispersion

(1) Des levées supplémentaires furent faites en 1759, 1760, 1761, 1762. (V. Digot, *Histoire de la Lorraine*, t. VI, p. 306, 310.)

(2) V. d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, vol. IV, p. 287, et Pièces justificatives, p. 442.

Traité secret de Meudon du 30 septembre 1736, par lequel Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine, abandonne à Sa Majesté Très-Chrétienne Louis XV, dans les duchés de Lorraine et de Bar, les revenus, droits, impositions de quelque nature qu'ils soient ou puissent être à l'avenir.

(3) Aux droits seigneuriaux qui existaient partout, soit au profit du Roi dans les terres domaniales, soit au profit des seigneurs ecclésiastiques ou laïques, à la dîme qui atteignait tous les fruits de la terre, aux frais résultant de l'entretien des églises, aux droits des curés, aux impositions indirectes perçues aux portes ou sur les marchés des villes, Stanislas dut ajouter un impôt nouveau en établissant, en 1756, un second vingtième, auquel il ajoutait dès 1757 quatre sols pour livre au vingtième déjà perçu depuis quelques années.

Digitized by Google

dans toute la Lorraine, furent la réponse à cette courageuse résistance. Pendant ce temps, le chancelier de Lorraine, M. de la Galaizière, dont l'administration vicieuse et oppressive achevait d'épuiser le pays, continuait ses ruineuses prodigalités : les habitants de plus de deux cents communes étaient forcés de venir travailler à son château de Neuviller-sur-Moselle, au parc, aux jardins, à la chaussée qui de Nancy y conduisait.

Toujours sollicité par les ministres de Versailles obligés de faire face aux dépenses de la guerre, Stanislas, dès 1759, fut forcé d'établir de nouveaux impôts (1). La cour souveraine et la chambre des comptes de Lorraine protestent. Outre les remontrances qu'elle présenta, la cour souveraine ordonna une enquête sur l'état des duchés : celle-ci, entre autres résultats navrants, apprit que 23,590 cultivateurs avaient été réduits par la misère à descendre à la condition de simples manœuvres ou à fuir leur patrie (2). Émigrer au loin pour améliorer leur sort, tel est le parti auquel pendant des années durent se résoudre bien des Lorrains : le malheur seul peut pousser les populations à quitter définitivement leur sol natal !

C'est dans le bailliage de la Lorraine allemande que l'émigration paraît avoir fait ses premières re-

(1) Ce furent un troisième vingtième et deux sols pour livre. (V. Digot, *Histoire de Lorraine*, t. VI, p. 291 à 293.)

(2) V. Digot, *Histoire de Lorraine*, t. VI, p. 291-310.

Digitized by Google

crues. Peu nombreux à l'origine, les faits d'émigration deviennent plus fréquents en Lorraine par la contagion de l'exemple et la continuité des causes qui les ont provoqués. Un arrêt de la cour souveraine de Lorraine et Barrois du 1er juin 1769 (1), concernant le fait d'émigration, reconnaît « qu'il s'est annoncé dans la province de Lorraine des mouvements d'émigration qui ont paru mériter l'attention même du gouvernement ». Mais au lieu d'en signaler les causes réelles, l'arrêt attribue l'émigration « à l'exemple des colons que l'Espagne tire des pays étrangers et qui ont libre passage dans les États de Lorraine, à l'idée de liberté qu'on a prise de l'abrogation réciproque du droit d'aubaine, à la facilité que trouvent les émigrants soit à l'égard de la vente de leurs biens, soit dans la négligence des officiers de justice ». Pour arrêter l'abus dans son principe, l'ordonnance recommande « de présenter au peuple la vue des punitions attachées à la transgression des devoirs de sujet et de citoyen, afin de contenir ceux qui sans ce frein essayeraient de rompre les liens de leur engagement naturel et se rendre par là coupables du crime d'infidélité envers le Roi et l'État ».

Ces mesures furent bien peu efficaces, car dès le 5 décembre 1769 (2), un nouvel arrêt, plus sévère,

(1) V. *Dictionn. historique des ordonnances et des tribunaux de Lorraine et Barrois*, par de Rogéville. Nancy, 1777, t. XI, p. 499.

(2) V. de Rogéville, *Ordonnances de Lorraine*, t. XI, p. 605.

Digitized by Google

prescrivait « d'arrêter les émigrants, de saisir leurs meubles et d'avertir les substituts du procureur général dans les bailliages, de l'intention où pourraient être certains particuliers d'émigrer ».

Peu de mois après (17 mai 1770), la cour souveraine de Lorraine et Barrois rend un arrêt qui autorise ceux qui ont émigré à rentrer sans frais dans leurs biens (1).

A la même époque, un courant semblable se produisait dans la province d'Alsace ; son importance en grandissant ne laissa pas que de préoccuper les autorités. Le conseil souverain d'Alsace rendit, le 28 septembre 1769, un arrêt « condamnant un juif de Biesheim, pour avoir engagé plusieurs particuliers d'Algolsheim, près Neuf-Brisach, à émigrer, à être sévèrement réprimandé et en 100 livres d'amende (2) » ; — en 1769 et 1770, trois arrêts dont l'un « fait défense à tous sujets du Roi de sortir du royaume et d'aller s'établir en pays étrangers sans permission expresse et par écrit de Sa Majesté », — et dont l'autre ordonne de surveiller les embaucheurs et « fait défense de donner des passeports à ceux qui seront suspectés d'émigration, et déclare nulles toutes ventes faites trois mois avant l'émigration des vendeurs et lesdits biens confisqués (3) ».

(1) De Rogéville, *Ordonnances de Lorraine*, t. XII, p. 49.

(2) V. *Ordonnances du Conseil souverain d'Alsace*, t. II, p. 851.

(3) Idid. — Arrêts du 20 avril 1769, des 25 juin et 28 septembre 1770 ; in t. II, p. 839, 868 et 870.

Digitized by Google

On est donc autorisé à penser que vers cette époque, en Lorraine comme en Alsace (1), les campagnes étaient depuis quelque temps déjà parcourues par des embaucheurs qui, exploitant le mécontentement et la situation malheureuse des populations, les excitaient à émigrer en pays étrangers et leur achetaient à vil prix leurs immeubles. Parmi ces agents, quelques-uns étaient étrangers, et c'est vers la Hongrie qu'ils dirigeaient les familles qui s'étaient décidées à quitter leur patrie.

Dans l'origine, ce furent des familles isolées qui partirent secrètement et entreprirent à leurs risques et périls le long et difficile voyage vers ces pays lointains. Les premiers arrivés en Hongrie y ayant prospéré, engagèrent des groupes plus importants à aller les y rejoindre.

Marie-Thérèse occupait alors le trône impérial d'Autriche; dès 1763, elle avait conçu le dessein de peupler les vastes étendues de ses États dont les guerres prolongées entre les Hongrois et les Turcs avaient fait un désert. Ses efforts se portèrent tout d'abord sur le Banat de la Hongrie et surtout sur le

(1) Le 6 juin 1757, quatre paysans alsaciens, appartenant à des villages dépendant de la ville de Strasbourg, demandent au gouvernement autrichien la permission de se rendre avec leurs familles dans le Banat de Hongrie comme colons. Il leur est répondu que pour être accueillis, ils devront se légitimer par un permis d'expatriation (*Entlassungsurkunde*) et un passeport. (K. K. Reichsfinanz-Archiv, Wien; archives de la chambre aulique à Vienne : *Acta banatica*).

Digitized by Google

pays de Werschetz ; l'entreprise était ardue, la plus grande difficulté résidait dans le manque absolu de bois de construction et de chauffage. Pour y obvier, Marie-Thérèse eut la pensée de transformer en forêts les collines de sable qui, dans le sud-est du Banat, émergent au milieu des plaines. Les premiers colons envoyés dans ces régions dépeuplées étaient d'anciens soldats ayant accompli leur temps de service militaire, des prisonniers de guerre prussiens ; tous devaient être de religion catholique.

Pénétrée de l'importance que pourrait avoir pour son œuvre de colonisation l'arrivée d'éléments agricoles et informée du malaise dont souffraient certaines populations de l'Europe occidentale, Marie-Thérèse résolut de détourner le courant d'émigration qui s'établissait vers ses États. Des instructions sont envoyées aux résidents autrichiens dans plusieurs villes d'Allemagne pour attirer vers les États autrichiens le flot des émigrants.

En 1766, Marie-Thérèse établit à Cologne, Francfort-sur-le-Mein, Schweinfurt, Ratisbonne et Ulm, des commissaires qui auront pour mission d'attirer à eux les colons, de faire imprimer et de répandre des écrits faisant connaître les avantages accordés à tous ceux qui s'établiront dans le Banat de Hongrie. Pour stimuler l'activité de ces commissaires, une prime en argent (1 florin 30 kreutzers) leur était allouée pour chaque famille d'émigrants qu'ils avaient recrutée. Une prime plus forte leur était

Digitized by Google

accordée dans les villes où les émigrants pouvaient être sollicités par les offres d'une puissance étrangère.

C'est dans ces conditions qu'un service d'émigration fut institué aux portes de la France. Dans la petite forteresse de Kehl, qui alors faisait partie des possessions de l'Autriche sur la rive droite du Rhin, résidait un notaire impérial chargé de recevoir les colons, de leur donner des instructions sur la conduite et l'itinéraire qu'ils auraient à suivre, de les munir de secours de route, de passeports, etc. (1).

L'émigration commença vers 1764 et dura jusque vers 1772. En avril 1764, un général-major commandant la forteresse de Philippsbourg informait le gouvernement autrichien que des gens enrôlés pour la colonie de la Guyane, manquant d'argent et de ressources, étant chassés de plusieurs lieux, demandaient les passeports nécessaires pour arriver à être admis dans les colonies de la Hongrie. Un mois plus tard, nouvelle lettre qui annonce un convoi de trois cents émigrants de la Lorraine allemande. « Ces gens, écrit-il, quittent leur pays et demandent l'autorisation de s'établir en Hongrie. » Ce qui leur fut accordé (2). De 1763 à 1769 (3) bien

(1) V. tableau n° I.

(2) Lettres du 16 avril et du 16 mai 1764, du général-major von Schmid de Philippsbourg. (Archives de la chambre aulique.)

(3) Sur une des nombreuses *Consignations-Tabellen* de 1768,

Digitized by Google

des familles lorraines émigrèrent (v. tableau n° II) en Hongrie et furent réparties dans les localités du district de Bacs. C'est ainsi que, dans la petite ville d'Apathin et dans les villages de Gajdobva, Neopalanka, Karavukova, les noms de Rizar, Merschi, Hardi, Pekar, Molnar, etc., sous lesquels il n'est pas difficile de reconnaître ceux de Richard, Marchal, Picard, Meunier, témoignent de l'immigration de colons de langue française. En 1769, de nombreuses familles venant de la Lorraine allemande et notamment du comté de Dabo, de la Lorraine française des environs de Foug, des familles alsaciennes originaires de Strasbourg, de Hoffen, Schœnau, Marckolsheim, Sainte-Marie-aux-Mines et de Saint-Hippolyte, petite ville qui, bien que située en Alsace, au pied des Vosges, appartenait au duché de Lorraine, sont signalées comme arrivant dans les colonies de la Hongrie.

C'est en 1770 que l'émigration atteignit son maximum d'intensité. En février et mars, 127 familles de la Lorraine allemande, et en avril 1770, 930 familles dont les trois quarts étaient des Lorrains de langue française, viennent s'établir dans les colonies de la Hongrie. D'août à décembre 1770, des familles

nous avons relevé les noms de : Dillschneider, Morolt, Herbino, Russel, Bucher, Aubertin, Poulet, Levêque, tous désignés comme colons lorrains. (Arch. de chamb. auliq. : *Status impopulationis in regio camerali district. Bachiensi ab anno* 1763 *usque diem* 16 *mensis Marcii* 1768.)

Digitized by Google

lorraines originaires de Commercy, Pompey, Blâmont, Avricourt, Thionville (1) passaient par Kehl pour aller rejoindre ceux de leurs compatriotes qui les avaient précédées. Comme dans toutes les émigrations, ce sont surtout les éléments jeunes de la population qui, confiants dans leurs forces, partent pour chercher en pays inconnu un sort meilleur. La plupart ont de 25 à 30 ans, beaucoup sont de jeunes époux ou des célibataires isolés; parmi eux se trouvent quelques adolescents.

Nous avons eu sous les yeux un état nominatif duquel il résulte que du 25 août au 31 décembre 1770, 203 familles alsaciennes provenant de 80 localités différentes passèrent par Kehl pour se rendre en Hongrie (V. tableau n° I). A quelques exceptions près, toutes ces localités sont situées dans la basse Alsace; les gens de la haute Alsace préféraient une voie plus courte et passaient par Bâle.

Le 24 avril 1771, les autorités autrichiennes de Fribourg en Brisgau (*Vorderœsterreichische Regierung*) informent la chancellerie impériale « qu'un grand nombre de familles pauvres, en raison de la misère qui règne en France, quittent ce pays et demandent des passeports pour se rendre en Hongrie. Leur misère est sans bornes, mais leur activité et leur

(1) Archives de la chambre aulique. — Nous avons trouvé ces localités indiquées sur les listes de colons (*Colonisten-Transports-Consignationes*); le lieu d'origine du plus grand nombre n'est indiqué que d'une façon générale par les termes de : *aus Lothringen* (venant de Lorraine) ou *Gallus*.

Digitized by Google

zèle religieux sont connus. Ils ont préféré continuer leur vie pleine de soucis plutôt que de se laisser enrôler comme colons prussiens par le prince de Wurtemberg qui règne à Montbéliard, et de passer ainsi sous la domination d'un prince qui n'est pas catholique. Des passeports ont été accordés à ces gens habitués au travail et qui seront d'une bien plus grande utilité que beaucoup d'autres qui ne vont en Hongrie que par horreur du travail et pour y trouver un sol fertile ». (Archiv. de chamb. auliq. : *Protocoll der œsterr. Hofkanzlei*, 18 mai 1771.)

Le 6 mai 1771, M. de Nagel, résident autrichien à Bâle, informait le prince de Kaunitz, chancelier de la cour d'Autriche, que « tous les jours des familles venant de la Lorraine passent par Bâle et les environs pour gagner le Danube et la Hongrie. Outre les cultivateurs, ce sont des artisans, des ouvriers en laine, des vignerons. Ils quittent le pays, écrit-il, malgré la défense qui a été faite d'émigrer en secret, persuadés qu'on constituera des villes et des villages entièrement habités par des gens de leur nation ; ils assurent que l'émigration ne cessera pas de sitôt, ceux qui sont restés au pays étant informés du bon accueil qu'ont reçu les premiers colons (1) ». — Ces communications reçurent des réponses favorables.

Les émigrés voyageaient par groupes composés de plusieurs familles ordinairement de la même lo-

(1) Archives de la chambre aulique.

Digitized by Google

calité ; chacun d'eux devait être accompagné d'un guide qui, entre autres fonctions, avait celle d'empêcher que pendant le voyage les colons ne fussent, dans les pays qu'ils traversaient, embauchés pour le compte de quelque autre puissance. (A cette époque la Prusse, la Saxe, la Russie cherchaient à recruter des colons dans l'Europe occidentale.) Des secours en argent leur étaient accordés. Outre la prime que touchaient les familles qui se présentaient spontanément sans l'intermédiaire d'un commissaire, il était alloué au début par jour de voyage : aux pères et aux mères de famille, 6 kreutzers (1) ; à chaque enfant, petit ou grand, 3 kreutzers ; ce chiffre fut réduit à 2 kreutzers pour les enfants au-dessous de 18 ans, quand plus tard, en 1769, le nombre des immigrants étant devenu plus considérable, il ne fut plus autant nécessaire de les attirer par les avantages qu'on leur offrait. Ces sommes étaient payées à des stations déterminées, établies le long des routes suivies par les colons, chaque station pouvant être éloignée de l'autre par la distance de quatre jours de voyage. Lors de leur passage à Vienne, capitale de leur nouvelle patrie, chaque immigrant recevait la somme de trois florins (2). Plus tard, en 1772, la co-

(1) A cette époque, le florin autrichien (*Conventionsgulden*) avait la valeur de 2 fr. 60 c. ; il était divisé en 60 kreutzers. (V. Becker, *Das œsterreich. Münzwesen v. Jahre 1524-1838.*)

(2) D'après les pièces conservées dans les archives de la chambre aulique à Vienne.

Digitized by Google

lonisation cessa de se faire par voie administrative et les colons durent accomplir à leurs frais le voyage pour le Banat.

Quant à la route qu'on leur assignait, les colons lorrains et alsaciens étaient dirigés de Kehl sur Ulm, dans le Wurtemberg; dans cette ville, ils étaient embarqués sur le Danube dont ils descendaient le cours par Passau, Vienne, Presbourg et Pesth, jusque dans le Banat. Ils débarquaient sur la rive gauche du Danube, dans les points les plus rapprochés des terres qui étaient désignées comme centres de colonisation.

En même temps que les colons lorrains et alsaciens affluaient vers la Hongrie, des gens venus des pays les plus divers de l'Europe occidentale, le Luxembourg, les pays rhénans, notamment les environs de Trèves et de Mayence, le grand-duché de Bade (1), le Wurtemberg, enfin les différents États de l'Autriche, fournirent les contingents les plus importants. Pour fusionner ces éléments ethniques si divers, pour créer et faire prospérer ces colonies, une organisation puissante était nécessaire.

Marie-Thérèse, secondée par son fils Joseph, qui,

(1) L'Autriche possédait encore à cette époque, sous le nom de *Vorderœsterreich*, tout le Brisgau et les districts désignés sous les noms d'Ortenau et Hanauerland, formant la partie nord et moyenne du grand-duché de Bade actuel. Fribourg, Offenbourg, etc., en étaient les villes principales. On comprend dès lors que les populations de ces contrées se soient plus facilement décidées à émigrer en Hongrie.

Digitized by Google

d'abord corégent, devait plus tard lui succéder sous le nom de Joseph II, y apporta tous ses soins. Une section de la chambre aulique (*Kaiserliche Hofkammer*) était chargée d'une façon spéciale de la direction des affaires du Banat de Temesvar, de sa colonisation et de tout ce qui, d'une façon générale, était désigné sous le nom de : *in Banaticis*. Elle fut présidée par le comte de Khevenmüller-Metsch, conseiller intime.

En 1766, Marie-Thérèse crée à Vienne une *Impopulations-Commission*, sous la présidence du comte Lamberg. Le comte Festeticz et plus tard le comte d'Urbna en furent les membres les plus importants. La ville de Temesvar était le siége de l'administration du pays. Le comte de Perlas en fut le président jusqu'en 1768. Le comte Charles de Clary lui succéda en 1769 et conserva ces fonctions jusqu'en 1774 (1).

Sous leur dépendance agissait toute une hiérarchie de fonctionnaires et employés, contrôleurs, secrétaires, trésoriers, surveillants, chargés de l'administration des colonies et de la gestion des sommes considérables dont elles nécessitaient la dépense.

La situation des colons qui arrivèrent dans le Banat varia sous plus d'un rapport. Dans la première période de l'immigration, de 1762 à 1766, les colons furent répartis dans des localités déjà

(1) *Geschichte des Temeser Banats*, par L. Böhm, t. I, p. 266.

Digitized by Google

existantes, dans lesquelles des habitations nouvelles furent construites pour eux et des terres mises à leur disposition. 28 villages situés dans les districts de Temesvar, de Lippa et de Csanad, grandirent ainsi rapidement en population et en importance. Plus tard, le nombre des nouveaux immigrants augmentant toujours, il devint nécessaire de créer des villages nouveaux (1) : 31 colonies furent ainsi fondées de 1766 à 1772; 7 reçurent des noms hongrois, 21 des noms allemands et 3 des noms français. (*Voir la carte.*)

Les premières colonies nouvelles fondées sur des terres appartenant à la couronne (*Hungarische Cameral-Herrschaften*) dépendaient directement de la chambre aulique. Ce furent les plus prospères. Mais, dès 1770, « le nombre des colons arrivés dans le Banat était si grand, qu'il était à craindre que ceux qui les suivraient ne pussent plus être placés » (2). Un appel fut adressé aux seigneurs pour les inviter à recevoir des colons sur leurs domaines, dont quelques-uns avaient assez d'étendue pour pouvoir facilement offrir un asile à cinq cents personnes. L'avantage pour les colons admis sur ces terres seigneuriales (*Particular-Herrschaften*) de

(1) La construction des villages était spécialement confiée à Hildenbrand et Neumann ; le premier portait le titre de *Landes-administrations-Rath* ; tous deux contribuèrent puissamment par leur activité au succès de la colonisation de la Hongrie.

(2) Lettre de l'impératrice Marie-Thérèse au comte Esterhazy, du 12 septembre 1770.

Digitized by Google

trouver un asile immédiat fut plus que contrebalancé par la situation qui leur fut imposée; ils furent moins bien partagés en général que ceux qui avaient été admis sur les domaines de la couronne (1).

Quel fut le sort de nos compatriotes alsaciens et lorrains? Marie-Thérèse voyant venir dans ses États des anciens sujets de son époux, naguère le duc François III de Lorraine, devait avoir à cœur de les bien recevoir. Par décision prise en séance du conseil aulique (2), que souvent elle se plaisait elle-même à présider, l'Impératrice ordonna de prendre toutes les mesures propres à favoriser l'activité des colons et pour cela de les pourvoir de tout ce qui leur était nécessaire. Les colons lorrains furent en grande partie réunis dans cinq villages rapprochés les uns des autres. De vastes étendues de terres fertiles leur furent attribuées qui, par un singulier hasard, réalisaient les mêmes qualités que le sol de certains villages lorrains dont quelques immigrants étaient vraisemblablement originaires (3). L'exemption de

(1) Une lettre du résident autrichien à Cologne adressée, le 30 novembre 1766, au prince de Kaunitz, premier ministre de Marie-Thérèse, et qui exprime les plaintes élevées par des colons rhénans établis sur des terres relevant des seigneurs, autorise à le penser.

(2) Séance de la chambre aulique du 6 juin 1769. (Archives de la chambre aulique.)

(3) Dans le territoire de la commune de Champenoux et dans la plus grande partie du territoire de Bezange-Grande (Meurthe-et-Moselle), on trouve une *terre noire*, très-analogue à la *terre noire de Hongrie* et comme celle-ci très-fertile.

Digitized by Google

tout impôt fut assurée aux colons pour une période de dix années. En vertu d'une décision prise le 31 août 1772 par Joseph, corégent, ceux des colons qui, étant ouvriers, préféraient se fixer dans les villes pour y exercer leur profession, furent exemptés d'acquitter les droits de bourgeoisie et de maîtrise.

Dans chaque village furent construits, aux frais de la couronne ou du seigneur, une église, un presbytère, des écoles, des moulins à blé, une auberge, une boucherie, un magasin.

Chaque famille fut mise en possession d'une maison; des bestiaux, des instruments aratoires, des semences, le mobilier domestique et jusqu'à des ustensiles de cuisine furent donnés aux colons. Quelques familles reçurent même des allocations en argent qu'elles devaient rembourser par termes dans le délai de trois ans. Chaque famille reçut en outre en toute propriété (*als unumschränktes Eigenthum*) un lot de terres, d'un seul tenant, désigné sous le nom de *cession* qu'il conserve encore aujourd'hui, et dont l'importance ne laissait pas que d'être notable.

L'étendue des cessions varia un peu dans les différentes colonies. A Grabatz, une *cession entière* se composait de :

12 hectares (1) de champs;
3 hectares de prairies;
1 hectare et demi de pâturages.

(1) Dans l'évaluation des cessions en mesures françaises nous

Digitized by Google

En moins grand nombre furent distribuées des *demi-cessions* constituées par :

6 hectares de champs ;
2 hectares de prairies ;
1 hectare de pâturages.

Dans quelques colonies seulement furent alloués des *quarts de cessions* composés de :

3 hectares de champs ;
1 hectare et demi de prairies ;
1 hectare de pâturages.

Autour de chaque maison se trouvait en outre un jardin de la contenance d'un demi-hectare.

Dans certaines colonies établies sur des terres seigneuriales, comme à Mastort et à Heufeld, l'Impératrice ajouta à chaque cession, à titre de don (*Kaiserliches Geschenk*), un hectare et demi de terres.

Dans le territoire de chaque village, la jouissance de prairies spéciales était réservée au curé et à l'instituteur (*Pfarr-und Lehrerwiese*). De même ceux qui, moyennant une redevance annuelle (1), détenaient du seigneur de chaque village le droit exclusif de vendre la viande et de tenir l'auberge

avons admis : 1 *joch* de superficie comme égal à un demi-hectare. La valeur exacte du *joch* est de 57 ares 55 centiares. En Autriche, le *joch* = 1600 *klafter* carrés (mesure de Vienne), le *klafter* carré = $3^{mq},60$. En Hongrie, le *joch* = 1200 *klafter* carrés.

(1) Les droits seigneuriaux (droits d'*étal*, d'*auberge*, dont les communes commencèrent à se libérer par voie de rachat dès 1840, furent définitivement abolis en Hongrie par la diète de Presbourg de 1848.

Digitized by Google

(*Herrschafts-Wirthshaus*) acquéraient par là même la jouissance de prairies déterminées (*Fleischbank- u. Wirthswiese*). En dehors des pâturages appartenant en propre à chaque famille, il existait dans chaque colonie un pâturage commun dont la superficie était parfois considérable (300 hectares à Grabatz). Le seigneur de chaque village affermait aux colons les terres qui ne leur avaient pas été concédées (*Ueberland*).

Les cessions primitivement concédées aux colons n'ont relativement guère été morcelées; on s'efforce dans la liquidation des héritages d'en maintenir l'intégrité.

De nos jours encore, dans les colonies lorraines, on compte par *cession* et on évalue les fortunes immobilières par le nombre de cessions dont elles se composent.

Tous les colons pourvus d'une cession étaient considérés comme établis (*angesiedelt*); certains d'entre eux auxquels on n'avait pu, dès l'abord, en donner, étaient provisoirement mis en subsistance (*einquartirt*). Les colons étaient libres d'ailleurs de choisir, selon leurs convenances, le village où ils désiraient se fixer. En retour de tant d'avantages, l'autorité supérieure se réservait certains droits: celui de transférer, dans des cas déterminés, les colons d'un village dans un autre; les colons ne pouvaient quitter leurs villages que moyennant un congé, et même ne s'absenter pour quelque temps

Digitized by Google

sans une permission spéciale. Les colons qui, prenant la fuite, abandonnaient leur résidence, et cela arrivait quelquefois, étaient signalés comme *déserteurs;* enfin les familles qui quittaient le pays pour retourner dans leur patrie ne pouvaient le faire qu'en remboursant la valeur des secours et des allocations que, par anticipation, elles avaient reçus.

C'est dans ces conditions et sous ce régime que furent fondés dans le district de Csanad, en 1771, les villages de :

St-Hubert	pour	75	familles avec	69	cessions, 4 demi-cessions.
Charleville	—	62	—	50	—
Seultour	—	62	—	60	—

en 1772, les villages de :

Trübswetter	pour	200	familles avec	104	cessions entières et 96 demi-cessions.
Gottlob	—	200	—		
Ostern (1)	—	250	—		

Séparés à peine par la distance d'environ 1 kilomètre, les trois villages de Saint-Hubert, Charleville et Seultour furent presque exclusivement peuplés par des Lorrains de langue française, comme le prouvent les noms qu'ils portent encore aujourd'hui (v. tableau n° III). Les premiers colons, presque tous agriculteurs, aussitôt arrivés, se mirent courageusement à l'œuvre et ne tardèrent pas à acquérir un degré de prospérité qui excita la ja-

(1) A Ostern, 50 cessions furent accordées en 1773, 51 cessions en 1785, 1 cession entière et 49 demi-cessions en 1792.

Digitized by Google

lousie des Hongrois et des Roumains habitant les villages voisins. Leurs cultures furent ravagées, leurs bestiaux enlevés. Pour mettre fin à ces déprédations, les Lorrains firent bonne garde, fusillèrent sans merci et enterrèrent sur place quiconque était de nuit rencontré sur leur territoire, vêtu d'une *bunda* (1). Ces mesures énergiques furent efficaces. Des secours de toute nature continuaient d'ailleurs à être fournis avec sollicitude, par l'administration supérieure, aux colons nécessiteux. On leur remplaçait les voitures hors d'usage, les pièces de bétail qui avaient péri, les chevaux volés, etc.

Les Lorrains se firent bientôt remarquer par leur ardeur au travail. En 1772, un rapport sur l'*État des colonies,* les signale comme des « cultivateurs laborieux et entendus ». La population s'accrut rapidement : dans la paroisse de Saint-Hubert, à laquelle dans l'origine deux villages voisins, Heufeld et Mastort (2), également peuplés de Lorrains et d'Alsaciens, avaient été affiliés, il y eut, du 23 mars au 31 décembre 1771, 31 naissances; en 1772, 92 naissances, et en 1773, 129 naissances (3).

(1) On appelle *bunda* le long manteau en peau de mouton que portent dans les campagnes les Hongrois et les Roumains. Les colons lorrains l'ont également adopté.

(2) Heufeld et Mastort furent construits, en 1770 et 1771, chacun pour 78 familles. Heufeld fut érigé en paroisse en 1789 ; l'église actuelle fut construite de 1812 à 1816.

(3) Extrait du protocole des naissances, mariages et décès de la paroisse de Saint-Hubert.

Digitized by Google

Les Lorrains de ces villages étant en très-grande majorité de langue française, durent être pourvus de prêtres français. Parmi les ecclésiastiques (1) attachés à l'église de Saint-Hubert, nous avons relevé les noms suivants : en 1772, Roka, prêtre originaire de Bohême, mais parlant la langue de ses ouailles; en 1797, Eustache, curé; en 1798, Breton, chapelain; en 1801, Porée, chapelain; en 1806, Petitjean, chapelain. — Le premier curé de Seultour (ou *Soltour*), en 1773, du nom de Pierre-François Leclère, était d'origine luxembourgeoise; en 1793, ce fut Joseph-François-Silvestre Maillot. L'église de Seultour, en construction dès 1771, fut consacrée au culte le 24 septembre 1774. S'il faut ajouter foi à une tradition, le village de Seultour devrait son nom (*propter solam turrim*) à l'existence d'une tour élevée autrefois, pendant les guerres contre les Turcs, à peu de distance du village. Lors de la construction du village, cette tour aurait été rasée et les briques employées à l'édification du presbytère et des écoles.

Bien que portant des noms allemands, les villages de Trübswetter, Ostern et Gottlob furent principalement peuplés de Lorrains et d'Alsaciens.

La colonie de Trübswetter (ou *Triebsvetter*) fut pres-

(1) Les seigneurs terriens exerçaient et ont conservé jusqu'à une époque récente sur les églises le *droit de patronat*, en vertu duquel il leur appartenait de nommer aux cures des villages situés sur leurs domaines.

Digitized by Google

que exclusivement composée de Lorrains de langue française : sur les 192 familles qui, à l'origine, y furent installées, toutes étaient lorraines, sauf 8 qui venaient de la frontière bavaroise, aux environs de Pilsen. Les colons allemands se groupèrent dans une rue qui porte encore aujourd'hui le nom de « *Deutsche Gasse* » (rue Allemande). Ils donnèrent le nom de « *Wolfsgasse* » (rue des Loups) à une rue habitée par quelques familles françaises qui manifestaient à leur égard des dispositions peu bienveillantes. Au point de vue ecclésiastique, Trübswetter fut rattaché dans l'origine à un bourg hongrois, Szent-Miklos (Saint-Michel), situé à 8 kilomètres, mais fut érigé en paroisse dès 1773. La première église fut construite en briques sèches (1). L'église actuelle date de 1846. Parmi les prêtres qui y ont exercé le saint ministère, nous avons trouvé les noms de : François Leclère (1773-1777), Germain (1777-1778), Blaise Collignon (1787-1789), Forstner (1787-1798), Louis Breton (1798-1802), prêtre émigré de France, qui avait étudié à Besançon, enfin celui d'Antoine Bonnaz, originaire du pays de Gex, élève du séminaire d'Annecy, qui, d'abord chapelain et administrateur de la paroisse, fut installé comme curé de Trübswetter en 1804 et y resta jusqu'à sa mort, en 1837.

(1) Les deux premiers baptêmes y furent célébrés les 22 et 23 février 1773 ; tous les parents et parrains des enfants portaient des noms français.

Digitized by Google

La colonie de Gottlob fut principalement peuplée d'Alsaciens, auxquels furent joints des Lorrains de langue allemande et des Luxembourgeois. Par suite des relations constantes qui existaient entre les colonies alsaciennes et lorraines, s'établirent à Gottlob un certain nombre de familles dont les noms, qui subsistent encore aujourd'hui, révèlent l'origine française (v. tableau n° II). Le premier curé de la paroisse, du nom de Baumgartner, y arriva avec les premiers colons. L'église fut construite en 1773.

La colonie d'Ostern (ou *Osztern* d'après la prononciation hongroise) fut peuplée d'Alsaciens, de Lorrains et de Wurtembergeois. Les registres paroissiaux datent de 1773, bien que la commune n'ait été érigée en paroisse qu'en 1785.

Dans les églises de Saint-Hubert, Charleville, Seultour, Trübswetter, les chants d'église lorrains étaient encore en usage en 1802. Jusqu'en 1830, l'évangile dans les églises était lu d'abord en allemand, puis en français; tous les troisièmes dimanches du mois, le sermon était tenu en français. Dans les premières années de la colonisation, l'enseignement dans les écoles fut donné concurremment en langue française et en allemand. Aujourd'hui, en vertu d'une loi portée le 8 juin 1868, l'enseignement et l'étude de la langue hongroise sont obligatoires, dans toutes les écoles du royaume de Hongrie, pour tous les enfants, quelle que soit leur nationalité.

Digitized by Google

Si, par une conséquence forcée des choses, l'usage du français dans les colonies s'y perdit progressivement, nos anciens compatriotes n'en ont pas moins pieusement conservé quelque souvenir, et ce n'est pas sans fierté que les plus âgés d'entre eux, dans la visite que nous leur fîmes, sont arrivés à s'exprimer avec nous dans la langue de leurs aïeux.

Quand on visite les colonies lorraines de la Hongrie (v. tableau n° IV), la similitude qui règne entre elles, la régularité géométrique des rues, la symétrie, l'uniformité de construction suffisent pour indiquer qu'elles ont toutes été établies en une fois et d'après le même plan, si bien qu'une même description peut presque s'appliquer à toutes.

Le village a la forme d'un vaste rectangle allongé, traversé par quatre à six larges rues plantées d'acacias sur les côtés, qui se coupent à angle droit. Au centre du village, l'église avec le presbytère et l'école; non loin se trouvent une ou deux auberges, la boucherie, le magasin dans lequel se trouvent réunis les objets les plus usuels: l'éloignement des villes, la difficulté de s'y rendre, le rendaient indispensable. Plusieurs colonies conservent, à l'entre-croisement des deux rues médianes, un auvent sous lequel se trouvait autrefois la cloche qui réglait militairement la vie et les occupations des colons. A l'entrée du village, la rue principale est flanquée de deux moulins à farine mus par des chevaux, dans lesquels chaque habitant a le droit,

Digitized by Google

moyennant un prix fixé à l'avance, de faire moudre son grain.

Perpendiculairement à la rue, s'élèvent les habitations à toits en tuiles ou en chaume, dont les murs sont construits en *pisé* (ce nom a été conservé) ou en briques sèches et recrépis à la chaux; elles n'ont en général qu'un rez-de-chaussée; précédées d'une galerie couverte donnant sur la cour, elles n'ont que deux ou trois chambres d'habitation. Tout y est propre, bien tenu et indique une très-grande aisance (1). Sous le même toit sont situées les étables; quelquefois, au fond de la cour, une grange pour renfermer quelques récoltes. La cour est soi-disant fermée par une clôture à peine à hauteur d'appui constituée par une rangée de fagots recouverts de *pisé*. Ce mode primitif de clôture n'a rien qui doive étonner : dans les vastes plaines de la Hongrie, le bois et les briques coûtent cher. Sauf quelques arbres fruitiers que les habitants nous montraient avec orgueil dans les vergers qui entourent leurs maisons, nous n'avons guère rencontré que des acacias qui acquièrent en peu de temps un beau développement. La rareté du bois fait que le plus souvent, pour le chauffage, on le remplace par des tiges de maïs, de tabac ou même de la

(1) A Saint-Hubert, nous avons vu encore deux des maisons assez spacieuses, mais basses et couvertes en chaume, qui furent primitivement construites sous Marie-Thérèse pour recevoir les colons.

Digitized by Google

paille; force était autrefois de recourir au fumier comme combustible. Le dépérissement prématuré des arbres est dû à l'imperméabilité et à la pauvreté en éléments nourriciers du sous-sol argileux (1) sur lequel repose la couche superficielle d'humus, d'épaisseur du reste très-variable.

Quant aux pierres, elles sont presque inconnues; cela est si vrai que, lors de la construction du chemin de fer de Pesth à Temesvar, on vit au début des terrassiers employés aux travaux de ballast de la voie, emporter le soir les plus grosses pierres qu'ils pouvaient trouver, pour les montrer dans leurs villages à titre de curiosité.

Autour de chaque village s'étendent, souvent à perte de vue, ces champs de céréales dont la fertilité bien connue a plus d'une fois sauvé de la disette l'Europe occidentale. Ils alternent avec de vastes étendues couvertes de maïs (*Kukurutz*) qui atteint souvent plus de deux mètres de hauteur, et au milieu desquelles, la nuit venue, il n'est pas difficile de se perdre, nous avons failli en faire l'expérience. Sur le pâturage communal paissent en liberté de

(1) Toutes les colonies sont situées sur le lœss diluvien dont la puissance varie de 7 à 20 mètres; le lœss, encadré au nord, à l'ouest et au sud par des alluvions modernes apportées par les fleuves (la Maros au nord, la Theiss à l'ouest, la Bega et la Temes au sud), s'étend à l'est jusqu'à des collines de terrains tertiaires appartenant au myocène supérieur. (V. Wolf, *Geol.-Geogr. Skizze der Ebene Niederungarns*, in *Jahrb. der geol. Reichsanst.* B. XVII, 1867, p. 517.)

Digitized by Google

nombreux troupeaux de chevaux, de race estimée, tous de robe uniforme (alezans); il est des villages qui en possèdent plus d'un millier; puis encore de grands bœufs de race hongroise, au pelage gris, de forte charpente, aux cornes allongées et gracieusement arquées; plus loin enfin, de retentissantes clameurs trahissent la présence de troupeaux d'oies qui ont prospéré malgré l'absence de cours d'eau où elles eussent pu prendre leurs ébats.

Si les noms de famille d'origine française, les seuls, on le comprend, à la recherche desquels nous ayons pu nous attacher, se rencontrent assez souvent dans des villages hongrois ou allemands (1) situés autour du groupe formé par les colonies lor-

(1) Des colons lorrains et alsaciens furent encore installés en nombre considérable : à Hatzfeld (à 8 kilomètres de Saint-Hubert), village établi en 1767 pour 40 familles lorraines ; des colons luxembourgeois et rhénans y furent introduits plus tard ; une rue y conserve encore le nom de : *Lothringer Gasse* (rue des Lorrains) ; — à Csatad, village construit en 1767 pour 202 familles ; — à Grabatz, établi en 1768 ; — à Mastort et Heufeld, établis en 1770, chacun pour 78 familles ; en 1785, à Lovrin où les Lorrains et les Alsaciens furent réunis dans une rue qui s'appelle encore *Neue Gasse* (rue Neuve) ; en 1794, à Cathrinenfeld, un canton rural y porte encore le nom de *Richardsflur*. (*Aufsatz über die im Temesvarer Banat ab anno* 1762 *bis ultimo novemb.* 1772, *ganz neu gebauten u. theils zugebauten Colonisten-Dorfschaften ;* pièce des Archiv. de chamb. auliq.) Voir tableau n° VI. — De toutes ces colonies nous n'avons visité que celles de Mastort et Heufeld.

Digitized by Google

raines, c'est dans les villages de Saint-Hubert, Charleville, Seultour et Trübswetter, qu'ils sont prédominants. C'est dans ces localités que, grâce à sa supériorité numérique et à son agglomération, l'ancienne population lorraine a pu conserver quelques-uns de ses caractères originels.

Les habitants de Saint-Hubert, Charleville et Seultour aiment à désigner leurs villages sous le nom de *Wälsche Dörfer* (villages welches); leurs voisins les appellent encore aujourd'hui *die Franzosen.* Ils savent qu'ils sont venus de la Lorraine et de l'Alsace, et bon nombre connaissent les localités d'où étaient originaires leurs ancêtres ; parmi celles qui nous furent indiquées citons : Arracourt (désigné par son nom patois de *Rako*) (1); Francheville (2); Moyenvic, Rhodes, Torcheville, Leining, Altroff (3); Oberstinzel, Niederstinzel (4), etc. (V. tableau n° II.)

Les noms de famille sont d'origine française, beaucoup sont très-répandus en Lorraine et se retrouvent encore aujourd'hui dans nos villes et nos villages. Les altérations qu'ont subies la plupart s'expliquent aisément par ce fait que ce furent des

(1) Chef-lieu de canton du département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Nancy.

(2) Dans le département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Toul, canton de Domèvre.

(3) Cinq villages de l'ancien département de la Meurthe, arrondissement de Château-Salins, cantons de Vic et d'Albestroff.

(4) Deux villages de l'ancien département de la Meurthe, arrondissement de Sarrebourg, canton de Fénétrange.

Digitized by Google

employés autrichiens, parfois d'origine bohême, qui prirent les noms des colons lorrains à leur arrivée ; ceux-ci, pour la plupart, ne savaient pas écrire, ainsi que le témoignent les nombreuses croix qu'en place de signature nous avons trouvées au bas de leur acte d'engagement comme colons. N'oublions pas d'ailleurs que dans les langues slaves, en allemand et en hongrois, les lettres n'ont pas la même valeur phonétique qu'en français.

Si, dans l'origine, des rapports ont continué à se maintenir entre les colons et leurs parents restés au pays natal, ils ne paraissent pas avoir été fréquents ni avoir duré longtemps. L'éloignement, la difficulté des communications, l'oubli réciproque ne l'expliquent que trop aisément. Cependant un habitant de Trübswetter nous raconta qu'à propos d'un héritage qui, il y a une quinzaine d'années, lui était échu en partage à Rhodes, il avait été vivement sollicité par les membres de sa famille qui y résidaient de venir revoir son pays d'origine.

Dans les colonies lorraines, le français n'est plus compris et parlé que par quelques vieillards qui l'ont appris de leurs parents les premiers colons. Cependant ici comme partout, au Canada, à la Nouvelle-Orléans, comme dans les colonies des réformés français réfugiés en Allemagne, s'est manifesté, à l'inverse des autres peuples, l'attachement des Français pour leur langue maternelle. Bien que perdus au milieu de populations étrangères, éloignés et sans

Digitized by Google

rapports avec leur ancienne patrie, les Lorrains ont pendant longtemps fidèlement conservé leur langue. En 1872, succombait à Charleville, à l'âge de 92 ans, une Lorraine qui ne pouvait remplir ses devoirs religieux qu'en s'exprimant en français. Dans le même village, trois braves vieillards tinrent à honneur de converser avec nous en un français qui, malgré les archaïsmes et les mots empruntés au patois lorrain dont il était émaillé, était cependant intelligible. Une femme âgée fut heureuse de pouvoir me dire la prière qu'en français elle récitait tous les soirs. Ce n'est pas sans émotion que, loin de la France, nous recueillîmes ces témoignages de la fidélité des Lorrains à leur langue maternelle.

Outre l'allemand, qui rappelle le dialecte usité en Alsace et dans le Wurtemberg, la jeune génération commence à parler le hongrois, qu'elle a appris tant dans les écoles des villages que dans celles de Szegedin : dans cette ville importante existent de bonnes écoles dans lesquelles l'enseignement est surtout donné par des religieux. La diffusion de la langue hongroise est encore favorisée par une coutume féconde en heureux résultats, autrefois en usage entre la Lorraine et l'Alsace, et encore aujourd'hui très-répandue entre la Suisse romande et la Suisse allemande, l'échange des enfants (*Kindertausch*). Deux familles de langue différente se confient réciproquement leurs enfants pour leur apprendre une langue nouvelle.

Digitized by Google

Réputés pour leur activité, leur vivacité et leur caractère jovial, nos anciens compatriotes se distinguent par plus d'un trait des éléments avec lesquels depuis plus d'un siècle ils sont en contact. Nous leur avons trouvé l'air franc et ouvert ; polis sans être serviles, ils sont éminemment sociables. Un peu obstinés dans leurs idées, ils engagent facilement des procès ; ils aiment à discuter, le font avec logique et animation sans être querelleurs ni vindicatifs. Ils sont courageux à la guerre, où un grand nombre d'entre eux se distinguent ; la plupart servent dans les hussards, l'arme nationale des Hongrois (1). Bien qu'un peu exclusifs et sortant peu de leurs villages, auxquels ils sont très-attachés, les habitants des colonies lorraines éprouvent une sympathie spéciale pour les Hongrois, tout en étant en bons rapports avec ceux des villages limitrophes. (Dans les écoles, les enfants font preuve d'une compréhension facile et plus rapide que leurs condisciples d'autre origine.)

Les Lorrains sont laborieux et économes ; aussi n'y a-t-il pas de pauvres parmi eux ; tous jouissent de l'aisance, quelques-uns sont riches.

(1) Il existait à cette époque dans l'armée autrichienne un régiment d'infanterie qui portait le nom d'un prince lorrain, celui de : *de Salm*. La principauté de Salm, médiatisée en 1802, était enclavée entre la Lorraine et l'Alsace, sur le versant oriental des Vosges, au pied du Donon ; elle avait pour capitale Senones, où résida Dom Calmet.

Digitized by Google

Les familles d'origine française vivent et s'allient le plus souvent entre elles. Comme parmi toutes les populations agricoles, les unions se font de bonne heure; peu de mois après leur rentrée du service militaire, les jeunes hommes se marient. D'après une ancienne coutume empruntée aux Saxons, les nouveaux époux sont tenus de demeurer pendant un an encore sous le toit des parents de la jeune femme, qu'ils sont obligés de servir comme valets. Le produit d'un *joch* de terre (57 ares) leur est alloué pour leur entretien.

Les sentiments moraux et religieux ont conservé chez eux toute leur puissance ; les grandes fêtes chrétiennes, Noël, Pâques, Pentecôte, sont célébrées avec éclat. A Trübswetter, la Saint-Sylvestre et le jour de l'an sont célébrés comme en France et sont l'occasion d'échanges de cadeaux. Menant une vie calme et monotone comme les plaines au milieu desquelles ils sont perdus, les Lorrains de Hongrie saisissent avec empressement les événements de famille pour en faire l'occasion de fêtes prolongées et bruyantes. Dans les cortéges qui, lors des mariages, parcourent les villages, pendant que sur leur passage retentissent des coups de feu, ils aiment à se faire précéder de corps de musique pour laquelle ils sont d'ailleurs peu bien doués. Aux baptêmes, comme lors des fêtes, des dragées sont distribuées aux enfants à la sortie de l'église. Cet usage dans ces contrées ne se rencontre que parmi les colons lorrains.

Digitized by Google

Ils sont passionnés pour la danse, les jeux d'adresse, comme le billard, et aussi les jeux de hasard, parmi lesquels ils ont conservé pendant longtemps l'usage d'un jeu de cartes, la *préférence,* autrefois répandu en France. De sens droit et pratique, d'une prudence qui touche à la méfiance, peu disposés à accueillir les idées ni les inventions nouvelles, les colons lorrains, comme les populations agricoles vivant dans l'isolement, n'ont guère qu'une préoccupation : travailler pour eux et leurs plus proches et augmenter leur bien.

Quand des parents meurent laissant des enfants mineurs, tous leurs biens sont vendus. Le produit, partagé en autant de parts qu'il y a d'enfants, est confié à une commission spéciale chargée dans chaque commune d'administrer les biens des orphelins; les intérêts servent à l'entretien d'enfants jusqu'à l'âge de douze ans, à partir duquel ils sont obligés de servir comme valets. Leur fortune leur est remise à l'âge de leur majorité (1).

Dans les villages lorrains, la race est forte et robuste : les conditions hygiéniques favorables, l'abondance dans laquelle vivent les habitants, les travaux exclusivement agricoles auxquels ils se livrent, permettaient de le prévoir. La durée de la vie moyenne est au-dessus de la normale, beaucoup de personnes atteignent un âge très-avancé. Les ma-

(1) D'après la loi hongroise, les hommes sont majeurs à 24 ans, les femmes à 18.

Digitized by Google

ladies sont relativement rares. Il n'existe pas de maladies endémiques dans la contrée. Toutefois, après les années pluvieuses surviennent assez souvent des fièvres et affections paludéennes qu'expliquent la facilité avec laquelle se forment sur un sol sans nulle déclivité des mares d'eau croupissante et la propriété que possède le sol très-riche en humus de retenir l'eau pendant très-longtemps (1).

Les colons lorrains excellent à cultiver la terre; aussi dans leurs villages la terre vaut-elle quatre fois plus que dans les localités environnantes; par leurs soins ont été créées des pépinières d'arbres fruitiers qu'ils montrent avec orgueil. A côté de l'agriculture, ils se livrent avec succès à l'élève du bétail et du cheval; leurs produits, généralement des chevaux de demi-sang, sont estimés sur les marchés de Temesvar.

Telles sont aujourd'hui les colonies lorraines en Hongrie. A-t-on conservé quelque souvenir dans les villages de Lorraine de ceux qui, il y a plus d'un siècle, quittèrent leur sol natal pour aller s'établir au loin? Les noms de famille que nous avons retrouvés à Saint-Hubert, Charleville, Seul-

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le Dr Vétyé, médecin à Trübswetter, dont la famille (Vautier) est originaire de Pignan, arrondissement de Brignoles (Var).

Digitized by Google

tour, Trübswetter, etc., existent-ils encore dans nos villages lorrains ? Autant de questions qu'il était naturel et intéressant d'élucider.

Des recherches faites par nous dans d'anciens registres communaux, des renseignements recueillis auprès des municipalités, des ecclésiastiques, nous permettent d'y répondre.

Le nom de Charleville que porte l'une des colonies lorraines pouvait faire supposer qu'il lui avait été donné par des colons en souvenir d'un village de ce nom situé dans l'ancien département de la Moselle, dans le canton de Vigy, à 40 kilomètres au nord-est de Metz. Renseignements pris, il s'est trouvé que parmi les habitants les plus âgés de Charleville n'existe aucune tradition relative à l'émigration de familles pour la Hongrie il y a cent ans? Une ferme importante aux environs de Metz porte aujourd'hui le nom de Saint-Hubert. Serait-ce en souvenir d'elle que quelques colons originaires du pays messin auraient donné son nom à leur nouvelle résidence en Hongrie ?

Sur d'autres points, nos recherches ont été plus fructueuses. Dans le département de Meurthe-et-Moselle, à Moncel (village ayant appartenu à un ancien bailliage de l'évêché de Metz), quelques personnes savent qu'il y a un siècle des membres de leurs familles ont émigré pour la Hongrie (1). A

(1) Communication verbale de M. le maire de Moncel.

Digitized by Google

Arracourt (autrefois Auralcourt, village situé dans l'ancien bailliage de Lunéville, près de la frontière actuelle), on sait qu'un nommé Lacouture, en partant pour la Hongrie, a laissé en propriété à la commune un terrain qui, depuis 1780, est devenu le cimetière de ce village (1). Dans les villages de Bezange-la-Grande, Moncel, Arracourt, à un moindre degré dans ceux de Sornéville, Valhey, Bathlémont, Parroy, Pettoncourt, tous situés dans le département de Meurthe-et-Moselle, dans la Lorraine annexée à Moyen-Vic, Château-Salins, Chambrey, Aulnoy-sur-Seille, existaient, de 1751 à 1770 et existent encore en partie aujourd'hui, un grand nombre de familles dont nous avons retrouvé les noms dans les colonies lorraines de langue française de la Hongrie (comparer entre eux les tableaux III et V). Les résultats auxquels ont abouti nos investigations, rapprochés des renseignements rapportés de Hongrie, nous autorisent à penser que c'est de la région comprise entre Nancy et Metz qu'un grand nombre de ces colons furent originaires.

Des recherches analogues pour déterminer les points précis d'où émigrèrent les colons lorrains de langue allemande et les Alsaciens eussent présenté des difficultés trop grandes pour que nous ayons pu les entreprendre.

Quoi qu'il en soit, il reste démontré qu'il existe

(1) Communication verbale de M. le curé d'Arracourt.

Digitized by Google

dans le sud-est de la Hongrie, à quatre cents lieues de la mère patrie, un groupe important de colonies lorraines et alsaciennes ; bien que leur fondation remonte à plus d'un siècle, quelques-unes d'entre elles ont conservé, avec le souvenir de leur origine, des caractères spéciaux qui m'ont paru dignes d'appeler l'attention sur elles.

Digitized by Google

TABLEAU N° I.

Consignations-Tabelle über 266 *teutsche Familien so ich Fr. Anton Leutner, Kays. Notarius, vom* 25. *August bis* 3. *Decemb.* 1770 *in der Reichsfestung Kehl aufgebracht und zu allerhöchst K. K. Dienst mit besonderm Verhaltungs-Unterrichte, Marscheroutten und Geleithsbriefen als Banatische Colonisten an die hochgräfliche von Kevenmüllerische Kanzley nach Wien abgeschickt habe*[1].

Diese Familien sind aus :

Achenheim	1	Heiligenberg	1	Ostwald	2
Beblenheim	1	Herrlisheim	9	Ottrot	1
Benfelden	1	Holzheim	1	Reitwiller	2
Bergbieten	2	Illkirch	1	Reichshoffen	1
Bischheim	1	Kertzfelden	2	Rumersheim	1
Bischofsheim	2	Kleinlandau	2	Ruprechtsau	2
Bœrsch	2	Kintzheim	1	Schäffolsheim	2
Buxweiler	1	Kirchheim	1	Scharrachbergheim	1
Brumath	1	Killstett	1	Singrist	1
Colmar	3	Largitzen	1	Strassburg	37
Dachstein	1	Lochweiler	1	Staffelfelden	3
Dahlenheim	1	Lützelburg	1	Still	3
Dangolsheim	4	Mariakirch (Ste-		Stotzheim	2
Dinsheim	7	Marie-a.-Mines)	2	Suffelweyersheim	1
Düppigheim	5	Marlenheim	2	Tränheim	4
Ebersmünster	1	Meistratzheim	1	Türckheim	1
Ergersheim	2	Mertzwiller	1	Wantzenau	9
Epfig	1	Molsheim	1	Wasslenheim	1
Ernolsheim	8	Mühlbach	3	Wendenheim	1
Fessenheim	1	Mutzig	2	Westhausen	1
Flexburg	2	Neugartheim	1	Westhoffen	4
Forstheim	2	Niederbronn	1	Weissenburg	1
Gambsheim	4	Niedernai	4	Willgottheim	3
Geispolsheim	1	Oberbergheim	1	Wittersheim	2
Gumbrechtshof-		Oberbronn	1	Wollisheim	3
fen	1	Obernai	5	Wolxheim	6
Hagenau	2	Offendorf	1		203[2]
Haslach	1	Ostheim	1		

TABLEAU N° II.

État des villages lorrains d'où furent originaires les colons qui, du 1[er] *janvier à la fin d'août* 1765, *furent établis en Hongrie à*[3] :

Saint-Ivan : d'Ebringen, Lemberg, Rohrbach, Saaralbe, Welferdingen, Wollmünster (Moselle).

Gaidobva : de Bettingen, Biningen, Bitsche, Grossrederchingen, Remelingen, Uckingen (Moselle); Finstingen (Fénétrange), Marbach (Meurthe); Biederthal, Niederseebach, Urbeis (Alsace).

Apathin : de Biningen (Moselle); Rixingen (Réchicourt) (Meurthe).

Bukin : de Betteringen, Halleringen, Roppweiler (Moselle).

[1] Pièce des archives de la Chambre aulique, à Vienne.

[2] Soixante-trois familles non alsaciennes complétant cette liste étaient originaires de pays allemands des bords du Rhin.

[3] *Copia designationis* der Colonisten die vom 1ten Januar bis Ende August 1765 theils mit Königlichen Pässen, theils selbst hier zur Impopulation angekommen sind. (Pièce des archives de la Chambre aulique.)

Digitized by Google

TABLEAU N° III.

État des noms de famille d'origine française les plus répandus dans les colonies de Saint-Hubert, Charleville, Seultour, Trübswetter, Gottlob et Ostern[1].

FAMILLES.	COMMUNES.					
Amand	.....	.....	.....	Trübswetter.		
André	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Barbier	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Bastien	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Bartu	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Bertram	Charleville.					
Blecz	.....	Saint-Hubert.				
Boisel	Charleville.					
Boisseau, Boizo	Charleville.	.....	.....	Trübswetter.		
Bourbonce	.....	.....	.....	.....	.....	Ostern.
Butin, Budin	.....	.....	.....	.....	.....	Ostern.
Budinet	.....	.....	.....	.....	.....	Ostern.
Capitaine	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Clasquen, Glaszen	.....	.....	.....	Trübswetter.	Gottlob.	
Dauphin	.....	.....	.....	.....	.....	Ostern.
Decreon, Decrion, Kreon	Charleville.	.....	.....	.....	.....	Ostern.
Deny	.....	Saint-Hubert.				
Dibo, Dippold	.....	.....	Seultour.	.....	.....	Ostern.
Didon	.....	.....	Seultour.			

[1] Extrait des protocoles des naissances, mariages et décès de ces paroisses depuis 1773.

Il eût été facile de donner à ce tableau des proportions beaucoup plus étendues si nous y avions inséré les noms des familles de colons qui, arrivées lors de la fondation des colonies, se sont éteintes depuis cette époque. Pour la seule colonie de Trübswetter, nous avons relevé dans un registre mortuaire de 1773 à 1813, les noms suivants qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus : Benat, Berger, Bernard, Bourgignon, Brissar, Buisson, Burgoy, Charrière, Cleman, Clodon, Fririon, Girard, Lamoulin, Loran, Pernet, Pierson, Ponsard, Roilin, Simonet, Toussaint, Viome (Wuillaume), Willot — Dans le registre de baptêmes des villages de Saint-Hubert et Heufeld, de 1771 à 1773, nous avons trouvé les noms de : Lambert, Lavigne, Margier, Piliot, Prinet (Brunet), Simono, etc.

Digitized by Google

FAMILLES.	COMMUNES.					
Düppong, Dippon	.....	.....	Seultour.	.....	.....	Ostern.
Durand	.....	.....	.....	Trübswetter.		
François	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Frécot, Fricot, Freko, Frecka	.....	.....	Seultour.	Trübswetter.	.....	Ostern.
Furni	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Gaudie, Gaude	.....	.....	.....	.....	Gottlob.	
Genet	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Gervais	.....	.....	Seultour.			
Goffeng	.....	.....	.....	.....	.....	Ostern.
Griffatong	Charleville.	.....	.....	Trübswetter.		
Grodidie	Charleville.	.....	.....	.....		
Harjo	Charleville.	.....	Seultour.			
Hary	.....	Saint-Hubert.	.....	.....	.....	Ostern.
Henrard	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Hujjon	Charleville.	.....	.....	.....	.....	Ostern.
Jacquain	.....	.....	.....	Trübswetter.		
Jardin	.....	.....	Seultour.			
Karé, Kari	.....	.....	.....	.....	.....	Ostern.
Kartje, Kartye	Charleville.					
Kleer	.....	.....	.....	.....	.....	Ostern.
Kolling, Colleng	Charleville.	.....	Seultour.	Trübswetter.		
Kristof	.....	Saint-Hubert.				
Laflüe	.....	Saint-Hubert.				Ostern.
Laurent, Loret	Charleville.	.....	.....	.....	.....	
Laurin	.....	.....	.....	.....	Gottlob.	
Leblanc	Charleville.					
Lefor	Charleville.	.....	.....	Trübswetter.		
Lego	.....	.....	.....	.....	Gottlob.	
Lenbart	.....	.....	.....	.....	Gottlob.	
Leroi	.....	.....	Seultour.			

Digitized by Google

FAMILLES.	COMMUNES.					
Lethang		Saint-Hubert.				
Lischerong						Ostern.
Magra				Trübswetter.		
Manœuvre				Trübswetter.		
Masson, Massong, Mazon	Charleville.	Saint-Hubert.	Seultour.			Ostern.
Marting						Ostern.
Marschall			Seultour.	Trübswetter.		
Mathieu, Matje	Charleville.		Seultour.			
Merschan						Ostern.
Morang	Charleville.					
Muniet					Gottlob.	
Mougeon, Muschong	Charleville.	Saint-Hubert.				
Nikolet						Ostern.
Noël	Charleville.			Trübswetter.		
Oberteng, Oberting	Charleville.	Saint-Hubert.		Trübswetter.		
Obry				Trübswetter.		
Oriol						Ostern.
Parmanthié			Seultour.			
Parison				Trübswetter.		
Pauleng				Trübswetter.		
Perreng		Saint-Hubert.				
Petitjean				Trübswetter.		
Piar, Piard				Trübswetter.		
Pikar					Gottlob.	
Piko	Charleville.					
Plenard					Gottlob.	
Potvin						Ostern.
Prevot			Seultour.			
Potje				Trübswetter.	Gottlob.	
Priel						Ostern.

Digitized by Google

FAMILLES.	COMMUNES.					
Quirin			Seultour.			
Raboir			Seultour.			
Rassilier, Racilye					Gottlob.	Ostern.
Rischar, Rishar			Seultour.	Trübswetter.		
Renard				Trübswetter.		
Renye				Trübswetter.		
Renno						Ostern.
Roset, Rossier		Saint-Hubert.	Seultour.			Ostern.
Roussilo						Ostern.
Ruchet				Trübswetter.		
Remillon			Seultour.			
Russo	Charleville.					Ostern.
Samson						Ostern.
Schiro						Ostern.
Simoneau			Seultour.			
Tassie					Gottlob.	
Tazen						Ostern.
Tetard				Trübswetter.		
Tonnelier	Charleville.					
Thiebaut, Tjebo				Trübswetter.		
Toutenuit, Tuttenuit				Trübswetter.		
Tyrion, Thierjung, Tirjun					Gottlob.	Ostern.
Vendredi	Charleville.					
Villier						Ostern.
Vinson, Vissenz				Trübswetter.		Ostern.
Votier, Votje, Vitje				Trübswetter.		Ostern.
Vive, Vivet				Trübswetter.		
Willar		Saint-Hubert.	Seultour.			
Wodreng		Saint-Hubert.				

Digitized by Google

TABLEAU N° IV.

Tableau statistique de la population actuelle de Saint-Hubert, Seultour, Trübswetter, Gottlob et Ostern[1].

Villages.	Noms hongrois.	Catholiques.	Grecs unis.	Grecs orthodoxes.	Israélites.	Enfants.
Saint-Hubert[2]. . . .	Szent-Hubert *ou* Nagy-Oroszi. .	1,304	"	14	7	232
Charleville.	—	750	"	18	7	123
Seultour.	—	824	"	4	"	339
Trübswetter[3]. . . .	Nagy-Ösz.	3,365	4	35	"	602
Gottlob[4].	Kis-Ösz.	1,092	"	6	5	181
Ostern[5].	Kis-Komlos.	2,411	"	"	"	369

[1] Extrait du *Schematicus Cleri* pro 1875.

[2] Saint-Hubert a reçu le nom de Nagy- (grand) Oroszi pour le distinguer d'un village situé à quelque distance appelé Kis-Oroszi, habité par des Hongrois.
Saint-Hubert, Charleville et Seultour sont aujourd'hui dans le Comitat de Torontàl, *Stuhlbezirk* (arrondissement) de Hatzfeld.
Les noms de Nagy-Oroszi, Nagy-Ösz et Kis-Ösz auraient été donnés par les Hongrois aux colonies de Saint-Hubert, Trübswetter et Gottlob, parce qu'elles furent construites sur les ruines d'anciens villages hongrois détruits pendant les guerres contre les Turcs.

[3] Trübswetter, autrefois sous la dépendance de la Couronne (K. K. *Camerat-Verwaltung*), devint plus tard possession d'un comte d'Alvinzy, général autrichien, puis fut cédé au comte Albert Gyulay. — Les Grecs qui y résident servent comme valets de labour.

[4] Le village fut donné, en 1790, en seigneurie au baron Antoine Liptay, général autrichien, en récompense des victoires remportées par lui sur les Turcs.

[5] Ostern est appelé en hongrois Kis- (petit) Komlos, pour le distinguer d'un village important, Banat-Komlos, habité par des Roumains grecs orthodoxes, situé à environ 12 kilomètres.

Digitized by Google

TABLEAU N° V.

État des noms de familles existant, de 1760 *à* 1772, *en Lorraine, dans les communes de Moncel, Arracourt, Bezange-la-Grande, Moyenvic*[1].

FAMILLES.	COMMUNES.			
Auberting	.....	Arracourt.	.....	Moyenvic.
Aubry	.....	Arracourt.		
Barbier	Moncel.	Arracourt.	Bezange.	
Bizet[2]	.....	.....	.....	Moyenvic.
Boisel	.....	Arracourt.		
Capitaine	.....	Arracourt.		
Cheminée	.....	.....	.....	Moyenvic.
Colin	.....	Arracourt.	Bezange.	Moyenvic.
Decreon	Moncel.	Arracourt.	.....	Moyenvic.
Didon	.....	.....	.....	Moyenvic.
Durand	Moncel.	.....	Bezange.	
Fréco	.....	Arracourt.		
Genet	.....	Arracourt.		
Glasquen	.....	.....	Bezange.	Moyenvic.
Griffatong	Moncel	Arracourt.	Bezange.	Moyenvic.
Hamand	Moncel.	Arracourt.		
Henriot	.....	.....	.....	Moyenvic.
Jardin	Moncel.	.....	.....	Moyenvic.
Lefort	.....	Arracourt.	Bezange.	Moyenvic.
Leroi	Moncel.	Arracourt.	.....	Moyenvic.
Lestang	.....	.....	.....	Moyenvic.
Lorain	Moncel.			
Malgras	.....	Arracourt.	Bezange.	
Marchal	.....	Arracourt.	Bezange.	
Marschan	.....	.....	.....	Moyenvic.
Marting	Moncel.	.....	.....	Moyenvic.
Masson	Moncel.			
Mathieu	Moncel.	.....	Bezange.	
Mouchot	.....	.....	Bezange.	
Mougeon	Moncel.			
Noël	Moncel.	Arracourt.		
Pariset	.....	Arracourt.		
Parisot	.....	Arracourt.	Bezange.	
Parmentier	.....	Arracourt.	.....	Moyenvic.
Paulin	Moncel.	Arracourt.		
Picard	Moncel.	Arracourt.		
Plinar	.....	.....	.....	Moyenvic.
Renard	.....	Arracourt.		
Renaut	.....	.....	Bezange.	
Richard	.....	Arracourt.		
Rousseau	.....	.....	Bezange.	
Ruchet	.....	Arracourt.		
Samson	.....	.....	.....	Moyenvic.
Thyrion	Moncel.			
Villar	Moncel.			
Vincent	Moncel.			
Vivier	Moncel.	Arracourt.		

[1] Extraits des Registres communaux. — [2] On retrouve à *Vic* les noms de Bizet, Decréon, Jardin, Ruchet; à *Château-Salins*, ceux de Bizé, Degré, Hamand, Jardin, Liégaut, Mougeon, Munier, Remillon, Richard, Thirion, Vautier, qui se trouvent tous mentionnés au tableau n° III.

Digitized by Google

TABLEAU N° VI.

État des villages de colons construits dans le Banat de Temesvar depuis l'année 1762 *jusqu'à la fin de novembre* 1772[1].

VILLAGES NOUVEAUX.	Construits pour Familles.	VILLAGES AGRANDIS.	Familles nouvelles.
1765 Billet[2]	252[3]	1762 Neu-Arad	42
1766 Hatzfeld	40	Guttenbrunn	148
Szakelhaz	300	1763 Bessenova	104
Engelbrunn	106	Mercydorf	143
Schöndorf	210	St-Peter	34
1767 Csadat	202	Gyarmata	235
Gros-Jeza	202	Bruckenau	92
1768 Grabaz	202	Peszack	42
1769 Bogaros	200	Werschetz	30
1770 Albrechtsflur	78	Jutteriz	5
Blumenthal	93	Weisskirchen	4
Heufeld	78	Lugos	9
Klein-Jeza	100	Mayerhof	20
Marienfeld	123	1764 St-Andras	34
Mastort	78	Saderlack	5
Seegenthau	75	Freydorff	19
1771 Saint-Hubert	75	Lippa	71
Charleville	62	Detta	21
Seultour	62	Mehadia	4
Wiesenhaid	98	Gross-Becskerek	4
Kreuzstätten	63	Perjamos	74
Lichtenwald	40	1765 Neudorf	148
Bugberg	30	Gross-St-Miklos	152
Neuhof	30	Csanad	139
Klein-Aldringen	30	1766[4] Csakova	5
Charlottenburg	30	Fascet	35
Kœnigshoffen	30		1,619
Greiffenthal	30		
1772 Trübswetter	200		
Gottlob	200		
Ostern	50		
	3,783		
	1,619		
	5,402		

[1] Pièce datée de Temesvar le 8 mai 1773, conservée aux archives de la Chambre aulique à Vienne. Bien qu'elle ne se rapporte pas spécialement à la colonisation par les Lorrains, elle nous a paru intéressante pour faire apprécier l'importance de la colonisation en Hongrie.

[2] Presque tous ces villages étaient situés dans les districts de Temesvar, de Lippa et de Csanad. (V. la carte.)

[3] Les chiffres cités par Böhm (*Gesch. des Temes. Banats*, T. I, p. 262 à 269) sont un peu plus élevés, ce qui peut tenir à ce que plus tard l'affluence croissante des colons nécessita la construction d'habitations en plus grand nombre.

[4] Des familles lorraines, venant d'autres colonies, furent établies en 1783 à Lovrin, en 1794 à Catharinendorf.

Digitized by Google

NOTE

SUR LA

DÉCOUVERTE DU GOODYERA REPENS

AUX ENVIRONS DE NANCY

PAR M. FLICHE

PROFESSEUR A L'ÉCOLE FORESTIÈRE

Dans sa *Flore de Lorraine,* M. Godron compte le *Goodyera repens A. Br.* au nombre des orchidées habitant sa circonscription florale. En réalité, cette plante remarquable n'était point alors connue en Lorraine. On l'avait recueillie seulement sur le versant oriental des Vosges, que l'auteur, pour d'excellentes raisons, n'avait pas cru devoir négliger. Depuis, elle a été rencontrée sur le versant occidental de ces montagnes, à Coinches et à Cornimont. M. Godron a enregistré ces découvertes dans sa dernière notice sur la *Flore de Lorraine* (1) insérée dans les *Mémoires* de l'Académie. Elle vient d'être trouvée aux environs de Nancy par M. le docteur Ch.

(1) Godron, *Notice sur les explorations botaniques faites en Lorraine de* 1857 *à* 1875. Nancy, 1875, p. 98.

Digitized by Google

Chatelain qui, le 16 juillet dernier, m'en a apporté des échantillons frais recueillis par lui dans un petit bois de pins situé sur le plateau de Dommartemont.

L'intérêt qui s'attache à cette curieuse orchidée, à ses migrations à la suite des conifères, fait corroboré par sa nouvelle station de Dommartemont, m'a engagé à visiter cette dernière et m'a fait penser aussi qu'il ne serait pas inutile de signaler immédiatement cette découverte botanique et de donner quelques détails sur la station. L'examen que j'ai pu faire de la plante vivante m'a permis de vérifier ou de compléter les observations que nous possédons déjà sur sa structure et sa physiologie. Le résultat de mes recherches sur ce sujet trouvera place à la fin de la présente note.

Le petit bois de pins où le *Goodyera* a été trouvé est de création récente. Comme Malzéville, Dommartemont possédait des terrains absolument improductifs provenant d'anciennes carrières. Il y a une trentaine d'années, ces deux communes eurent la sage pensée d'entreprendre, sous la direction de l'école forestière, le reboisement de ces pierrailles. On y employa différents conifères, en donnant primitivement la préférence au pin sylvestre. C'est dans un bouquet résultant des premiers travaux que M. Chatelain a rencontré le *Goodyera*. Il occupe une surface très-restreinte, un quart de mètre carré environ, mais les sujets y sont très-serrés, sauf deux

Digitized by Google

ou trois qui, provenant de branches allongées de stolons, sont destinés à étendre l'aire de la plante ; ils sortent de terre soit au milieu des débris de diverse nature provenant des pins, soit au milieu des mousses. La plante est sous l'abri immédiat d'un petit épicéa complétement rabougri ; mais la masse du peuplement forestier est constituée par des pins sylvestres ; il est peu serré, surtout à l'exposition du couchant, en sorte que le couvert n'est pas très-épais. Le 18 juillet, à 5 heures du soir, la lumière du soleil arrivait bien tamisée sur le sol. Elle est assez abondante pour qu'on rencontre autour du *Goodyera* des mousses, des plantains, des pimprenelles, des cirses, des sésélis, un jeune chêne. Un petit nombre de ces plantes cependant arrivent à fleurir. Dans tout le bois on rencontre en abondance une autre orchidée l'*Epipactis latifolia All.* Le sol est couvert de débris, feuilles, ramilles, écorces, etc., provenant des pins.

Le *Goodyera* a-t-il toujours existé au-dessus de Dommartemont ou bien y est-il arrivé récemment? Tout milite en faveur de la seconde manière de voir, puisque le sol du petit bois a été profondément retourné pour l'extraction de la pierre, puisqu'aussi, après l'abandon de la carrière, il est resté nu, le peu d'herbe qu'il produisait étant brouté par les moutons, toutes conditions en désaccord absolu avec ce qu'on a observé jusqu'à présent pour notre orchidée. Nous sommes donc ici devant un fait d'in-

Digitized by Google

troduction absolument semblable à celui que M. Chatin a observé au Mail-de-Henri IV (forêt de Fontainebleau) pour la même plante (1) et qui a justement excité l'intérêt des botanistes parisiens. La plante qui nous occupe paraît, du reste, sujette à des apparitions subites loin de son centre primitif, mais toujours sous des conifères. En effet, M. Gay (2), à propos de la découverte de M. Chatin, a cité une observation du même genre, faite dans les plantations de pins de Duhamel du Monceau (département du Loiret).

Il semble même que l'arrivée du *Goodyera* aux environs de Nancy soit de date très-récente, et il ne faut certainement pas y voir une étape de la plante dans sa marche vers Paris. Le bois de Dommartemont n'a atteint que depuis peu d'années l'état qui lui convient ; la faible surface occupée par l'espèce, jointe à la vigueur des sujets qui la représentent, semble indiquer qu'elle s'est montrée depuis fort peu de temps. Elle a fleuri l'année dernière, comme le prouvent des débris de fruits, mais peut-être pas plus tôt.

Comment se font ces migrations? C'est un point encore fort obscur. On les attribue généralement à un transport involontaire par l'homme. Des graines seraient restées adhérentes à des graines de pin ayant servi à l'ensemencement du sol. Cette expli-

(1) *Bull. Soc. bot. de France*, t. I, 1854, p. 108.
(2) *Ibid.*, p. 193.

Digitized by Google

cation est inadmissible pour Dommartemont, où le bois a été créé exclusivement par voie de plantation. Reste donc le transport par les oiseaux ou par le vent.

L'action de ce dernier agent me semble la plus probable. On sait à quelles énormes distances peuvent être transportées des poussières, celles provenant des volcans par exemple. Or, les graines des orchidées sont d'une extrême légèreté; elles sont comparables, sous ce rapport, aux spores des acotylédones, et c'est probablement à raison de cette propriété que cette famille apparaît très-vite sur les terrains abandonnés à la végétation spontanée. C'est ainsi que, dans un reboisement effectué aux environs de Sens, sur une surface de 200 hectares environ de terrains en culture, j'ai vu apparaître plusieurs *Orchis*, *Ophrys*, etc., en même temps que les plantes dont les fruits à aigrettes ou charnus facilitaient le plus la dispersion par le vent ou les oiseaux.

Les orchidées ne seraient pas seules dans ce cas. Ainsi les *Pyrola*, dont les graines sont également d'une extrême légèreté, nous présentent un fait d'introduction à longue distance des stations d'origine dans le *Pyrola secunda*, espèce des pineraies et des sapinières des Vosges, rencontré dans une plantation de pins aux environs de Reims (1).

(1) Lambertye, *Catalogue des plantes vasculaires de la Marne*. Paris, 1846.

Digitized by Google

Mes observations organographiques et physiologiques ont porté sur les feuilles, les tiges et les rhizomes; sur les fleurs j'ai tenu à vérifier et à compléter les observations de Darwin. Ce qu'il dit du *Goodyera repens* dans le remarquable ouvrage qu'il (1) a consacré à la fécondation des orchidées est en effet très-succinct et incomplet, parce qu'il n'avait pu étudier cette plante que sur un petit nombre d'échantillons dont la floraison était fort peu avancée. Il décrit avec la plus rigoureuse exactitude, comme j'ai pu le constater, la structure de la fleur et le procédé si remarquable au moyen duquel le pollen reste adhérent à toute tige très-mince, épingle ou trompe d'hyménoptère. Il fait observer en outre que sur les jeunes fleurs, le passage permettant l'apport du pollen sur le stigmate est tellement étroit, que cette introduction est impossible. Il émet l'opinion qu'il doit ensuite s'élargir de telle sorte que, probablement, le pollen pris sur une jeune fleur soit porté sur une fleur plus ancienne. Il y aurait donc croisement entre deux fleurs distinctes, disposition en général très-favorable à une fécondation parfaite, comme le démontrent de nombreuses recherches du célèbre naturaliste anglais. Dans une note ajoutée à la traduction française de son ouvrage (2), il cite

(1) Ch. Darwin, *On the various contrivances by which british and foreign orchids are fertilised by insects*. London, 1862, p. 112.

(2) Darwin, *Fécondation des Orchidées*, trad. Rérolle. Paris, 1870, p. 115.

Digitized by Google

un travail du botaniste américain Gray sur le même sujet et dit : « Le professeur Gray confirme les idées que j'ai émises sur la structure et le mode de fécondation du *Goodyera repens*, qui sont également applicables à une espèce très-distincte, le *Goodyera pubescens*. M. Gray pense que le passage conduisant dans la fleur, très-étroit d'abord, devient plus large comme je l'avais soupçonné, lorsque la floraison est très-avancée, mais il croit que c'est la colonne et non le labelle qui change de position. » Mes observations confirment complétement les idées d'Asa Gray. Le labelle reste en effet immobile, mais la colonne s'écarte si subitement et si complétement, que la fécondation d'une fleur par son propre pollen est presque impossible. J'ai essayé en vain, avec une très-forte épingle, d'enlever par un même mouvement le pollen d'une fleur et de le porter sur le stigmate sans pouvoir y parvenir. Sur les jeunes fleurs, l'occlusion de ces organes rendait très-facile l'enlèvement du pollen, mais empêchait son arrivée au stigmate; sur les vieilles, leur ouverture rendait l'introduction du pollen étranger très-facile, l'enlèvement du leur au contraire nécessitait un acte spécial. Au moment où j'ai fait mes observations, après des journées exceptionnellement fraîches pour la saison et au commencement de la floraison, les fleurs avaient été peu visitées par les insectes, les masses polliniques étaient généralement encore en place. Cependant quelques fleurs inférieures, dont

Digitized by Google

le pollen avait été enlevé sans qu'on pût le retrouver sur le stigmate, me semblent prouver que dans la nature les choses se passent comme je les ai vues dans mes expériences. Je regarde donc la fécondation croisée de fleur à fleur et opérée par les insectes comme le mode normal chez le *Goodyera repens*, ainsi que chez l'immense majorité des orchidées.

Les enveloppes de la fleur, sauf le labelle, l'ovaire, la tige, surtout dans sa région supérieure, sont couverts de poils glanduleux. Ils retiennent des poussières inorganiques, mais je n'y ai pas vu d'insectes; il ne semble pas probable, dès lors, que ces poils jouissent des propriétés remarquables de ceux que présentent d'autres plantes. Les feuilles en sont dépourvues; à Dommartemont leurs nervures sont vertes; elles ne présentent pas la couleur rougeâtre qu'on a donnée comme caractéristique de l'espèce.

Sa manière de végéter, fort bien décrite par Schœnfeld (1), est des plus remarquables. Un rhizome articulé très-ramifié se maintient à une très-faible distance de la surface du sol. Ses rameaux propagent la plante; en effet, tous finissent par percer la mousse ou le terreau dans lesquels ils végètent pour donner à leur extrémité une rosette de feuilles, puis une hampe florale. Schœnfeld fait

(1) *Bull. Soc. bot. de France*, t. II, 1855, p. 595.

Digitized by Google

remarquer que ce rhizome se trouve constamment en relation avec le terreau provenant des feuilles, ramilles, écorces, etc., des pins; c'est aussi ce qu'on observe à Dommartemont. Il ajoute que le terreau est indispensable à la plante. Cela me semble aussi infiniment probable (1). Il est fort remarquable, en effet, de voir qu'on rencontre toujours le *Goodyera* sous les conifères, plus habituellement sous les pins, quelquefois aussi sous d'autres espèces du même groupe, sous le sapin pectiné par exemple, en Savoie (2). Ce fait serait d'accord avec ce que nous connaissons des plantes parasites. Tandis que certaines d'entre elles, les *Orobanches* par exemple, privées de chlorophylle, vivent exclusivement aux dépens de leurs plantes nourricières, d'autres, comme le *Gui*, paraissent avoir une alimentation mixte, puisque leurs feuilles sont susceptibles de décomposer l'acide carbonique. De même pour les saprophytes, et sans sortir de la famille des orchidées, nous aurions des espèces, comme le *Neottia nidus avis*, privées aussi de chlorophylle, qui vivraient exclusivement aux dépens du terreau (celui du hêtre, d'après les observations, qui paraissent exactes, de botanistes allemands) ; tandis que

(1) Il me semble bon de faire remarquer aussi que le terreau à Dommartemont renferme du mycélium en quantité considérable et souvent en rapport singulièrement intime avec les rhizomes de l'orchidée.

(2) *Bull. Soc. bot.*, t. XIII, 1866, p. 117.

Digitized by Google

d'autres, comme le *Goodyera*, pourvues de feuilles normales, auraient aussi une alimentation mixte. Peut-être même un grand nombre d'autres orchidées indigènes présenteraient-elles ce phénomène à des degrés divers. Ainsi s'expliqueraient la difficulté de leur culture, la localisation ainsi que l'apparition ou la disparition subite de certaines espèces.

M. Irmisch (1) a déjà signalé l'imperfection du système radiculaire chez le *Goodyera repens;* elle me semble plus grande encore qu'il ne le dit, au moins sur les échantillons que j'ai eus entre les mains, et je suis fort porté à croire que le rhizome en remplit en grande partie les fonctions. Sous ce rapport, cette plante se rapprocherait des *Epipagon* et *Corallorhiza*, qui sont complétement dépourvues de racines, comme l'a constaté M. Irmisch dans le travail que je viens de citer, et qui absorbent l'eau et les matières qui leur viennent du sol par leur rhizome. La grande analogie de structure de cet organe chez le *Goodyera repens* avec celle qui a été décrite pour les deux autres genres (2), milite aussi en faveur de cette opinion. Mais, comme le temps et de bons matériaux d'étude m'ont fait défaut lors-

(1) *Beiträge zur Biologie und Morphologie der Orchideen*. Leipzig, 1853, p. 62.

(2) Voir Irmisch, *op. cit.*, et de Bary, *Vergleichende Anatomie der Vegetations-Organe der Phanerogamen und Farne*. Leipzig, 1877, p. 288.

Digitized by Google

que j'ai voulu m'occuper de cette question, qui n'a été, à ma connaissance, l'objet d'aucun travail jusqu'à présent, je préfère ne pas entrer dans de plus grands détails, et je me réserve de la traiter plus tard avec le développement qu'elle comporte.

Digitized by Google

L'ATELIER DE NAZARETH

PAR

ANTOINE CAMPAUX

Nazareth flamboyait dans la pourpre et dans l'or,
Comme un roi glorieux, aux pentes du Thabor
Le soleil lentement se couchait : c'était l'heure
Où l'humble ménagère, assise en sa demeure
A son rouet, se lève, et vite, sans surseoir,
Se met en mouvement pour le repas du soir.
Leurs urnes sur le bras, les femmes de la ville
Allaient à la fontaine ; et toutes à la file
Se pressaient, attendant leur tour pour y puiser,
Et cependant passaient le temps à deviser;
Avec de gais éclats, de la journée entre elles
Ainsi qu'à l'ordinaire échangeant les nouvelles.
Et les langues allaient joyeusement leur train,
Mais nulle, certe, avec plus de verve et d'entrain,
Que celle de Thamar, une Nazaréenne
Pour qui se taire était l'égal de la géhenne,
Et qui, de la cité recueillant les propos,
Le soir, sous les nopals, tandis que l'onde à flots
Du bassin débordait, claire et perpétuelle,
Sans fin les répandait : Savez-vous, disait-elle
Au groupe curieux des femmes à l'entour,
« Mes belles, savez-vous la nouvelle du jour,
« Nouvelle toute fraîche et que la ville encore,

Digitized by Google

« Tant la chose est secrète, en ce moment ignore?
« Vous connaissez Jésus, le fils du charpentier,
« Eh bien, on dit qu'il part et ferme son chantier.
« Des pêcheurs de Jabès, la semaine dernière,
« L'étaient venus trouver, et lui faisaient prière
« De leur construire un mât avec un gouvernail;
« Mais il s'est excusé près d'eux de ce travail.
« Il n'est pas naturel de refuser l'ouvrage,
« Cela cache un départ et quelque long voyage.
« Et maintenant, pourquoi part-il? On n'en sait rien,
« A moins que ce ne soit pour se faire Essénien.
« Car il en suit déjà, sous le toit de sa mère,
« Et non pas d'aujourd'hui, le régime sévère.
« Depuis qu'on le connaît, paisible, grave et doux,
« Il semble un ange en chair descendu parmi nous.
« Nos rabbins, il est vrai, blessés de son mérite,
« A la rencontre vont le traitant d'hypocrite.
« Hypocrite! ce front si limpide et si pur,
« Qui reflète le ciel dans son regard d'azur!
« Ah! Zabulon n'a pas de fils plus saint peut-être,
« Sans compter qu'il a l'air, lorsqu'il parle, d'un maître.
« Vive Dieu! mais vraiment pour moi je ne crois pas
« Qu'on puisse rien rêver de plus grand ici-bas,
« Que ce jeune homme au port si calme et si tranquille.
« Son départ sera certe un vrai deuil pour la ville.
« Car Nazareth longtemps rira sous le soleil,
« Avant que de revoir, je le dis, son pareil.
« Mais chut, voici sa mère. »

Et paisible et sereine,
Le front noble et modeste, — on eût dit une reine,
Tant elle avait grand air, — sa cruche sur le flanc,
Une femme survint et se mit à son rang,
Doucement et sans bruit, attendant patiente,
Ainsi qu'aurait pu faire une pauvre servante.
A peine elle eut paru, la foule à son aspect,
Se taisant de concert, s'écarta de respect,
Chacune l'invitant de courtoise manière

Digitized by Google

Auprès de la fontaine à passer la première.
Et comme elle hésitait, du cœur remerciant
Et devant tant de grâce en soi s'humiliant,
Thamar lui prit des mains doucement son amphore,
Jusques aux bords l'emplit et la lui mit encore,
Toutes applaudissant, sur l'épaule d'aplomb,
Puis revint à son rang d'un pas allègre et prompt.
Cependant en son cœur pensive et recueillie,
A pas lents s'éloignait sous son urne Marie,
A Dieu seul rapportant et la gloire et l'honneur;
Et sur elle en louange, à l'entour, comme en chœur,
Toutes se répandaient, disant que nulle femme
Sur plus beau front jamais ne montra plus belle âme.
Et tandis que chacune emplissait tour à tour
Son urne à la fontaine, et que déjà le jour
Pâlissait sur les monts qui couronnent la ville,
Chèvres, bœufs et chameaux venaient en longue file,
Par leurs bergers conduits, soulevant sur leurs pas
La poudre des chemins qui, par nuages bas,
Lente et lourde montait dans le ciel empli d'ombre,
Et près du frais bassin se rassemblaient sans nombre.
Or à cette heure même, en un pauvre chantier
Aux quatre vents ouvert, Jésus le charpentier,
Avec un compagnon debout devant l'aurore,
Dégrossissait un joug au tronc d'un sycomore.
Et le bois sous le fer voltigeait en éclats,
Tant ils travaillaient dur, quand le compagnon las
De sa rude besogne, et presque hors d'haleine :
« Mon Dieu! s'écria-t-il tout à coup, que de peine
« Ici-bas pour gagner un dur morceau de pain!
« Que de misère pour ne pas mourir de faim!
« Tandis que dans la joie et l'ivresse et l'aisance
« Tant d'autres près de nous ont tout comme à plaisance!
« Est-ce donc juste, maître? » Et le dur compagnon
Jacques de Sepphoris, comme c'était son nom,
Interrogeait des yeux Jésus qui sur sa tâche,
Le corps en deux plié, travaillait sans relâche.

Digitized by Google

A ces mots cependant Jésus s'interrompit,
Appuyé sur sa hache, et l'ouvrier reprit :
« Ce n'est pas tant pour moi, maître, que pour vous-même
« Que je me plains ici; car vraiment je vous aime
« Et je souffre de voir qu'un homme comme vous,
« Un bon Israélite, et si juste et si doux,
« Un si bon ouvrier, car dans toute la ville
« On chercherait en vain charpentier plus habile,
« Qu'un homme enfin d'un cœur et si pur et si droit
« Pour sa mère et pour lui trouve le ciel si froid.
« Votre mère! Et qui plus méritait d'être heureuse?
« Est-elle assez vaillante et forte et généreuse,
« Et secourable aux gens jusqu'en sa pauvreté!
« Mais le ciel n'a pour elle, hélas ! que dureté,
« Comme de son vivant jadis pour votre père,
« Qui non plus ne connut jamais que la misère.
« Quel juste cependant et quel homme de bien!
« Mais quoi! sa probité ne lui servit de rien;
« Bien au contraire même. Ah! lorsque le Messie
« Au jour voulu de Dieu, selon la prophétie,
« — Je la lisais hier encore dans Daniel —
« Lorsque le Christ viendra pour sauver Israël,
« Le pauvre aura son jour, j'espère, et la justice!
« Car, maître, il est bien temps que tout cela finisse,
« Et qu'il luise à nos yeux le jour sans lendemain,
« Où nul ne sachant plus ce que c'est que la faim,
« Tous en frères assis à la commune table,
« Nous n'aurons plus que joie et que paix délectable. »
Et Jacques ce disant reprit sa hache au poing.
Jésus lui répondit : « Non le Christ n'est pas loin,
« Et déjà Jean-Baptiste à la Judée émue
« Sur les bords du Jourdain a crié sa venue,
« Et lui frayant la voie ainsi qu'un précurseur
« De Sion chaque jour le proclame Sauveur.
« Apprends-le donc, bientôt tu le verras paraître;
« Mais on s'expose fort, Jacque, à le méconnaître,
« Si l'on croit que le miel et le lait en ruisseaux

Digitized by Google

« Sur ses pas vont jaillir, et que l'or à monceaux
« Va de ses mains pleuvoir en rayons sur vos têtes.
« En vérité, crois-moi, ce sont bien d'autres fêtes
« Que le Christ aux regards de son peuple offrira.
« C'est plus divinement qu'il vous enrichira.
« La pureté du cœur, l'amour de la justice,
« L'espérance et la foi, l'esprit de sacrifice,
« La sainte charité, le royaume de Dieu,
« Voilà ce qu'Israël et Sion avant peu,
« Le long des grands chemins, aux portes des bourgades,
« Dont il ira partout guérissant les malades,
« Escorté de l'amour et du divin pardon,
« Se verront apporter comme un céleste don. »
Jacque à ces mots reprit en secouant la tête,
« A quoi bon qu'en Juda vienne un nouveau prophète,
« A notre état présent s'il ne doit rien changer,
« Et si de la misère il ne peut nous venger.
« A quoi bon que sur terre il se donne la peine
« De descendre vers nous, s'il ne vient la main pleine,
« Et prenant en pitié les pauvres travailleurs,
« Sur leur front ne fait luire enfin des jours meilleurs?
« Depuis le temps qu'au ciel leur cri désolé monte,
« De leur long désespoir quand Dieu fera-t-il compte?
« Les verrons-nous jamais enfin les temps prédits?
« Ou n'y faut-il plus croire, et sommes nous maudits? »
Et l'œil de l'ouvrier, à ces mots, d'un feu sombre
Sous son front s'alluma, comme un flambeau dans l'ombre.
« Jacques, lui dit Jésus en lui prenant la main,
« Jusqu'ici je fus pauvre, à partir de demain,
« Et cela sans répit, je serai misérable.
« Mon sort jusqu'à ce jour fut encor tolérable
« Sous le toit de ma mère, et dans cet atelier,
« Où quinze ans j'ai vécu travailleur journalier,
« Au pied de la montagne où grandit mon enfance,
« A partir de demain, loin d'ici, sans défense
« Contre la faim, le froid et la chaleur du jour,
« Ainsi qu'un vagabond qui n'a pas de séjour,

Digitized by Google

« Moins heureux que l'oiseau que la muraille abrite,
« Moins sûr que le renard qui trouve au bois son gîte,
« Réduit aux grands chemins où mes pieds s'useront,
« Bien souvent je n'aurai pour appuyer mon front,
« Que la marge des puits ou l'antre de la brute,
« Sans viatique allant par la Judée, en butte
« Au mépris des puissants et des Pharisiens,
« A l'insulte de tous, à la haine des miens,
« Jusqu'à ce que poussant à bout la violence,
« Sur une croix, le flanc traversé d'une lance,
« Pour qu'il ne manque rien à l'horreur de mon sort,
« L'Écriture accomplie, ils me mettent à mort,
« En pleine fête, aux jours qui ramènent la Pâque.
« — Maître, que dites-vous, hors de lui cria Jacque?
« N'est-ce pas, dites-moi, que c'est d'un autre ici
« Et non de vous vraiment que vous parlez ainsi?
« Dites-moi que ce sort ne sera pas le vôtre.
« — Cette histoire est la mienne, et non celle d'un autre,
« Lui répondit Jésus, et pas un iota
« N'en sera retranché jusques au Golgotha,
« Où le Christ doit mourir victime expiatoire;
« Car c'est ainsi qu'il faut qu'il entre dans sa gloire.
« — Mais qui donc êtes-vous, lui dit le compagnon?
« Celui, reprit Jésus, qui doit sauver Sion,
« Et par Sion le monde, une fois qu'à mon Père
« J'aurais rendu mon âme et quitté cette terre.
« — Vous êtes donc le Christ alors, dit l'ouvrier?
« Mais le Christ ne peut pas sortir d'un atelier;
« Le Christ n'a pas dû naître humblement sous le chaume,
« Lui qui doit de Juda rétablir le royaume,
« Et rendre à tout son peuple, avec la liberté,
« Son antique splendeur et sa vieille fierté.
« C'est le glaive à la main, le diadème en tête,
« Au chant des hosannahs et des hymnes de fête,
« Mariant sur ses pas la terre avec les cieux,
« Qu'il descendra vers nous terrible et radieux.
« — Ce n'est pas de la sorte, ami, reprit le maître,

Digitized by Google

« Que le Christ attendu se fera reconnaître.
« Loin de répandre au loin la terreur sur ses pas,
« Loin de faire du bruit, on ne l'entendra pas.
« Il ne brisera pas l'humble tige rampante,
« Ses pieds épargneront la mèche encor fumante;
« Et les pauvres, du monde en leur ombre oubliés,
« Tous les cœurs languissants, les fronts humiliés,
« Tout ce qui souffre et pleure, enfin toute faiblesse
« Près de lui trouvera recours, pitié, tendresse.
« Doux et compatissant, il prendra vos douleurs
« Et vos infirmités et toutes vos langueurs,
« Et courbé comme vous sous l'humaine misère,
« Épuisera les pleurs et les maux de la terre.
« Il fera plus encore; au céleste courroux,
« Ainsi qu'un criminel, il s'offrira pour vous,
« Et prenant à son compte, innocent, vos souillures,
« Vous blanchira lavés au sang de ses blessures,
« Par le coup qui le frappe, ainsi vous guérissant.
« Voilà ce que sera le Christ apparaissant,
« Un homme de douleur, sans éclat ni figure,
« Offrant tous les dehors d'une humble créature,
« Sans flamme sur le front, sans foudre, sans éclair.
« Et qui ne le verra qu'avec des yeux de chair,
« Le laissera passer, aveugle, sans connaître
« Qu'il a devant les yeux son Seigneur et son Maître;
— Et le mien, reprit Jacque à genoux achevant.
« — Tu l'as dit, repartit Jésus le relevant,
« Et ce n'est pas le sang ni les voix de la terre
« Qui te l'ont révélé, compagnon, mais mon Père.
« C'est pourquoi tu suivras à l'avenir mes pas.
« Dès cette heure à ce clou suspends donc ton compas,
« Jacques de Sepphoris, et ta hache et ta scie;
« Tu n'en as plus besoin, compagnon du Messie.
« Je ferme sans retour ce chantier dès demain;
« Un autre champ m'attend. Je m'en vais au Jourdain,
« En descendant le lac, de la main de Jean même,
« A la face des cieux, recevoir le baptême.

Digitized by Google

« Après quoi m'enfonçant au désert, devant Dieu,
« Mon Père, qui m'appelle et m'attend, au milieu
« Des abîmes béants et des cimes sauvages
« A l'ombre de la roche, assiégé de nuages,
« Quarante jours entiers je resterai priant,
« Dans le jeûne et les pleurs sans fin m'humiliant,
« Jusqu'au jour où certain que mon heure est venue,
« Enfin j'aille à mon peuple et me montre à sa vue,
« Au milieu des pêcheurs qui vivent sur ses bords,
« Sur les rives du lac viens me rejoindre alors,
« Et, sans plus me quitter désormais, suis ma trace.
« Je vais, renouvelant Israël et sa race,
« Sur le roc établir une société
« Comme il n'en a jamais, jusqu'à cette heure, été,
« Où le riche et le pauvre, unis comme des frères,
« Abdiquant à la fin leurs trop longues colères,
« Se sentiront au cœur, également élus,
« Une flamme d'amour qui ne s'éteindra plus. »
Et comme il achevait ces mots d'une voix forte,
Sa mère se montra sur le seuil de la porte,
Et lui dit doucement : « Mon fils, depuis longtemps
« Votre repas est prêt; venez, je vous attends.
« C'est bien, lui dit Jésus, nous vous suivons, ma mère. »
Et de sa robe alors secouant la poussière,
Sur les pas de Marie, en fils humble et soumis,
Accompagné de Jacque, il gagna son logis.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DU GÉNÉRAL DIDION

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR SON PRÉSIDENT

M. TOURDES

LE 6 JUILLET 1878

MESSIEURS,

Au nom de l'Académie de Stanislas, je remplis un pieux devoir en adressant ce dernier adieu à l'homme éminent que nous venons de perdre.

C'est le premier des exilés de Metz à qui l'Académie ait ouvert ses rangs; voici en quels termes dignes et simples, le 18 juillet 1872, le général Didion demandait cette hospitalité scientifique: « Forcé par les désastres de la guerre de quitter mon pays d'origine, Metz, que je croyais devoir être mon dernier séjour, j'ai choisi Nancy pour ma nouvelle patrie. » Ces quelques lignes peignent l'homme : il ne rappelait pas les titres d'une brillante carrière, il n'étalait pas les douleurs de l'exil.

Après de longs services rendus à l'armée et à la science, Didion s'était retiré à Metz, sa ville d'adoption, non pour y jouir d'un repos noblement gagné,

Digitized by Google

mais pour continuer à se rendre utile à ses concitoyens, et pour y cultiver la science qui avait été le but et l'honneur de sa vie. Nous savons tous ce qu'il était à Metz, patrie de tant de renommées militaires et scientifiques; il rompt tous ces liens, il s'éloigne, comme l'a si bien dit un de nos confrères, pour ne pas courber sous le joug son front blanchi sous le drapeau français.

Nancy l'attirait par sa réputation de ville savante et lettrée; il y arrive avec cette colonie messine si distinguée et si nombreuse, s'arrêtant à la frontière, non loin de la cité toute française, patriotique, qu'il avait tant aimée, et retrouvant dans sa patrie nouvelle les exilés de Strasbourg.

Rappelons ici quelques traits de cette carrière honorée par le travail, par la droiture, par l'élévation du caractère et des sentiments, et par les services rendus au pays. Au début, les difficultés ont été grandes, mais une volonté persévérante a triomphé de tous les obstacles. Didion était né à Thionville, le 22 mars 1798; privé bientôt de l'appui d'un père, il est placé à Pont-à-Mousson chez un professeur de mathématiques, et de là, sans autres ressources d'études, il arrive à l'École polytechnique, en 1817. Envoyé, en 1819, à l'École d'application de Metz comme sous-lieutenant d'artillerie, de grade en grade, dans cette arme savante, par la valeur de ses services et de ses travaux, avec l'assentiment de ses pairs, il arrive aux postes

Digitized by Google

les plus élevés. Nous n'avons pas à retracer la carrière militaire du général Didion, elle vient d'être appréciée, avec autant de compétence que de cœur par un de ses frères d'armes (1); c'est l'homme de science qui appartient à l'Académie. Dans cette carrière consacrée à la science, quelle longue suite d'études, poursuivies dans la même direction, avec perspicacité et conscience, avec cette continuité d'efforts qui arrivent au but! Ce n'est certes pas le lieu d'analyser, d'énumérer même de pareils travaux, ils ont eu des juges compétents et illustres; nommons ceux qui ont été les dignes appréciateurs et quelques-uns les amis du général Didion, ce sont: Poncelet, Piobert, Duhamel, Vaillant, Leverrier, Morin, ces noms qu'on aime à répéter, parce qu'ils tiennent à la gloire de nos armes et à celle de la science.

En 1837, Didion remplace Piobert comme professeur à l'École d'artillerie et du génie de Metz; c'est alors qu'il se dirige vers l'étude de la balistique, science fondamentale de l'artillerie, et qui sera l'objet constant de ses recherches. De 1837 à 1842, il fait partie d'une commission instituée à Metz pour étudier les principes du tir; il est le rapporteur de cette commission, dans laquelle se trouvent Piobert et Morin. Constatons ici une série d'expériences et de mémoires qui fondent la répu-

(1) Le général Vercly.

Digitized by Google

tation du savant : ce sont ses recherches sur la résistance des liquides et des fluides élastiques, sur la pénétration des projectiles, sur leur vitesse initiale, avec une formule nouvelle sur la résistance de l'air. Poursuivant ses études mathématiques, Didion applique le calcul des probabilités au tir des projectiles, et quand nos armes subissent une transformation, caractérisée par la rayure des canons et l'allongement des projectiles, Didion indique un moyen pratique d'appliquer cette réforme aux pièces d'artillerie.

L'œuvre capitale du général Didion est son *Traité de balistique*, présenté d'abord sous forme de mémoire à l'Académie de sciences, le 17 novembre 1845. La commission chargée d'examiner ce travail était composée de Piobert, Duhamel et Morin. Ses conclusions furent que ces calculs et ces expériences faisaient faire un pas à la solution des problèmes de la balistique, et donnaient à cette solution un plus grand degré d'exactitude, sans exiger de trop pénibles calculs. Ce travail parut ensuite, en 1860, sous forme d'un traité complet de balistique, bientôt apprécié, admis comme classique, traduit en plusieurs langues, et qui valut à son auteur le suffrage des hommes compétents et de nombreuses distinctions honorifiques.

L'Académie des sciences a inséré dans ses Mémoires plusieurs des communications du général Didion ; elle lui a accordé plus tard le titre de

Digitized by Google

membre correspondant, rattachant ainsi à l'Institut l'auteur de travaux distingués.

« N'éprouvons-nous pas un sentiment de tristesse en voyant tant d'efforts et de génie employés à perfectionner l'art de semer la mort et les ruines (1)? » mais d'un autre côté, acceptons avec une fierté patriotique les travaux de ce genre ; ils nous montrent que l'art militaire se maintient chez nous à la même hauteur, et que la bravoure française est toujours secondée par la science et par ses utiles leçons. Si dans les jours de calme et de paix, on songe moins à ces applications utiles, si on s'en détourne même pour porter ailleurs ses efforts, avec quelle anxiété on les invoque, avec quelle satisfaction on les retrouve, au jour du péril, ces garanties certaines de l'indépendance et de la grandeur d'une nation ! C'est ainsi que le général Didion les appréciait lui-même, sans passion et avec un grand sens, dans ces quelques lignes d'un de ses derniers discours : « Nous croyons avoir fait reconnaître que la France a obtenu très-souvent le premier rang dans les applications de la science aux arts militaires ; son industrie lui laisse un rang très-honorable; sa richesse naturelle lui a déjà permis de combler un vide immense et lui permettra de faire de nouveaux sacrifices. En continuant avec ensemble et sagesse à réparer de terribles désastres, elle arrivera, on

(1) Rapport sur la candidature du général Didion, par M. Blavier, août 1872.

Digitized by Google

n'en saurait douter, à pouvoir énergiquement assurer sa dignité et ses intérêts. »

Dans une autre direction, nous retrouvons encore l'homme utile : Didion s'est occupé des applications de la science à l'industrie et sur ce champ de bataille pacifique, il a aussi rencontré l'approbation de l'Académie des sciences ; on a surtout distingué un de ses mémoires sur la théorie des moteurs. Deux notices biographiques d'un grand intérêt ont été consacrées par lui au général Ardant, l'un de nos officiers du génie les plus distingués, et au général Poncelet, qui avait préludé par de beaux services militaires à ses travaux scientifiques.

Le général Didion avait fait partie de l'Académie de Metz depuis 1826 ; il avait pris une part active à ses travaux ; il était le plus ancien des membres titulaires, lorsqu'il dut se séparer de ses collègues. Soyons ici l'interprète des regrets de cette académie, qui perd en lui une de ses gloires et le témoin d'un heureux passé. Accueilli alors par l'Académie de Stanislas, il en refusa la présidence qui lui eût été unanimement déférée.

Quand Didion eut terminé sa carrière militaire, il chercha de nouveaux devoirs ; il sut en trouver, et il remplit ces obligations nouvelles avec conscience et exactitude, avec la même supériorité que dans la première partie de sa vie. Comme administrateur, il apporta au conseil municipal de Metz, dont il faisait partie, le concours d'une grande expérience,

Digitized by Google

dans toutes les questions qui exigeaient des connaissances spéciales et techniques ; il contribua entre autres au projet de distribution des eaux dont cette ville est depuis longtemps dotée. Comme savant, il était une des illustrations de Metz et il a été son représentant en diverses circonstances. Il encourageait les travailleurs qui se groupaient autour de lui, il fut le fondateur des cours industriels de cette ville.

Didion a contribué au succès de la Société de prévoyance et de secours mutuels de la ville de Metz, et ici son action ne s'est pas bornée à une ville, elle a été plus générale. Il refit les calculs de probabilité applicables aux sociétés de ce genre ; combinant les tables qui indiquent les lois de la mortalité avec celles des intérêts capitalisés et le taux des pensions, il indiqua la juste mesure qui garantit l'existence de ces sociétés utiles et qui assure leur succès. Il obtint encore ici l'approbation de l'Académie des sciences, dont le rapporteur déclara « que ce travail serait consulté avec fruit par toutes les sociétés de prévoyance, qui y verraient la nécessité de ne pas négliger les indications de la science, dont l'oubli conduit à des désastres inévitables ; qu'un ouvrage de ce genre contribuait à la prospérité de ces utiles établissements, en éclairant l'esprit des associés, des fondateurs et du public ». Quand la Société de Metz se reconstitua à Nancy sous le nom d'Association de prévoyance d'Alsace-Lorraine, elle fut heureuse de replacer à sa tête le général

Digitized by Google

Didion, et vous allez entendre la digne expression de sa reconnaissance et de ses regrets.

La situation qu'il avait à Metz, le général Didion l'a retrouvée à Nancy ; elle tenait à ses travaux et à sa carrière, mais aussi aux qualités de l'homme, à la modestie alliée à la supériorité, à la bienveillance dans la dignité, à ces vertus qui inspirent l'affection et l'estime. Citons un trait qui caractérise ce bon sens uni à la délicatesse du cœur. Le général Didion a été longtemps examinateur de sortie à l'École militaire de Saint-Cyr ; quand il avait interrogé le jeune candidat et apprécié sa valeur, il lui adressait une dernière question proportionnée à ses forces, afin de lui laisser la satisfaction d'une réponse correcte, une impression salutaire et le sentiment de sa valeur personnelle à son entrée dans une carrière de dévouement.

Le général Didion avait à un haut degré le sentiment du devoir ; ce sentiment l'a soutenu au moment suprême : il a vu, avec fermeté, sans illusion, approcher le terme d'une vie longue et bien remplie ; ses dernières heures, il les a données aux affections de famille qui lui avaient été si douces et aux espérances immortelles de la religion ; belle et honorable carrière, qu'on peut louer au bord d'une tombe, car l'homme à qui s'adresse ce dernier hommage a réuni les vertus du citoyen à celles du soldat, à celles du chrétien !

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MAI 1879.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1878-1879

PAR

M. JULES LIÉGEOIS

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

C'est un touchant usage que celui qui appelle votre secrétaire annuel, au début de nos séances publiques, à payer un légitime tribut de regrets aux membres que l'Académie a perdus durant le cours de l'année précédente, et à souhaiter la bienvenue à ceux qui, honorés de vos libres suffrages, viennent combler les vides faits dans vos rangs et prendre part à vos travaux.

Pendant l'année écoulée, la mort nous a enlevé un membre titulaire, M. le général Didion, et cinq membres correspondants, MM. Bouchotte, Volpicelli, Thomassy, Garcin de Tassy et Dumont.

Quand les malheurs de la patrie forcèrent M. le général Didion à quitter la ville de Metz, c'est à

Digitized by Google

Nancy qu'il vint se fixer, assuré qu'il était de trouver parmi nous, avec la considération due à ses anciens services, la sympathie et le respect qui s'attachent au malheur dignement supporté, à une vieillesse honorée par les vertus du citoyen et de l'homme privé. Aussi ne tardiez-vous point à lui ouvrir vos rangs et à le nommer membre titulaire. Bientôt après, vous voulûtes même lui conférer une distinction plus haute, et vous l'eussiez appelé aux honneurs de la présidence, si son grand âge ne l'eût porté à décliner ce nouveau témoignage de vos sentiments.

C'est à Metz que M. le général Didion a passé la plus grande partie de sa carrière. Appelé, en 1837, à remplacer M. Piobert, à l'École d'application de l'artillerie et du génie, il dirigea ses travaux vers la balistique. Le 17 novembre 1845, il présentait à l'Académie des sciences un mémoire d'une importance capitale, qui obtenait l'honneur d'une insertion dans le *Recueil des savants étrangers*.

Puis vinrent d'autres travaux sur le calcul des probabilités appliqué au tir des projectiles, divers mémoires sur la résistance de l'air, et enfin un grand *Traité de balistique* (1), qui fait autorité dans la science, et a été traduit en plusieurs langues.

Nous signalerons encore, sans avoir la prétention de ne rien omettre, une *Étude sur le tracé des roues*

(1) Publié pour la seconde fois en 1860.

Digitized by Google

hydrauliques à aubes courbes, étude dans laquelle M. le général Didion, « par un heureux emploi des « tracés géométriques, parvint à résoudre..... le dif- « ficile problème du mouvement absolu des molécules « fluides emportées par des aubes courbes sur les- « quelles elles circulent » (1).

Comme administrateur, notre regretté confrère, à qui l'Académie de Metz avait été heureuse d'ouvrir ses portes, donna au conseil municipal de cette grande cité le concours de son expérience et de ses lumières. Toutes les œuvres inspirées par le sentiment le plus élevé de l'intérêt public étaient assurées de trouver en lui un concours énergique et éclairé. C'est ainsi qu'il contribua à l'organisation des cours industriels et de l'exposition universelle de Metz, et enfin à la réorganisation de la Société de secours mutuels.

C'est comme membre de cette dernière association, et en vue d'assurer son avenir, que M. le général Didion entreprit l'étude des conditions dans lesquelles les Sociétés de prévoyance peuvent utilement promettre des pensions à leurs adhérents. Il refit les calculs de probabilités, d'après les éléments d'information dont il disposait et en s'aidant des tables de mortalité de Deparcieux et de Duvillard. Il arriva ainsi à établir les limites dans lesquelles,

(1) Rapport présenté à l'Académie des sciences, au nom d'une commission composée de MM. Piobert, Poncelet et Morin.

Digitized by Google

sous peine de décadence plus ou moins prochaine, les Sociétés de secours mutuels doivent se renfermer, relativement aux pensions, et il rendit, par là, un service éminent à la grande cause de la *Prévoyance*.

Je n'ai fait, Messieurs, qu'indiquer, qu'effleurer, pour ainsi dire, les travaux les plus importants qui ont occupé la vie si longue et cependant si remplie de M. le général Didion. Arrivé à l'âge où le repos devient souvent un besoin, il n'avait pourtant rien perdu de son activité, et, plusieurs fois, il vous a intéressés, par de savantes et ingénieuses communications. Ai-je besoin d'ajouter qu'en lui, la plus parfaite distinction, l'urbanité la plus exquise, s'unissaient aux lumières du savant et à la franchise du soldat. Tous, vous l'avez connu; vous avez admiré cette physionomie douce et grave, où respirait la sérénité de l'homme de devoir, tempérée par la mélancolie de l'exil. Je suis certain, Messieurs, d'être l'interprète fidèle de vos sentiments, en disant que la perte de M. le général Didion a fait parmi vous un vide qui sera difficilement comblé.

C'est encore un de ces exilés volontaires qui étaient venus nous redemander une patrie ravie par la conquête, que l'Académie a perdu dans la personne de M. Émile Bouchotte, ancien membre de l'Académie de Metz.

M. Bouchotte, qui fut pendant quelque temps

Digitized by Google

maire de Metz, après 1830, ne s'était pas laissé absorber par les soins d'un établissement industriel considérable, dans la direction duquel il sut pourtant allier, à une intégrité reconnue de tous, un esprit de perfectionnement et de progrès qui lui fit décerner la croix de la Légion d'honneur.

Les Mémoires de l'Académie de Metz contiennent, en grand nombre, des communications de M. Bouchotte, non-seulement sur les sujets qui lui étaient le plus familiers (*Recherches sur le prix des blés*), mais encore sur les matières les plus diverses. Je citerai, parmi ces dernières, des *Observations sur le calendrier grégorien,* trois *Études sur des mesures anciennes,* des *Recherches sur l'âge de la terre,* une *Note sur la distance de la terre au soleil,* etc., etc.

Ce qui m'a particulièrement frappé, dans le rapide coup d'œil que j'ai pu jeter sur les œuvres de M. Bouchotte, c'est la connaissance sérieuse de l'économie politique qui se manifeste déjà, dans un substantiel *Rapport* sur les travaux du Conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce (session de 1850), et s'affirme plus nettement encore dans une réponse à l'*Enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire,* et un *Rapport présenté à l'Académie de Metz* sur un livre dont l'auteur avait la prétention de concilier les libre-échangistes et les protectionnistes.

Ce dernier mémoire surtout m'a paru excellent, et je ne vois pas ce qu'un économiste de profession

Digitized by Google

y trouverait à reprendre. M. Bouchotte fait ressortir on ne peut mieux le côté profondément injuste et spoliateur de la protection accordée à certaines industries, aux dépens des consommateurs et des industries non protégées. C'est un travail dont la lecture pourrait être recommandée à nos législateurs, qui vont avoir, cette année même, à résoudre la grande question des traités de commerce. Je souhaite, quant à moi, qu'ils fassent aux partisans de la protection la réponse que M. Bouchotte adressait, en 1861, à l'auteur du livre dont il avait à rendre compte. « Nous ne ferons, disait-« il, qu'une seule concession... c'est que, dans un « pays où la protection existe depuis longtemps, on « ne peut passer sans précautions, sans avertisse-« ments préalables, sans y employer un temps « suffisamment long, au régime du libre-échange. « Cette concession faite, nous soutenons que la « prospérité des peuples sera d'autant plus grande « qu'ils n'auront pour toute protection industrielle « et commerciale que la paix et la liberté. »

M. Volpicelli, professeur de physique à Rome, membre de l'Académie des Lyncei, était un de vos associés étrangers depuis 1860. Ses recherches sur la théorie des nombres et sur la méthode des moindres carrés lui avaient déjà fait une réputation de mathématicien; mais c'est surtout à ses travaux de physique qu'il a dû ses succès les plus enviables. Son nom est inséparable de la *polarité électrostatique*,

Digitized by Google

principe nouveau découvert par M. Palagi, en 1852, et que M. Volpicelli a, le premier, fait connaître en France. Notre savant correspondant est décédé à Rome, le 14 avril 1879.

Un autre de vos associés étrangers, M. Thomassy, ancien élève de l'École des Chartes, est mort à la Nouvelle-Orléans, où il s'était fixé. Il avait été autrefois associé à la préparation des travaux d'Augustin Thierry, pour la publication de documents inédits sur l'histoire du tiers-état. On a de lui un *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, une étude sur *Gerson*, et un mémoire sur la *Politique maritime de la France sous Louis XIV*.

M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, président de la Société asiatique, professeur à l'École des langues orientales, tenait une place des plus honorables parmi vos correspondants français. M. Garcin de Tassy s'était consacré, depuis près de cinquante ans, à l'enseignement de l'hindoustani. Il avait, de bonne heure, sous la direction de Silvestre de Sacy, acquis une connaissance parfaite de l'Orient. La langue et la littérature persanes l'avaient particulièrement attiré; il a, notamment, traduit du persan *Mantic Uttaïr* ou *Langage des oiseaux*, précédé d'une introduction sur la *Poésie philosophique et religieuse chez les Persans*. Il a aussi écrit l'*Histoire de la littérature hindoue et hindoustanie*. « Le « premier en France, et le seul, il nous a fait péné« trer dans ce monde raffiné. Nous lui devons la

Digitized by Google

« traduction des *Aventures de Kamrup,* et les *Œu-*
« *vres de Wali,* qui aurait été, a dit M. Laboulaye,
« un grand poëte dans toutes les langues et dans
« tous les pays (1). »

M. Dumont, juge à Saint-Mihiel, s'était depuis longtemps fait connaître par de nombreuses et importantes publications sur l'histoire des villes, des seigneuries, des institutions de l'ancienne Lorraine; en 1843, il publiait une *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy* qui lui méritait le titre d'associé correspondant lorrain. Dans cet ouvrage, fruit de longues et intelligentes investigations, M. Dumont publiait, pour la première fois, en regard du latin, le texte français de la charte octroyée, plus ou moins volontairement, en 1324, par Jean de Sarrebruck, aux habitants de la ville de Commercy. Cette charte est peut-être, après la célèbre *loi de Beaumont,* le monument le plus précieux de l'affranchissement des communes dans le territoire austrasien.

Parmi les autres travaux de M. Dumont, je ne puis guère que mentionner une *Histoire des fiefs de la seigneurie de Commercy* (1856), une *Histoire de la ville de Saint-Mihiel,* en quatre gros volumes (1860-1862), et enfin des études sur les *Ruines de la Meuse* (1869), dans lesquelles on remarque les

(1) Discours de M. Laboulaye, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance de l'Académie du 6 septembre 1878.

Digitized by Google

mêmes qualités d'érudit qui signalaient ses premières publications.

J'appellerai plus particulièrement votre attention sur les deux volumes que M. Dumont a consacrés à la *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, du Bassigny et des Trois-Évêchés*. C'est même là, à mon sens, son œuvre capitale. Tandis que, dans ses travaux historiques, l'action est forcément limitée à un théâtre restreint, ici, la scène change et l'intérêt grandit, à cause des hautes questions de philosophie morale et de droit public nécessairement engagées dans l'organisation et le fonctionnement des juridictions pénales.

Que de sujets d'enseignement, en effet, pour le philosophe, le jurisconsulte, l'homme d'état, dans ce tableau net, précis, éloquent dans sa sobriété, de la justice criminelle d'autrefois! Que d'ignorance et de cruauté, quel mépris de la vie humaine, quelle absence de toute garantie pour la liberté, la vie, l'honneur des accusés! Ah! s'il est un point sur lequel on ne puisse se refuser à reconnaître les progrès accomplis dans la loi et dans les mœurs, c'est assurément celui-ci; et si nous devons poursuivre encore certaines améliorations désirables dans notre droit pénal, c'est du moins un spectacle consolant que de voir à quelle étape nous sommes arrivés, quand on considère quel était notre point de départ.

On peut voir, dans le livre de M. Dumont, jus-

Digitized by Google

qu'où allaient la crédulité et la superstition dans les procédures de sorcellerie, qui furent, en Lorraine, à un certain moment, aussi nombreuses que cruelles.

Dans toutes les classes de la population, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées, l'idée du pouvoir surnaturel que le diable confère aux sorciers obsède tous les cerveaux. Tantôt c'est une femme qu'on accuse de sorcellerie, parce qu'elle a payé « avec colère » une petite somme que lui réclamait son créancier; tantôt c'est un poulain qui, ayant renversé du linge de la prévenue, « devient enflé trois jours après »; une autre fois, la mère d'un témoin a eu une dispute avec la prétendue sorcière, et elle meurt, *deux ans plus tard*, évidemment par maléfice.

C'est comme une sorte d'aliénation mentale qui serait devenue épidémique, et qui fait voir la main du démon dans les faits les plus naturels de la vie de chaque jour.

A Nancy et à Saint-Dié, le diable le plus en vogue, celui à qui les sorciers vendaient leur âme, s'appelait *Persyn;* dans les Trois-Évêchés, on le nommait plus communément *Persil*. Il y avait encore *Napnel*, qui était surtout répandu dans les Vosges; ailleurs on connaissait plutôt *Joli-Bois*, *Saute-Buisson* et *Verdelet*.

Ne pourrait-on pas dire, avec Voltaire : « Ces « extravagances font rire aujourd'hui, mais alors « elles faisaient pleurer! »

Digitized by Google

Voilà pourtant ce qu'était, en matière criminelle, ce « bon vieux temps » que certains esprits, plus amoureux du paradoxe que soucieux de la vérité historique, nous veulent peindre de fraîches et riantes couleurs. Grâce à Dieu et aux progrès de la raison publique, ce temps est loin de nous, et il ne reviendra pas. Mais nous pouvons du moins tirer un enseignement de ces tableaux que M. Dumont a replacés sous nos yeux. Il y a un abîme entre la législation pénale de nos jours et celle de l'ancien régime. Voltaire a, depuis lors, prêché la tolérance et demandé l'adoucissement des peines, Beccaria a renouvelé les bases du droit criminel (1) et l'Assemblée constituante a écrit ce qui suit, dans la *Déclaration des droits de l'homme,* qui est restée comme le résumé des libertés publiques :

« 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni « détenu que dans les cas déterminés par la loi, et « selon les formes qu'elle a prescrites.

« 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à « ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé « indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne « serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne « doit être sévèrement réprimée par la loi. »

Vous le voyez, Messieurs, la philosophie du XVIII^e^ siècle et la Révolution de 1789 ont passé par là. L'humanité leur en doit conserver une éternelle reconnaissance.

(1) *Traité des délits et des peines.*

Digitized by Google

Après vous avoir entretenus des confrères que la mort nous a enlevés, il me reste à dire quelques mots des mérites divers qui ont désigné à vos suffrages les candidats jugés dignes d'être admis dans vos rangs.

L'Académie a nommé deux membres titulaires, MM. Cuvier et Debidour, et huit membres correspondants, MM. Vesseron, de Guerle, Braconnier, Peiffer, Caspar, Gley, Sergent et l'abbé Mathieu.

M. Cuvier, en sa qualité de membre de l'Académie de Metz, était déjà devenu l'un de vos correspondants, quand vous avez tenu à vous l'attacher par des liens plus étroits. Quarante années passées dans les fonctions de pasteur de l'Église protestante, où il a montré un talent de parole très-distingué, ne lui ont laissé que de rares loisirs, qu'il a consacrés à des *Recherches historiques sur la Réforme messine,* dont quelques parties détachées ont été seulement publiées. La dignité de la vie, l'aménité du caractère, l'agrément des relations, vous ont fait vous applaudir du choix de ce nouveau confrère.

Nous avions craint, un moment, d'avoir, en souhaitant la bienvenue à M. Debidour, à exprimer les regrets que nous eût inspirés son départ; heureusement ces craintes ne se sont pas réalisées, et nous pouvons espérer conserver en lui un collaborateur précieux.

M. Debidour fait, à la Faculté des lettres, un cours très-suivi d'histoire et de géographie. Vous

Digitized by Google

savez tous, Messieurs, quel succès a accueilli ces leçons si remplies, si intéressantes, cette parole chaude, colorée, entraînante, dont le cours rapide et impétueux semble parfois rappeler les grands fleuves de ce Nouveau-Monde dont l'orateur nous raconte la naissance à la civilisation, les progrès, les révolutions, les alternatives de calme et de bouleversement.

L'ouvrage capital de M. Debidour, celui qui avait entraîné tous vos suffrages, c'était sa belle étude sur la *Fronde angevine,* que devait, bientôt après, couronner l'Académie française. Le temps me manque pour louer ce livre comme il conviendrait, mais que seraient mes éloges après la haute distinction dont il a été l'objet. Tous, d'ailleurs, vous avez encore présent à l'esprit le beau rapport dont les titres de M. Debidour avaient fourni l'occasion à l'un des récipiendiaires que nous allons avoir tout à l'heure le plaisir d'écouter.

M. Henri Vesseron, avocat à Sedan, est devenu membre correspondant de l'Académie. M. Vesseron n'a pas trouvé que les rudes labeurs du barreau, où il tient un rang distingué, pussent suffire à occuper sa vie : ami des lettres, il a traduit Horace et Anacréon (1). « Il n'y a pas, nous disait le rappor-« teur de la commission chargée de l'examen de sa « candidature, il n'y a pas de magistrat, de diplo-

(1) Sans parler d'autres travaux que le temps ne me permet même pas de mentionner.

Digitized by Google

« mate qui ne traduise Horace au moins une fois « avant de mourir. » Je ne sais si le nombre des traducteurs d'Horace n'est pas ici un peu exagéré; mais ce que je sais bien, c'est que nous pouvons souscrire sans réserve au jugement que portait sur l'œuvre de M. Vesseron, notre savant rapporteur qui, en vantant le mérite de la traduction, nous apportait comme un écho de l'antiquité, de cette Grèce qu'il a parcourue, en lui dérobant le secret du beau langage et des nobles pensées :

« Qu'est-ce, en effet, nous disait-il, qu'une chan- « son d'Anacréon? Un rien, une pensée délicate et « tendre, un désir, un regret, saisis au passage, un « impromptu de volupté, une colombe qui passe « dans les airs, et à laquelle le poète prête un babil « plein d'un sentiment ingénu, une abeille qui « bourdonne et qui a bien pu piquer l'Amour, une « cigale, reine invisible des bois, à l'hymne de « laquelle, le poète répond par un hymne. »

M. Edmond de Guerle, trésorier général du département, est un esprit délicat, un écrivain élégant, un critique exercé, à qui de nombreux travaux dans nos principaux recueils littéraires et politiques, ont fait la plus enviable notoriété. Traducteur de la grande histoire romaine de Mommsen, il a vu fermer le territoire français à son œuvre par des difficultés de jurisprudence internationale que nous ne pouvons que regretter vivement. Mais les titres qu'il a soumis au jugement de l'Académie

Digitized by Google

suffisaient, et au delà, à lui ménager, parmi nous, l'accueil le plus empressé.

Il vous a offert d'abord une substantielle étude sur Edgard Quinet, cet esprit ondoyant et divers qui prétendait devoir aux mathématiques la haine du paradoxe : « Il est de fait, dit-il, que je ne m'en « suis jamais permis un seul; » mais peut-être, ajoute M. de Guerle, les paradoxes se passèrent-ils parfois de la permission.

Le livre de M. de Guerle sur *Milton*, est un travail de critique littéraire d'une rare distinction. Ce n'est pas un de ces panégyriques dans lesquels on ne trouve que des sujets sans cesse renaissants d'une monotone admiration; l'auteur promet, dans sa préface, de ne pas surfaire son héros et il tient parole; quand on l'a lu, on éprouve « le sentiment « qui l'a animé, dans ce commerce prolongé avec « un grand homme, celui d'une admiration sans « attrait et d'un respect sans entraînement (1). »

Dans une série de chapitres, où l'élégance du style le dispute à la solidité de la pensée, l'auteur fait passer sous nos yeux l'enfance et la jeunesse austère de Milton, ses voyages, sa vie publique, qui fait de lui un prosateur et bientôt un pamphlétaire; enfin, il aborde le *Paradis perdu*, ce poème épique, d'abord dédaigné, vendu, à grand'peine, *cinq livres sterling* à un éditeur, et dont

(1) Préface, p. VIII.

Digitized by Google

l'Angleterre devait plus tard s'engouer au point de dire : « Quiconque entendra chanter Milton, croira « qu'Homère n'a chanté que des grenouilles, et « Virgile que des moucherons : »

Tantum cecinisse putabit
Mœonidem ranas, Virgilium culices (1).

M. de Guerle est vraiment entré dans l'esprit de Milton quand il apprécie le *Paradis perdu,* œuvre étrange et grandiose, dans laquelle le poète aveugle a su s'élever, sur l'aile du génie, jusqu'aux cimes les plus hautes du surnaturel chrétien. Il faut lire, Messieurs, cette belle étude; aucune n'est plus propre à nous faire comprendre les beautés du poème, et, en même temps, les grandeurs et les faiblesses de l'homme. Étrange contradiction que nous présentent parfois les grands écrivains, comme pour nous montrer, à côté des divinations du génie, les côtés petits et mesquins et, si j'ose ainsi parler, l'incurable infirmité de la nature humaine!

Membre distingué du corps des mines, M. Braconnier avait, bien avant de solliciter vos suffrages, inauguré, à la Faculté des sciences, l'enseignement de la géologie; il avait aussi publié une étude très-complète sur les *Richesses minérales* de notre département (2).

(1) *Le Paradis perdu de Milton,* traduction de Racine, Paris, 1755 ; Discours sur le *Paradis perdu,* t. I, p. 4.

(2) En 1872.

Digitized by Google

La *Description des terrains* qui constituent le sol de la même région, qu'il a fait paraître, cette année, sous les auspices du Conseil général, est, au dire des hommes compétents, un ouvrage excellent. Les opérations diverses, nécessitées par sa préparation, n'ont pas coûté à son auteur, lui-même nous l'apprend dans sa préface, moins de huit mille heures de travail. Suivant le désir exprimé par le Conseil général, ce livre a été rédigé dans un but essentiellement pratique. Il ne suppose aucune connaissance préliminaire de géologie, ni de minéralogie, et contient suffisamment de détails pour dispenser de recourir aux ouvrages spéciaux. L'Académie de Stanislas est heureuse d'ouvrir ses rangs au travailleur éprouvé, au savant, à l'ingénieur qui consacre des efforts désintéressés aux progrès de la science et au développement de la richesse générale.

M. Peiffer, chef d'escadron d'artillerie en retraite, ancien élève de l'École polytechnique, applique, depuis quelques années, ses études à des recherches intéressantes sur les noms de lieux. Sa *Légende territoriale de la France* est un beau volume, parvenu déjà à sa seconde édition, dans lequel l'auteur poursuit le développement et l'application d'une idée aussi neuve qu'importante.

Il a été frappé de ce fait que nos cartes les meilleures, celles même du dépôt de la guerre, ne sont pas d'une lecture facile, ne contiennent presque

Digitized by Google

aucune indication sur les accidents topographiques, et enfin n'ont pas ce qu'il appelle une *légende territoriale.* Il a voulu combler cette lacune, et après de nombreuses recherches, il est arrivé, notamment sur la signification des noms de lieux, à réunir une masse de connaissances et de renseignements qui constituent une importante contribution aux progrès de la géographie et de la topographie.

Je ne saurais vraiment dire ici tout le bien que je pense des travaux de M. Peiffer; les liens de famille et d'affection qui m'unissent à lui pourraient faire récuser mon témoignage. Je puis du moins m'associer au vœu, émis par votre commission, de le voir consacrer à notre pays une étude analogue à son intéressante *Promenade topographique dans le département du Loiret.*

M. Caspar, organiste de l'église Saint-Jacques de Lunéville, ancien élève du Conservatoire de musique de Paris, est un compositeur distingué. En 1863, il fit exécuter avec succès à Lunéville un *Stabat Mater,* qui lui valut le titre de membre de l'Académie de musique de Sainte-Cécile, de Rome.

C'est aussi à sainte Cécile qu'il a consacré un poème lyrique en trois parties, composé pour quatre voix solo, chœurs et orchestre, dont les connaisseurs nous ont fait l'éloge. L'Académie, en s'associant M. Caspar, par le titre de membre correspondant, s'est souvenue qu'elle était une Société des arts en même temps que des lettres et des

Digitized by Google

sciences; elle a voulu faire une place honorable à la musique, qui s'unit si bien d'ailleurs à la poésie lyrique et à la poésie dramatique.

M. Gley, professeur au collége d'Épinal, a écrit une *Géographie des Vosges*, destinée à compléter l'enseignement primaire, en prenant pour point de départ le canton, l'arrondissement, le département, et qui donne des explications sommaires, mais précises sur les faits historiques, administratifs, industriels, agricoles qui se rattachent aux lieux indiqués sur la carte. C'est le moyen d'élever l'enfant jusqu'à l'idée de la grande patrie, en lui faisant d'abord connaître la petite. Le but que s'est proposé l'auteur, était digne de vos encouragements.

Avec une *Étude sur les tribunaux révolutionnaires dans les Bouches-du-Rhône*, M. Sergent, ancien avocat général à la cour de Poitiers, vous a soumis un discours de rentrée sur les *Poètes du Palais*, qui n'est que le prélude et le premier jet d'un ouvrage important qui manque à notre littérature. L'auteur nous présente une galerie de tableaux gracieux et riants, où des citations heureuses se mêlent à quelques aperçus biographiques parfaitement tracés.

Ce discours est suivi de deux appendices : le premier est la liste des membres de l'Académie française qui ont appartenu au Palais, depuis le chancelier Séguier et le marquis d'Argenson, jusqu'à Berryer et à M. Jules Favre; le second com-

Digitized by Google

prend une série déjà considérable de *Notices biographiques et bibliographiques* sur les lettrés du Palais, depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours, notices incomplètes, sans doute, sur bien des points, mais dont l'auteur annonce une refonte prochaine « dans un ouvrage d'ensemble qui n'aura plus la « sécheresse d'une nomenclature et contiendra des « appréciations et des analyses ». M. Sergent, rentré dans la vie privée, tiendra à honneur, nous l'espérons, d'enrichir vos mémoires d'intéressantes communications.

Enfin j'aurai, Messieurs, terminé ce trop long rapport, quand je vous aurai présenté le seul de nos correspondants lorrains dont je ne vous aie point encore parlé.

Il y a quelques mois, M. l'abbé Mathieu, professeur d'histoire au petit séminaire de Pont-à-Mousson, en vue d'obtenir le grade de docteur ès lettres, présentait à la Faculté des lettres de Nancy une thèse latine sur la *Vie de Jean de Vandières, abbé de Gorze,* et une thèse française sur l'*Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois,* d'après des documents inédits (1698-1789).

Je ne dirai rien de la première : le temps, d'une part, la compétence, de l'autre, me manquent également. Quant à la seconde, beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont eu la bonne fortune de faire quelque connaissance avec elle, en assistant à la soutenance, dans laquelle le candidat montra au-

Digitized by Google

tant de vigueur et de solidité que d'aisance et souvent d'esprit.

Mais il y a plaisir et profit à lire d'un bout à l'autre ce beau livre, qui fait le plus grand honneur à notre province. Après une étude magistrale sur la formation territoriale et politique de la Lorraine, M. l'abbé Mathieu nous fait connaître successivement les couvents et la vie religieuse, les abus qui s'y introduisent, les scandales de la *commende,* puis le clergé séculier et le régime ecclésiastique en Lorraine. Bientôt, il étudie le gouvernement, les impôts, la justice, l'administration, l'état des campagnes au XVIII^e^ siècle, enfin les manifestations de l'opinion aux approches de la Révolution, les élections et les cahiers de 1789.

Combien je regrette que le temps me fasse maintenant défaut pour vous mettre à même d'apprécier les qualités de cet esprit non-seulement curieux et pénétrant, mais ferme et juste, de ce chercheur, qui veut tout puiser aux sources, de ce juge impartial, qui dit le mal comme le bien, même dans les choses de son état, de cet écrivain qui n'a qu'un souci et qu'une passion, le souci et la passion de la vérité et de la justice. Eh bien! Messieurs, faites-moi crédit encore de quelques instants, et je m'assure que vous ne le regretterez point. Ecoutez ces paroles que M. l'abbé Mathieu met dans la bouche d'un vénérable ecclésiastique. Je ne vois pas, dit-il, ce qui, à la veille des élections, aurait empêché

Digitized by Google

M. Galland, curé de Charmes, d'adresser à ses confrères à peu près ce discours :

« Nous sommes chrétiens, ecclésiastiques, Français de Lorraine, et nous appartenons à une Église et à un État travaillés de maux profonds, qui appellent d'urgents et énergiques remèdes. Dans l'État règne un arbitraire qui a ruiné notre province, autrefois si florissante. Nos pères et nos frères n'en peuvent plus, et sont accablés sous une foule de charges que ne connaissaient pas nos grands-pères. Qui les garantit contre des surcharges nouvelles? Qui nous garantit nous-mêmes contre une lettre de cachet?... Joignons-nous donc au tiers, qui veut une Constitution, des États généraux et des États provinciaux périodiques, et une monarchie tempérée... Les canons de l'Église ne sont-ils pas violés, autant que la justice, dans la distribution des dignités et l'emploi de la richesse destinée à Dieu et aux pauvres... Convient-il que les paysans de cent villages des Vosges peinent, du matin au soir, pour entretenir les carrosses à six chevaux, les beaux habits et le luxe de ces abbesses et chanoinesses dans lesquelles saint Benoît et saint Romaric ne reconnaîtraient plus leurs filles? En quoi nos seigneurs méritent-ils aujourd'hui tant d'honneurs et de priviléges? Sont-ils donc nos meilleurs paroissiens, et n'êtes-vous pas fatigués de leur présenter le goupillon et de les encenser à *Magnificat?* Le temps paraît venu de souffler sur ce fantôme d'aris-

Digitized by Google

tocratie devenue impuissante et inutile, et d'ouvrir au talent l'accès de tous les emplois. Quoi de plus conforme à l'égalité devant Dieu que l'égalité devant la loi, et puisque tous les hommes sont frères par nature, tous animés du même souffle divin, tous rachetés par le sang du Christ, pourquoi conserveraient-ils entre eux tant de distinctions vaines, imaginées par l'orgueil et imposées par la violence?... En dehors des inégalités nécessaires, pourquoi tous les fardeaux seraient-ils pour les uns, toutes les richesses et tous les honneurs pour les autres? Lazare sera-t-il éternellement condamné à entendre sur son fumier la symphonie qui insulte à sa misère? Non! non! il faut que la charité chrétienne qui a déjà enfanté tant de prodiges, pénètre par un dernier progrès jusque dans la loi politique elle-même; il faut que l'esprit de Dieu souffle et que la face de la terre soit renouvelée (1)!

« Je me suis souvent demandé, ajoute l'auteur, ce qui serait arrivé si, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, un J. J. Rousseau orthodoxe et pur, un Savonarole, surgissant de quelque retraite austère, avait revêtu ces vérités de la magie de l'éloquence et du prestige de la sainteté. Malheureusement, de ceux qui auraient pu parler ainsi, quand il était encore temps, les uns manquaient de l'autorité du talent, les autres de celle du caractère. »

(1) V. p. 346.

Digitized by Google

Ni le talent, ni le caractère ne font défaut à M. l'abbé Mathieu; c'est pourquoi, Messieurs, vous aviez été heureux de l'appeler dans vos rangs. Et, à peine lui aviez-vous donné ce témoignage d'estime et de sympathie, que son livre sur l'*Ancien Régime* en Lorraine obtenait de l'Académie française le second prix Gobert. Cette couronne ne pouvait être mieux placée que sur le front du savant, du prêtre qui sait unir dans son cœur à l'amour de la religion, l'amour de la patrie et de la liberté!

Digitized by Google

LA CHUTE

ET LE

RELÈVEMENT DE LA LORRAINE

PAR M. DUVERNOY

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Si jamais candidat eut besoin de toute votre indulgence, lorsqu'il osa solliciter vos suffrages, et s'il dut être pénétré de reconnaissance lorsque vous daignâtes les lui accorder, c'est celui qui a l'honneur, en ce moment, de prendre la parole devant vous. D'autres peuvent se prévaloir des titres écrits les plus sérieux. Les uns vous font hommage de recherches historiques ou littéraires, de travaux linguistiques qui eussent honoré des bénédictins, ou bien de dissertations savantes sur l'ancien droit de ce pays. Les autres ont fouillé le vaste champ de l'archéologie lorraine, sans cesse remué, jamais épuisé. D'autres, par leurs analyses délicates, ont constaté des faits nouveaux, et attaché leurs noms à des dé-

Digitized by Google

couvertes qui enrichissaient la science. Quelques-uns ont charmé par leurs œuvres, où l'idéal se mêlait au vrai pour le rehausser et l'embellir, les yeux ou les oreilles d'un public connaisseur et difficile. Mais moi, que pouvais-je invoquer, Messieurs, que mes trente années de professorat, dont vingt-six accomplies dans votre belle cité, et un enseignement, utile sans doute, mais modeste, renfermé dans l'enceinte silencieuse de notre lycée et dans le cadre étroit de nos programmes classiques? Aussi, jamais je n'aurais porté mes regards vers l'Académie, si quelques-uns d'entre vous, qui veulent bien m'honorer de leur bienveillance, ne m'avaient encouragé à poser ma candidature. Vous avez couvert mon insuffisance du manteau de votre indulgence. J'en suis confus, Messieurs ; mais une pensée me rassure : cet honneur que vous me conférez, ce n'est pas à moi seul qu'il s'adresse ; il s'adresse surtout à la famille universitaire dont je fais partie, à ce lycée de Nancy qui représente dans cette contrée notre glorieux enseignement national ; qui forme les jeunes générations lorraines par le culte assidu du vrai, du beau, du bien, et qui prépare au pays des serviteurs d'un mérite solide et d'un patriotisme éprouvé. Vous vous êtes toujours plu à nouer avec cette maison des relations d'une sympathique cordialité, en appelant à vous quelques-uns de ses enfants. Tels ont été, pour ne citer que mes contemporains, MM. Forthomme, Duchesne, Lefebvre, Hémardinquer : Hé-

Digitized by Google

mardinquer, que je puis appeler mon prédécesseur (bien qu'on ne se remplace pas à ces siéges académiques), tant mon élection a suivi de près sa perte vivement sentie; Hémardinquer, auquel votre vénérable doyen et votre secrétaire annuel rendaient, il y a quatre ans, un si éclatant hommage. C'est à ces compagnons aimés de mes travaux que je dois l'honneur de siéger à vos côtés : ils m'ont ouvert la voie et m'ont servi de caution ; leur présence ou leur souvenir, qui tous deux vous sont chers, ont plaidé en ma faveur.

Messieurs, dans notre enseignement, qui est notre sacerdoce, s'il est une conviction que nous ayons toujours cherché, que nous cherchions plus que jamais à mettre au cœur de notre jeunesse, c'est la foi, une foi profonde, inébranlable dans l'avenir de la France. Et en cela nous sommes d'accord avec le pays tout entier. Fonctionnaires ou simples citoyens, ministres des autels ou soldats, magistrats ou savants, citadins ou paysans, vieux ou jeunes, tous, à quelque degré de l'échelle sociale que nous soyons placés, dites-le-moi, que voulons-nous, sinon le relèvement de notre chère et malheureuse patrie? Mais, pour mieux le vouloir, pour mieux y travailler surtout, il est bon de l'espérer, de l'attendre avec confiance, d'y croire de cette foi qui double les forces et qui porte aux actions viriles. Pour nous donner cette sainte confiance, pour la cultiver dans nos âmes, il peut servir de chercher dans l'histoire

Digitized by Google

des exemples de ces relèvements, et de les contempler, afin de nous convaincre que ces relèvements sont possibles; afin d'apprendre aussi, par les leçons du passé, par quels moyens et à quel prix ils s'obtiennent.

J'ai cherché dans votre histoire, Messieurs, je veux dire celle de la Lorraine. Sans doute, j'aurais pu prendre l'immortelle épopée de Jeanne d'Arc, l'héroïne commune de la Lorraine et de la France, et vous rappeler Orléans sauvé, Charles VII mené à Reims, la France tirée de l'abîme, rendue à elle-même, préparée pour des jours meilleurs et pour les plus glorieuses destinées. J'ai mieux aimé choisir plus près de nous, dans des conditions plus semblables, moins épiques, et, pour ainsi dire, plus humaines, et prendre, pour l'étudier, un fait de votre histoire locale. Il y eut, au dix-septième siècle, une époque douloureuse, où la Lorraine, terrassée, à l'agonie, mourante, fut, comme la France de 1428, de 1793, de 1870, sur le point de périr; et pourtant elle se releva, rajeunie et plus belle, étonnant le monde du spectacle de sa vitalité. La politique remuante, la manie batailleuse d'un de ses princes l'avaient perdue; la sagesse pacifique d'un autre prince la sauva, et lui rendit la vie, la force et la prospérité. J'ai désigné assez clairement les temps si opposés de Charles IV et de Léopold.

Au moment où la Lorraine sortait des mains du bon et magnifique Henri II pour tomber dans celles

Digitized by Google

de Charles IV, son neveu et son gendre, la situation était grave et solennelle : l'Europe était au plus fort de cette grande mêlée politique et religieuse qu'on appelle la guerre de Trente ans. Déjà deux princes protestants, le Palatin Frédéric V et Christian de Danemark s'étaient essayés contre l'Autriche ; ils avaient succombé. Le héros du nord, Gustave-Adolphe, venait d'entrer en lice à l'instigation de la France, intéressée, comme les princes allemands, comme le protestantisme, à abaisser la dynastie de Habsbourg et le pouvoir impérial, afin de rétablir l'équilibre européen rompu. La Lorraine, se rattachant à la fois à l'Empire, dont elle formait l'avant-poste et la frontière extrême, et à la France dont elle n'était séparée par aucune barrière naturelle, ne pouvait manquer d'être impliquée dans cet immense conflit. La France, pour conquérir l'Alsace, patrimoine de l'Autriche, l'Autriche, pour défendre cette province et pour atteindre la France, avaient également besoin ou de la mettre dans leur alliance ou d'occuper son territoire. Entre ces deux colosses qui brûlaient de se saisir, et se cherchaient des mains, qu'allait faire Charles IV ? Une neutralité absolue était, sans contredit, ce qui convenait le mieux à sa position et à sa faiblesse : mais cette neutralité, que des changements politiques et une cruelle expérience rendirent possible plus tard, l'était-elle en ce moment ? Je ne crains pas de dire : non. Charles IV n'hésita pas ; il se déclara pour

Digitized by Google

l'Autriche et pour l'Allemagne. On ne peut l'en blâmer, car c'était son droit; il crut en outre que c'était son devoir et aussi son intérêt. Chef d'un état que les traités plaçaient sous la protection et la défense de l'Empire, neveu de l'électeur de Bavière, catholique ardent comme tous les princes de sa race, adversaire décidé des protestants, que, jeune encore, il avait combattus à l'action de la Montagne-Blanche, soit qu'il considérât la puissance de l'Empereur, constamment vainqueur jusqu'ici, et dont le triomphe final ne faisait pour lui aucun doute, soit qu'il prît conseil de sa foi, il se sentait entraîné invinciblement vers l'Autriche. Il espérait d'ailleurs qu'une couronne d'électeur avec la Hesse ou le Palatinat pour fiefs, ou bien un accroissement de territoire pris sur les Trois-Évêchés et la Champagne, serait le juste salaire de ses services et de son dévoûment. Quelle fortune pour un duc de Lorraine! La France, au contraire, malgré les récentes unions de ses deux prédécesseurs avec des princesses françaises, et malgré les affinités de plus en plus prononcées de race, de langue et d'institutions, ne lui inspirait que défiance et répulsion. Il ne supportait qu'avec une impatience visible la suzeraineté de nos rois sur le Barrois mouvant, la juridiction spirituelle de l'évêque français de Toul, la présence de nos garnisons à Metz, à Toul, à Verdun, et le voisinage de notre intendant qui, de Metz où il siégeait, soulevait à tout propos des conflits de limites et de

Digitized by Google

territoires. Pour s'assurer que la Lorraine ne tomberait jamais par un mariage dans cette odieuse maison de France, qui avait absorbé tant de fiefs, il venait d'introduire, au mépris des droits de sa femme, vraie souveraine du duché, la loi salique dans ses états. Il aima mieux lier sa fortune à celle d'un empire féodal, dont la constitution, lâche et indécise, laissait beaucoup d'indépendance aux états particuliers, qu'à celle d'une monarchie où le pouvoir d'un seul réduisait les vassaux à n'être plus que des sujets : il ne se disait pas que la maison d'Autriche, si elle eût vaincu la Réforme, eût vite fait de l'Allemagne ce que les Bourbons faisaient alors de la France.

Au moment où Charles IV prenait une résolution où il allait risquer sa couronne et son peuple, la Lorraine était sans contredit un des pays les plus prospères de l'Europe. Sur un territoire accru par de récentes acquisitions, une population énergique et brave, fière de sa nationalité, laborieuse, doublée par quatre-vingts ans d'une paix profonde, vivait heureuse et satisfaite. L'agriculture, aussi développée que le permettait le servage, l'industrie dont certains produits étaient recherchés au loin, le commerce dont un système complet de routes, de foires et de marchés sollicitaient l'activité, répandaient dans toutes les classes l'aisance ou la richesse. Nancy, plus que doublé par l'enfantement d'une ville nouvelle, était une grande capitale avec ses

Digitized by Google

monuments somptueux et son siége primatial, et une des plus fortes places de l'Europe, depuis que l'art moderne avait renouvelé et élargi sa haute ceinture de pierre. La petite cour ducale, puisant en toute liberté dans un riche budget, rivalisait en pompe, en luxe, en élégance avec la cour de France. L'art, cette fleur délicate des sociétés polies, brillait de l'éclat le plus pur : la peinture s'appelait Claude Gelée et la gravure Callot. L'université de Pont-à-Mousson, qui, bien que la dernière en date, égalait déjà ses aînées, et dont nous connaissons les maîtres, les doctrines et la glorieuse histoire, grâce aux savantes recherches de deux de nos confrères, montrait ce qu'il y avait dans la nation lorraine, de vie, d'intelligence et de force. Heureuse sous des princes qui n'avaient pas encore porté de trop sérieuses atteintes aux libertés publiques, ni commis de ces fautes qu'il est difficile d'oublier, la Lorraine bénissait leur pouvoir; elle professait pour eux un culte traditionnel, un attachement plusieurs fois séculaire : précieuse union qui devait survivre aux épreuves les plus douloureuses, aux désillusions les plus cruelles.

La même année avait vu l'avénement de Charles IV au trône de Lorraine et celui de Richelieu au ministère de France, comme si la Providence, par ces communs débuts, voulait marquer la conjonction fatale de ces deux destinées. Il est temps de nous demander quel était ce Charles IV qui allait

Digitized by Google

se mesurer avec celui dont on pourrait dire plus justement que de Cromwell, « qu'il ne laissait rien « à la fortune de ce qu'il pouvait lui enlever par « conseil et par prévoyance ».

S'il est un prince que la nature ait gâté en l'ornant des plus beaux dons du corps et de l'esprit, on peut le dire, c'est le fils de François de Vaudémont. Grand, bien fait, avec une physionomie heureuse, des manières pleines d'aisance et une rare adresse à tous les exercices du corps, où il déployait autant de grâce que de force, il avait la compréhension facile, une éloquence naturelle et, chose bizarre chez un implacable ennemi de la France, un esprit tout français, fécond en à-propos et en pétillantes saillies. Mais, que peuvent les qualités les plus brillantes sans la raison qui nous apprend à en user, sans la vertu qui les achève et les consomme? Charles IV en est la preuve. On pourrait lui appliquer ce mot de la princesse Palatine qui disait de son fils qu'aucun don ne lui avait manqué, sinon celui de s'en servir. Il n'avait ni cette sûreté du jugement, ni cette étendue de l'esprit, ni cette force du caractère, ni cette délicatesse de la conscience et cette droiture du cœur qui font les bons princes et les grands hommes. Point d'autre règle que la passion ou le caprice. Chez lui, rien d'arrêté ni de suivi ; une seule chose persistait, la mobilité, une mobilité qui faisait dire à Louis XIV : « C'est un esprit qui « change dix fois en un jour. » Aussi, Charles fut-il

Digitized by Google

l'homme des contrastes, pour ne pas dire des contresens : déloyal, avec quelque chose de chevaleresque dans le caractère; sans dignité et même bas, avec un orgueil extrême de son rang; scandaleux dans sa vie privée et en révolte contre l'Église, malgré les éclats d'une piété démonstrative et intolérante. Son portrait qu'on conserve pieusement à la Chartreuse de Bosserville, comme celui d'un fondateur, et qui doit être vrai, tant il est vivant, exprime bien ces contradictions de son esprit et de son caractère : il lui donne des traits heurtés, un regard dur, une physionomie étrange, presque farouche, marquant plus de violence que de force véritable, plus d'élan que de fermeté, plus d'emportement que de persistance. Il n'eut rien d'un politique, et, comme capitaine, les vertus maîtresses lui manquèrent. Sans déprécier le héros de Nordlingen, de Tudlingen, de Consarbrück, le prince qui, cinq années entières, disputa pied à pied ses états aux armées françaises, et qui fut plus d'une fois sur le point de les ressaisir, on doit reconnaître qu'il fut loin de Condé pour le génie, de Turenne pour la science, et qu'il n'eut l'art ni de combiner une campagne, ni d'administrer, de conduire, de manier de grandes armées. La hauteur des vues lui fit défaut. Il était de la race des Saxe-Weimar et des Mansfeld; comme eux, il se plaisait dans le tourbillon des choses, dans les hasards de la politique et de la guerre. N'est-ce pas lui qui dit un jour qu'il

Digitized by Google

cût souhaité naître simple gentilhomme, pour voir jusqu'à quel point il aurait poussé sa fortune? Oui, voilà bien Charles IV; « *habemus confidentem* » : c'était un chercheur d'aventures. Avec ses qualités et ses défauts, il allait réaliser cette prédiction de son sage prédécesseur : « Vous verrez que cet « étourdi perdra tout. »

Dès ses premières démarches, se révèle sa témérité. Ses préparatifs sont incomplets, ses moyens insuffisants; il n'a pas même d'alliance arrêtée avec l'Autriche; les conditions, le prix de son intervention n'ont pas été fixés. Pourtant, avec l'insouciante légèreté et l'impatience d'un enfant, il ose provoquer la France. Il trahit ses desseins hostiles en se mêlant aux cabales et aux révoltes des grands; il donne asile aux mécontents, surtout au premier prince du sang, à l'héritier du trône, au frère du roi, qu'il marie secrètement avec sa propre sœur; et, par ces imprudences, il attire sur lui toutes les forces de son puissant voisin, alors que les armées allemandes, aux prises avec les Suédois, étaient dans l'impossibilité absolue de le secourir. Qui ne connaît cette lamentable histoire, les trois invasions de Louis XIII et de Richelieu, les trois traités souscrits par Charles IV et par lui effrontément violés, la chute de sa capitale, son abdication dont il se repentit comme du reste, l'évasion de son frère auquel il avait transmis ses droits; enfin l'effondrement de la monarchie ducale? Je le répète, il avait

Digitized by Google

le droit de préférer l'alliance autrichienne à l'alliance française ; mais avait-il le droit de protester sa parole, de fausser sa foi et de se faire un jeu des serments les plus sacrés? Pour excuser des procédés sans nom, Dom Calmet affirme que Richelieu voulait déposséder Charles IV. Un si violent dessein ne ressort ni des documents authentiques ni des actes du ministre, qui ne demandait au début (et cela lui suffisait) que l'amitié du duc et le passage par ses états, pour porter la main sur les possessions de l'Autriche. C'est seulement lorsqu'il vit qu'il n'y avait point d'entente possible avec un prince follement entêté et odieusement parjure, qu'il prit le parti extrême d'occuper de force le duché.

Le sort de la Lorraine fut alors digne de pitié. A la merci de l'étranger, théâtre d'une guerre atroce, celle de l'Autriche et de la France, parcourue en tous sens, rançonnée sans pitié par les gens de guerre, Français et Suédois, Hongrois et Croates, et même par les Lorrains des bandes de Charles IV, qui détruisaient les récoltes, brûlaient les villes et rasaient les châteaux, elle passa par toutes les extrémités de la conquête et de la guerre. L'industrie, le commerce étaient anéantis ; la culture même était abandonnée. Les paysans affamés, fuyant à la lueur de leurs chaumières incendiées, s'enfonçaient dans les bois pour y vivre comme des bêtes fauves, ou bien prenaient le mousquet, et, brigands par désespoir, consommaient la ruine du pays qu'ils n'avaient pu

Digitized by Google

défendre. La vie barbare semblait recommencer. Ce que le glaive avait épargné, la peste et la famine le frappaient, et d'autant plus sûrement, que la douleur et la misère avaient préparé l'œuvre de la destruction. On revit, nous dit un contemporain, toutes les horreurs du sac de Jérusalem par les soldats de Titus. Callot, mort en 1635, ne fut pas témoin de ces catastrophes inouïes : si son œuvre eût daté de 1639, quelles pages nous eût laissées son énergique burin !

Pendant que la Lorraine agonisait expirante, que faisait celui pour qui, selon l'expression d'un chroniqueur du temps, « elle souffrait le martyre » ? Il bataillait à l'étranger; il déployait son adresse et sa grâce dans les carrousels de Bruxelles; ou bien il courtisait Béatrix de Cusance, qu'il épousa plus tard, du vivant même de la duchesse Nicole, et au mépris des foudres pontificales. Dans son immense égoïsme, il ne pensait qu'à ses malheurs, qu'il trouvait « incroyables », sans s'inquiéter des maux imméritésde ses pauvres sujets, qui excitaient la pitié même des envahisseurs. Et cependant la fidélité de la Lorraine ne se lassa point. Comme ces femmes héroïques que le sort a unies à d'indignes époux, elle ne cessa de soupirer après son duc, oubliant les libertés du pays violées, les antiques Assises abaissées, les États-Généraux suspendus et sa misère présente, triste fruit d'une politique aventureuse et déloyale, pour ne voir dans celui qui

Digitized by Google

l'avait perdue que le symbole vivant de l'indépendance nationale : touchante fidélité, dont Callot avait le premier donné un mémorable exemple, et qui arrachait au roi de France des exclamations d'admiration et d'envie.

Il y eut pourtant une éclaircie dans l'horrible tempête ; mais elle fut courte. Richelieu ayant atteint son but, c'est-à-dire conquis l'Alsace, n'avait plus besoin d'occuper la Lorraine : il la rendit à Charles IV qui, malgré les engagements les moins équivoques, les serments les plus solennels, à peine rétabli, se reprit à conspirer, sans souci de son peuple qu'il vouait à de nouvelles misères ; car maintenant que l'Autriche était vaincue, de quel chimérique espoir pouvait-il se bercer ? Détrôné une seconde fois, il n'eut pas honte, lui, prince souverain, de se mettre à la solde de l'Autriche et de l'Espagne. Quel rôle, Messieurs, pour un petit-fils de ce Charles III qui, au temps de nos guerres civiles, avait porté si haut le prestige de la Lorraine, et mérité le surnom de Grand ! Ce que Charles IV fut alors pour ses alliés montre suffisamment ce qu'il avait été pour ses adversaires, et donne pleinement raison aux rigueurs de Richelieu. Il les fatigua de ses perfidies, et la captivité qui en fut le châtiment, captivité qu'il supporta sans dignité comme l'exil, mendiant, pour y mettre fin, les bons offices de Cromwell, ne trouva son terme qu'au traité des Pyrénées.

Digitized by Google

Remonté sur le trône après vingt-cinq ans d'épreuves, Charles IV fit voir qu'il est des hommes pour lesquels le malheur n'a point de leçons : il ne fut ni plus généreux ni plus sage. Il paya de la plus noire ingratitude l'admirable dévoûment de ses sujets, achevant de renverser leurs chères libertés, pour y substituer les caprices d'une volonté despotique; comme si l'amour de ses fidèles Lorrains n'eût pas été son bien le plus précieux. Il conclut traités sur traités avec Louis XIV, et ces traités, il les viola sans pudeur, entassant de nouveau parjures sur parjures. C'était folie à lui de s'attaquer à la France, maîtresse incontestée de l'Alsace, et pressant désormais la Lorraine de toutes parts. Louis XIV le lui fit sentir; il renversa d'un souffle ce pygmée qui osait braver le géant. Charles reprit la route de l'exil et sa lutte à outrance, sans espoir contre la France. Il y aurait quelque grandeur dans cette haine persistante qui, comme celle d'Annibal, ne cessa qu'avec la vie, s'il ne l'avait déshonorée par des actes de déloyauté et de bassesse. Aux yeux de la sévère histoire, Charles IV ne sera jamais qu'un souverain de théâtre, un aventurier chimérique, un condottière enfin, qui en eut tous les dehors brillants, mais aussi tous les vices, et le plus vil de tous, la fausseté. Il prouve, par son exemple, cette triste vérité, c'est qu'il suffit d'un chef dépourvu de jugement et de sagesse, pour perdre, malgré les mâles vertus qu'elle a reçues du ciel,

Digitized by Google

la nation la plus sensée, la plus héroïque et la plus dévouée.

Avec Charles V se prépare une ère nouvelle. Ce prince avait tout d'un grand homme, l'esprit, le caractère, le cœur; pour l'être réellement, les occasions seules lui manquèrent. Chez lui, tout, idées, sentiments, conceptions militaires, vues politiques, tendait et arrivait au grand, naturellement, sans effort, sans pose théâtrale, sans hauteur surtout; car ce goût pour le grand, qui a parfois ses écueils, était tempéré par une sagesse, une bonté, une modestie qui avaient leur source dans une haute raison, dans une piété aussi éclairée que profonde. Il ne put être qu'un héros, le héros de la foi dans ses croisades contre les Infidèles, le héros du malheur dans ses luttes infructueuses contre la France. S'il ne réussit pas à reconquérir ses états par la force des armes, ni à les recouvrer par la diplomatie, du moins, il refit le nom et la fortune de sa famille, dont il rendit le rétablissement possible, en lui créant, par d'éclatants services, des titres à la reconnaissance de l'Autriche, de l'Europe, de la Chrétienté. L'émule des Montecuculli, des Créqui, des Luxembourg travaillait pour son fils, il travaillait pour sa chère Lorraine sur les champs de bataille de Vienne, de Waitzen, de Gran et de Mohacz. Certes, il eût été digne de remonter sur le trône de ses pères et de régner sur ce peuple lorrain, à la fois si fidèle, si vaillant et si sage. Une fois, il crut

Digitized by Google

toucher au but; la fortune des armes le porta à sept lieues de sa capitale. Il avait mis sur ses étendards cette touchante devise : *Aut nunc, aut nunquam,* maintenant ou jamais : ce fut jamais! L'armée supérieure de Créqui le força de reculer; jamais il ne revit plus sa Lorraine bien-aimée. Nul doute que, s'il lui avait été donné de s'accommoder avec Louis XIV, il n'eût tenu ses engagements, et qu'il n'eût été, avant Léopold, le restaurateur de la patrie. Mais il avait l'âme trop haute pour accepter une situation humiliante. Lorsqu'un destin prématuré l'enleva dans la force de l'âge, l'Allemagne entière le pleura, le Grand Roi lui rendit une éclatante justice, personne en France ne songea à se réjouir, et La Bruyère, dans ses Jugements, burina son éloge en quelques lignes : rare et splendide hommage décerné à la vertu! héritage précieux pour son fils Léopold, en faveur duquel l'Europe, sept ans plus tard, releva le trône abattu de Gérard d'Alsace!

Ce fut un beau jour pour la Lorraine que celui où, le dernier Français ayant franchi la frontière, ses fiers enfants, si longtemps courbés sous une loi étrangère, se sentirent libres dans leurs foyers. Hélas! Messieurs, nous avons connu ce soulagement patriotique; pourquoi nous a-t-il été donné d'en savourer l'amère douceur? Ce fut un plus beau jour encore, car la joie en fut sans mélange, que celui où Léopold entra triomphalement dans sa belle ville

Digitized by Google

de Nancy, loin de laquelle il était né, loin de laquelle il avait grandi, et se trouva pour la première fois face à face avec son peuple. L'enthousiasme populaire accueille toujours les princes qui prennent possession de leur trône, comme pour marquer l'espoir que la nation met en eux, et que, malheureusement, ils ne justifient pas toujours. Cette fois, il y avait quelque chose de plus : c'était une dynastie nationale, c'était la nationalité elle-même qui rentrait avec Léopold. Aussi l'enthousiasme fut indescriptible, et cette fois, il ne fut pas déçu, car le souverain était digne de la nation. Dans les catastrophes qui précèdent, tandis que le prince, politique imprévoyant, aventureux, incapable, assumait avec une légèreté incroyable la responsabilité de toutes les fautes, le peuple, héroïque dans la résistance, inébranlable dans la fidélité, sublime dans le dévoûment, avait donné le spectacle des vertus les plus solides. Il ne lui fallait qu'une bonne direction pour remonter au rang d'où d'insignes folies l'avaient fait déchoir. Le règne de Léopold allait prouver combien la raison qui se possède et la sagesse pacifique qui fonde l'emportent sur l'ambition batailleuse, qui provoque les tempêtes et ne fait que des ruines.

Il y a un grave écueil pour les souverains qui, sortant des profondeurs de l'exil, viennent prendre inopinément le gouvernement d'un peuple : c'est l'ignorance. Léopold était plus qu'un exilé pour la

Digitized by Google

Lorraine, c'était un inconnu. Élevé à la cour de Vienne, il ne connaissait ses états et ses sujets que par ouï-dire, ou bien par l'étude qu'il avait faite de leur histoire, de leurs ressources, de leurs institutions, de leur caractère : connaissance qui a son prix sans doute, mais qui, sèche, incomplète, ne vaut jamais celle qu'on doit à la vue des choses, au contact des hommes, à cette pénétration inconsciente et incessante qui se fait entre ceux qui vivent dans le même milieu. Un autre écueil pour Léopold, c'était sa grande jeunesse : il n'avait que dix-neuf ans. Combien y en a-t-il qui, à cet âge, loin d'être capables de gouverner les autres, le sont à peine de se gouverner eux-mêmes ! Mais Léopold apportait sur le trône une maturité précoce et une expérience acquise à l'école du malheur. Ce même exil qui l'avait rendu étranger à ses sujets, avait, par une heureuse compensation, formé son jugement, développé sa raison, accentué de bonne heure les côtés sérieux de son caractère. D'ailleurs, ne l'oublions pas, il était le fils de Charles V, et il avait été formé par une mère, l'Autrichienne Éléonore, qui, d'abord reine de Pologne, avait, dans des circonstances délicates, donné des preuves d'une haute sagesse et d'un esprit politique au-dessus de son sexe. Des goûts pacifiques qui n'excluent pas le courage, la patience et la douceur jointes à la fermeté, un esprit judicieux qui sait tenir compte du temps et des circonstances et ne chercher que le

Digitized by Google

possible, une instruction solide et étendue, la conscience du devoir puisée dans une religion large et éclairée, par-dessus tout, la passion du bien public, voilà, si je ne me trompe, les vertus d'un réformateur : c'étaient aussi celles de Léopold, nouveau Charles V, avec autant de cœur, quoique avec moins de génie. Il y joignait un sentiment très-vif de sa dignité de prince et une jalousie du pouvoir bien naturelle chez un contemporain de Louis XIV, tempérée d'ailleurs par une affabilité exquise. Il n'avait qu'un défaut, un défaut de famille, une générosité excessive et un penchant pour le faste, regrettable dans le chef d'un état qui sortait des ruines : défaut bien général, il faut croire, au temps de Léopold, puisqu'il fut celui de Frédéric I^er^, représentant de la race royale la plus parcimonieuse dont il soit parlé dans l'histoire.

Bien que la seconde invasion française, prise de possession régulière du territoire, n'eût point ramené les misères de la précédente, on peut dire qu'à l'avénement de Léopold, il n'y avait que des ruines : nation, gouvernement, administration, commerce, industrie, tout était à terre. Léopold comprenant qu'on ne pouvait rien faire sans une paix profonde et durable, inaugura une politique nouvelle, la seule qui convînt à un état faible, et qui pût sauver son indépendance, celle qu'il eût fallu suivre depuis que la France, maîtresse de l'Alsace, enveloppait la Lorraine de tous côtés, une politique de

Digitized by Google

« juste-milieu », comme l'a appelée Voltaire, c'est-à-dire de neutralité absolue entre l'Allemagne et la France. Neveu de l'Empereur par sa mère, neveu de Louis XIV par sa femme, sœur du Régent, il resta simple spectateur de la guerre de la succession d'Espagne, et dans tous ses rapports avec le roi de France, auquel il avait fait hommage pour le Barrois mouvant, il se montra plein de ménagements, jusqu'à mutiler l'histoire de Dom Calmet, qui s'était montré trop sévère pour la France, jusqu'à supporter, sans faire d'éclat, la réoccupation d'une partie de ses états et de sa capitale. Cette politique porta ses fruits : la Lorraine, déclarée neutre, fut respectée de tous; et tandis que la guerre déchaînait ses fléaux sur l'Europe entière, seule elle goûta un repos qui lui permit de se refaire. Si, vers la fin de ce grand conflit, Léopold caressa quelques rêves ambitieux, il y mit tant de prudence, que sa situation ne fut pas compromise; et si, plus tard, il ne réussit pas à serrer avec la France les nœuds les plus étroits, en faisant épouser une de ses filles à Louis XV, il obtint que le cardinal Fleury reconnût la neutralité perpétuelle de la Lorraine : ce fut le triomphe de sa politique, politique habile à force d'être honnête.

Pour juger équitablement le gouvernement de Léopold, il faut nous dégager de nos préoccupations modernes, et ne pas lui demander ce qu'il ne pouvait donner. Il était le contemporain de Louis XIV,

Digitized by Google

du Régent, du duc de Bourbon, du cardinal Fleury ; l'*Esprit des lois*, le *Contrat social* n'avaient pas encore paru, et Voltaire admettait volontiers que le pouvoir fût sans limites, pourvu qu'il s'en imposât à lui-même. Léopold fut de son siècle : il gouverna en maître absolu comme les Bourbons, ou plutôt comme ses parents d'Autriche, dont le pouvoir paternel lui servit de modèle. Il ne rétablit pas les vieilles libertés nationales, les États-Généraux, le tribunal des Assises renversés par Charles IV : restauration impossible peut-être après une si longue vacance et après cinquante-deux ans de dictature étrangère, inopportune, dans tous les cas, alors qu'il fallait tout refaire, refaire vite, et accomplir au profit du peuple des réformes indispensables. Il retint toute l'autorité qu'il confia à des ministres dociles tirés du corps des anoblis. Son mérite fut de n'employer qu'au bien ce pouvoir discrétionnaire, qu'il tempéra d'ailleurs, en donnant à la Cour Souveraine et aux Cours des Comptes le droit d'enregistrer les ordonnances ducales et de faire des remontrances. Il rendit à la nation un service inappréciable en achevant de briser les cadres surannés de la féodalité lorraine, entamés par Richelieu qui avait fait raser les forteresses seigneuriales, par Charles IV qui avait anéanti les Assises. L'abolition de ce qui restait encore de la mainmorte et le droit d'héritage assuré partout aux tenanciers, les sentences des seigneurs soumises à la révision de la

Digitized by Google

Cour Souveraine, une protection efficace donnée aux petits contre les injustices des grands, sont des bienfaits de Léopold.

Il ne faudrait pas demander à ce prince une tolérance qui n'était alors ni dans les idées ni dans les mœurs, pas plus en France, pas plus en Angleterre qu'en Lorraine. Il combattit le Jansénisme; il éloigna le peu de protestants que n'avait pas atteints la révocation de l'édit de Nantes; il établit l'unité de foi : mais on doit lui rendre cette justice que sa conduite, exempte de violences contre les personnes, fut inspirée par les élans d'une conviction sincère, non par les froids calculs de l'égoïsme politique. Si profondes que fussent en lui les convictions du chrétien, elles n'enlevaient rien, hâtons-nous de le constater, à l'indépendance du souverain ; et l'on vit cet enfant dévoué de l'Église, prenant ses précautions contre les entreprises de la cour de Rome, interdire la publication de toute bulle dans ses états sans l'autorisation de la Cour Souveraine.

A peine un pouvoir sage et national présidait-il aux destinées de la Lorraine, que l'ordre renaissait partout. Une maréchaussée de police et de justice, comme la Sainte-Hermandad d'Espagne, réprimait le brigandage et rétablissait la sûreté des grands chemins. Une distribution moins parcimonieuse et plus rationnelle des tribunaux rassurait les bons, faisait trembler les méchants, garantissait à tous la protection des lois. Un code imité de Louis XIV ré-

Digitized by Google

glait l'organisation judiciaire, la procédure, le régime des eaux et forêts. Les routes, rectifiées et multipliées, gravissaient les collines, franchissaient les ravins, établissaient entre toutes les parties du territoire une liaison utile et féconde. C'est ainsi que Léopold, selon son expression, débrouillait le chaos de la Lorraine. En bien des choses il devança son temps, dotant son petit état de réformes que la France ne devait obtenir qu'au prix des longues épreuves de sa révolution. La division régulière du territoire en arrondissements, la création de municipalités en partie élues, l'établissement d'un cadastre pour l'égale répartition de l'impôt, l'abolition définitive du droit injuste de mainmorte, un système de libre concurrence appliqué à l'industrie, la suppression du droit d'aubaine, sont dus à l'esprit éclairé, à l'initiative prévoyante, à la fermeté de Léopold qui sut, mieux que Louis XVI, comprendre la gravité des abus, la nécessité des réformes, et imposer ces réformes aux privilégiés récalcitrants.

Grâce aux mesures habiles d'un prince si avisé, la Lorraine jouit d'une prospérité telle qu'elle n'en avait connu de semblable en aucun temps. La terre, féconde depuis que le laboureur se sentait maître de son bien, et depuis qu'un soldat avide ne venait plus lui ravir les fruits de son travail, se couvrait de riches moissons, dépassant les besoins d'une population qui pourtant ne cessait de croître. Les fabriques, les usines s'élevaient comme par enchan-

Digitized by Google

tement. On déchirait les entrailles du sol pour lui arracher les trésors qu'il recélait. On forgeait les métaux; on donnait au verre flexible les formes les plus variées; on tissait des étoffes pour le riche et pour le pauvre, et de leurs détritus on fabriquait un papier dont l'éclatante blancheur était renommée dans toute l'Europe. Le travail était partout, aux champs, à l'atelier, et un commerce actif en distribuait au loin les abondants produits. Le paysan, le bourgeois, le gentilhomme lui-même, tous écrasés, ruinés par la conquête française, se voyaient ramenés aux beaux jours de Charles III. L'aisance des villes se révélait par des monuments utiles ou somptueux; l'opulence des seigneurs par des hôtels construits dans les cités, ou bien par des châteaux qui s'élevaient fièrement au milieu de leurs domaines. La population décimée par un demi-siècle de guerre, par la peste, par la famine, par tous les fléaux réunis, se reformait avec une rapidité dont on a peu d'exemples. Après treize ans seulement du règne de Léopold, elle avait repris son niveau; huit ans après sa mort, le total avait presque doublé. Restons-en sur ces chiffres; ils ont leur éloquence; à eux seuls, ils disent tout : ils sont l'éloge le plus court, le plus vrai, le plus solide du gouvernement de Léopold.

La Lorraine ne lui dut pas seulement le bien-être matériel; elle lui dut une nouvelle floraison des lettres et des arts. Il ne nous appartient pas d'en

Digitized by Google

retracer le brillant tableau ; nous n'avons qu'à marquer le rôle de Léopold : il fut grand et digne de lui. Celui qui, dès le jeune âge, nourri dans le culte des lettres, parlait aisément quatre langues; qui élargit les bases de l'université de Pont-à-Mousson, et fonda une Académie des Beaux-Arts qui était en outre une école; qui avait ouvert une bibliothèque dans son palais de Lunéville et, à l'instar de Charlemagne, un institut princier où les cadets de l'Allemagne venaient s'initier aux secrets des sciences; celui qui mit en évidence votre historien national, et qui, selon le mot de Voltaire, allait chercher les talents jusque dans les boutiques et les forêts; qui faisait venir des architectes de France et d'Italie, et entretenait de jeunes Lorrains dans les ateliers artistiques de Florence et de Rome; enfin, celui qui releva deux fois le château de Lunéville, renversé par la guerre ou dévoré par les flammes, et l'orna d'un théâtre et de jardins féériques, qui dota Nancy d'un nouveau palais ducal, d'une salle d'opéra et de sa dernière cathédrale, celui-là ne fut-il pas, après Louis XIV, le mieux inspiré et le plus magnifique des Mécènes?

Il aimait en effet le beau, et, malgré sa sagesse, il l'aima dans sa manifestation la moins légitime, le luxe. Sa cour de Lunéville, où Voltaire retrouvait Versailles, en avait toutes les politesses et toutes les splendeurs; elle en avait aussi la noble hospitalité, comme l'éprouvèrent Jacques III, forcé par la

Digitized by Google

haine de l'Angleterre à quitter Saint-Germain, et Stanislas, chassé par Pierre le Grand de son royaume de Pologne. Léopold, comme Louis XIV, avait l'art de donner; mieux que lui, dans les fêtes de cour, il savait garder sa dignité, pas plus que lui il n'échappa au goût exagéré du faste et de la dépense : ce fut sa seule faiblesse. Les finances de son petit état s'en ressentirent plus d'une fois, et il eut le tort, pour les rétablir, d'essayer d'expédients imités du système de Law. Disons, pour être juste, qu'en perfectionnant l'administration, il l'avait rendue plus coûteuse, et qu'il ne voulut jamais, pour en couvrir les frais, ni surcharger ses sujets d'impôts, ni faire un odieux trafic des charges de magistrature.

Où nous retrouvons Léopold, où il est admirable, où il se montre à nous avec une incomparable grandeur, c'est quand il s'agit de défendre son peuple contre un de ces fléaux devant lesquels la science humaine recule parfois impuissante. C'est là que le cœur, doublant chez lui l'intelligence, lui inspire les mesures les plus justes, les plus efficaces et les plus promptes. C'est là qu'il déploie avec simplicité, sans ostentation, sans emphase, l'héroïsme stoïque d'un chrétien. Tel il se montra dans la grande famine de 1709, si fatale à la France, et qui, grâce au bienfait d'une paix profonde, grâce à la prévoyance admirable du souverain, ne fit qu'effleurer la Lorraine. Et quand la peste de Marseille, remontant tout à coup au nord, vint fondre sur ses états, quelle

Digitized by Google

prudence, quelles précautions minutieuses, quelle sagesse pratique et surtout quel devoûment! Il éloigne, il disperse sa famille, sa femme, ses enfants, espoir de sa dynastie et de la Lorraine renaissante. Mais lui reste, pour mourir s'il le faut, au milieu de son peuple, en face du danger, au poste de combat, soutenant ceux qui souffrent et donnant l'exemple à tous. C'est là, oui, c'est bien là qu'est la gloire la plus pure de Léopold.

Ils sont rares dans l'histoire les princes qui, dédaignant les fumées d'une vaine gloire et le renom de conquérants, payé de tant de misères, consacrent tout ce qu'ils ont de talent, de volonté et de force à la réforme de leurs états, au bonheur de leurs sujets : rôle moins brillant sans doute, mais qui leur vaut les bénédictions des hommes dans le présent et la renommée la plus pure dans l'avenir. Quand on a cité un Adrien, un Antonin, un Marc-Aurèle, qui ne fit que des guerres de défense, un saint Louis, belliqueux seulement contre les Infidèles, on en a épuisé la liste trop courte, hélas! Léopold fut, au XVIII^e^ siècle, après les grandes guerres de Louis XIV, et à la veille de celles que Frédéric II allait remplir de son nom, un de ces héros de la paix, un de ces sages couronnés, qui, n'ayant travaillé que pour le bien de leurs semblables, goûtent de leur vivant, comme l'a dit Voltaire, le bonheur d'être aimés, et rayonnent dans l'histoire d'une clarté douce et pure. Cette gloire sans larmes

Digitized by Google

de Léopold fut consacrée par la philosophie du temps, qui le proposa en exemple aux plus grands rois. C'est qu'il réalisait pour elle le type du parfait souverain, qui, père de ses sujets, ne voit dans le rang suprême d'autre privilége que celui d'être l'artisan de leur félicité.

Quel doux, quel consolant spectacle que celui de la Lorraine, au sortir de catastrophes inouïes, arrachée à ses ruines, restaurée, transformée, rajeunie par Léopold, respectée de ses voisins, en sûreté sur ses frontières, honorée dans son chef! Elle avait mieux que la puissance, mieux que la gloire : elle avait l'ordre, la paix et, avec elle, ces biens matériels, ces richesses intellectuelles et morales qui font la prospérité, l'éclat et le bonheur d'une nation. Rien ne prouve mieux qu'il n'y a pas de fatalité dans l'histoire, et que les peuples, comme les individus, se font leur destinée : heureuse et belle, s'ils usent bien de leur liberté, et s'ils suivent avec leurs chefs, les conseils de la sagesse; funeste, s'ils s'abandonnent aux rêves décevants et aux dangereux calculs d'une inquiète ambition. Sans doute, la liberté n'est pas toujours aussi visible; parfois elle disparaît derrière la multitude, la complexité, la grandeur des événements. Mais faut-il la nier pour cela? Non, une collection d'êtres libres ne saurait être le jouet d'une aveugle fatalité.

Messieurs, la Lorraine, remontée si vite, à force de sagesse, et grâce à trente-deux ans de paix, au

Digitized by Google

rang des états les plus prospères, est un exemple et un encouragement pour nous, qui, après avoir connu ses fautes, avons connu ses malheurs. Elle nous montre ce que peuvent la volonté, l'intelligence, l'activité bien dirigées d'un peuple; elle autorise nos patriotiques espérances. Et, Messieurs, tout ne nous dit-il pas que cet espoir n'est pas seulement une illusion? Notre crédit renaissant au lendemain de nos désastres, et l'Europe s'associant avec confiance au paiement de notre rançon; nos finances rétablies avec une rapidité qui tient du prodige, et l'impôt légèrement porté parce qu'il s'agit de l'honneur et de la sécurité du pays; notre armée réorganisée avec la même ardeur, et cet autre impôt, l'impôt du sang, accepté avec abnégation par notre vaillante jeunesse; le rôle honorable joué dans un récent congrès par notre diplomatie, toujours généreuse, toujours humaine; les peuples courant à notre appel au grand tournoi du travail, l'hospitalité magnifique reçue par eux dans ce Paris, qui sera toujours, malgré tout, la capitale de l'urbanité, de l'élégance et du bon goût; ces merveilles sorties des mains de nos travailleurs, et qui témoignent une fois de plus du génie industriel et artistique de notre race, tout cela n'atteste-t-il pas que la France est toujours pleine de sève, et que, si elle n'est plus, selon le mot emphatique de Napoléon, « la Grande Nation », elle est toujours une grande nation!

Digitized by Google

LES

RAPPORTS DE LA MÉDECINE

AVEC

LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

PAR LE Dr L. HECHT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Parmi les nombreux émigrés d'Alsace que les malheurs de la France forcèrent, il y a huit années déjà, de quitter leur sol natal pour échapper à la domination étrangère, il en est peu, je crois, qui aient eu le bonheur de retrouver une nouvelle patrie, aussi vite que ceux qui sont venus se fixer dans votre cité. Réunis à Nancy en grand nombre, heureux d'y trouver des amis auxquels les unissait d'avance la communauté des souvenirs et des sentiments, vos nouveaux concitoyens ne pouvaient mieux prouver le prix qu'ils attachaient à l'accueil qui leur fut fait, qu'en consacrant leurs efforts à

Digitized by Google

rendre encore plus florissante et plus prospère l'ancienne capitale de la Lorraine.

J'étais loin, à cette époque, d'oser espérer d'être un jour admis à l'honneur de partager les travaux de l'Académie de Stanislas. Encouragé, il y a deux ans, par les bienveillants conseils de notre vénéré président et ceux d'amis indulgents, j'osais solliciter vos suffrages. En m'accueillant dans vos rangs, permettez-moi de le penser, vous étiez désireux d'honorer le corps auquel je suis fier d'appartenir; vous avez voulu donner à mon pays natal un témoignage de sympathie dont je conserverai toujours le reconnaissant souvenir.

Le double titre qui me vaut, en ce jour, le périlleux honneur d'occuper quelques instants de l'une de vos séances solennelles, n'est pas sans m'inspirer des appréhensions à plus d'un égard. Devant cette assemblée, où il en est tant qui sont passés maîtres dans l'art du bien-dire, comment m'acquitter d'une manière digne de vous de la tâche délicate qui m'est dévolue. Après l'éloquent et lumineux exposé historique que vous venez d'applaudir, comment m'y prendre pour vous faire encore trouver de l'attrait à un sujet quelque peu sévère, qui ne se prêtait que difficilement à revêtir les formes traditionnelles du langage académique. Souffrez donc que ma témérité s'abrite en ce moment derrière mon inexpérience en ce genre de discours, si ce que je puis vous dire ne répond pas à votre légitime attente.

Digitized by Google

MESSIEURS,

Quand on embrasse d'un coup d'œil général l'ensemble des connaissances qui, par leur réunion, constituent la science humaine, ce trésor commun à tous les peuples et qu'à des degrés divers chaque époque vient enrichir, on ne tarde pas à reconnaître les rapports nombreux et nécessaires qui existent entre elles. Chaque science, tout en poursuivant un but spécial et bien déterminé, a besoin, pour constater ou expliquer les faits qu'elle étudie, de faire appel à d'autres branches des connaissances humaines.

Dans le monde des sciences comme dans la nature physique, comme dans le corps humain, tout se tient, s'enchaîne et se relie; autour du noyau central de chaque science gravite une sphère plus ou moins étendue qui, par sa périphérie, vient confiner aux limites d'une science voisine, d'où résultent des zones neutres dont la possession devient quelquefois sujet à litige. Toute science, en s'isolant, se condamnerait, par cela même, à rester stationnaire ou s'exposerait à entrer dans des voies conduisant presque fatalement à l'erreur. Le progrès n'est possible que grâce à l'union des sciences entre elles, aucune n'échappe à cette nécessité : les sciences de l'esprit aussi bien que les sciences de la nature lui sont soumises.

Digitized by Google

Les sciences philosophiques sauraient-elles rester indifférentes aux progrès récents de la physiologie; l'étude du cerveau, organe matériel de la pensée, n'intéresse-t-elle pas à la fois le psychologiste et le médecin? La biologie, la science de la vie, par l'importance des questions qu'elle soulève, ne se rattache-t-elle pas aux problèmes les plus graves dont les sciences philosophiques poursuivent la solution? Le jurisconsulte, qui prépare et formule les lois, n'est-il pas obligé de connaître le caractère et les aspirations du peuple auquel ces lois devront s'appliquer, de scruter les annales de l'histoire pour connaître les résultats produits sur les populations par l'influence de législations antérieures? L'archéologie préhistorique établit un lien entre l'histoire de notre globe et celles des races qui l'ont habité, entre la géologie et les périodes historiques. La météorologie, qui, on peut l'affirmer aujourd'hui, conduira à la prescience des variations atmosphériques, n'aurait pu se constituer sans le secours de l'électricité et de ces ingénieux appareils qui, automatiquement, ne cessent d'enregistrer les phénomènes qu'ils sont chargés de mettre en évidence. N'est-ce pas grâce au prisme que Kirchhoff et Bunsen, se basant sur les raies déjà observées dans le spectre solaire par Fraunhofer, sont arrivés à instituer l'analyse spectrale comme méthode d'analyse chimique des corps, et ont pu dérober à l'astre qui nous éclaire le secret de sa composition?

Digitized by Google

La nécessité de rester en communion s'impose aux sciences de l'esprit comme à celles de la nature; elle résulte de la complexité même des éléments générateurs des idées et des causes productrices des faits, que les unes approfondissent, que les autres étudient. Les idées comme les faits sont le plus souvent des résultantes de facteurs multiples, relevant chacun de sciences parfois différentes : à chacune incombe la mission d'intervenir pour aider à résoudre le côté de la question qu'elle tient sous sa dépendance. Il en est des sciences comme des organismes vivants : elles se compliquent à mesure qu'elles se développent et se perfectionnent, et ne sauraient le faire qu'à la condition de chercher dans les directions les plus variées les éléments nécessaires à leurs progrès.

Si toutes les sciences humaines ont des relations les unes avec les autres, et la réunion dans le sein de l'Académie d'hommes cultivant des études si diverses en est le vivant témoignage, il en est, toutefois, entre lesquelles existent des liens plus directs et plus étroits : les rapports qui relient les sciences médicales aux sciences physiques et naturelles en sont un des exemples les plus frappants.

Les sciences médicales, chacun le sait, ont pour base l'étude de l'homme, pour but la connaissance des maladies qui peuvent l'affecter et des moyens propres à les combattre ; leurs progrès les plus marqués datent de l'époque où elles ont conclu avec les

Digitized by Google

sciences physico-chimiques et naturelles une alliance dont chaque jour vient démontrer la fécondité; alliance dans laquelle, je le reconnais volontiers, les sciences médicales sont de beaucoup les plus favorisées; elles ne cessent de recevoir de la physique, de la chimie, de la zoologie, des secours qu'elles sont impuissantes à leur rendre sur un pied d'absolue réciprocité.

Pendant longtemps, pour expliquer la vie chez l'homme comme chez les autres êtres vivants, on a admis l'existence de forces, de propriétés vitales extrinsèques, indépendantes de la matière organisée, se manifestant au-dessus, c'est-à-dire en dehors d'elle. La vie était considérée comme une sorte de principe métaphysique dirigeant les opérations des organismes. Stahl et les médecins animistes, en attribuant la vie chez l'homme à l'action d'une sorte d'âme immatérielle, plus tard, les médecins vitalistes, en admettant l'existence d'un principe vital, ont été les défenseurs de ces doctrines. A ces conceptions s'en sont graduellement substituées d'autres plus compréhensibles, plus satisfaisantes pour l'esprit : elles sont fondées sur l'observation et l'enseignement des faits. On a reconnu que les propriétés de la vie sont inhérentes à la matière organisée, la caractérisent, ne sauraient être observées en dehors d'elle et que, selon l'expression de Cuvier, *la vie suppose l'être organisé, comme l'attribut suppose le sujet.*

Digitized by Google

Parmi les manifestations de la vie chez l'homme, il en est d'ordre physique et matériel, les seules que je voudrais considérer ici, dont un grand nombre lui sont communes avec les autres êtres organisés. Tous les êtres vivants naissent, se développent et périssent. Représentants passagers de la vie, ils se renouvellent et se succèdent. Un organisme vivant, une fois constitué, nous apparaît comme une machine qui s'use et se détruit sans cesse par l'exercice même de ses fonctions, mais, en même temps, se répare grâce aux phénomènes de nutrition et se maintient pendant un temps déterminé, dont les limites extrêmes sont fixées d'avance. La faculté de se nourrir appartient sans exception, bien qu'à des degrés divers, à tous les corps vivants, si bien que vivre et se nourrir sont deux expressions synonymes. Pour qu'un corps vivant dans son ensemble ou l'un des éléments organiques qui le composent se nourrisse, il faut qu'il possède l'aptitude à se nourrir, c'est-à-dire à se régénérer.

Comme les autres corps vivants, le corps humain est constitué par la matière organisée, c'est-à-dire composée de matières dissemblables ou distinctes, disposées dans un certain ordre : chaque molécule organique étant un assemblage très-complexe et dans des proportions définies de corps simples, tels que l'oxygène, l'hydrogène, l'azote et le carbone, ou composés, tels que l'eau, qui forme plus des trois quarts de la masse totale des corps vivants. Dans la

Digitized by Google

matière organisée, l'élément le plus important et celui dans lequel la vie se manifeste par excellence est représenté par les cellules, petits corps microscopiques, de forme généralement arrondie, qui s'accroissent, se multiplient selon des modes divers, puis disparaissent ou se transforment en fibres, tubes, etc.

Or, en remontant l'échelle des êtres vivants, depuis les organismes les plus inférieurs jusqu'à ceux qui atteignent le plus haut degré de perfection, jusqu'à l'organisme humain lui-même, on ne saurait s'empêcher de reconnaître une grande similitude dans les phénomènes par lesquels la vie se manifeste et grâce auxquels elle s'entretient. Ces phénomènes présentent des différences de degrés et non de nature et, comme l'a dit Milne Edwards, dépendent du plus ou du moins de perfection avec laquelle, dans chaque genre d'organisme, est réalisé le principe de la division du travail : principe fécond qui trouve son application dans la physiologie comme dans l'industrie, comme dans la vie des groupes et des sociétés humaines que, non sans raison, on a comparés si souvent à des organismes vivants.

Dans les organismes inférieurs, toutes les parties sont aptes à exécuter toutes les fonctions : la même substance fondamentale, le même protoplasma peut jouer successivement le rôle des divers appareils de nutrition, de relation, etc. A mesure qu'on s'élève

Digitized by Google

dans l'échelle des êtres organisés, on remarque que, par des transitions infinies, les fonctions nécessaires au maintien de la vie se compliquent et, tout à la fois, se localisent : à chaque partie de l'organisme est confiée une fonction spéciale. Dans les degrés supérieurs, la complexité des fonctions de digestion, respiration, circulation, etc., devient telle, qu'un grand nombre d'organes est nécessaire pour concourir à l'accomplissement de chacune d'elles : par leur coordination et leur action dirigée vers un but commun, ils constituent des appareils organiques dans lesquels chaque partie accomplit avec une admirable précision, mais d'une manière exclusive, la part du travail qui lui est dévolue. De cette spécialisation il résulte, comme conséquence forcée, que quand les organes chargés de remplir une fonction importante en sont devenus incapables, la cessation de leur activité entraîne la mort de l'organisme.

Comparons, sous ce rapport, l'organisation et la vie chez les animaux supérieurs et chez l'homme, et nous trouvons, sauf des différences accessoires qu'en s'élevant à un point de vue général il est permis de négliger, l'analogie la plus grande : similitude dans les organes, dans leurs fonctions et dans la manière dont celles-ci agissent les unes sur les autres. De telle sorte que la physiologie humaine, loin de se présenter à nous comme formant un ensemble de connaissances isolées, nous apparaît

Digitized by Google

comme une science parallèle à la physiologie zoologique : toutes deux rentrent dans la physiologie générale, qui étudie la vie chez tous les êtres vivants.

C'est sur ce rapport d'identité entre le mécanisme de la vie chez l'homme et chez les animaux supérieurs qu'est basée la physiologie expérimentale. Elle démontre d'une manière générale que, si chez l'un et chez les autres les phénomènes de la vie obéissent aux mêmes lois, ils peuvent aussi se modifier sous les mêmes influences. De là, à supposer que parmi ces influences il pourrait en être qui, chez les animaux comme chez l'homme, produiraient cette succession, cet enchaînement de modifications physiques ou fonctionnelles que nous appelons maladies, il n'y avait qu'un pas. La pathologie expérimentale, c'est-à-dire l'étude des maladies ou des troubles morbides artificiellement provoqués chez les animaux, nous a appris à connaître dans leur intimité, un grand nombre de faits afférents à l'histoire des maladies de l'homme. La faculté de les produire à l'aide de causes que nous pouvons varier à l'infini et dont il nous est loisible de graduer à notre gré l'intensité, la possibilité de ne faire agir à la fois qu'une seule cause, alors que chez l'homme une maladie n'est que trop souvent due à l'action de causes multiples et complexes, enfin la latitude qui nous est laissée de vérifier l'état des organes dans chacune des phases d'évolution de la maladie

Digitized by Google

volontairement produite chez l'animal, font comprendre l'étendue du champ de la pathologie expérimentale, en même temps que l'importance des données dont on lui est redevable. Elle fait aujourd'hui partie intégrante des sciences médicales.

Pourrais-je avoir effleuré ce sujet sans évoquer ici le nom du savant illustre dont la science et notre patrie déplorent la perte récente. Grâce à son génie investigateur, au don qu'il possédait à un si rare degré de concevoir une expérience, grâce à son habileté à la réaliser et à la rigueur des déductions qu'il savait en tirer, Claude Bernard a eu la gloire d'ouvrir à la physiologie et à la médecine des voies inexplorées, déjà fertiles en importants résultats. Quelque considérables que soient les faits dont il a enrichi la science, il a fait plus encore : à l'expérience telle que la pratiquait Magendie, son maître, Claude Bernard a, le premier, substitué l'expérimentation, qui n'est autre qu'une expérience entreprise dans le but de vérifier une vue de l'esprit dont elle devra démontrer ou infirmer la justesse. Il a ainsi doté la science d'une méthode nouvelle et féconde à laquelle son nom restera désormais attaché.

La physiologie et la pathologie expérimentale conduisent à considérer les manifestations de la vie, comme impliquant nécessairement l'idée de changement et de mouvement. Pour vivre, les éléments de l'organisme ont besoin de renouveler leur substance, l'intensité de la vie étant en rapport

Digitized by Google

avec la rapidité de cette rénovation. Ils opèrent ces changements incessants en puisant des matériaux nouveaux dans le milieu interne, intermédiaire indispensable entre eux et le monde extérieur.

Ce milieu interne, le sang chez l'homme et les animaux supérieurs, est élaboré par l'organisme lui-même à l'aide d'éléments plus ou moins parfaits, empruntés au monde extérieur et qui servent à le former, mais dont la plupart ne sauraient entrer directement dans sa composition. Constamment appauvri par les matériaux nutritifs que les éléments organiques ne cessent de lui demander, il est incessamment altéré d'autre part par les déchets, qu'en abondance et sous des formes variables, ces mêmes éléments y rejettent, après s'être approprié ce qui pouvait servir à leur nutrition. Entre le milieu interne et les éléments organiques existe un rapport d'offre et de demande : l'offre faite par le milieu restant la même, tant que subsiste l'état de santé, la demande différant selon les besoins de chaque élément organique.

De là un double échange, d'une part entre les éléments organiques et le milieu interne, de l'autre entre celui-ci et le monde extérieur ; de là des décompositions et recompositions multiples et simultanées que facilite d'ailleurs beaucoup l'instabilité des liquides et des éléments de l'organisme. De là aussi la nécessité du maintien de la composition nor-

Digitized by Google

male du milieu interne et de la constance du rapport entre la somme et la qualité des matériaux nutritifs qu'il tient à la disposition des éléments organiques et les exigences de ceux-ci. Qu'un changement survienne dans l'un des facteurs en présence, que le sang, par exemple, ne reçoive plus la quantité d'excitant nutritif, d'oxygène nécessaire, ou ne puisse plus se débarrasser de l'acide carbonique, résultat de la combustion opérée dans l'intimité des tissus, et aussitôt l'altération du milieu interne qui en résulte entraînera, comme conséquence nécessaire, des troubles dans la nutrition et les fonctions des organes, nerfs, muscles, etc. L'état de maladie sera réalisé.

Or, dans l'état de santé comme dans la maladie, les changements dans la composition de chacune des parties de l'organisme humain s'opèrent selon des règles déterminées : la chimie nous les fait connaître. Par l'analyse de chacun des tissus et des humeurs de l'organisme, elle est arrivée à démontrer que les composés si infiniment variés que l'on y rencontre sont constitués par un nombre très-restreint de corps simples : carbone, hydrogène, azote, phosphore et quelques métaux, sodium, potassium, calcium, magnésium, fer, etc. Par la série de leurs combinaisons, ces corps constituent les matières minérales, chlorure de sodium, phosphate de calcium, etc., qui se rencontrent parmi les parties constituantes des tissus et des liquides qui les baignent et dont beaucoup sont indispensables au

Digitized by Google

maintien de la vie, puis encore les substances ternaires, matières grasses et hydrocarbonées, les substances quaternaires, dont l'albumine et ses nombreux dérivés sont le type. La chimie a reconnu qu'un grand nombre de ces corps sont isomères, c'est-à-dire formés des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions, mais disposés d'une manière dissemblable, ce que prouve la différence de leurs propriétés.

Elle démontre que les phénomènes chimiques qui amènent la production ou la transformation de ces corps dans l'organisme, bien que plus variés et plus complexes, obéissent à des lois identiques à celles qui régissent les phénomènes chimiques observés dans les laboratoires. Comme dans le monde extérieur, on observe dans l'organisme humain des phénomènes tantôt d'oxydation, — ce sont les plus nombreux et les plus importants, tantôt de dédoublement; d'autres fois y surviennent des fermentations, c'est-à-dire des décompositions chimiques survenant dans des matières fermentescibles, sous l'influence d'agents, sur la nature desquels les récents et remarquables travaux de M. Pasteur ont jeté une si vive lumière. Grâce à ses patientes et rigoureuses recherches, des horizons nouveaux se sont ouverts et l'on sait aujourd'hui, c'est du moins l'opinion que défend ce savant avec tant de conviction, que certaines fermentations exigent, comme condition nécessaire, la présence d'êtres organisés,

Digitized by Google

infiniment petits, venant du dehors et ayant pénétré par des voies diverses dans l'organisme. Leur nature variable est en relation directe avec l'action qu'ils exercent sur les matières fermentescibles et les produits qui en résultent. Les fermentations alcoolique, lactique, butyrique, acétique, peuvent survenir dans l'organisme humain comme au dehors.

La chimie détermine la composition atomique des corps gazeux, liquides ou solides, au moment de leur entrée et de leur sortie de l'organisme, et déduit, de cette analyse comparative, la somme et la nature des éléments nécessaires à l'organisme, tout comme aussi les modifications différentes que, dans l'état de santé ou de maladie, subissent les matériaux qui lui ont été momentanément confiés.

Répétant pour chaque organe et chaque fonction ce qu'elle a fait pour l'organisme dans son ensemble, la chimie suit dans leurs transformations successives les éléments qui y ont pénétré; elle note les changements que leur impriment les organes spéciaux avec lesquels ils sont mis en contact. Elle assigne, par exemple, son rôle spécial à chaque segment du tube digestif et au liquide, salive, suc gastrique, bile, qui y est versé. Elle détermine la fonction chimique des organes glandulaires, révèle la nature des altérations qui résultent de la suppression ou de l'exagération de l'activité propre à chaque organe. Si dans la série des faits chimiques dont l'organisme sain ou malade est le théâtre, bien des points restent

Digitized by Google

encore à élucider, leur nombre tend à diminuer chaque jour, et d'autant s'accroît la reconnaissance de la médecine pour la chimie, qui, d'une façon précise et scientifique, donne la clef d'un grand nombre de faits que l'expérience seule avait pendant longtemps dû se borner à constater.

Par l'harmonieux ensemble de faits que la chimie biologique et la chimie pathologique ont réunis et coordonnés, elles sont parvenues à nous éclairer sur le mode d'entretien de l'organisme à l'état de santé et de maladie, et ont démontré en même temps que les phénomènes et réactions chimiques, grâce auxquels la vie se maintient, sont régis par les lois de la chimie générale.

Rappellerai-je ici le rôle glorieux d'initiatrice qui revient à la France dès les débuts de l'histoire de la chimie biologique. Lavoisier en créant, il y a un siècle, la chimie moderne, expliqua en même temps la nature et les effets des phénomènes chimiques qui se passent dans les corps vivants. Il démontra que la vie est entretenue par des actions chimiques identiques par leur cause à celles qu'on observe dans les corps inanimés : les animaux qui respirent et les métaux que l'on calcine absorbent dans l'air atmosphérique le même principe actif : l'oxygène, dont l'absence empêche la respiration aussi bien que la calcination. Peu d'années plus tard, Lavoisier et Laplace, en prouvant que la chaleur organique développée par les êtres vivants est engendrée

Digitized by Google

en eux par une véritable combustion semblable en tous points à celle d'un foyer, firent voir que les mêmes conditions chimiques alimentent le feu et la vie. L'antique fiction de la vie comparée à une flamme qui brille, réchauffe et s'éteint cessa d'être une simple métaphore pour devenir une vérité scientifique.

En considérant dans leur ensemble les phénomènes chimiques dans l'organisme humain, on ne tarde guère à s'apercevoir qu'il en est dont la production exige, comme condition indispensable, l'intervention de phénomènes d'un ordre tout différent. Bien que se réalisant simultanément avec les phénomènes chimiques, ils en diffèrent quant à leur nature. Ce sont les phénomènes physiques.

Ils dépendent de certaines propriétés inhérentes, à des degrés divers, aux tissus et aux humeurs de l'organisme et identiques aux propriétés physiques générales des corps dans la nature. Les uns et les autres sont poreux, perméables, élastiques, etc., dans le corps humain comme dans la nature, les corps gazeux sont compressibles, les liquides ne le sont pas.

Dans l'état de santé comme dans les maladies, un grand nombre de phénomènes s'accomplissent dans le corps humain conformément aux lois de la physique. C'est la statique qui détermine les conditions d'équilibre du corps. C'est en vertu de la pesanteur que certaines collections liquides accomplis-

Digitized by Google

sent leurs migrations, que s'abaissent les organes augmentés de poids par le fait d'altérations morbides survenues dans leur tissu, que la colonne vertébrale peut s'infléchir, que dans une cavité remplie d'éléments de poids spécifique différent, les plus lourds vont occuper les parties les plus déclives. La dynamique régit les mouvements que, semblables à des leviers, exécutent nos membres et il n'est pas difficile d'y reconnaître une puissance, un point d'appui, une résistance.

Les liquides se meuvent dans les vaisseaux selon les lois de l'hydrodynamique. Le mélange réciproque, mais en proportions inégales, de gaz ou de liquides miscibles et hétérogènes à travers des membranes perméables, s'opère suivant les lois du phénomène si important auquel Graham a donné le nom d'osmose; de la perméabilité de la plupart des corps de l'organisme résulte l'imbibition qui joue dans la nutrition un rôle si considérable. La transsudation des liquides à travers certaines parois vasculaires peut se produire sous l'influence complexe de la porosité des parois des vaisseaux, de la densité relative des liquides qu'ils contiennent et de la pression hydrostatique qu'ils supportent.

Les impressions qui nous arrivent du dehors étant d'ordre physique, les organes qui servent à les recueillir et nous mettent ainsi en relation avec le monde extérieur devaient, par leur structure, être en harmonie avec la nature de ces phénomènes.

Digitized by Google

Aussi les organes de l'ouïe et de la vue réalisent-ils l'ensemble des conditions nécessaires à la production des faits physiques qui doivent s'y passer.

Dans l'oreille, un pavillon externe, concave qui recueille les sons ou bruits du dehors, deux membranes modérément tendues, par conséquent aptes à entrer facilement en vibration, une chaîne d'osselets les plus petits de tout le corps, en état d'équilibre instable, transmettent les ondes sonores à un liquide chargé de les porter en les répartissant dans les dernières émanations du nerf acoustique, qui, à son tour, transmet les impressions auditives au cerveau où elles sont transformées en sensation. Chemin bien long, bien compliqué, pensez-vous peut-être, et cependant telle est la perfection avec laquelle il est tracé que, grâce à elle, nous pouvons percevoir les sons les plus faibles et les plus fugitifs et souvent y apprécier les nuances si délicates d'intensité, de tonalité et de timbre qui leur appartiennent.

Dans l'œil, que trouvons-nous, sinon une succession de milieux, de densité et par conséquent de pouvoir réfringent différents, une lentille biconvexe, le cristallin, un écran, l'iris, à ouverture centrale de diamètre variable, la pupille : les rayons lumineux les traversent, arrivent dans l'œil dont la choroïde fait une chambre noire, et finissent par converger sur la rétine, après avoir obéi dans leur marche aux lois que la physique nous apprend à connaître.

Digitized by Google

Le larynx enfin, à l'aide duquel nous manifestons nos impressions, nos pensées, ne ressemble-t-il pas infiniment à un instrument à anches membraneuses dont les cordes vocales sont les parties vibrantes ? L'intensité, la hauteur, le timbre de la voix qui s'y produit ne résultent-ils pas de l'amplitude, du nombre des vibrations qui surviennent dans les cordes vocales selon leur longueur, leur épaisseur, leur degré de tension et la force du courant d'air qui les met en mouvement? Vous n'avez pas oublié cet ingénieux Américain qui, non content de réaliser dans un larynx artificiel toutes les conditions productrices de la voix, est parvenu, à l'aide d'une embouchure mobile et variable à volonté, à compléter l'illusion en imitant la parole humaine, qui n'est autre que la voix articulée.

Douterait-on un seul instant de l'intervention des lois physiques dans le fonctionnement des organes de la voix, de la vue, de l'ouïe, qu'elle nous serait aussitôt démontrée par les maladies qui les peuvent atteindre. Que dans l'oreille, la membrane du tympan, pour ne considérer que celle-ci, soit épaissie, trop ou insuffisamment tendue, les sons sont imparfaitement transmis au nerf auditif, l'ouïe devient obtuse. Que dans l'œil, les rayons lumineux soient interceptés dans leur marche, ou qu'ils viennent converger en un point situé un peu en avant ou en arrière de leur foyer normal, et la vue est compromise ou tout au moins troublée. Et pour la

Digitized by Google

rétablir que faisons-nous, sinon rendre aux rayons lumineux leur marche normale en enlevant le corps devenu opaque qui les arrêtait, ou en armant les yeux de ces verres à courbures variées, dans le choix desquels nous guideront, non plus des tâtonnements pénibles et prolongés, mais des calculs rigoureux, établis à l'avance.

Le corps humain, enfin, présente une température constante à l'état normal si l'on néglige les variations légères que l'âge, l'inanition, les veilles prolongées lui font subir, variable dans les maladies : l'observation a permis d'en déterminer les maxima et les minima. Or, cette température, que l'organisme à l'état de santé maintient constante au milieu des glaces du pôle comme sous le soleil de l'équateur, n'est que le résultat de la chaleur produite par les phénomènes d'oxydation et de combustion qui se passent dans la profondeur des tissus : leur activité est le régulateur de la chaleur développée.

Il est donc vrai de dire que dans le corps humain, considéré en lui-même, les lois physico-chimiques interviennent d'une façon constante et simultanée et que les faits qu'elles régissent font partie intégrante des manifestations de notre vie.

Mais pour vivre, le corps humain, comme tous les corps organisés, est obligé d'entretenir des rapports constants avec le milieu extérieur, cosmique, qui l'entoure et le tient sous sa dépendance. Ce milieu résume l'ensemble des conditions externes qui,

Digitized by Google

à des titres et par des mécanismes divers, agissent sur notre corps. La composition de l'air, sa température, le degré de pression qu'il supporte, la quantité relative de vapeur d'eau qu'il contient, le degré de la tension électrique qu'il présente, la nature et la quantité des rayons lumineux qui y sont versés, puis encore la composition du sol, la nature et la quantité des aliments dont il est fait usage, tels sont les principaux, parmi les nombreux facteurs du milieu extérieur. Chacun d'eux agit sur l'organisme d'une façon spéciale qui, pour beaucoup d'entre eux, a été déterminée avec rigueur par voie expérimentale, à ne citer pour exemple que les intéressantes recherches de M. Paul Bert et du Dr Jourdannet sur l'influence de la pression barométrique sur la vie de l'homme. Une branche spéciale des sciences médicales, l'hygiène, dont on parle tant et qu'on observe si peu, étudie les rapports qui existent entre l'organisme et chacun des agents du milieu externe. Or, ces agents étant essentiellement variables, il faut que notre organisme, et c'est là une de ses conditions d'existence, soit doué de la propriété de varier lui-même, il faut qu'il puisse se plier aux conditions du milieu qui lui est imposé, qu'en un mot, il puisse s'y adapter.

C'est en vertu de cette faculté d'adaptation qui diffère du reste selon les organismes, qui varie selon l'âge, les constitutions individuelles, les races, que l'homme peut s'acclimater aux milieux les plus

Digitized by Google

divers. Relativement aisée et de courte durée, ou difficile et quelquefois impossible selon que les modifications dans le milieu externe sont lentes et peu marquées ou brusques et trop considérables, l'adaptation au milieu entraîne quelquefois dans l'organisme des modifications tellement profondes qu'elles constituent les maladies les plus graves.

Considérés dans leur nature, les agents du milieu externe sont les uns du ressort de la physique, température, pression atmosphérique, les autres de la chimie, composition de l'air, de l'eau, des aliments. Mais avec l'air qui nous entoure et que nous inspirons, souvent avec les produits végétaux et animaux dont nous faisons notre nourriture, peuvent arriver sur et dans le corps humain des corps organisés incapables de poursuivre leur développement sans demander à un autre organisme les éléments dont ils ont besoin. Ce sont les organismes parasitaires : le règne animal et le règne végétal y ont des représentants.

Leur nombre est considérable : ils menacent le corps humain depuis les premiers jours de la vie jusqu'à sa fin. Quelques-uns sont nos commensaux presque habituels et ne révèlent pas d'ordinaire leur présence; d'autres la trahissent plus ou moins vite par les troubles locaux qu'ils déterminent dans les organes que chacun d'eux habite de préférence; les travaux de Davaine, Küchenmeister, van Beneden nous les ont trop bien fait connaître pour que nous

Digitized by Google

tolérions pendant longtemps leur visite. D'autres enfin ne sauraient élire domicile dans l'économie, sans que bientôt par le fait de leur prodigieuse multiplication et de leur diffusion surviennent les accidents les plus sérieux.

Parmi les organismes parasitaires, il en est qui, appartenant au règne végétal, se propagent sous forme de spores microscopiques; l'air leur sert de véhicule, on les trouve dans la poussière déposée sur les murs des hôpitaux. Fixés sur l'extérieur du corps, leur présence y détermine des lésions aujourd'hui bien spécifiées; un grand nombre de maladies de la peau ne reconnaissent pas d'autre cause. D'autres, sans pénétrer d'abord dans l'organisme lui-même, peuvent, par leur arrivée et leur multiplication rapide dans les liquides qui se produisent et séjournent à la surface des plaies, déterminer plus tard, en pénétrant dans le sang, ces accidents si justement redoutés des chirurgiens. Il est très-probable enfin, que c'est à la pénétration d'organismes infiniment petits dans l'économie, à leur arrivée dans le milieu interne, le sang, aux modifications qu'ils lui font subir, que sont dues ces maladies dites infectieuses qu'on a assimilées quant à leur cause prochaine à des empoisonnements. La fièvre qui les accompagne, la généralisation et la spécificité de leurs symptômes, la régularité de leurs périodes et de leur durée leur impriment un cachet particulier. Bien que nos connaissances à

Digitized by Google

l'égard de la cause certaine de ces maladies soient encore loin d'être complètes, force nous est de le reconnaître, on est cependant porté à penser que c'est à l'existence des organismes étrangers qui les déterminent (le microscope et les expériences sur les animaux l'ont démontré pour quelques-unes) que beaucoup d'entre elles doivent leur propriété d'être éminemment contagieuses, d'où la forme épidémique qu'elles affectent si souvent.

Le nombre des maladies dont la cause peut être attribuée à l'arrivée et à la multiplication d'êtres organisés dans ou sur l'organisme humain s'accroît chaque jour et d'autant plus étroits deviennent les rapports entre la médecine qui étudie et combat ces maladies, et l'histoire naturelle qui nous apprend la nature, le mode de développement et les caractères des êtres organisés qui les déterminent.

Les rapports que la médecine entretient avec les sciences physiques et naturelles s'affirment d'une manière encore plus évidente quand on passe en revue la série des moyens employés pour arriver à reconnaître les maladies. Si, dans cette voie, depuis le commencement de ce siècle, de si remarquables progrès ont été réalisés, ils sont dus, en majeure partie, à l'emploi des méthodes et des procédés que la médecine a empruntés aux sciences physico-chimiques, à l'usage qu'elle fait des puissants moyens de recherches que ces sciences ont mis à sa disposition.

Digitized by Google

C'est à les multiplier, à les perfectionner, à en étendre l'application qu'on travaille avec ardeur dans tous les pays. Un instrument, un appareil, un réactif nouveau n'est pas plutôt signalé, qu'aussitôt la médecine s'en empare et recherche les moyens de l'utiliser dans le but spécial qu'elle poursuit. Si bien que, de nos jours, il n'est pas de branche de la physique qui ne fournisse son contingent à l'ensemble des moyens employés pour reconnaître les maladies ou les combattre, et que, d'autre part, il n'est point d'appareil organique qui, d'une façon absolue, échappe à leur sphère d'action.

A l'évaluation approximative des manifestations morbides a été substituée leur détermination précise et rigoureuse; on les constate et du même coup on les mesure. On reconnaît le degré de température de chacune des parties du corps, le volume des gaz chassés des poumons, etc. La finesse de nos sens est décuplée, leur portée agrandie quand nous les armons de ces instruments nombreux que la physique invente et simplifie chaque jour. C'est en plaçant sur le porte-objet du microscope une gouttelette de liquide ou une portion infinitésimale d'une tumeur quelquefois profondément située qu'on en détermine le siége, la nature, les éléments constitutifs. Grâce à des instruments basés sur les propriétés des miroirs et des lentilles, notre regard plonge dans la profondeur du larynx, de l'œil, de l'oreille et l'on reconnaît directement les

Digitized by Google

lésions dont ils sont le siége, au lieu d'être réduit pour en admettre l'existence, à recourir à ces signes rationnels dont l'interprétation est souvent si difficile.

D'autres instruments, inspirés par la physique bien que ne lui appartenant pas en propre, enregistrent graphiquement les mouvements rythmiques qui se passent dans le cœur et les artères, dessinent les modifications qui y surviennent dans les cas de maladie et viennent ainsi, sans se substituer au tact, compléter d'une manière utile les indications qu'il nous donne.

Les ingénieux appareils, à l'aide desquels Bell et Édison ont trouvé moyen de multiplier l'intensité des sons les plus faibles et de les rendre perceptibles à distance, étaient à peine connus qu'on eut l'idée de les appliquer à la recherche de corps solides qui, sous l'influence de maladies, peuvent se produire dans des cavités profondément situées[1]; tout récemment on est parvenu, grâce à eux, à apprécier et à étudier à distance les pulsations des artères d'un certain calibre en les transformant en sons téléphoniques (2).

Est-il besoin de rappeler ici qu'on sait depuis longtemps qu'en frappant sur certaines parties du corps, l'amplitude, la hauteur et le timbre du son

(1) Henry Thompson, *Application du microphone au diagnostic des calculs vésicaux.*

(2) *Sphygmophone* du Dr Stein, de Francfort-sur-le-Mein.

Digitized by Google

qu'elles rendent, permettent de juger l'état physique et la densité des corps qui y sont contenus, et que des caractères présentés par les bruits qu'on constate en auscultant, il est possible de déduire leur nature, la cause physique qui leur donne naissance, le lieu où ils se produisent.

Le système nerveux lui-même, bien que protégé par une enveloppe osseuse dans sa partie centrale, et réduit dans ses extrémités terminales à des divisions d'une infinie ténuité, n'échappe pas pour cela aux investigations que les instruments physiques nous permettent d'entreprendre : le courant électrique, en nous faisant apprécier la rapidité, la constance et l'énergie avec lesquelles les muscles obéissent à son action, nous renseigne sur la cause et le degré de certaines paralysies ; par le dynamomètre, nous mesurons la force avec laquelle les muscles se contractent, et de l'impression produite par les pointes plus ou moins rapprochées du compas se déduit le degré de sensibilité de la peau.

Bien qu'à un moindre degré, la chimie, par ses réactifs, vient à son tour apporter son utile tribut aux recherches entreprises en vue de reconnaître les maladies : elle soumet à leur contrôle et analyse les produits éliminés et révèle les altérations survenues dans leur composition. C'est par l'ingénieuse application d'une réaction chimique des plus simples que, dans une circonstance célèbre, Nélaton put affirmer la présence dans un membre, d'une balle de

Digitized by Google

plomb dont l'existence était révoquée en doute par les chirurgiens les plus habiles.

Quand enfin la médecine, après avoir reconnu les maladies, en institue le traitement, et qu'elle entreprend la tâche trop souvent difficile de les guérir ou d'en atténuer les manifestations les plus pénibles, fait-elle autre chose que de chercher à modifier l'organisme malade en le soumettant à l'action d'un des nombreux agents que les sciences physiques et naturelles lui ont appris à connaître ? Elle est guidée dans son choix par les indications présentées par les caractères de la maladie et l'individualité de chaque malade.

Au règne animal, végétal et minéral, sont empruntés, outre les éléments des régimes alimentaires spéciaux, institués dans un but thérapeutique, les corps nombreux désignés sous le nom de médicaments. Certains d'entre eux doivent leur action à des principes spéciaux dont l'expérience enseigne et dont, pour un grand nombre, les recherches expérimentales expliquent les effets. D'autres médicaments agissent en raison des modifications chimiques ou physiques qu'ils font subir aux tissus ou aux humeurs de l'organisme.

Une classe nombreuse d'agents thérapeutiques nous est fournie par la physique; la nomenclature en serait longue depuis la modeste ventouse jusqu'aux appareils produisant un courant électrique qui, tantôt ranime l'activité fonctionnelle des

Digitized by Google

tubes nerveux ou des fibres musculaires qu'il parcourt, tantôt rend incandescente l'anse de platine qui sectionne les tissus dans la profondeur.

En présence de cet imposant ensemble de faits qui établissent les rapports de la médecine avec les sciences physico-chimiques et naturelles, n'est-on pas autorisé à dire que ces sciences, que pendant si longtemps la médecine qualifiait non sans quelque dédain d'accessoires, méritent bien le titre de sciences fondamentales qu'on leur accorde de nos jours? Elles nous permettent de comprendre un grand nombre de faits qui, dans l'état de santé ou de maladie, font partie intégrante des phénomènes de la vie; elles nous aident à trouver les caractères par lesquels se révèlent les maladies, et nous prêtent enfin leur concours pour en instituer le traitement.

Elles font plus encore, Messieurs, et ce n'est peut-être pas le moindre des services qu'elles ont rendus. En imprimant aux méthodes et aux procédés employés en médecine cette rigueur, cette précision qui leur sont propres, les sciences physico-chimiques et naturelles rendent l'esprit plus exigeant, empêchent qu'il ne se déclare satisfait d'explications qui n'en sont pas. Par la corrélation nécessaire qu'elles démontrent entre les causes et les effets qui deviennent causes à leur tour, elles l'habituent à se pénétrer de ce principe fondamental que dans l'organisme humain, comme dans la na-

Digitized by Google

ture, il ne saurait rien y avoir d'étrange, ni de bizarre, alors même que nous y observons des phénomènes qui attendent encore leur explication. Aux théories hasardeuses, aux hypothèses d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus séduisantes, elles substituent les interprétations fondées sur l'expérimentation et l'observation attentive des faits. Les sciences physico-chimiques et naturelles contribuent pour une large part à diriger et à maintenir la médecine moderne dans une voie déjà féconde en progrès et en résultats utiles.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. TOURDES

AUX RÉCIPIENDAIRES

LA RÉUNION DE LA LORRAINE A LA FRANCE

MESSIEURS,

L'Académie de Stanislas, fidèle au but de son institution, s'ouvre à toutes les formes de l'activité intellectuelle dans notre belle province; à ceux qui cultivent les lettres, comme aux hommes de science, elle offre une occasion de mettre en commun leurs travaux, auxquels elle assure le bénéfice d'une publicité étendue et durable. Nancy a toujours été un centre d'instruction et d'étude. Les traditions académiques n'ont jamais cessé de s'y maintenir. Notre université rétablie et complétée promet à l'Académie de Stanislas un utile contingent de membres dévoués, choisis dans l'élite de ses professeurs; c'est des rangs de l'université que sortent

Digitized by Google

les deux nouveaux confrères dont la réception fait l'objet de cette séance.

Le Lycée de Nancy, devenu si considérable, héritier de nos établissements renommés de Metz et de Strasbourg, prête aujourd'hui à l'Académie le concours d'un de ses professeurs les plus éminents. C'est l'histoire que vous enseignez, Monsieur, à cette jeunesse patriotique, pépinière de nos Facultés et qui se presse à l'entrée de nos écoles militaires; non pas l'histoire que le temps a jugée, mais celle qui est toute moderne, qui se mêle aux intérêts du jour et qui fait battre le cœur à la vue des événements contemporains.

Votre vocation d'historien s'est montrée, dès le début de votre carrière, marquée par un important succès académique. Élève de l'École normale, en 1844, bien jeune encore, vous en sortez pour obtenir le premier rang dans le concours d'agrégation d'histoire. Nommé professeur au Lycée de Nancy, en 1851, vous faites de cette ville votre patrie d'adoption, et dans un premier discours, en 1852 (1), vous témoignez de votre sympathie pour la Lorraine, fondée sur une connaissance approfondie de son histoire.

Vous posez les principes qui ont dirigé votre enseignement et qui l'ont rendu si intéressant et si efficace. Vous touchez, et il le fallait, à ces grands

(1) Duvernoy, *Discours sur l'enseignement historique*. Nancy, 1852.

Digitized by Google

problèmes de la liberté humaine et de la fatalité dans l'histoire, et votre parti est noblement pris et sans réserve. Si la liberté humaine n'est pas toujours visible, si elle disparaît quelquefois derrière la complexité et la grandeur des événements, dont la force semble irrésistible, vous affirmez qu'une collection d'êtres libres ne peut être le jouet d'une fatalité aveugle. Les peuples, comme les individus, se font leur destinée, dites-vous: heureuse et belle, s'ils usent bien de leur liberté et s'ils suivent avec leurs chefs les conseils de la sagesse; funeste si, quittant le sentier de la justice, ils s'abandonnent à des passions décevantes ou aux dangereux calculs d'une ambition sans frein.

Ainsi comprise, l'histoire a une haute utilité morale; elle est pour la postérité un grave enseignement. Vous le dites en excellents termes: « Quand elle ne ferait qu'élever les âmes et les porter à tous les nobles sentiments par le spectacle de caractères héroïques et de vertus sublimes, elle aurait déjà un bien beau rôle. C'est une étude de fruit inestimable, a dit Montaigne, parce qu'elle nous fait pratiquer les grandes âmes des meilleurs siècles. » Elle laisse dans l'esprit de salutaires impressions et elle nous montre les vertus qui font le succès des nations, les vices qui précipitent leur ruine.

Vous avez foi dans l'avenir du pays, Monsieur, cette foi qui, dans notre chère France, est scientifi-

Digitized by Google

quement ou naïvement partagée par tous les rangs, par tous les âges. Cette confiance, vous ne la puisez pas seulement dans le sentiment patriotique, dans l'amour du pays qui est un devoir, dans cette espérance que l'homme garde au milieu des plus cruelles épreuves ; c'est l'histoire qui la donne par ses enseignements, en nous montrant des prospérités nouvelles qui succèdent à de sinistres jours, quand la sagesse et le patriotisme réparent les erreurs du passé.

L'histoire nous met en garde contre les entraînements irréfléchis, contre les séductions des systèmes; elle nous fait voir que l'humanité, pas plus que la nature, n'avance pas par sauts brusques; que toute réforme durable a ses prémisses, ses racines profondes dans le passé.

Pour rendre hommage à cette ville qui vous a donné comme à nous l'hospitalité scientifique, c'est dans l'histoire de la Lorraine que vous avez puisé le sujet de votre discours. Vous nous montrez les causes de ses prospérités et de ses désastres, mais aussi vous nous faites suivre de loin le mouvement qui l'entraîne vers la France et qui en fera une de nos provinces les plus dévouées à l'unité nationale.

Vous avez choisi, dans l'histoire de la Lorraine, le moment qui décide de sa destinée. L'Europe est au plus fort de cette grande mêlée politique et religieuse qui s'appelle la guerre de Trente Ans; par sa situation géographique, la Lorraine est impli-

Digitized by Google

quée dans ce vaste conflit. Trois hommes, parmi ceux qui la dirigent, se succèdent alors, avec des caractères opposés et des influences différentes. Puisant aux meilleures sources, vous avez réuni tous les traits qui expriment ces physionomies historiques. Charles IV s'engage avec témérité dans le conflit où il va risquer sa couronne et son peuple; par ambition bien plus que par sentiment religieux, il se déclare pour l'Autriche et il attire sur son pays toutes les forces d'un puissant voisin. A des qualités brillantes, il joint tous les défauts qui les annulent; c'est un aventurier qui se jette dans le péril avec une légèreté insouciante, et il a devant lui la grande et sage politique de Richelieu, qui n'abandonne rien au hasard et qui marche avec persévérance à son but. Quel contraste avec le prince qui vient ensuite soutenir la lutte! Vous nous montrez dans Charles V, le héros de la chrétienté, repoussant l'islamisme, mais aussi l'ennemi le plus dangereux de la France, dans ses luttes infatigables pour reconquérir son royaume; n'atteignant pas son but direct, mais refaisant le nom et la fortune de sa famille dont il a rendu le rétablissement possible. Vous nous peignez le soulagement patriotique que la Lorraine éprouve en voyant s'éloigner le dernier soldat étranger et l'amère douleur qui se mêle à cette joie quand ce n'est point par la victoire que le pays se délivre. Léopold reprend possession de ses États. C'était plus

Digitized by Google

qu'un exilé pour la Lorraine, c'était un inconnu, élevé à la cour de Vienne, mais les dons naturels les plus heureux, joints à la passion du bien public, le rendaient digne du rôle qu'il allait jouer. Vous célébrez, avec les philosophes, ce règne pacifique proposé comme modèle aux plus grands rois.

Vous nous montrez ce que fit pour les lettres et les arts ce prince nourri dans leur culte. C'est à sa véritable source, c'est en Italie, que les artistes de la Lorraine allaient puiser leur inspiration. Nous en avons un symbole dans ces voyages de Callot, entrepris, malgré l'âge et en dépit de tous les obstacles, avec une si touchante persévérance (1). A diverses époques, les souverains de la Lorraine entretenaient de jeunes artistes dans les ateliers de Florence et de Rome. Cette influence de l'Italie, vous la faites ressortir dans un de vos discours prononcé au Lycée, après la campagne de 1859 (2). Vous l'appréciez en historien, mais aussi avec ce vif sentiment de l'artiste, qui est chez vous un héritage de famille. Par quelle bonne fortune, dans le réveil des lettres et des sciences, l'Italie a-t-elle eu la priorité sur les autres pays? « Demandez-le, dites-vous, à son climat privilégié, à son ciel enchanteur, à sa race qui est le type accompli du

(1) *Jacques Callot*, par Guerrier de Dumast. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 1875.

(2) Duvernoy, Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée de Nancy, le 20 août 1869.

Digitized by Google

beau ! Demandez-le à ces débris sublimes qui jonchent encore son sol, à ces manuscrits antiques qui remplissaient alors ses bibliothèques ! Demandez-le à sa langue, si flexible et si sonore, la première formée parmi les langues européennes ! Enfin, considérez que l'Italie touchait à la Grèce, cette oasis de la civilisation dans le désert de la barbarie. » C'est en Italie que la Renaissance se lève, et ce pays ne fut pas avare de ses trésors; cette influence fut surtout directe sur notre développement artistique, elle se fit vivement sentir en Lorraine, et quand on cite les noms de Claude le Lorrain et de Callot, on peut dire que les élèves étaient dignes des maîtres.

Comment, en parlant de l'Italie et de l'histoire de la Lorraine, ne pas songer à un de ces hommes qui, sorti de l'Italie même, a pris une si grande part aux événements dont vous nous avez retracé l'histoire ? Mazarin eut le talent et la gloire d'achever l'œuvre de Richelieu et d'assurer la prépondérance de la France. Vous l'avez dépeint dans un de vos discours, ce ministre si contesté, qui, malgré ses défauts et ses faiblesses, n'a jamais dévié de la politique nationale. Le préjugé de la naissance, le souvenir de son origine, n'ont jamais troublé son imperturbable tactique, dirigée tout entière vers l'affermissement de la royauté et l'agrandissement de son pays adoptif. Vous le dites, avec un vrai bonheur d'expression, on peut le compter parmi les meilleurs Français que la France n'a pas vu

Digitized by Google

naître. De récents travaux (1) ont encore confirmé votre appréciation, et ce n'est pas un Alsacien qui négligerait cette occasion de rendre hommage à l'heureux négociateur des traités de Westphalie et des Pyrénées.

Une communauté d'origine, de combats et d'expéditions lointaines, rattachait l'une à l'autre la Lorraine et la France. Les anciens ducs ont été souvent les amis des Français et leurs fidèles auxiliaires (2). Thibaut II et Jean Ier, à Mons-en-Puelle et à Rosbeck, Ferry IV à Cassel, Raoul à Crécy, un comte de Lorraine Vaudémont, à Azincourt, ont versé leur sang pour la France.

Charles II encourage Jeanne d'Arc dans sa mission, et aux portes de Reims, au moment où se prépare le sacre, un corps de troupes barroises et lorraines, commandé par René, le gendre de Charles II, vient donner un gage à la France, dont la situation était encore bien précaire. Comptons parmi les services rendus à la France, cette lutte victorieuse de René II contre Charles le Téméraire, qui débarrasse Louis XI de son adversaire le plus dangereux (3). Nous revendiquons comme une de nos gloires nationales ce duc François de Guise,

(1) Cherruel, *Histoire de la minorité de Louis XIV*. Paris, 1879. (Le Cardinal Mazarin.)

(2) Guerrier de Dumast, *Ce que fut la Lorraine et ce qu'elle est encore*. Nancy, 1866.

(3) Guerrier de Dumast, *le Duc Antoine et les Rustauds*. Nancy, 1849.

Digitized by Google

neveu du duc Antoine, qui arrête les Allemands à Metz, qui reprend Calais et dont les talents et l'énergie portèrent si haut la fortune de la France. La valeur des soldats lorrains, comme celle des chefs, a souvent fourni à nos armées un appoint précieux.

Quand Charles IV, retiré en Flandre avec son armée de volontaires, fut tout à coup arrêté par les Espagnols et séparé de ses soldats, une négociation habile fit passer ces troupes au service de la France; elles méritèrent, à la bataille des Dunes, les éloges de Turenne, et rendirent à Louis XIV les plus grands services dans sa guerre contre l'Espagne. Sous la régence qui suit le départ du dernier duc, quand la guerre éclate en Italie et sur le Rhin, la Lorraine, malgré sa neutralité, prête à l'armée française un important secours pris dans les rangs du peuple et de la noblesse.

La politique des ducs, flottant entre l'Allemagne et la France, redoutant davantage un voisin plus immédiat, nous était le plus souvent hostile. Le duc Antoine, Charles III, le duc Henri, se maintiennent dans les limites d'une neutralité prudente, souvent sympathique; avec Charles IV, l'hostilité devient sans bornes et ne cesse plus. L'alliance se contracte avec l'Allemagne, avec les Anglais, avec le duc de Savoie, et ce prince détrôné, rétabli, peu fidèle à ses promesses, constant dans ses haines, reste jusqu'à la fin l'ennemi acharné de la France. Il en est de même de Charles V, le héros de la

Digitized by Google

Lorraine, sur laquelle il ne règne pas; c'est le plus dangereux, le plus habile, le plus infatigable des adversaires. L'histoire a conservé les nobles paroles de Louis XIV, apprenant une mort inattendue qui allait un peu relever nos armes : J'ai perdu le plus grand, le plus sage et le plus généreux de mes ennemis; regrets généreux, car l'hostilité de Charles, réfléchie et profonde, se révèle encore dans ces derniers conseils qui n'ont vu le jour qu'après sa mort (1) : « Épuiser insensiblement, sous prétexte de gloire et de conquête, les princes d'Allemagne, jusqu'à ce qu'on les ait réduits en gouverneurs de provinces; intéresser tous les membres de l'empire à se coaliser d'hommes et d'argent pour s'en faire un rempart perpétuel contre la France; faire remuer l'Angleterre et la Hollande de toute leur animosité, de tous leurs intérêts, de toutes leurs richesses, contre la France; les intéresser à ne pas laisser la France en paix, puisqu'une guerre continue la doit désoler malgré ses ressources », conseils machiavéliques qu'une autre ambition a suivis et qui n'ont point tourné à l'avantage des petits-fils du prince lorrain.

Malgré leur résistance, les ducs savaient bien que les jours de l'indépendance lorraine étaient comptés. Divers projets de cession de leurs États montraient qu'à cet égard ils ne conservaient pas

(1) D'Haussonville, *la Réunion de la Lorraine à la France*, t. III, p. 315 et 391.

Digitized by Google

d'illusion. Charles IV signe, à l'abbaye de Montmartre, le 6 février 1661, le traité par lequel il reconnaît le roi de France pour son héritier, à la condition que les princes de la maison de Lorraine deviennent princes du sang français. On sait la joie patriotique que Louis XIV fit éclater lorsque le duc de Guise lui apporta, à Saint-Germain, le traité signé par le duc de Lorraine. Léopold, malgré l'accueil enthousiaste qu'il avait reçu de son peuple, eut aussi les mêmes idées de cession. Louis XIV lui proposa d'échanger ses duchés contre la Toscane à la mort du roi d'Espagne. Léopold hésite et convoque son conseil; les gens d'épée sont pour la cession, les gens de robe stipulent des conditions, le clergé ne résiste que faiblement. Au dehors, seules, les classes populaires voient ce changement avec répugnance. Le traité est signé, mais la combinaison échoue. Reprise par le Régent, elle reste encore sans résultat. C'est le fils aîné de Léopold, François III, élevé à la cour d'Autriche, caractère froid et positif, moins accessible aux raisons de sentiment, qui doit plus tard consommer le sacrifice.

La politique de la France avait depuis longtemps préparé la réunion de ces peuples qui sympathisaient à tant de titres et qui n'avaient été séparés que par des hasards. Quand la France s'étend vers le Rhin, la Lorraine devient une enclave qui n'a plus qu'une indépendance nominale, et, comme l'a dit un de

Digitized by Google

ses historiens, c'est un îlot dans une mer orageuse qui doit bientôt l'engloutir.

Les sympathies françaises pour la Lorraine avaient éclaté au moment même où les armées de Louis XIII contribuaient aux désastres de ce pays. Par les soins de saint Vincent de Paul, des aumônes abondantes arrivent pour soulager des misères sans nom, et les prêtres de la Mission les répandent sur tous les points du territoire ravagé. M. Vincent, comme on disait alors, s'adresse au cardinal lui-même, dont il n'était ni l'ennemi ni le partisan, il en obtient quelques marques de sympathie, et intéressant à la Lorraine les grands et le peuple, il continue à verser ses aumônes avec une charité qui ne s'épuise pas. La Lorraine, d'ailleurs, connaissait les effets de ce zèle religieux ; elle avait eu Pierre Fourrier dont l'influence, suivant le rapprochement fait par un de ses historiens, avait précédé celle de saint François de Sales, de même que par ses œuvres Fourrier avait devancé saint Vincent de Paul.

Les ducs avaient formé ce pays ; le moment était comme venu de l'offrir à la France, héritage glorieux, amoindri aujourd'hui, mais qui reste moralement intact. Quelle réunion était plus naturelle que celle de ces deux pays ? Se fondre dans la masse française était l'inévitable tendance des choses. « Quand la vie propre de la Lorraine fut épuisée, ses enfants ne pouvaient mieux faire ; la commu-

Digitized by Google

nauté de sentiments et d'intérêts avait été trop longue, pour que cette union ne dût pas s'accomplir (1). »

C'est par des moyens pacifiques que cette union se réalise. Comme prix d'une paix universelle, la France demande la cession des duchés de Lorraine et de Bar, non par les procédés de la force brutale, mais par les arguments de la persuasion, par l'évidence des preuves morales et en ménageant, tant aux Lorrains qu'à leur dynastie, les conditions de cession les plus honorables. C'est ainsi que la France savait conquérir. L'histoire nous montre, avec quelle sage condescendance, elle respectait les droits, les traditions, les habitudes des peuples qui venaient accroître sa puissance. Ainsi la République de Strasbourg avait conservé ses libertés municipales, les formes de son administration, son université protestante, maintenue dans tous ses priviléges, jusqu'au moment où elle fait, en 1789, le sacrifice de ses institutions locales aux principes nouveaux que son patriotisme acclamait. C'est par la sagesse de ces procédés, dont on trouve tant d'exemples dans notre histoire, que la France créait entre ces peuples et leur nouvelle patrie une union morale, des biens d'affection et de reconnaissance que la force matérielle ne peut briser. La foi dans l'avenir persiste, comme la religion du passé.

(1) Guerrier de Dumast, *Nancy, histoire et tableaux*, p. XII, 19, 113, 2e éd. Nancy, 1847.

Digitized by Google

Pour la Lorraine, on fit plus encore, on ménagea la transition en lui donnant une royauté viagère. A peine put-on s'apercevoir des changements successifs par lesquels on arrivait à l'union française. Telle fut la mission de Stanislas, contestée par ce motif même, par un patriotisme plutôt archéologique que réel. La transformation s'est accomplie pendant ce long règne signalé par des œuvres utiles, et ce dernier souverain de la Lorraine, qui n'avait plus qu'une ombre d'indépendance, effaçant trop peut-être la mémoire des anciens ducs, a laissé dans cette province d'impérissables souvenirs. Certes, il est bien légitime de prononcer son nom avec respect et reconnaissance dans cette Académie qui date de son règne, et qui est, suivant l'expression de notre Président d'honneur, le reste le plus intégral des anciennes institutions lorraines.

Quand Stanislas disparut, on sortit sans peine d'un régime incertain pour entrer dans le cadre régulier de la France. Le passage se fit d'une manière insensible. La Lorraine était toute française et elle l'était depuis longtemps; on en a la preuve dans son mouvement littéraire qui n'avait pas de caractère national. Pour les sciences et les arts, il en avait été autrement : il y a là des noms et des œuvres qu'on ne peut placer dans un autre cadre. Mais l'expression littéraire des idées et des sentiments, celle-là était toute française par la forme comme par le fond. Saint-Lambert, Helvétius, M^me^ de Graffigny,

Digitized by Google

Tressan, Boufflers, Palissot, Hoffmann, Gilbert, le plus grand de ses poètes, tous ces noms plus ou moins mêlés à la vie littéraire de la Lorraine, ne rappellent guère que des souvenirs français. « La Lorraine, a dit un de ses historiens les plus illustres, a négligé la plume pour elle-même et elle s'en est mal trouvée. Heureux les peuples qui ont su non-seulement faire de grandes actions, mais les raconter ! faute de l'avoir su ou pu faire, la Lorraine tient dans l'histoire un rang inférieur à ses mérites (1). » Cet historien, ne l'a-t-elle pas trouvé plus tard dans Dom Calmet, qui a pieusement recueilli ses annales, et de nos jours dans l'homme éminent qui a su ranimer tous les souvenirs lorrains, et mettre les intérêts présents de cette province sous la sauvegarde d'un passé glorieux ?

On a dit que les Lorrains n'avaient rien gagné à leur réunion à la France, et que jusqu'à la Révolution, leur nouvelle patrie n'avait ni mérité ni obtenu leur amour. On vit s'accroître tous les abus d'un régime despotique et les désordres financiers n'eurent plus de bornes. C'étaient les funestes résultats d'une organisation sociale qui allait disparaître et que ne tempérait plus la bienveillance naturelle des souverains du pays. Jusqu'à la Révolution française, on vit subsister des priviléges financiers ou honorifiques, odieux et onéreux au

(1) Guerrier de Dumast, *Nancy, histoire et tableaux*, p. 113, 298.

Digitized by Google

peuple. Rappelons cependant que, dès 1711, Léopold, devançant la France, avait supprimé ce qui restait des droits de mainmorte personnelle et avait affranchi le travail, en limitant les droits de maîtrises et de jurandes.

La Lorraine n'eut pas à regretter son organisation judiciaire, son tribunal d'assises, avec ses juges illettrés, où les affaires marchaient avec une déplorable lenteur, ni peut-être ses légistes formés à l'école de Pont-à-Mousson, armée mise en campagne par les ducs contre la noblesse, et d'où sortirent les conseillers d'État, baillis, prévôts et procureurs attachés à tous les degrés des juridictions lorraines auxquelles s'ajoutaient les seigneurs avec leurs droits de justice.

Des abus s'étaient introduits dans l'administration de l'Église; par la commande, on avait trouvé le moyen de séparer de la propriété monastique les devoirs dont elle était le prix. On substituait un ecclésiastique séculier, un aspirant prétendu au sacerdoce, aux droits de l'abbé régulier; des seigneurs, bien engagés dans le monde, étaient pourvus de ces bénéfices. Ces abus remontaient loin, comme nous le fait connaître le remarquable travail sur l'ancien régime en Lorraine, récemment couronné par l'Académie française (1). Déjà un moine, contemporain de la guerre de

(1) D. Mathieu, *l'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, p. 80. Nancy, 1879.

Digitized by Google

Trente Ans, les signalait avec amertume : Je n'ai jamais bien auguré de cette maison de Lorraine, disait-il, depuis qu'elle s'est jetée si avidement sur les biens d'Église ! Le type du commandataire lorrain a été ce charmant esprit, l'abbé d'abord, puis le chevalier de Boufflers, qui, pour conserver ses bénéfices, garda ce long célibat qui nous a valu une piquante correspondance. Mais dans l'Église de Lorraine, bien des protestations s'élevaient entre cet état de choses, et d'utiles institutions, telles que le concours pour certaines cures, permettaient au talent pauvre de se produire. On sait avec quel esprit de modération et de haute sagesse les cahiers de la Lorraine, en 1789, avaient demandé la réforme de cet état social.

Ce que gagna la France à l'union de la Lorraine, c'est une population d'hommes vigoureux, également propres à la guerre et à l'agriculture, et sympathisant avec leur nouvelle patrie. Les qualités solides des populations de l'Est étaient depuis longtemps appréciées. La Lorraine ne s'attacha pas à demi à la France ; une occasion décisive fit éclater ses sentiments patriotiques. En 1792, vingt-six ans après la réunion, la France eut à repousser les efforts des puissances coalisées. Rien n'ébranla la fidélité de la Lorraine, elle entendit l'appel de ses nouveaux compatriotes et courut à la frontière avec eux. Ce n'est pas la légende qui parle, Nancy donne l'exemple aux départements voisins et leur communique

Digitized by Google

une vive impulsion. De nombreux bataillons sont fournis par la Meurthe et par les Vosges, et jusqu'à la fin de l'empire, la Lorraine, comme l'Alsace, est pour nos armées une pépinière de généraux et de soldats. « C'est la terre des braves » ! et à côté de ces dévouements obscurs qui ont leur récompense en eux-mêmes, et que l'histoire n'enregistre pas, qui ne se rappelle ces généraux illustres, Ney, Oudinot, Victor, Gouvion-Saint-Cyr, Duroc, Gérard, Lobau, Exelmans, Drouot, tous ces noms lorrains liés à la gloire de nos armes !

J'ai dû vous suivre, Monsieur, sur le terrain de l'histoire de la Lorraine, c'est à vous qu'il appartenait d'en évoquer les souvenirs. Mon devoir me rappelle maintenant à des sujets qui me sont moins étrangers, c'est à un de mes collègues de la Faculté de médecine, c'est à un compatriote, que je souhaite la bienvenue, au nom de l'Académie.

Monsieur et cher confrère, vous avez aussi quitté notre terre d'Alsace, non sans peine, en brisant bien des liens, en y laissant les souvenirs d'une famille qui se rattachent à l'ancienne cité de Strasbourg. C'est une force vive que vous êtes venu apporter à l'université lorraine, à notre enseignement, à l'Académie qui vous a accueilli avec un honorable empressement qui s'explique par votre situation universitaire, par vos titres scientifiques et, disons-le aussi, par une pensée patriotique que je constate

Digitized by Google

avec reconnaissance, puisque j'en ai moi-même éprouvé les effets.

Dans cette carrière médicale qui vous a recommandé à nos suffrages, ce qui a caractérisé vos travaux, c'est la précision des recherches, le goût des choses nouvelles, mais à la condition qu'elles reposent sur une observation positive, le sentiment des progrès accomplis par le perfectionnement de nos moyens d'exploration, et en même temps l'esprit qui généralise et qui a besoin de sortir des détails, pour contempler de haut l'ensemble des résultats acquis.

Votre début a été l'étude d'une de ces nouvelles méthodes qui, appréciant la vigueur physique de l'homme par sa puissance respiratoire, permettent de voir de loin et de combattre aussi ces maladies de poitrine, fléau héréditaire qui menace tant de jeunes existences. Je n'ai point à entrer dans le détail technique des affections variées qui ont été l'objet de vos recherches, mais je dois signaler les articles de doctrine sur les méthodes, sur la clinique, sur les lois de la pathologie, déposés dans une de nos plus importantes publications médicales et qui vous ont attiré la juste estime de vos confrères. Vous avez consacré quelques pages à notre ancienne Faculté de Strasbourg, rendant un dernier hommage aux maîtres dont vous aviez suivi les leçons. La question de l'utile ne se sépare pas des problèmes que la médecine agite; à côté des titres du savant,

Digitized by Google

je dois rappeler les qualités éminentes du praticien.

Vous nous avez montré la médecine faisant appel, pour atteindre son but, à toutes les branches des connaissances humaines et se perfectionnant par les progrès même des diverses sciences sur lesquelles elle s'appuie. Je ne vous suivrai pas dans cet exposé brillant et cependant si sérieux des lois physiques et chimiques qui interviennent d'une façon constante et simultanée dans tous les phénomènes de la vie dont elles font une partie intégrante. Dans ce milieu où s'agite la vie, modifiée par des influences multiples, nous retrouvons les causes de l'altération des organes et en même temps les moyens d'en neutraliser les effets. C'est ici que la science a réalisé un progrès remarquable, en découvrant ces organismes parasitaires, ces germes innombrables dont les spores répandus dans l'atmosphère, flottant dans les liquides, mêlés à des matières diverses, se fixant à l'extérieur du corps, s'introduisant dans le sang ou dans les viscères, deviennent l'origine de maladies variées parmi lesquelles on compte les plus redoutables. Le moyen âge avait deviné cette théorie des germes, auxquels il attribuait une grande part dans la production des états morbides. La science moderne a donné l'évidence à des faits qui semblaient relégués pour toujours dans le domaine de la fiction. Nous voyons la médecine, guidée par une méthode rigoureuse qu'elle emprunte aux

Digitized by Google

sciences physiques et chimiques, armée des instruments que ces sciences lui fournissent, dissiper bien des mystères et agrandir le champ de ses connaissances par l'expérimentation. L'application pratique est ici voisine de la théorie ; on écartera plus facilement des fléaux dont l'origine est dévoilée. La direction rationnelle donnée à l'exercice des fonctions et à l'usage des choses extérieures, est encore une des conséquences utiles des études biologiques.

Ces progrès, Monsieur, vous les avez constatés en France et vous avez signalé sur plusieurs points l'initiative de notre pays, mais vous avez poursuivi cette étude au delà de nos frontières, et des voyages scientifiques ont consolidé vos convictions, en vous montrant combien ce mouvement est général, et quels sont les progrès accomplis ailleurs. Ces voyages ont été pour vous l'occasion de recueillir des faits d'un vif intérêt pour l'histoire de la Lorraine. Arrivé en Hongrie, et dépassant les itinéraires habituels, vous avez été reconnaître ces colonies alsaciennes et lorraines dont la trace était à peu près perdue ou qui n'avaient pas encore été l'objet d'une étude approfondie.

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, sous le règne de Stanislas et surtout dans les années qui le suivirent, un grand mouvement d'émigration se produisit en Lorraine. Les causes en étaient diverses, c'étaient les malheurs du temps, les charges qui accablaient

Digitized by Google

la population agricole, les redevances, les impôts, les appels répétés pour la milice, les abus d'un despotisme administratif, tracassier et parfois cruel, qui poussaient ces peuples à quitter leurs foyers. Cette émigration prit des proportions telles que l'autorité crut devoir s'y opposer par des moyens qui allaient jusqu'à l'injustice et à la persécution. L'émigration était défendue sous peine de poursuites extraordinaires ; les personnes soupçonnées de vouloir quitter le pays ne pouvaient vendre leurs biens, toutes les conventions de ce genre étaient nulles ; un édit avait prononcé contre les émigrants la confiscation de corps et de biens, c'étaient la mort et la ruine administrativement déclarées (1). A ce sombre tableau, on oppose un autre récit, qui attribue à une cause très-différente une grande partie de cette émigration. L'amour des Lorrains pour leurs ducs en aurait été un des principaux mobiles. A toutes les périodes de leur histoire, le peuple avait donné des preuves de son attachement à ses souverains, et quand la famille ducale s'éloigna pour toujours de la Lorraine, elle reçut le témoignage unanime de la douleur publique.

La Hongrie avait été dévastée par la guerre ; François III conçut la pensée de coloniser ses nouveaux domaines, en y appelant un certain nombre de ses anciens sujets. Attirés par des avantages

(1) Guerrier de Dumast. *Nancy, Histoire et Tableau,* p. 101.

Digitized by Google

considérables, obéissant aussi aux sentiments d'affection qu'ils conservaient pour leurs souverains, beaucoup de cultivateurs de la Lorraine répondirent à cet appel. L'émigration avait donc une double cause, on fuyait un mal réel et on avait l'espoir d'une situation plus heureuse, sous un monarque dont on connaissait la mansuétude et l'affection pour ses anciens sujets. C'est ainsi que se fondèrent ces colonies lorraines en Hongrie dont vous nous avez retracé l'histoire.

Admis à consulter les archives de la Chambre aulique de Vienne, vous avez pris pour point de départ de vos recherches des documents inédits qui vous ont fait connaître l'origine et le développement de ces colonies lorraines. Vous transportant ensuite au milieu de ces populations, vous avez étudié leurs mœurs, leurs habitudes et vous avez constaté les liens qui les rattachent à la mère patrie.

Dans les vastes plaines qui s'étendent au centre de la Hongrie, entre Temeswar et Szegedin, victime d'un récent désastre, au milieu de populations hongroises, serbes et roumaines, apparaît un îlot de villages, dont les noms sont allemands ou français. C'est là que furent fondées, de 1762 à 1773, ces colonies presque exclusivement formées de Lorrains. L'émigration paraît avoir fait ses premières recrues dans les bailliages de la Lorraine allemande. A la même époque un courant semblable se produisit

Digitized by Google

dans la province d'Alsace. C'étaient d'abord des familles isolées qui entreprenaient ces lointains voyages, puis un service d'émigration, organisé aux portes même de la France, régularisa ces départs et leur donna une impulsion considérable. Les émigrants voyageaient par groupes de familles appartenant à la même localité. On créa des centres nouveaux avec des noms hongrois, français et allemands. Chaque famille eut sa maison et ses terres, et des mesures bienveillantes favorisèrent l'activité des colons. Ces villages ont prospéré et cette population lorraine, au milieu de races diverses, se distingue par son intelligence et par son ardeur au travail. Vous avez trouvé chez ces colons un souvenir pieusement conservé de la mère patrie. Les noms de famille, d'origine française, sont exactement ceux qui sont en usage en Lorraine. La langue maternelle n'est pas oubliée. Nos anciens compatriotes se distinguent, par plus d'un trait, des éléments auxquels ils sont mêlés depuis plus d'un siècle. Ces familles s'allient entre elles et les sentiments religieux y ont gardé toute leur puissance; elles connaissent encore par tradition les villages d'où elles sont sorties. Caractère, physionomie, langage, mœurs et habitudes, souvenirs, vous avez tout passé en revue. Nous retrouvons les qualités de l'observateur habitué aux recherches scientifiques dans cette étude physiologique et sociale d'un rameau de la population lorraine, depuis

Digitized by Google

si longtemps détaché du tronc; c'est une page curieuse ajoutée à son ethnographie.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

L'Académie n'avait pas besoin de ces quelques remarques pour apprécier toute la valeur du concours que vous lui promettez; vous la seconderez dans sa tâche, dans ses travaux qui ont pour but de perpétuer en Lorraine les traditions scientifiques et littéraires qui sont l'honneur de ce pays.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

Un des plus beaux priviléges de l'Académie française est d'avoir, chaque année, des prix à décerner à la vertu. Grâce à la libéralité d'un bienfaiteur anonyme, assez désigné par toutes ses bonnes œuvres pour que tout le monde l'ait nommé, l'Académie de Stanislas désormais a le bonheur elle-même de couronner aussi dans ses séances solennelles, et de signaler à l'estime du monde quelques vertus excellentes et modestes, qu'elle a su découvrir dans l'ombre où elles se cachaient.

Une première fondation d'une rente annuelle de 500 francs avait été faite il y a deux ans par ce cœur généreux, pour être donnée en un ou plusieurs prix à des mères de famille, qui, privées du secours de leur mari par la maladie, la mort ou l'abandon,

Digitized by Google

auraient montré le plus de vaillance à lutter contre le malheur et à subvenir à l'éducation de leurs enfants. Ici, je puis le dire à l'honneur du cœur maternel, nous n'avons jamais eu que l'embarras du choix. C'est chaque année un concours admirable de nobles femmes, d'une vertu vraiment héroïque. Aux unes, c'est la mort qui a ravi leur mari, en laissant à leur charge un grand nombre d'enfants en bas âge. D'autres, plus malheureuses encore, ont été abandonnées par un lâche mari, qui désertait devant les devoirs de la famille. Ailleurs, le mari est malade et cloué sur son lit par quelque infirmité précoce. Non-seulement il ne gagne plus rien, mais il faut le soigner, le consoler et soutenir sa patience. Si aujourd'hui l'ouvrier valide a tant de peine à pourvoir aux besoins les plus urgents de sa famille, que sera-ce donc, si la maladie ou la mort en a privé sa femme et ses enfants? Pour y suffire, en effet, qu'est-ce donc aujourd'hui que le salaire des femmes? La broderie est désormais une industrie perdue. Quant à la manufacture des tabacs, une mère de famille ne peut abandonner tout le jour ses enfants pour y aller travailler. Quelles ressources lui reste-t-il le plus souvent, que quelques ménages à faire, à 20 centimes l'heure?

Dans une situation si précaire et si désespérée, il faut voir cependant ce que la religion et l'amour maternel inspirent à certaines femmes de courage, d'industrie, de résignation, de confiance indomp-

Digitized by Google

table dans la divine Providence. Faire à son devoir le sacrifice de sa vie dans une heure d'exaltation n'est rien en comparaison de cette courageuse patience. Avoir en effet la résolution de vivre en une pareille détresse; envisager ce triste avenir sans que le cœur fléchisse; redoubler au contraire de courage et d'espoir dans le secours de Dieu; s'ingénier chaque jour à trouver de nouvelles ressources; consumer des années entières à ce travail ingrat, sans repos, sans espérance; s'y consumer soi-même et mourir de fatigue et d'épuisement, après avoir ainsi accompli sa tâche; voilà l'héroïsme, voilà l'un des plus nobles spectacles que la terre puisse offrir au ciel.

De loin, et en théorie, nous sommes toujours décidés à ne point partager le prix, pour lui laisser, en le décernant tout entier, tout son éclat et toute sa valeur. Mais, de près, c'est le plus souvent pour nous un problème insoluble. Comment, en effet, choisir entre tant de candidatures qui se pressent au premier rang, aussi dignes de sympathie que d'admiration? Entre deux mérites égaux, comment donner tout à l'un, rien à l'autre? On les retrouvera, direz-vous, l'an prochain. Rien n'est moins assuré. Car il n'est rien de plus fécond en vertus que l'amour maternel; et je ne doute pas que l'an prochain ne nous offre une nouvelle moisson, qui pourra bien nous faire oublier celle de cette année.

Digitized by Google

L'information préalable se fait de la façon à la fois la plus simple et la plus scrupuleuse. C'est une sorte de rumeur publique qui nous signale d'abord les candidats. Parfois encore des personnes notables et autorisées présentent une candidature. Tous les titres sont vérifiés avec soin. Nous aimons surtout à consulter les témoins qui ont pu suivre pendant des années ces humbles dévouements, et en soutenir de leurs encouragements les efforts patients et prolongés. Car il ne s'agit pas ici d'une action d'éclat à célébrer et à couronner; mais ce sont des existences tout entières obscurément dévouées au bien, qu'il s'agit de mettre en lumière et de récompenser.

Cette fois, après avoir écarté maintes propositions insuffisantes, dix mères de famille se sont encore trouvées en présence pour concourir au prix. Après mûr examen, l'Académie en a réservé trois, M^mes^ *Bonneville, Durin* et *Forter,* qu'elle a classées à peu près *ex æquo* au premier rang.

M^me^ Bonneville est depuis dix ans abandonnée par son mari. Elle est demeurée dans le plus triste dénûment avec trois jeunes enfants et une mère âgée et infirme, qu'elle a soignée jusqu'au bout avec le plus tendre dévouement. Pour y subvenir, elle n'avait que sa couture, où elle est très-habile sans doute, mais où elle n'a pas toujours des journées de travail assurées; surtout qu'outre le dimanche, elle s'efforce de rester au logis le jeudi, pour s'occuper

Digitized by Google

de ses enfants. Le plus grand éloge de cette excellente mère est l'éducation même qu'elle donne à ces chers petits. Elle a placé les deux garçons à la maîtrise de la cathédrale, la petite fille à l'ouvroir Sainte-Marie. Tous trois sont cités comme des modèles d'application et de piété, et répondent ainsi aux soins de la mère, qui, après les avoir nourris de son lait, les nourrit aujourd'hui de son âme. Ce modeste intérieur, malgré son indigence, respire l'ordre, la sérénité et même le bonheur. Un rayon du ciel semble y être descendu, qui l'illumine. Le bon ange de ces quartiers, la sœur Rosalie, n'a jamais visité, dit-elle, une femme en cette situation, qui lui ait inspiré plus de sympathie et de respect.

La veuve *Durin* perdait en 1870 son mari, ouvrier à l'usine à gaz. Celui-ci, avec trois enfants en bas âge, ne lui laissait que des dettes. Que faire? Elle se fait accepter d'abord dans les ambulances comme femme de peine. Puis, la guerre finie, elle entre chez une repasseuse pour y savonner. Mais cette ressource a failli déjà plusieurs fois lui manquer. Cette tâche excède ses forces. Elle y succombe. Elle sort à peine d'une longue maladie où elle a failli mourir. C'est d'épuisement qu'elle est malade; elle est usée par le travail, les peines morales et les privations. Cette martyre du devoir ne demande à Dieu de vivre que jusqu'à ce qu'elle ait donné un état à ses enfants. Car, quelque pressée qu'elle soit d'obtenir par eux quelque gain, elle ne veut pas

Digitized by Google

qu'ils soient manœuvres; elle leur veut un véritable métier. Pour cela elle patientera. Voilà l'amour intelligent. C'est qu'aussi chez elle, si le corps succombe, le cœur garde un indomptable courage. L'amour maternel, chez cette femme, est plus fort que la mort. Du reste, arrachée comme par miracle à sa dernière maladie, le regard fixé au ciel, elle est convaincue que Dieu ne la rappellera à lui que quand elle aura achevé sa tâche sacrée.

Enfin *M^me^ Forter* est restée veuve depuis huit ans, avec trois enfants, dont l'aîné commence seulement à pouvoir aider un peu sa mère de son gain. Avec un modeste salaire de laveuse et de brodeuse, cette pauvre femme a eu grand'peine à élever sa jeune famille. Mais, certes, cela n'a pas épuisé son courage et son dévouement. Vous en jugerez. Il y a deux ans, une sœur de M^me^ Forter, depuis longtemps délaissée par son mari, et atteinte, à la suite de ses chagrins, d'une maladie de cœur et de maux de nerfs qui la rendent absolument incapable de travail, restait sans ressources avec une petite fille. Que faire en cette détresse? La veuve Forter n'hésite pas. Sans compter avec sa misère, elle prend chez elle la pauvre délaissée et son enfant. C'est sa sœur sans doute. Mais quand on manque souvent de pain à donner à ses enfants, n'est-il pas admirable d'en partager le dernier morceau? C'est ce dévouement qui nous a touchés. Ce noble cœur a compté sur la Providence. Nous avons voulu, dans

Digitized by Google

la modeste mesure qui nous est faite, répondre à sa confiance.

En conséquence, l'Académie partage la somme de 500 francs, attribuée à la récompense des mères de famille, en deux premiers prix, chacun de 200 francs, qu'elle décerne à *M^me^ Bonneville* et à la veuve *Durin;* et en un second prix de 100 francs qu'elle accorde à la veuve *Forter.*

Pour le prix de la piété filiale, l'Académie, comme pour le prix précédent, s'est trouvée en présence de bien des candidatures vraiment touchantes, qui lui faisaient regretter de n'avoir pas plus de récompenses à décerner. C'est surtout chez les jeunes filles qu'on rencontre ce dévouement admirable pour un père ou une mère infirme, qui ne méritaient pas toujours d'avoir de tels enfants. Ajoutons, cependant, que nous avons eu le bonheur de trouver aussi chez quelques jeunes hommes de ces traits de piété domestique, qui, pour être plus rares, leur font d'autant plus d'honneur.

Entre sept candidatures qui, cette fois, nous étaient offertes et qui se recommandaient toutes à différents titres, il y en avait deux surtout, qui nous ont paru si dignes d'ouvrir notre liste des modèles de la piété filiale, qu'entre elles deux nous n'avons pu ni voulu choisir; *M^lle^ Anna Demangeon* et *M. Nicolas Rohrbacher,* entre lesquels l'Académie partage le prix, en attribuant 300 francs à la première et 200 francs au second.

Digitized by Google

Anna Demangeon est de notre ville. Elle y est née en 1852 dans un pauvre réduit de la rue des Artisans, pour être comme le bon ange de la famille. Tout enfant, avant de manger son pain, elle s'assurait déjà d'un œil inquiet que sa mère ne s'en privait pas pour elle. Car le pain manquait souvent. Le gain bien modeste du père, qui faisait des bas au métier, était trop fréquemment dissipé au cabaret. C'est le comble de la misère, quand un pauvre ouvrier cherche à oublier dans un moment d'ivresse les privations de sa vie journalière, et quand, rentrant chez lui l'esprit égaré, il en veut à sa femme et à ses enfants de ses torts envers eux. La mère d'Anna est morte à la peine, il y a bientôt huit ans. Les chagrins, les privations, un logis malsain avaient détruit sa santé. Celle d'Anna en est restée aussi profondément atteinte, mais non son courage. Aujourd'hui que son père est devenu vieux et incapable de travail, elle, avec son modeste état de repasseuse et au prix d'un labeur excessif, elle s'efforce de pourvoir aux besoins du vieillard et aux siens. Elle se prive de tout pour que rien ne lui manque. Elle l'entoure de soins et le touche par sa tendresse assidue. Aussi le pauvre homme ne peut-il assez rendre grâces à Dieu de lui avoir donné une si bonne enfant. Et quand, récemment, on offrait à Anna de placer son vieux père à l'hospice Saint-Julien : « Non, répondit-elle, tant que je le pourrai, laissez-moi remplir envers lui les

Digitized by Google

devoirs de la piété filiale, au lieu de l'abandonner à la charité publique. »

Ce dévouement sans mesure, quoique souvent ingrat, a vivement ému l'Académie. Aussi avons-nous pensé que nous ne pouvions mieux inaugurer la fondation de notre bienfaiteur, qu'en décernant un prix de 300 francs à Anna Demangeon.

Le prix de 200 francs, attribué par l'Académie à Nicolas Rohrbacher, ne vous paraîtra pas moins justifié. Je ne connais pas d'existence plus simple que celle de ce jeune ouvrier, mais aussi plus pieuse et plus entièrement dévouée aux devoirs de la famille. C'est un pauvre garçon tailleur, âgé de 32 ans, originaire du canton d'Albestroff, qui, au lendemain de l'annexion, dut émigrer avec tant de malheureux jeunes gens de notre Alsace-Lorraine, pour ne pas servir dans l'armée ennemie, et se réfugia à Nancy avec sa vieille mère et une sœur plus âgée que lui, mais d'une santé chétive.

Les premières années de son séjour dans notre ville furent très-pénibles. La besogne manquait. On supporte aisément les privations personnelles, mais sa vieille mère, mais sa sœur, les voir sans pain? C'était désespérant. Toutefois, malgré bien des souffrances, Rohrbacher a traversé ces longs jours de misère avec une sereine confiance dans la Providence divine. Aujourd'hui, il est employé comme ouvrier tailleur à l'hospice Saint-Stanislas, où il a trouvé enfin un atelier modeste, mais assuré. Il y travaille au

Digitized by Google

gage de 400 francs par an. Voilà sa principale ressource pour subvenir aux dépenses d'un ménage et soutenir sa mère infirme et sa sœur souvent malade et qui, avec sa broderie, peut à peine gagner elle-même 60 centimes par jour.

Sans doute, Rohrbacher aurait pu gagner davantage ailleurs. Mais ailleurs les gains sont trop inégaux. On est exposé aux chômages. Seul, on peut s'y risquer. A cause de sa mère, il faut à Rohrbacher la sécurité du présent et de l'avenir. Puis ailleurs on ne respectait pas toujours la loi de Dieu sur la sanctification du dimanche. A ce prix, ni Rohrbacher, ni sa mère n'auraient voulu d'une existence plus facile.

Malgré de si médiocres ressources cependant, à voir l'ordre qui règne dans le ménage et la sérénité sur les figures, on n'en soupçonnerait pas les douloureuses privations. Pourtant le nécessaire manque souvent, mais jamais le courage et la résignation. La vie du pauvre ouvrier est un sacrifice continuel, mais qu'il accepte avec bonheur, les yeux fixés sur sa sœur et sa mère. Sa piété naïve et solide sanctifie du reste son dévouement. Le dimanche pour lui se partage entre sa mère et les offices de sa paroisse; son unique distraction est la maison de Dieu. Cette vertu si simple, ce dévouement si humble de tous les instants, imposent même à ses compagnons d'atelier une estime mêlée d'admiration. Cette modeste, mais journalière prédication de l'exemple,

Digitized by Google

leur fait du bien. C'est qu'en effet on pourra trouver des traits d'un héroïsme plus éclatant; mais on n'en saurait trouver de plus méritant dans son abnégation obscure, heureuse et prolongée. Aussi l'Académie a-t-elle estimé ce brave Rohrbacher digne de figurer avec Anna Demangeon en tête de sa liste des lauréats de la piété filiale, en lui décernant un second prix de 200 francs.

Après ces quelques mots sur ces mères de famille ou ces enfants pieux que nous avons jugés dignes d'une récompense publique, ai-je besoin d'ajouter que c'est la foi religieuse qui soutient, dans leur dévouement, ces âmes si simples et si naïvement héroïques? La vertu purement humaine, en effet, a ses défaillances. Mais ici une vertu d'en haut inspire ces grands cœurs dans leur vie de continuels sacrifices. C'est la religion surtout qui les anime; c'est de Dieu qu'ils attendent leur récompense.

Aussi l'Académie ne se flatte-t-elle pas de susciter elle-même de telles vertus par les prix qu'elle décerne. Elle aime à les mettre en lumière, sans doute, elle ne les provoque pas. Aussi ces héros du devoir, qui croyaient n'avoir que le regard de Dieu pour témoin, sont-ils tout étonnés quand nos récompenses vont les chercher dans l'obscurité où ils se dérobent. Sans doute, ils reçoivent avec reconnaissance ce prix qui tombe sur leur indigence comme une céleste rosée. Ils sont touchés de cette marque d'honneur accordée par le monde à un dé-

Digitized by Google

vouement dont ils ne soupçonnaient pas eux-mêmes la beauté et la grandeur.

Mais c'est pour le monde surtout qu'il importe de faire éclater ces mérites obscurs. C'est dans l'intérêt de tous, qu'il convient que l'extrême humilité des vertus chrétiennes consente à se laisser dévoiler et divulguer ainsi. Il faut que le monde sache parfois quelles nobles et saintes vertus il recèle en son sein. C'est là le ferment généreux qui se mêle à notre société moderne et fait sa vitalité morale, en dépit de tant de misères qui affligent nos yeux. Il est bon que nos regards se reposent par intervalles sur ces belles âmes, d'ordinaire ensevelies dans leur humilité. Aussi l'Académie s'estime-t-elle heureuse de cette noble mission qui lui est départie, de mettre en lumière et de signaler à votre estime des actes de vertu. Elle rend grâces au bienfaiteur qui, par ses libérales fondations, lui assure ce privilége; et elle souhaite que son exemple excite en notre pays une émulation féconde et provoque de nombreux imitateurs.

Le Rapporteur,

CH. BENOIT

Digitized by Google

ACADÉMIE DE STANISLAS

FONDATION HERPIN

PRIX A DÉCERNER EN 1881

Par testament du mois d'octobre 1871, M. le docteur Herpin (de Metz), décédé à Nice le 17 janvier 1872, a légué à l'Académie de Stanislas, *trois cents francs* de rente italienne, dont les arrérages devront être employés à décerner, tous les quatre ans, un prix à un « travail « concernant des questions scientifiques, agricoles, éco- « nomiques, statistiques ou historiques, se rapportant « particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne pro- « vince des Trois-Évêchés. »

C'est seulement au mois de novembre 1878 que l'Académie a été mise en possession de ce legs.

Elle a pensé qu'elle répondrait pleinement aux intentions du généreux testateur en décernant, en 1881, deux prix au lieu d'un seul, les arrérages qui se sont accumulés depuis le décès de M. le docteur Herpin permettant de disposer, cette fois, d'une somme de deux mille francs.

Digitized by Google

En conséquence, l'Académie de Stanislas a adopté les dispositions suivantes, pour les prix à décerner dans sa séance publique du mois de mai 1881.

1° PRIX DE MILLE FRANCS

Un prix de mille francs sera attribué à l'ouvrage jugé le meilleur, imprimé ou manuscrit, publié ou composé, du mois de janvier 1872 au mois de décembre 1880, sur des questions *scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques* se rapportant particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne province des Trois-Évêchés.

Les ouvrages manuscrits devront être déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à Nancy, *au plus tard le* 31 *décembre* 1880. Ils ne seront rendus en aucun cas, mais les auteurs auront toujours le droit d'en faire prendre copie.

S'il s'agit d'ouvrages imprimés, trois exemplaires devront être déposés à la date ci-dessus indiquée.

2° PRIX DE MILLE FRANCS

Un autre prix de mille francs sera attribué à l'auteur du mémoire jugé le meilleur sur la question suivante :

De la condition des classes agricoles et industrielles en Lorraine, jusqu'à la réunion de cette province à la France, en 1766.

Pour ce concours, les mémoires devront également être déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à Nancy, au plus tard le 31 décembre 1880.

Les auteurs ne devront pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Digitized by Google

Les mémoires déposés porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces deux devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire, et contenant le nom de l'auteur. Les enveloppes ne seront ouvertes qu'après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus; mais les auteurs pourront en faire prendre copie au secrétariat de l'Académie.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

Ne pourront être présentés les travaux ou mémoires qui auraient déjà obtenu une récompense décernée par l'une des Académies composant l'Institut de France.

Nancy, le 21 mars 1879.

Le Président de l'Académie de Stanislas,

G. TOURDES.

Le Secrétaire perpétuel,

SIMONIN.

Extrait du testament de M. le D^r HERPIN (Jean-Charles), *décédé à Nice (Alpes-Maritimes) le 17 janvier 1872.*

. . . . . .

ART. 7. — Je lègue, à titre de legs particulier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dite Académie de Stanislas, siégeant à Nancy (Meurthe), et dont je suis membre corres-

Digitized by Google

pondant, un titre de rente italienne cinq pour cent, numéros un million quatre-vingt-quatorze mille vingt-trois et un million quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-deux, de trois cents francs de rente annuelle, qui devront être employés à la fondation d'un prix qui sera proposé et décerné, s'il y a lieu, tous les quatre ans, par l'Académie de Stanislas, à Nancy, sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés.

. . . . . .

ART. 17. — Les fonds que j'ai affectés par les articles précédents à la fondation de prix ou d'encouragements à décerner par les académies et légataires ci-dessus dénommés, devront être uniquement affectés à l'emploi que j'ai déterminé, et ne pourront être détournés, pour quelque motif que ce soit, de la destination spéciale que je leur ai donnée.

C'est pourquoi le présent article 17 et celui qui est relatif à la fondation et à l'objet des prix que j'ai institués, devront toujours être imprimés textuellement à la suite des programmes de prix, afin que mes intentions soient bien connues et scrupuleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des prix qui n'auraient pas été remportés ou distribués, seront affectées de nouveau à des propositions de prix, et ne devront, dans aucun cas, recevoir une autre destination.

. . . . . .

Digitized by Google

PROGRAMME DU PRIX BONFILS

—

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nou-

Digitized by Google

veaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à *M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Nancy, 29, rue des Carmes.*

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1878.

TITRES DES OUVRAGES.

L. ADAM et CH. LECLERC. — Grammaire caraïbe composée par Raymois le Breton, suivie du Catéchisme caraïbe. Paris, 1878; 1 vol. in-8°.

Américanistes (Congrès des). Session de Luxembourg, 1877. Luxembourg-Paris, 1878; 2 vol. in-8°.

(ASSEZ TORTU). — Discours de Neino (Ignotus) et autres sur Victor Hugo. Paris, 1877; 1 vol. in-8°.

E. AUGUIN. — Exposition rétrospective de Nancy. Impressions et souvenirs. Nancy, 1875; 1 vol. in-8°.

J. BARBIER fils. — Atlas uniprojectionnel. Exposé de la méthode. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

BARRÉ et ROUSSEL. — Exposition universelle de 1878. Notice sur les procédés de lever des plans et sur leur application au Cadastre et aux autres services publics. Paris, 1878; 1 br. in-4°.

G. BECHLER. — Trois cartes de l'Amérique du Nord centrale. 3 feuilles.

A. BENOIT. — Lunéville et ses environs. Notes et documents historiques. Lunéville, 1 br. in-8° — Le Schneeberg et

Digitized by Google

le comté de Dabo en 1778, traduit de l'allemand. Strasbourg, 1878 ; 1 br. in-8°.

BERNARD, maire de Nancy. — Ville de Nancy. Projet de budget pour l'exercice de 1879. Nancy, 1878 ; 1 br. in-4°.

BERNARDAKIS. — Κριτικα και ερμηνευτικα εις Πλουταρκου παραλληλους βιους. Εν Αθηναις, 1878 ; 1 br. in-8°.

Bibliographie de Belgique (Introduction à la). Relevé des écrits périodiques. Bruxelles, 1877 ; 1 vol. in-8°.

M. G. BLEICHER. — Les Fécules. Paris, 1878 ; 1 br. in-8°.

P. BOILEAU. — Notes générales concernant le travail intermoléculaire, lues à l'Académie des sciences. 1 br. in-4°.

Ch. BOUCHET. — Une vieille Dame et une vieille Maison. Vendôme, 1878 ; 1 br. in-8°.

V. BRANTS. — La Morale du désintéressement rationnel. Louvain, 1870; 1 br. in-8°.

Canal de l'Est. Rapport du Président de la Commission interdépartementale aux conseils généraux. — Notice pour l'Exposition universelle de 1878. Nancy, 1878 ; 2 br. in-4°.

Catalogue des livres, cartes et plans composant la bibliothèque du secrétariat de la Commission départementale (canal de l'Est) ; 1 vol. in-8°.

CHABERT. — Dictionnaire topographique de la ville de Metz. — Le Temple des Messins (poëme de Dom B. Pierron), réimpression de 1779. 2 br. in-8°.

F. DE CHANTEAU. — Notice historique et archéologique sur le château de Montbras (Meuse). Nancy, 1878 ; 1 br. in-8°.

CHAUTARD. — Rapport sur les travaux de la Faculté des sciences de Lille. Rentrée solennelle du 13 novembre 1877. Lille, 1877 ; 2 br. in-8°.

E. CLARINVAL. — Biographie du maréchal Vallée. Alger, 1878; 1 br. in-8°.

Mme ANGELO COLSON. — La Bataille de Saint-Laurent et le siége de Saint-Quentin en 1557. Paris, 1877 ; 1 br. in-8°.

Digitized by Google

Cour d'appel de Nancy. — Installation de M. Flouest, en qualité de procureur général. Nancy, 1877; 1 br. in-8°.

A. DEBIDOUR. — La Fronde angevine, tableau de la vie municipale au XVII^e siècle. Ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, 1877; 1 vol. in-8°. — Précis de l'histoire de l'Anjou. Paris, 1 br. in-8°. — Découverte et colonisation du Brésil du XV^e au XIX^e siècle, leçon d'ouverture. Nontron, 1878; 1 br. in-8°. — Des Avantages de l'éducation commune. Angers, 1875; 1 br. in-8°. — De Theodora Justiniani Augusti uxore. Lutetiæ, 1870; 1 br. in-8°. — L'Anjou au temps de la Fronde. Angers, 1875; 1 br. in-8°.

A. DEMANGEON. — Bulletin annuel de l'observatoire météorologique d'Épinal, 1876-1877. Épinal, 1 br. in-8°.

F. DES ROBERTS. — Un pensionnaire des rois de France à Metz, Richard de la Pole, duc de Suffolk, 1492-1525. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

DES GODINS DE SOUHESMES. — Du Duel. Alger, 1878; 1 br. in-8°

E. DUBOIS. — La Déduction des dettes et des charges dans l'impôt sur les successions. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

J. FAVIER. — Mœurs et usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson, 1572-1768. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

Fêtes du centenaire de Mathieu de Dombasle et concours régional. Nancy, 1878; 1 vol. in-8°.

E. FLEURY. — Antiquités des monuments du département de l'Aisne, 2^e partie. Paris, 1878; 1 vol. in-4°.

FLICHE et GRANDEAU. — Exposition universelle de 1878. — École forestière. Recherches chimiques sur la végétation forestière. Paris, 1878; 1 vol. in-8°.

FORCHHAMMER. — Das goldene Fliess und die Argonauten. Kiel, 1878; 1 br. in-8°.

V. GAUVAIN. — Vie ou légende du Gaudama, le boudha des

Digitized by Google

Birmans, et notice sur les Phonyics ou moines birmans, par Mgr Bigandet. Paris, 1878 ; 1 vol. in-8°.

Dr E. GEORGE. — La Nouvelle-Zélande. Paris, 1878 ; 1 vol. in-12.

DE GÉRANDO. — De la République d'après Machiavel. Paris, 1877 ; in-8°.

GÉRARD. — Correspondance choisie de Gœthe et Schiller. Paris, 1 vol. in-12. — De Idealismi apud Berkleium ratione et principio sancti Clodoaldi. 1874 ; 1 vol. in-8°. — La philosophie de Maine de Biran. Paris, 1876 ; 1 vol. in-8°. — Le philosophe Th. Jouffroy. Besançon, 1868 ; 1 br. in-8°.

J. GODARD. — Du Bégaiement et de son traitement physiologique. Paris, 1877 ; 1 br. in-8°.

GODRON. — Étude sur les prolifications. Nancy, 1878 ; 1 br. in-8°. — Arrivée à Nancy de l'*Elodea Canadensis*. 1 feuille. — Observations sur un genre particulier de prolifications médianes de fleurs. — Note sur le *Rosa glauca* de Villars. — Examen des feuilles cotylédonaires des *Erodium*. — Des Cultures d'*Ægilops speltæformis* faites par M. Durieu de Maisonneuve. — Nouvelles Observations sur les *Primula*. Nancy, 1873 ; 2 br. in-8°.

Ch. GRAD. — Die Optantenfrage vor dem deutschen Reichstag. Berlin, 1878 ; in-8°.

GRAND'EURY. — Flore carbonifère du département de la Loire et du centre de la France. Paris, 1877 ; 3 vol. in-4° avec atlas. — Observations sur les Calamites et les Astérophylles. — Rapport sur un mémoire de M. Grand'Eury, intitulé : *Flore carbonifère du département de la Loire* (Institut de France).

GRAND'EURY et RENAULT. — Étude du *Sigillaria spinulosa* (Institut national). 3 br. in-4°.

G. GRAVIER. — Allocution faite à la Société de géographie le 21 novembre 1877 sur le congrès international des Amé-

Digitized by Google

ricanistes. — Création d'observatoires circumpolaires. — La Route du Mississipi. 3 br. in-8°.

F. V. HAYDEN. — Une collection de brochures imprimées à Washington sur des sujets de sciences diverses.

ABEL HOVELACQUE. — Notre Ancêtre. — Recherches d'anatomie et d'ethnologie sur le précurseur de l'homme. Paris, 1878; 1 br. in-12.

HUSSON. — Éléments de la population dans la ville de Toul. Toul, 1878; 1 br. in-8°.

C. HUSSON. — Falsification du beurre par les corps gras de natures diverses. 1 br. in-8°.

L. JOUVE. — Le Musée des Vosges. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

C. LAPAIX. — Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés, 2e édition. Nancy, 1877; 1 vol. in-8°.

Dr LEGRAND. — La Nouvelle Société indo-chinoise, fondée par le marquis de Croizier et son œuvre l'Art Khmer. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

E. LEHR. — Éléments de droit civil russe. Paris, 1877; 1 vol. in-8°.

LEPAGE. — Annuaire administratif de Meurthe-et-Moselle, 1878. Nancy, 1 vol. in-18.

F. LESCUYER. — Les Oiseaux dans l'harmonie de la nature. 2e édition. Paris, 1878; 1 vol. in-8°. — De l'Oiseau au point de vue de l'acclimatation. Paris, 1877; 1 br. in-8°. — Langage et Chant des oiseaux. Saint-Dizier, 1878; 1 vol. in-8°.

Lo pio Ermonek Lourain, 1879. Strasbourg, 1879; 1 vol. in-8°.

DE LUBANSKI. — Calembours français. Mockla, 1878; 1 br. in-8°.

MAGGIOLO. — État récapitulatif et comparatif, indiquant, par département, le nombre de conjoints qui ont signé leur acte de mariage aux XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles. 1 br. in-4°.

Digitized by Google

H. MAGUIN. — Notes et Documents sur l'état de l'instruction populaire en Suisse. Paris, 1878; 1 vol. in-8°.

Les Marques de fabriques françaises, sauvegarde du producteur français, édition 1878. Paris, 1 vol. in-f° oblong.

A. MATHIEU. — Météorologie comparée, agricole et forestière. Rapport à M. le secrétaire d'État, président du Conseil d'administration des forêts, 25 février 1878. Paris, 1878; in-4°.

A. DE METZ-NOBLAT. — Un Péril pour l'Algérie. Le déboisement. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

A. MOREL. — Les Euménides. Nancy, 1 br. in-8°.

X. MOSSMANN. — Notice biographique sur Charles Gérard. Mulhouse, 1878; 1 br. in-8°.

J. OPPERT. — La Chronologie de la Genèse. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

E. PEIFFER. — Légende territoriale de la France pour servir à la lecture des cartes topographiques. Paris, 1877; 1 vol. in-8°. — Promenade topographique dans le département du Loiret. Orléans, 1 vol. in-12. — Petit Glossaire pour servir à l'intelligence des cartes topographiques françaises. Paris, 1878; 1 br. in-12.

L. DE PONTAUMONT. — Des Nullités en mariage. Cherbourg, 1875; in-8°.

A. PROST. — L'Ordonnance des Maiours. — Étude sur les institutions judiciaires à Metz, du XIII^e^ au XVII^e^ siècle. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

C^te^ DE PUYMAIGRE. — Petit Romancero. — Choix de vieux chants espagnols. Paris, 1878; 1 vol. in-18.

ED. ROBIN. — Travaux de réforme dans les sciences médicales et naturelles. Livre des Revendications. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

LÉON DE ROSNY. — Les Distiques populaires du Nippon. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

Digitized by Google

ST. DE ROSSI. — Il Microfono nella meteorologia endogena. Roma, 1878; 1 br. in-8°.

G. SERGENT. — Les Tribunaux révolutionnaires dans les Bouches-du-Rhône. Aix, 1874; 1 vol. in-8°. — Les Poëtes du palais. Paris, 1878; 1 vol. in-8°.

E. SIMONET. — Une Halte militaire à Donremy. Paris, 1878; 1 br. in-12.

E. SIMONIN. — Assistance publique. Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de Meurthe-et-Moselle pendant l'année 1877. Nancy, 1878; 1 vol. in-8°.

O. TERQUEM. — Essai sur le classement des animaux qui vivent sur la plage de Dunkerque. Paris, 1 br. in-8°.

A. THÉVENOT. — Biographie de Ch. Eugène Delaunay, membre de l'Institut, 1816-1872. Troyes, 1878; 1 vol. in-8°.

VAGNER. — Société de Saint-Vincent-de-Paul. — Assemblée générale des conférences de la Meuse à Benoite-Vaux, le 6 juin 1878. Nancy, 1878; 1 br. in-8°. — Une Visite au champ de bataille de Loigny, 22 août 1871. Nancy, 1878; 1 br. in-8°. — Congrès de Chartres. Rapport sur le comité diocésain de Nancy. Nancy, 1878; 1 br. in-8°. — Postillon lorrain pour 1879.

H. VESSERON. — Chefs-d'œuvre de la scène grecque, traduction en vers. Paris, 1872; 1 vol. in-12. — Études et Souvenirs, poésies. Sedan, 1870; 1 vol. in-12. — Odes d'Anacréon, traduites en vers. Paris, 1875; 1 vol. in-18. — Odes d'Horace, traduites en vers. Paris, 1864; 1 vol. in-12.

VIANSSON. — Catalogue des livres, cartes et plans relatifs au canal de l'Est.

VOLMERANGE. — Canal de la Marne au Rhin. Embranchement de Dombasle à Saint-Dié. Rapport.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1878-1879

ABBEVILLE. — Société d'émulation (Mémoires de la).

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres (Mémoires de l').

ALEXANDRIE (Égypte). — Institut égyptien à Alexandrie (Bulletin et Mémoires de l').

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Mémoires de l').

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (Bulletin et Mémoires de la).

AMIENS. — Société Linnéenne de Picardie (Bulletin et Mémoires de la).

AMSTERDAM (Hollande). — Verhandelingen der köninklijke Akademie-Letterkunde-Wetenschappen.

ANGERS. — Société académique.

ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie d'Angers).

ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Bulletin de la).

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts (Mémoires de la).

BAR-LE-DUC. — Société du Musée.

BERLIN (Allemagne). — Akademie der Wissenschaften.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire (Bulletin de la).

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher (Mémoires de la).

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Actes de l').

BORDEAUX. — Académie ethnographique de la Gironde (Annales de l').

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles (Mémoires de la).

BORDEAUX. — Société Linnéenne (Actes de la).

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.

BRÊME (Allemagne). — Abhandlungen vom naturwissenschaftlichen Vereine.

BREST. — Société académique (Bulletin de la).

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale de médecine (Mémoires couronnés et mémoires du concours des savants étrangers).

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts (Mémoires et bulletin, mémoires couronnés et annuaire).

BRUXELLES (Belgique). — Observatoire royal de Bruxelles. (Annales de l').

BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique, jardin zoologique.

CAEN. — Académie nouvelle des sciences et belles-lettres.

Digitized by Google

CAEN. — Société d'agriculture et du commerce (Bulletin de la).
CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.
CAEN. — Société des beaux-arts (Bulletin de la).
CAHORS. — Société des études (Bulletin de la).
CAMBRAI. — Société d'émulation (Mémoires de la).
CANNES. — Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de l'arrondissement de Grasse.
CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.
CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Mémoires de la).
CHARTRES. — Société archéologique.
CHERBOURG. — Société des sciences naturelles (Mémoires de la).
CHRISTIANIA (Norwége). — Université royale de Norwége.
CLERMONT-FERRAND. — Académie des belles-lettres, sciences et arts (Mémoires de l').
COLMAR. — Société d'histoire naturelle (Bulletin de la).
COMPIÈGNE. — Agronome praticien.
CONSTANTINE. — Société archéologique (Recueil de notices et Mémoires de la).
DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DIJON. — Journal de l'agriculture de la Côte-d'Or.
DUNKERQUE. — Société dunkerquoise.
ELBEUF. — Société industrielle (Bulletin des travaux de la).
ÉPINAL. — Société d'émulation des Vosges (Annales de la).
ÉVREUX. — Société industrielle.
ÉVREUX. — Société libre d'agriculture.
GENÈVE (Suisse). — Société biblique.
GENÈVE (Suisse). — Société de lecture.
GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.
HAMBOURG-ALTONA (Allemagne). — Abhandlungen aus dem Gebiete der Naturwissenschaften.
HARLEM (Hollande). — Archives du Musée Teyler.

Digitized by Google

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij.

HARLEM (Hollande). — Société hollandaise des sciences.

KIEL (Allemagne). — Schriften der Universitæt.

KÖNIGSBERG (Allemagne). — Schriften der kön. physikalisch-ökonomischen Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences naturelles (Bulletin de la).

LE HAVRE. — Société nouvelle d'études diverses.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Bulletin de la).

LIÉGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois (Bulletin de l').

LIÉGE (Belgique). — Société d'émulation.

LIÉGE (Belgique). — Société géologique de Belgique (Annales de la).

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société des architectes du département du Nord.

LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts (Mémoires de la).

LIMOGES. — Société archéologique (Bulletin de la).

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura (Mémoires de la).

LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Institut royal grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques et section historique.

LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Société de botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Commission météorologique.

LYON. — Société d'agriculture et d'histoire naturelle.

LYON. — Société littéraire.

MÂCON. — Académie.

MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

MARSEILLE. — Société de statistique.
MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.
MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
METZ. — Académie.
METZ. — Société des sciences naturelles.
MODÈNE (Italie). — R. Accademia di scienze, littere ed arti.
MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.
MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.
MOULINS. — Société d'émulation de l'Allier.
MUNICH (Allemagne). — Abhandlungen der Math. Phys. Ges.
MUNICH (Allemagne). — Almanach der Akademie der Wissenschaften.
MUNICH (Allemagne). — Annalen der königlichen Sternwarte.
MUNICH (Allemagne). — Sitzungsberichte der Math. Phys. Ges.
NANCY. — Le Bélier, journal d'agriculture.
NANCY. — Revue médicale de l'Est.
NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain (Mémoires et journal).
NANCY. — Société centrale d'agriculture (Annales du Bon cultivateur).
NANCY. — Société de médecine (Compte rendu des travaux de la).
NANCY. — Société des sciences (Bulletin de la).
NANTES. — Société académique.
NEW-HAVEN (Connecticut des États-Unis d'Amérique). — Transactions of the Conneticut Academy of arts and sciences.
NICE. — Société des lettres, sciences et arts (Annales de la).
NÎMES. — Académie du Gard.
ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

PARIS. — Académie de médecine (Bulletin de l').
PARIS. — Association scientifique de France.
PARIS. — École polytechnique (journal de l').
PARIS. — Institut national de France (journal de l'investigateur).
PARIS. — Institut des provinces et des congrès scientifiques.
PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Journal des travaux de l'Académie nationale.
PARIS. — Journal d'oculistique.
PARIS. — Revue bibliographique ou Polybiblion.
PARIS. — Revue de la langue et de la littérature hindoustanies.
PARIS. — Revue des sociétés savantes.
PARIS. — Revue politique et littéraire.
PARIS. — Revue scientifique.
PARIS. — Société asiatique (Journal de la).
PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société des antiquaires de France.
PARIS. — Société entomologique de France.
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.
PARIS. — Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
REIMS. — Académie.
RIO DE JANEIRO (Brésil). — Archivos du Museum nacional.
ROCHEFORT. — Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
ROME (Italie). — Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei.
ROME (Italie). — Atti della reale Accademia dei Lincei.
ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
ROUEN. — Société d'émulation (Bulletin de la).
SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne (Bulletin de la).

Digitized by Google

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences. Bulletin historico-philologique. Bulletin physico-mathématique. Mémoires.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Bibliothèque impériale.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Société d'archéologie et de numismatique.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

STOCKHOLM (Suède). — Königl. Vetenskaps Akademiens-Förhandligen-Handlingar Lefnads teckningar-Bihang.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts.

TOULOUSE. — Revue médicale.

TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie (Compte rendu de la).

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et naturelles (Bulletin de la).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.

TOURS. — Société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire (Annales de la).

TRIESTE (Autriche). — Societa Adriatica di Scienze naturali (Bolletino della).

TRONDJEM (Norwége). — Académie royale des sciences de Norwége.

TROYES. — Société académique d'agriculture (Mémoires de la).

TURIN (Italie). — Atti della reale Accademia delle Scienze di Torino.

TURIN (Italie). — Bolletino meteorologico ed astronomico del regio osservatorio del Università di Torino.

VALENCIENNES. — Revue agricole industrielle.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan (Bulletin de la).

VERDUN. — Société philomathique (Mémoires de la).

Digitized by Google

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales.

VERSAILLES. — Société des sciences naturelles et médicales (Mémoires de la).

VIENNE (Autriche). — Jahrbuch der geologischen Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — Miltheilungen der geographischen Gesellschaft.

VIENNE (Autriche). — Zoologisch-botanische Gesellschaft. Verhandlungen.

VITRY-LE-FRANÇAIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution-Annual Report. Contributions to Knowledge.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United states geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne.) — Jahrbücher des Nassauischen Vereins für Naturkunde.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1879.

BUREAU.

—

Président d'honneur : M. le B^on^ DE DUMAST.
Président : M. ADAM.
Vice-Président : M. JACQUINET.
Secrétaire perpétuel : M. E. SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : M. BALLON.
Questeur : M. E. DUBOIS.
Secrétaire annuel : M. DUVERNOY.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846. Membre titulaire depuis le 1^er^ février 1849).

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Digitized by Google

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 8 mars 1831).

1876. 3 Mars. M. VOLLAND père, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats (Membre titulaire depuis le 18 juin 1869).

2 Juin. M. le baron P. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) (Associé depuis le 5 juin 1817, Titulaire du 13 avril 1826 au 2 juin 1876).

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences. Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur honoraire de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie de Médecine de France (Associé depuis le 4 février 1841).

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville, Correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) (Associé depuis le 2 mai 1850).

1851. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847).

1860. 3 Fév. M. RENARD, Doyen de la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 décembre 1858).

1862. 7 Fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860).

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861).

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur adjoint de physiologie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

17 Nov. M. LECLERC, premier Président de la Cour d'appel de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. M. JALABERT, professeur de code civil et chargé du cours de droit constitutionnel, Doyen de la Faculté de Droit.

Digitized by Google

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur adjoint à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1870. 11 Mars. M. Ernest DUBOIS, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit et chargé du cours de droit civil approfondi dans ses rapports avec l'enregistrement (Associé depuis le 1er juin 1866).

1872. 12 avril. M. ADAM, Conseiller à la Cour d'appel.

2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres.

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat général à la Cour d'appel.

5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale, Doyen de la Faculté de Médecine; Correspondant de l'Académie de Médecine de France.

M. E. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 nov. 1872).

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863).

M. RENAULD, Juge suppléant au tribunal (Associé depuis le 26 avril 1872).

1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, Recteur de l'Académie.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866), Correspondant de l'Académie de médecine de France.

9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée.

19 Nov. M. BALLON, Bibliothécaire en chef de la Ville.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière (Associé depuis le 6 mars 1874).

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie interne à la Faculté de Médecine.

1877. 9 Fév. M. LEDERLIN, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit et chargé du cours de droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres.

M. VIANSSON, Agriculteur, secrétaire de la Compagnie du canal de l'Est.

Digitized by Google

1877. 23 Nov. M. BLEICHER, Professeur à l'École supérieure de pharmacie.

1878. 1er Fév. M. LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872).

3 Mai. M. GÉRARD, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872).

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collége de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. ROLLET, ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire du 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.

Digitized by Google

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat à Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Membre titulaire du 24 février 1854 au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 novembre 1854 à avril 1856).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. (Titulaire du 2 février 1855 jusqu'en 1871).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Membre titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, Premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 57.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes (Ille-et-Vilaine) (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1862. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865).

Digitized by Google

1865. 22 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Vienne) (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur divisionnaire des lignes télégraphiques (Titulaire du 3 mai 1867 au 8 novembre 1872).

5 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 7 novembre 1874).

1869. 5 Fév. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871).

1871. 2 Juin. M. DE GUAITA, Agriculteur (Membre titulaire depuis le 2 juin 1871 jusqu'au 20 février 1874).

22 Déc. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, ancien Recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire du 22 décembre 1871 au 23 juillet 1873).

1873. 10 janv. M. HUGUENY, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (Membre titulaire du 10 janvier au 7 novembre 1873).

1876. 1er Déc. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Université catholique de Lille (Titulaire depuis le 27 avril 1854).

1877. 9 Fév. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université catholique de Lille (Associé depuis le 10 juillet 1856; titulaire depuis le 22 janvier 1857).

16 Fév. M. LACROIX, Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, Professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris, rue Servandoni, 9 (Titulaire depuis le 17 novembre 1851).

23 Nov. M. GIGOT, ancien Préfet de police (Titulaire depuis le 16 mars 1877), à Paris.

1878. 4 Janv. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens (Somme) (Titulaire depuis le 5 mars 1875).

Digitized by Google

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas.

M. CAILLY, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, place Saint-Jean, 41.

M. COLLIGNON, Principal émérite, rue Mazagran.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. MARCUS, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 10.

FRÉCOT, Inspecteur général des ponts et chaussées, rue Jeanne-d'Arc.

M. DUFRESNE, Conseiller honoraire de préfecture, rue de Toul, 12 *bis*.

M. PÈTRE, Professeur à l'École de sculpture de Nancy, Grande-Rue, 66.

B

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine de France.

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Homme de lettres, à Pierre-Percée (Meurthe-et-Moselle).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 68 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, 100 membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien Chef d'escadron au corps d'état-major, rue de Rumford, 5, à Paris.

1842. 12 Mai. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue des Saints-Pères, 9.

2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.

21 Déc. M. VUILLAUME, Supérieur du Petit-Séminaire de Châtel (Vosges).

M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. BÉNARD aîné, ancien Principal du Collége de Sarrebourg, à Nancy, rue du Point-du-Jour, 9.

1858. 8 Janv. M. PAULUS, Peintre, à Nancy.

14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville, près Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Chef d'escadron d'artillerie, à Constantine (Algérie).

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, Instituteur, à Épinal.

21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 17, rue de l'Université.

7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Député de Meurthe-et-Moselle.

Digitized by Google

1862. 4 Avril. M. DEBLAYE, ancien Curé à Saint-Dié (Vosges).

4 Juill. M. SELLIER, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.

1863. 1er Mai. M. le comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.

M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

3 Juin. M. BONNE, Avoué et Juge suppléant, à Bar-le-Duc (Meuse).

24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collége de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, Conseiller à la Cour de Dijon.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue de Madame, 27.

1867. 15 Fév. M. Charles GÉRARDIN, Docteur ès sciences, rue d'Assas, 78, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Valenciennes (Nord).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIETARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy.

6 Déc. M. BANCEL, Docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôpital, à Toul.

1874. M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Université catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1876. 21 Juill. M. OLRY, Instituteur à Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Professeur de Belles-Lettres, 18, rue d'Erlanger, à Paris-Auteuil.

7 Déc. M. GRANDŒURY, Ingénieur à Saint-Étienne.

M. CREUZER, Inspecteur primaire à Nancy.

Digitized by Google

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Chef d'escadron d'état-major à Nancy.

1879. 2 Mai. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général, à Nancy.

M. BRACONNIER, Ingénieur en chef des mines à Nancy.

M. MATHIEU, Professeur au petit Séminaire de Pont-à-Mousson.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, Commandant d'artillerie en retraite, à Nancy.

M. GLEY, Professeur au Lycée d'Épinal.

M. SERGENT, anvien Avocat général à Épinal.

2°

1813. 1er Juill. M. GÉRARD, Docteur en médecine, à Lyon, rue de Constantine, 2.

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard CHODZKO, Historien, à Paris.

2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26 Mars. M. DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris).

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, rue Saint-Guillaume, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1838. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1er Avril. Mme Fanny DÉNOIX DES VERGNES, à Beauvais (Oise).

1840. 6 Fév. Mme Amable TASTU, à Paris.

26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurt, 2.

18 Nov. M. MILLER, Bibliothécaire de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

Digitized by Google

1840. 3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences à Lorient (Morbihan).

1842. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Avr. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris, rue du Bac, 99.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de Sorbonne, 2.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce DE LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. G. BOULANGÉ, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Arras.

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Correspondant de l'Institut, Archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

1853. 24 Juin. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur de l'Académie de Caen.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

M. BERGMANN, professeur à l'Université de Strasbourg.

M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 10 Juill. M. CAP, Membre correspondant de l'Académie de Médecine de France, à Paris, rue d'Aumale, 9.

M. CHERBONNEAU, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Alger.

Digitized by Google

1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, Mulhouse, 32, rue d'Altkirch.

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue de Babylone.

30 Déc. M. FLOQUET, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Fermentin (Calvados).

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Esther SEZZI, à Paris, rue Nollet, 11.

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy.

2 Mai. M JOLY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

14 Août. M. DE LA SAUSSAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Lyon.

M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collége de France, à Paris.

M. ROBERT, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine-et-Oise).

1864. 8 Janv. M. PIERRE, Professeur de chimie, Doyen de la Faculté des Sciences de Caen, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président au tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.

M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, rue de l'Université, 94, à Paris.

23 Oct. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

7 Août. M. le baron DE GERANDO, premier Président honoraire près la Cour d'appel de Nancy, 113, boulevard Saint-Michel, à Paris.

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

6 Août. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

17 Juin. M. Ernest LEHR, Professeur de législation comparée, à l'Académie de Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1870. 16 Déc. M. François LENORMANT, Professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, à Paris.

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique,* rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie, près le Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 20 Nov. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard).

22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.

1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Versailles.

Digitized by Google

1873. 19 Déc. M. GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace-Lorraine).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy.

4 Déc. M. GARRIGOUX, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 7 Mai. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

3 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Garde général des forêts, à Bayonne.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 16 Mars. M. DUMONT DE MONTEUX, Docteur en médecine, à Rennes.

21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique*, 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 7 Fév. M. VESSERON, Avocat, à Sedan (Ardennes).

20 Juin. M. Ambroise THOMAS, directeur du Conservatoire de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

Digitized by Google

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1850. 5 Déc. M. CARSTEN, Docteur en philosophie, Secrétaire de la Société physique de Berlin.

1853. 23 juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liége.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. Charles J. JACKSON, membre correspondant de l'Académie de médecine de France, à Boston (États-Unis d'Amérique).

Digitized by Google

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes, rue de l'Académie, 26.

1875. 6 août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Frédéric DE HELLWALD, Lieutenant au 1er régiment de lanciers d'Autriche, Rédacteur en chef de la Revue *Das Aussland,* à Cannstatt, près Stuttgard.

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas îles Canaries (Espagne).

1876. 7 juill. M. le lieutenant-colonel Baron DE HOBEN, Vice-Consul de plusieurs puissances à Alger, Membre de l'Institut R. G.-D. de Luxembourg

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Les cavernes des environs de Toul et les mammifères qui ont disparu de la vallée de la Moselle, par D. A. Godron 1

Questions d'ethnographie gauloise et de linguistique (Ananes, Anauni, Senones), par M. Ernest Dubois. 28

De la condition de l'instruction publique dans les hautes Cévennes avant et après 1789, par M. Maggiolo. 46

Le rôle politique des fleurs, par D. A. Godron 88

Le Code civil et les droits des époux en matière de succession, par M. Jules Liégeois 95

Le diamant du Brahmane (légende rimée), par M. L. Leupol. . . 131

Du parler des hommes et du parler des femmes dans la langue caraïbe, par Lucien Adam 142

Les isoetes des Vosges, par M. P. Fliche. 177

Des trois faits physiologiques principaux qui servent de guides lors des anesthésiations à la clinique chirurgicale du professeur Simonin 203

Les colonies lorraines et alsaciennes en Hongrie, par M. le Dr Hecht. 219

Note sur la découverte du *Goodyera repens* aux environs de Nancy, par M. Fliche. 269

L'atelier de Nazareth, par Antoine Campaux. 280

Discours prononcé sur la tombe du général Didion, au nom de l'Académie de Stanislas, par son président M. Tourdes 288

Compte rendu de l'année 1878-1879, par M. Jules Liégeois . . . 297

La chute et le relèvement de la Lorraine, par M. Duvernoy. . . 321

Les rapports de la médecine avec les sciences physiques et naturelles, par M. le Dr L. Hecht. 351

Réponse du président, M. Tourdes, aux récipiendaires. La réunion de la Lorraine à la France. 382

Digitized by Google

Pages.

Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de familles et la piété filiale, par M. Ch. Benoit. 407

Fondation Herpin, prix à décerner en 1881. 419

Programme du prix de chimie appliquée, fondé par feu M. Paul Bonfils et décerné par l'Académie de Stanislas. 423

Liste des ouvrages imprimés offerts à l'Académie. 425

Liste alphabetique des Sociétés savantes de la France et de l'étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1878-1879. . . . 433

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 441

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

CARTE POUR

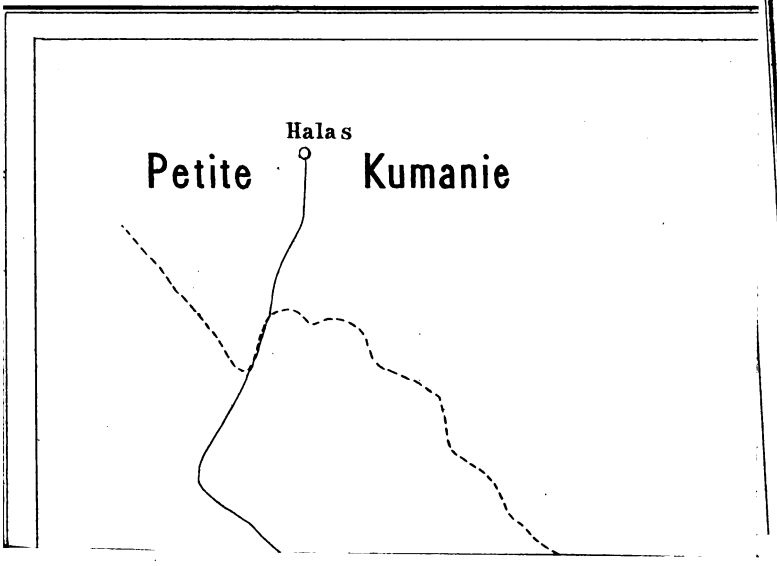

Digitized by Google

SERVIR À L'HISTOIRE DE

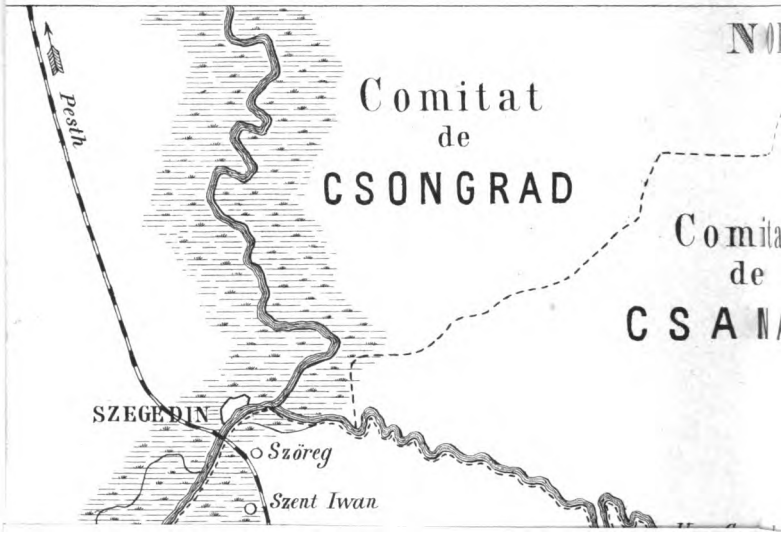

Digitized by Google

DE LA COLONISATION DI

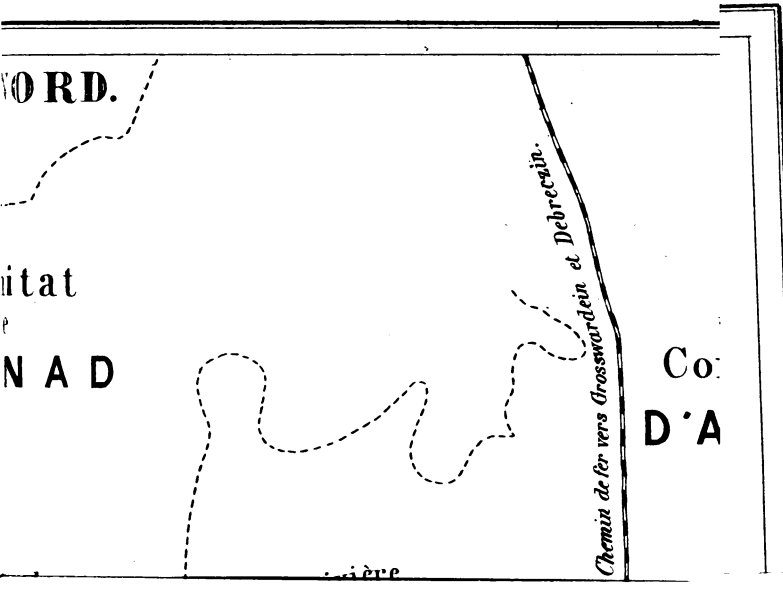

Digitized by Google

SE LA HONGRIE DE 1762 À 1

LEGENDE:

- *Villages dans lesquels les colons lorrains et alsaciens*
  majorité de la population.
- *Villages dans lesquels ils s'établirent en moins grand*
- *Colonies nouvelles.*
- *Villages anciens agrandis pour permettre l'installatio*
- *Villages habités par des Hongrois, des Serbes ou des*

mitat

RAD

Lieues Communes

1 2 3 4 5 6 7

Digitized by Google

1762 À 1772.

G E N D E :

lorrains et alsaciens formèrent la grande

rent en moins grand nombre.

permettre l'installation de nouveaux colons.

s, des Serbes ou des Roumains.

es Communes

4 5 6 7 8 9 10

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 073495432

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Nancy forme quatre séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très-rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy (Académie de Stanislas), 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° Le volume de 1867 ouvre une quatrième série, qui se distingue de la précédente par une justification nouvelle et une impression plus soignée.

Une table des matières imprimées dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par le docteur Simonin père.

Nancy. imp Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google